
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 06700399 6

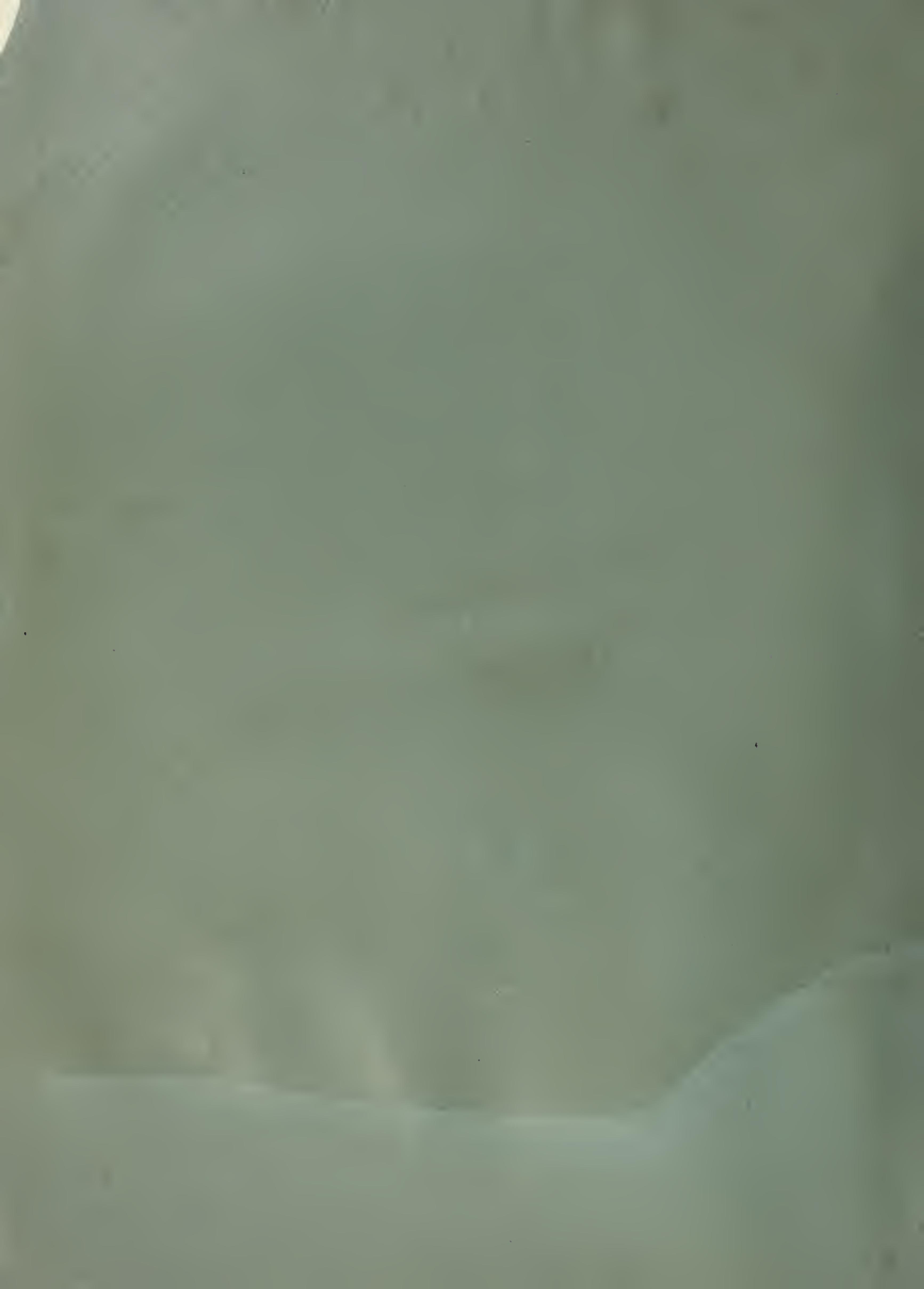


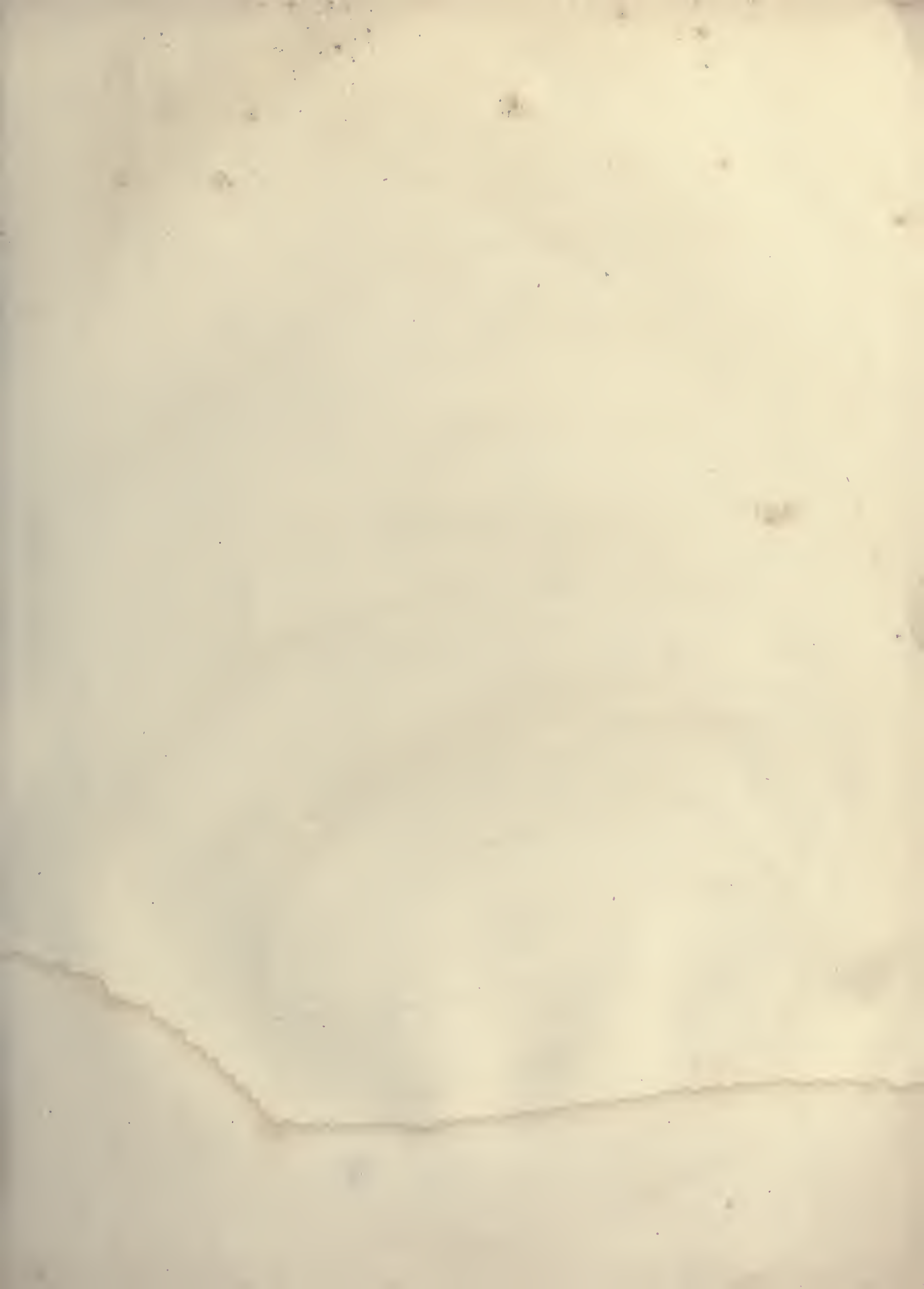

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

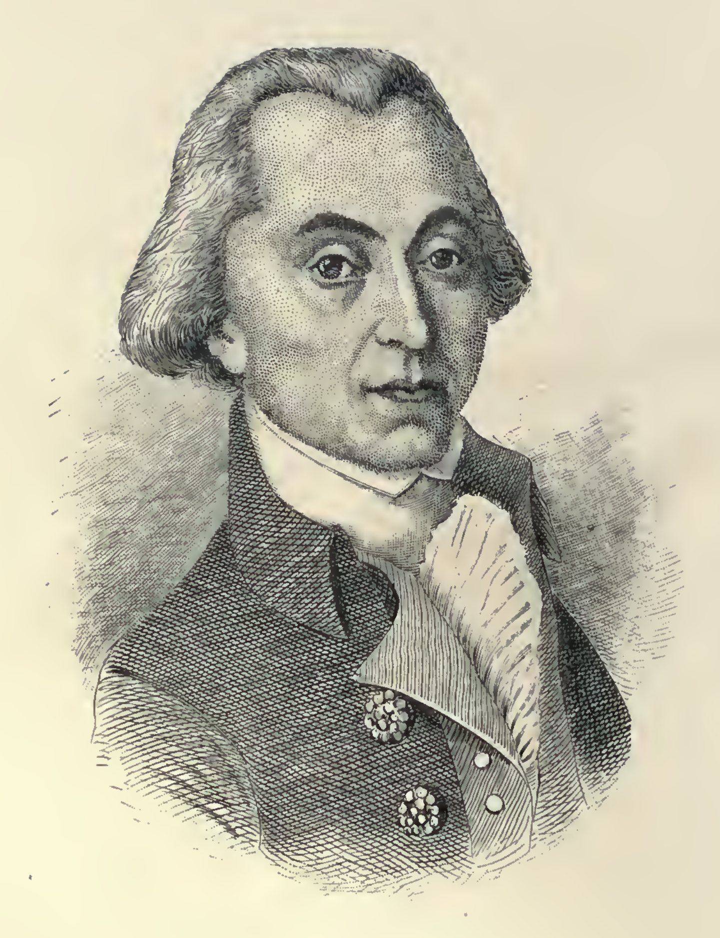


SULTE

Histoire des Canadiens-Français



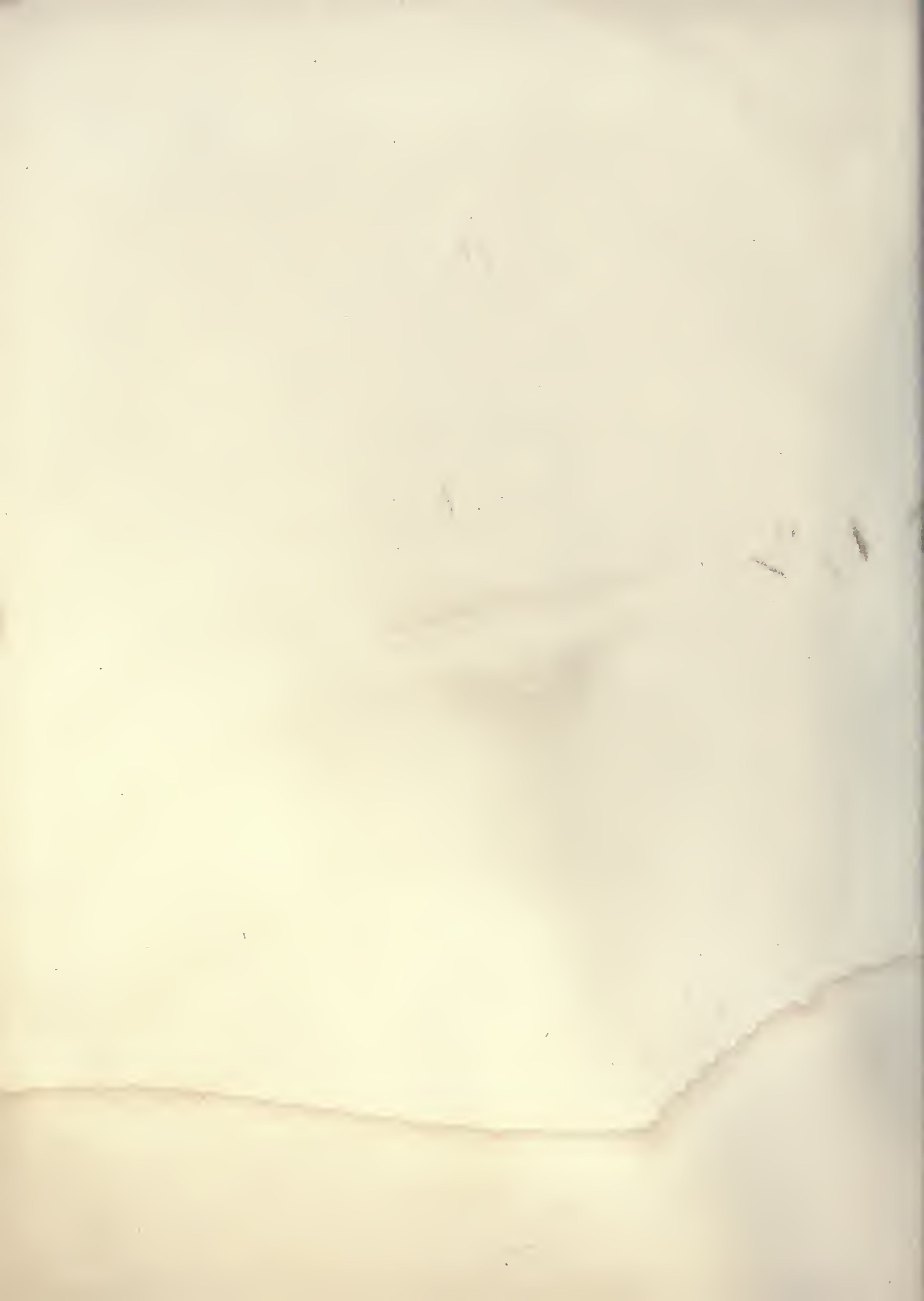


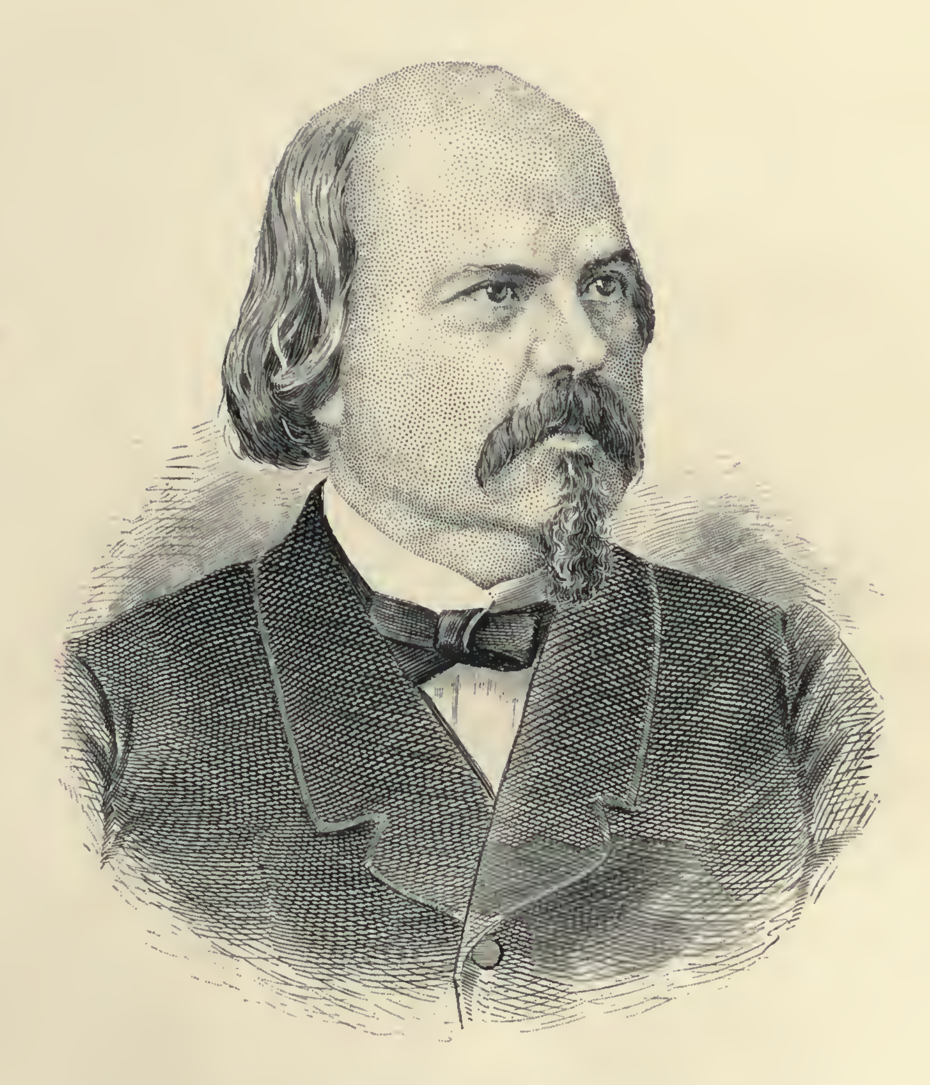


QUINSON de ST. OURS.



Chevalier Liénard de Beaujeu.



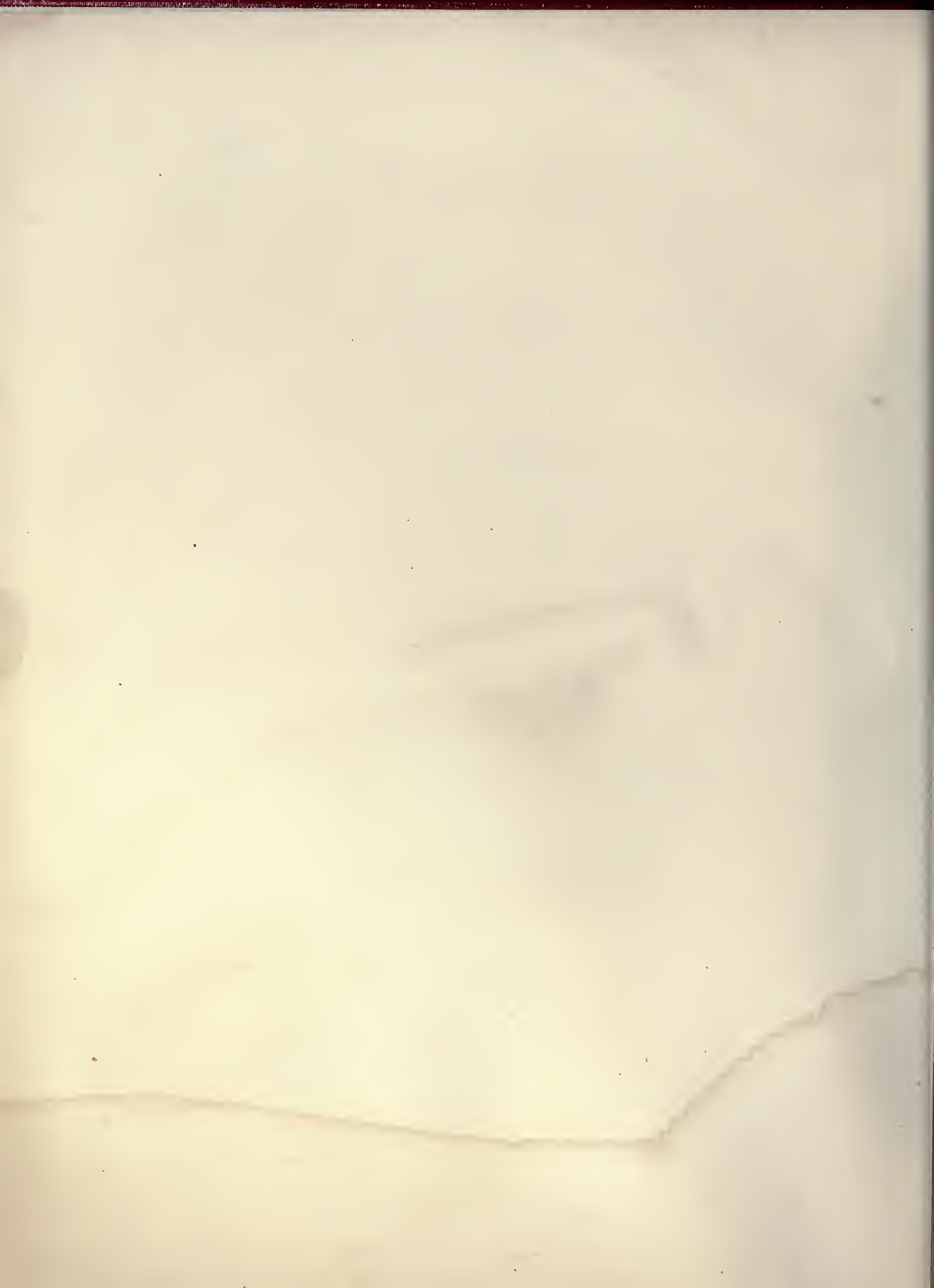


OCTAVE CREMAZIE.





EDMOND J. BARBEAU.



HISTOIRE

DES

CANADIENS-FRANÇAIS

1608-1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES,
VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

Ouvrage orné de portraits et de plans

TOME V

MONTRÉAL

WILSON & Cie, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

1882

CHAPITRE I

1500-1680

Découvertes et Découvreurs.

UN gentilhomme portugais nommé Gaspard de Cortéréal, entra le premier, dit-on, dans le Saint-Laurent (1500) et toucha la côte du nord aux environs des Sept-Iles. Huit ans après, Thomas Aubert, navigateur de Dieppe, suivit la côte sud et se rendit au Bic ou à peu près. Jacques Cartier (1535) remonta jusqu'à Montréal et chercha à se renseigner sur le pays qu'arrose la rivière Ottawa. Champlain (1603) se fit donner par les sauvages une description des lacs Ontario, Erié et Huron. En 1609 Etienne Brulé parcourut l'Ottawa. L'année suivante ce fut le tour de Nicolas du Vignau. Trois ans plus tard, Champlain visita l'île des Allumettes ; en 1615 il se rendit (avec le père Le Caron) au lac Huron et à l'Ontario qu'il traversa ; Brulé, qui l'accompagnait, parcourut (1615-18) les bords des lacs Erié et Huron. De 1620 à 1623, Jean Nicolet vécut à l'île des Allumettes ; ensuite, durant huit ou neuf années, chez les peuples du lac Nipissing. En 1621, les Français commencèrent à tenir des postes fixes dans le Haut-Canada. Les récollets s'y rendirent en 1623. Le frère Sagard, qui était au lac Nipissing en 1625, dit que les sauvages de ce lieu allaient chaque année en traite vers une nation distante de cinq ou six semaines de marche du Nipissing ; cette nation passait pour avoir commerce avec une autre encore plus éloignée, qui venait par mer sur de grandes embarcations de bois. La même année, Champlain (*Œuvres,* 1049, 1074) cite la commission du duc de Ventadour dans laquelle il est parlé du projet d'aller à la Chine en traversant le Canada. Le père Charles Lalemant (*Relations,* 1626 p. 3.) mentionne que plusieurs commerçants français demeurent au pays des grand lacs [1].

Champlain revenant de France, en 1633, pour reprendre la direction de la colonie, rencontra l'interprète Jean Nicolet qu'il avait envoyé dans le haut Canada étudier les coutumes des Algonquins et des autres sauvages de ces régions. Le récit de ses aventures et l'exposé des connaissances qu'il avait acquises plurent beaucoup au fondateur de Québec qui avait

[1] Pour plus de détails sur ces voyages, consultez tômes I, 8, 17, 22, 29, 48, 77, 78, 82, 99, 104-7, 128-31, 136-9 ; II, 7, 13, 17.

toujours manifesté un fort penchant pour les découvertes. Nicolet reçut ordre de partir et de pénétrer jusqu'à la nation dites des Gens-de-Mer, que les rapports des sauvages amis des Français plaçaient dans la direction du sud-ouest, sur les rives d'un vaste lac, ou d'un fleuve, regardé comme assez voisin de l'océan Pacifique. Personne n'avait encore sondé les profondeurs du sud et de l'ouest. Les Européens s'imaginaient que le continent d'Amérique mesurait tout au plus cinq cent lieues de largeur.

Nicolet, qui avait vécu chez les peuples du lac Huron (côté oriental) s'était évidemment renseigné sur les tribus, dont le pays était situé plus loin ; il comptait se rendre parmi elles et y faire connaître le nom français, en d'autres termes conclure des alliances à l'avantage de la foi chrétienne, du commerce et de la civilisation en général. Remontant l'Ottawa, passant au lac Nipissing, il côtoya le lac Huron et fut le premier Français qui vit le lac Michigan (1634) sur lequel il vogua jusqu'à la baie des Puants (Baie Verte ou Green Bay aujourd'hui). Du fond de cette dernière nappe d'eau il se dirigea dans les terres par la rivière aux Renards, puis franchissant un portage, il atteignit la rivière Wisconsin qu'il ne suivit peut-être pas mais dont il semble avoir compris tout le cours si l'on en juge par la relation qu'il en a faite au père Le Jeune[1]. A trois journées du Mississipi il rebroussa chemin, convaincu qu'il avait trouvé la route du fleuve, ou des lacs regardés comme l'entrée du Pacifique.

Partout sur son passage, l'envoyé de Champlain convoqua des assemblées, parla de la France et "conclut la paix," c'est-à-dire qu'il échangea des promesses d'amitié avec les peuples nouveaux. On le fêta comme un homme merveilleux. Il recueillit nombre de renseignements utiles sur ces contrées, mais se trompa néanmoins touchant le grand fleuve dont il avait en quelque sorte vu les eaux, car celui-ci débouche dans le golfe du Mexique et non dans la mer de l'Ouest. Cette erreur n'enlève point à Nicolet le mérite d'avoir parcouru le premier une grande partie des lacs Huron et Michigan et de s'être avancé si près du Mississipi que l'honneur de la découverte de ce fleuve peut lui être attribué.

Si Champlain, qui mourut l'année du retour de Nicolet à Québec, eût vécu assez longtemps pour consolider son œuvre, il est probable que l'attention des Français se fût promptement dirigée de ce côté, mais M. de Montmagny, son successeur, abandonna l'idée de ces lointaines expéditions pour concentrer ses ressources autour de Québec.

Toutefois, la mission de Nicolet produisit un rapprochement entre les nations du sud-ouest et celles du Haut-Canada ; comme les pères jésuites avaient repris (1634) leurs prédications dans le voisinage de la baie Georgienne, des rapports, transmis d'une peuplade à l'autre, entretenaient la connaissance des Français jusqu'aux plaines du Mississipi. On en voit la preuve dans maints endroits des *Relations des Jésuites*, surtout une vingtaine d'années après le voyage de Nicolet, où des Sauvages d'au delà les lacs racontèrent, durant leur visite aux Trois-Rivières, les festins qu'ils avaient jadis donnés à cet interprète, récit conforme à celui que le père Le Jeune avait tracé sous la dictée de Nicolet plusieurs années auparavant.

[1] Voir *State Historical Society of Wisconsin*, VIII, 84, 188-94, 242 ; C. W. Butterfield : *John Nicolet*, Cincinnati, 1881.

La première mention du lac Erié remonte à 1603, mais on le connaissait à peine en 1640. L'année suivante eut lieu dans une autre direction une découverte importante, qui dut induire les Français à tourner leurs regards vers l'ouest, à la recherche du passage tant convoité qui mène à la Chine—nous voulons parler du lac Supérieur que les pères Raymbault et Jogues aperçurent en remontant le saut Sainte-Marie, au mois de septembre 1641. Ces missionnaires étaient partis de la résidence de Sainte-Marie des Hurons, dans la baie de Penetanguishine (au fond de la baie Georgienne)—le poste le plus avancé des Français—et, sur les rapports des Sauvages, ils s'étaient mis à la recherche des "grandes eaux" ou *Gitchigomee* qu'ils croyaient être peu éloignées de la mer. Après dix-sept jours de navigation dans leurs canots d'écorce, la barrière naturelle du Saut s'était dressée devant eux. Deux mille Sauvages cabanés en cet endroit leur fournirent des renseignements sur le nouveau lac, les nations qui le fréquentaient, la contrée située à l'ouest et particulièrement au sud-ouest, pays des Nadaouessioux (Sioux) à dix-huit journées du Saut.

Jamais avant ce jour les blancs n'avaient mis les pieds sur les rivages de cette méditerranée. Les opérations de traite des Français ne s'étendaient pas encore si loin. Du pays des Hurons (péninsule comprise entre la baie Georgienne et le lac Simcoe) les échanges avec Québec avaient lieu au moyen de caravanes qui remontaient la rivière des Français, et passaient par le lac Nipissing, la rivière Mataouane et l'Ottawa jusqu'au Saint-Laurent.

En 1645, une paix générale fut consentie aux Trois-Rivières entre toutes les nations et annoncée dans l'ouest jusque chez les peuplades du lac Michigan, visitées autrefois par Nicolet. Les Gens de Mer, autrement dit Puants, étaient ainsi appelés du mot 8inipeg8ich qui signifie la nation de l'eau sale ou puante, et dont on a fait Winipeg, nom qu'il ne faut pas confondre avec celui du lac dans lequel se décharge la rivière Rouge, province de Manitoba aujourd'hui. La baie Verte du lac Michigan était le lieu de la résidence la plus habituelle des Puants.

Parmi les Français employés des Jésuites, qui se rendirent au lac Supérieur, l'automne de 1645, nous voyons Gilles Bacon[1] et Médard Chouart des Groseillers[2]. Ce dernier devait jouer un grand rôle dans les découvertes, à l'ouest, au nord-ouest et à la baie d'Hudson. Après ce voyage (1645-46) Chouart et son camarade retournèrent à Québec apportant des échantillons de mines d'or et de cuivre dont on ne crut pas devoir s'occuper en ce moment. Tous deux[3] repartirent (l'automne 1646) pour le pays des Hurons, ainsi que Pierrot Cochon, Daniel Carteron[4], Jean Le Mercier, Eustache Lambert[5] et un nommé Racine, lesquels avaient déjà fait ce voyage. Les communications qui s'ouvraient avec les peuples lointains occupaient beaucoup les missionnaires. Ceux-ci se proposaient de traverser la mer (le lac) de leur pays,

[1] Voir tômes II, 144. IV, 55.
[2] Voir tôme II, 144.
[3] Le *Journal des Jésuites* note ce fait à la date du 29 août, mais Chouart changea d'idée puisque, au mois de novembre de la même année, à son contrat de mariage, il est dit : "*à présent* soldat de la garnison de Québec."
[4] Voir tôme II, 82, 92.
[5] Voir tômes III, 42, 44. IV, 53, 64.

dans l'espoir d'évangéliser les idolâtres ; et les commerçants, tout aussi entreprenants, mais dans un but moins relevé, cherchaient de ce côté le chemin de la Chine. La mère de l'Incarnation écrivait (7 octobre 1646) : "On a découvert de nouvelles terres et de nouveaux peuples, où l'on va porter la lumière de l'Evangile. Ces nouvelles découvertes donnent de grandes espérances pour le progrès du christianisme. Il y a de nos pères (jésuites) qui se sont hazardés d'y passer seuls, quoiqu'aucun Français n'y ait encore été."

Nous avons déjà dit[1], que cette année, il y avait quinze pères jésuites chez les Hurons. En 1648 on envoya soixante Français ou habitants dans ces postes où il y en avait déjà une quarantaine, dont dix-huit appartenaient à la compagnie de Jésus. La maison de Sainte-Marie était le poste central de dix missions. En ce moment, la guerre à outrance que les Iroquois avaient recommencée contre les tribus huronnes entrait dans sa période la plus tragique et devait bientôt amener l'anéantissement des villages autrefois visités par Champlain. Dès 1649, cette colonie était plus qu'à moitié détruite, malgré le secours d'une trentaine de Français, habitués au maniement des armes, qui venaient d'y être envoyés de Québec. La résidence de Sainte-Marie résista jusqu'en 1650, année de la dispersion des Hurons, mais enfin les jésuites furent contraints d'abandonner le champ de leurs travaux, où quelque-uns d'entre eux venaient d'être massacrés cruellement en compagnie d'un certain nombre de Français. Les tribus huronnes se réfugièrent à Michillimakinac, dans l'île de Manitouline et à l'entrée du lac Supérieur ; ils formèrent un établissement considérable à Chagouamigon au fond du lac Supérieur. Les Français, en petit nombre d'abord, franchirent ce dernier lac pour rejoindre leurs amis les Hurons, mais il semble que leurs vues se portèrent davantage sur le Michigan où les attiraient des peuples encore indépendants des Iroquois, une traite facile et les bienfaits d'un climat tempéré. Les Sioux, toutefois, qui habitaient vers le haut du Mississipi, commençaient à éveiller l'attention des blancs.

La série des grands voyages au nord-ouest date de cette époque. Elle ne fut pour ainsi dire, jamais interrompue depuis.

Au printemps de 1653 des Outaouais étaient venus à Montréal sur trois canots donner des nouvelles des Hurons réfugiés chez eux ; ils annonçaient que des sauvages de quatre nations du lac Michigan descendraient à la traite l'année suivante.

Le père Le Mercier écrivait en 1653 à la suite de cette visite : "On nous a dit que dans des îles du lac des Gens-de-Mer que quelques-uns appellent mal à propos les Puants, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine[2]." La mère de l'Incarnation disait en 1654 : "Des Sauvages fort éloignés disent qu'il y a au-dessus de leur pays une rivière fort précieuse[3] qui aboutit à une grande mer que l'on tient être celle la Chine." Les Français, entendant raconter par les Sauvages de l'ouest qu'il existait dans cette direction un grand lac dont les eaux étaient puantes (en raison du sel qu'elles renferment) crurent

[1] Voir tôme III, 21, 19, 21, 22.
[2] Voir tout le passage, tôme IV, p. 18, du présent travail.
[3] Après Nicolet, ceci nous semble être la première mention du Mississipi.

facilement que c'était la mer Pacifique ; aussi donnèrent-ils aux peuples qu'on leur signalait dans ces contrées mais qu'ils n'avaient jamais vus, le nom de Gens-de-Mer qu'on trouve souvent répété dans les récits du temps. En 1656, le père Dequen fait cette remarque : "On nous a mentionné quantité de nations aux environs de la mer du Nord, que quelques-uns ont appelé les Puants, à cause qu'ils ont autrefois habité sur les rives de la mer, qu'ils nomment Ouinipeg, c'est à dire eau puante. Un Français[1] m'a dit autrefois qu'il avait vu trois mille hommes dans une assemblée qui se fit pour traiter de la paix au pays des Gens-de-Mer." Ces citations montrent que dès 1653 les Français connaissaient que le continent se prolongeait à l'ouest neuf journées de chemin au delà du lac des Gens-de-Mer. Peut-être Nicolet avait-il approché des nations de langue algonquine qui, au dire de la *Relation* de 1653, habitaient les bords de ce lac ; en tous cas il avait voyagé dans les terres qui sont au delà du lac Michigan et qu'il crut être voisines du Pacifique.

L'été de 1654, une flottille de traite conduite par des Outaouais, venant de quatre cents lieues à l'ouest, descendit par la rivière qui depuis porta leur nom : *l'Outaouais*. Deux voyageurs français les accompagnèrent au retour et ne revinrent qu'en 1656. Il faut ici, croyons-nous, nommer Chouart et Radisson.

Pierre-Esprit de Radisson était fils de Pierre-Esprit de Radisson, de Paris, et de Madeleine Henault. Cette dernière, devenue veuve, s'était mariée à Sébastien Hayet[2], de là le nom de Hayet-Radisson donné parfois à ses filles du second lit : Marguerite, Françoise et Elizabeth. Toutes trois se marièrent : Marguerite, en 1646, avec Jean Véron de Grandmesnil, habitant des Trois-Rivières ; Françoise (elle était aux Trois-Rivières en 1650) avec Claude Volant, sieur de Saint-Claude ; Elizabeth (1657) avec Claude Jutras dit Lavallée[3]. Il est probable que Pierre-Esprit, leur frère, vint en Canada avec elles avant 1647. Sa carrière, très accidentée, appartient à l'Histoire.

Médard Chouart, sieur des Groseillers, né vers 1625, était fils de Médard Chouart, laboureur, et de Marie Poirier, de Charly, paroisse de Saint-Cyr, près la Ferté-sous-Jouarre, en Brie. Il servit d'abord à Tours dans la famille Savonnière de la Troche, dont une fille (la sœur Saint-Bernard) passa en Canada avec la mère de l'Incarnation (1639). Deux années après Chouart était à Québec. La mère de l'Incarnation fit "grande connaissance avec lui," selon qu'elle s'exprime ; elle le trouva homme d'esprit et sachant se faire valoir. Noël Jérémie[4] dit Lamontagne, qui a bien connu notre aventurier, assure qu'il était "haut et entreprenant." Chouart entra au service des pères jésuites qui l'envoyèrent dans la région du lac Supérieur. Sa première campagne connue de ce côté est de 1645. Son instinct de découvreur dut s'éveiller immédiatement dans ces courses. La route du lac Supérieur à la baie d'Hudson, qu'il paraît avoir devinée le premier, devait le conduire à des entreprises qui

[1] Ce devait être Nicolet.

[2] En 1680, à la Pointe-aux-Trembles, se maria Jean Hayet dit Saint-Malo, fils de Gilles Hayet et de Jeanne Hérau, de Saint-Malo.

[3] Etude de M. l'abbé H. A. Verreau, *Journal de l'Instruction Publique*, 1881, p. 24.

[4] Voir tôme IV, 53, 67, du présent ouvrage.

lui ont valu un nom dans l'Histoire. De retour sur le Saint-Laurent, il épousa[1] (3 septembre 1647) Hélène, fille du pilote Abraham Martin, et veuve de Claude Etienne. En 1649, il fit un voyage en France. Son fils, Médard, dont il sera parlé, naquit en 1651, à Québec, et perdit sa mère bientôt après. Nous avons mentionné le voyage de Chouart en Acadie[2] (1653). Le 24 août de cette année, il épousa en seconde noces, à Québec, Marguerite Hayet-Radisson, veuve de Jean Véron de Grandmesnil. Le 24 février 1654, il est cité comme sergent-major de la garnison des Trois-Rivières, où sa femme se retrouve le 25 juillet 1654 (naissance de son fils Jean-Baptiste) et le 29 mars 1655.

Il n'entrait pas dans les habitudes de Chouart de rester à la maison, même avec le grade de sergent-major et la perspective de faire de temps en temps le coup de feu contre les Iroquois. Les nouvelles apportées par les sauvages de l'ouest avaient sur l'imagination de cet homme un bien plus grand attrait. Nous concluons de ce qui précède et de ce qui va suivre que Chouart et Radisson furent les deux voyageurs qui s'embarquèrent le 6 août 1654, avec les Outaouais pour aller à la recherche de cette " précieuse rivière " dont on parlait avec curiosité.

Après Champlain l'exploration des grands lacs et les premières recherches dans le dessein de trouver la route de la Chine et du Japon sont dûs, indubitablement, à l'initiative et au zèle des pères jésuites. Sans eux, les Français dispersés, dès cette époque, dans le sud-ouest, n'y eussent poursuivi que les bénéfices du commerce des fourrures ou se fussent contentés encore plus aisément de la vie nomade, aventureuse, attrayante sous plus d'un rapport, et exempte de soucis, qu'offraient la chasse et la fréquentation des Sauvages. Entre 1635 et 1654, rien ne nous indique au juste les progrès accomplis par les missionnaires et les coureurs de bois, dans le sens des découvertes au delà des grands lacs, mais les récits du temps nous font voir que les abords de ces nappes d'eau étaient connus et visités généralement. L'imagination est frappée du spectacle de ces Français assez hardis pour pénétrer et vivre dans l'intérieur du continent, jusqu'à trois ou quatre cents lieues de Québec, à une époque où les colons de la Nouvelle-Angleterre perdaient à peine de vue la cheminée de la première maison élevée par eux sur les côtes de l'Atlantique. Les Français obéissant à l'impulsion naturelle de leur race, avaient déjà entrepris de sonder les mystères de ces contrées étranges et tout nous porte à croire que s'ils n'atteignirent pas le Pacifique un siècle avant La Vérendrye ce fut la faute d'un gouvernement qui les laissa se consumer en efforts extraordinaires mais souvent stériles.

La tradition de la compagnie de la baie d'Hudson, qui paraît avoir été en partie créée par Noël Jérémie dit Lamontagne, veut que Chouart ait pénétré (on ne précise pas la date) jusqu'à Manitoba et qu'il se soit ensuite rendu à la baie d'Hudson. Ceci ne nous paraît guère probable ; Chouart a plutôt recueilli des renseignements sur ces territoires touchant

[1] Au mois de novembre 1646 avait été passé, à Québec, son contrat de mariage avec Marie Martin, sœur d'Hélène ci-dessus. Le mariage n'eut pas lieu.

[2] En 1646, Charles de Latour avait assisté au contrat de mariage de Chouart.

la traite qu'on y pouvait faire et les peuples qui les fréquentaient, et selon toute probabilité, ce fut dans ses voyages au lac Supérieur en 1645, 1654 et 1659. Les Assiniboines qu'il aurait connus, dit-on, pouvaient bien être un simple parti de chasseurs avancé jusqu'au voisinage des grands lacs. Un fait assez curieux c'est le nom de rivière des Groseillers donné depuis deux cents ans aujourd'hui a un cours d'eau par lequel on pénètre du lac Supérieur dans la série de petits lacs reliée au lac la Pluie. Doit-on en conclure que Chouart est entré dans le nord-ouest par cette porte ? Jérémie est le seul écrivain du temps qui donne à supposer qu'il ait visité le Manitoba.

Chouart et Radisson retournèrent dans le bas Canada (fin d'août 1656) avec deux cents cinquante Outaouais. Tout en s'occupant de commerce, les deux Français, au dire de la Relation de 1656, avaient "baptisé environ trois cents petits enfants. Ils ont réveillé dans l'esprit de ces peuples le souvenir des beautés de notre croyance, dont ils avaient eu une première teinture au pays des Hurons lorsqu'ils allaient visiter nos pères qui l'habitaient, ou que quelques-uns de nous autres s'approchaient des contrées voisines de leur pays." L'auteur de la Relation consigne les notes fournies par les deux voyageurs : "Il y a quantité de lacs au quartier du nord qui passeraient pour des mers douces... On nous a marqué quantité de nations aux environs de la nation de mer (Gens-de-Mer) que quelques-uns ont appelé les Puants... Les Liniouek (Illinois) qui leur sont voisins, sont environ soixante bourgades. Les Nadouesiouek (Sioux) en ont bien quarante. Les Pouarac (Poualac) en ont pour le moins trente. Les Kiristinons (Cris) passent tous ceux-là en étendue : ils vont jusqu'à la mer du Nord" (baie d'Hudson). Ces renseignements s'échelonnaient sur une ligne courbe qui partant de la baie Verte coupait le haut Mississipi, le lac des Bois et allait finir à la baie d'Hudson.

Sur la fin de l'été (1656) trente Français partirent de Québec avec les Outaouais, mais la guerre des Iroquois les fit rebrousser chemin tout aussitôt. Nous constatons la présence de Chouart aux Trois-Rivières les 29 septembre 1656, 14 et 18 juillet 1657 et 2 avril 1658, preuve qu'il n'alla pas à la baie d'Hudson en 1657, comme on l'a cru, mais peut-être Radisson se dirigea-t-il de ce côté, car à son retour de l'ouest il devait être désireux de connaître le nord dont on lui avait tant parlé. Depuis plus de quarante ans déjà les Français songeaient à découvrir les peuples de ces contrées.

En 1610, Hudson avait trouvé par mer la baie qui porte son nom ; la même année, Champlain voulut s'y rendre par le Saint-Maurice[1] ; un navigateur anglais, Button, y entra par mer, en 1612 ; Champlain pensa y réussir par l'Ottawa, en 1613 ; Fox, autre Anglais, y fit une visite par mer en 1631 ; l'année suivante le capitaine James donna son nom à la baie James. Ces découvertes ajoutaient bien quelques mots et quelques lignes sur la carte, mais il ne paraît pas que le commerce s'en soit ressenti et il est encore plus certain que la conversion des Sauvages n'en fut point le résultat. Il était réservé aux Français d'accomplir, dans la mesure du possible, cette œuvre méritoire. Le 14 septembre 1641, la mère de

[1] Voir le présent ouvrage, I, 107, 128, 130.

l'Incarnation écrivait à son fils : " Voilà trois nations qui sont venues se rendre sédentaires à Sillery et dont les filles doivent être envoyées dans notre séminaire. Un Montagnais, nouveau chrétien, a fait l'office d'apôtre en sa nation et a ébranlé, avec le révérend père Le Jeune les trois nations dont je vous parle... L'on a découvert un grand nombre de nations du côté du nord qui parlent la langue algonquine ; elles veulent toutes croire en Dieu et en Jésus-Christ, et on les instruit pour les baptiser." Les Algonquins des Trois-Rivières allaient en traite[1] vers le lac Saint-Thomas (50e de latitude) chez les Attikamègues, lesquels à leur tour trafiquaient avec des peuples situés encore plus loin et dont le pays était si froid que les arbres y étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots. Comme les terres entre le Saguenay et le Saint-Maurice sont coupées de rivières qui portent leurs eaux dans ces deux grands tributaires du Saint-Laurent, les peuples de toute la région avaient coutume, dès 1640, de se rendre aux Trois-Rivières ou à Sillery rencontrer les Français. La mère de l'Incarnation écrivait le 10 septembre 1646 : " Ceux qui paraissent les plus zélés pour se faire instruire sont les sauvages du côté du nord, dont la mission est à Tadoussac. Je vous en parlai l'an passé ; et comme les nations de cette côte, qui résident avant dans les terres, entre des montagnes affreuses et des rochers inaccessibles, viennent se rendre chaque année au printemps en ce lieu-là, les pères jésuites sont aussi exacts à s'y trouver pour les instruire l'espace de trois ou quatre mois, que le temps est plus tempéré, car le reste de l'année il y fait un froid non pareil." La *Relation* de la même année ajoute : " Un capitaine d'un pays plus haut que les Attikamègues, s'est venu présenter au père (aux Trois-Rivières) avec toute sa famille, pour apprendre de sa bouche ce dont il avait ouï parler dans les grands bois de son pays... Deux canots sont arrivés d'une autre nation dont nous n'avons point encore ouï parler : ce sont des visages nouveaux qui paraissent pour la première fois parmi les Français... Entre ces canots il en est venu quelques-uns d'une nation appelée Kapiminak8etiik, lesquels nous ont assuré que leurs voisins avaient été visités par des sauvages qui jamais n'ont paru dans ces contrées et qui jamais n'avaient vu aucune des marchandises qu'on apporte en ce nouveau monde. Ils disent plusieurs choses de la multitude des hommes de leur nation et de leurs façons de faire : nous en apprendrons des nouvelles avec le temps." Le mot multitude est de trop, car ces sauvages n'étaient pas nombreux.

La première mission du Saint-Maurice eut lieu en 1651. Le père Jacques Buteux se rendit à la hauteur des terres où la rivière Matawin prend sa source. L'année suivante, retournant d'une seconde visite chez les Attikamègues, il fut tué par les Iroquois. La guerre effrayait tellement les peuplades timides du nord qu'elles n'osaient plus paraître sur le Saint-Laurent, mais les Français finirent par organiser à leur tour des caravanes qui s'enfonçaient dans ces forêts à la recherche des chasseurs. Tadoussac, à cause de son éloignement du centre de la colonie française, était moins exposé aux coups des Iroquois. La traite du nord s'y concentra vers 1653, et de nouvelles tribus se firent connaître, apportant outre des

[1] *Relations* 1640, p. 34 ; 1641, p. 32-57.

pelleteries en abondance, des renseignements qui incitaient les missionnaires et les marchands à les aller voir dans leur pays [1].

Au mois d'avril 1657 huit Français et vingt canots algonquins partirent pour le pays des Attikamègues [2]. Le 2 mai, Jean Bourdon était parti de Québec dans le but de se rendre à la baie d'Hudson par la mer, mais il ne dépassa point le 55e degré de latitude où il rencontra des glaces qui le découragèrent ; le 11 août il était de retour à Québec. Les Anglais n'avaient encore aucun établissement à la baie. L'année suivante, la *Relation* indique les divers chemins qui, du Saint-Laurent, conduisent au nord : " L'un est par les Trois-Rivières, tirant au nord-ouest. On va des Trois-Rivières au lac Ouapichiouanon, éloigné d'environ cent cinquante lieues des Trois-Rivières. Les Sauvages, en descendant, font ce chemin en sept jours." Les Sauvages comptaient quinze lieues par jour en descendant, et sept ou huit lieues en remontant les cours d'eau qui viennent du nord.

L'attention se reporta promptement vers l'ouest. Six canots de traite étaient arrivés aux Trois-Rivières, l'été 1659, montés par des sauvages encore inconnus parmi nous — les Mississagués — gens du sault Sainte-Marie. On raconte qu'ils avaient mis cinq mois à leur voyage, étant passés par la baie Georgienne, la rivière des Français, le lac Nipissingue, les rivières Mataouane et Ottawa, puis à travers les pays des Témiscamingues et des Attikamègues, avec lesquels ils étaient descendus par le Saint-Maurice. Il fut aussitôt question parmi les Français d'envoyer quelqu'un au pays des Outaouaks, situé au delà du Sault Sainte-Marie. De pareils projets pourraient être regardés comme des rêves, vu la situation de la colonie canadienne à cette époque, pourtant ils s'exécutèrent sur le champ. Ils montrent sous un jour pittoresque et grandiose le caractère de notre population. On voulait connaître ce pays des Sioux si renommé ; on voulait savoir ce que c'était que cette mer ou grande rivière qui passait pour ouvrir un chemin vers le Pacifique. Le pays des Sioux se présentait aux imaginations comme la porte de ces contrées fabuleuses où les richesses de l'Ouest devaient s'offrir aux yeux des Européens émerveillés. Rien d'étonnant donc que la perspective de résoudre tout ou partie du problême ait attiré deux hommes aussi ardents aux découvertes que l'étaient Chouart et Radisson ; leurs familles résidaient aux Trois-Rivières, le poste le plus fréquenté des caravanes ; les renseignements ne devaient pas leur manquer. D'ailleurs, eux-mêmes avaient pénétré assez loin dans l'ouest pour être tentés d'y recommencer des courses. Tous deux s'embarquèrent, l'automne de 1659, en compagnie des Sauvages qui retournaient dans ces contrées. Ils hivernèrent près du lac Pepin, sur le Mississipi, au milieu de la nation du Bœuf (les Sioux appelés sédentaires) forte de quatre mille hommes. Ces Sauvages, ainsi que les Assiniboines, leurs voisins, trafiquaient avec les peuples de la baie d'Hudson ; ils entretenaient aussi avec d'autres tribus, situées dans les environs du Mississipi et du Missouri, des rapports dont les Français avaient eu connaissance.

[1] Voir tômes III, 58, IV, 18.
[2] Voir tôme IV, p. 18.

L'été de 1660, Chouart et Radisson étaient de retour sur le Saint-Laurent. Au commencement de septembre, le supérieur des jésuites, revenant des Trois-Rivières à Québec, écrivit les lignes suivantes : " Je trouvai deux Français qui ne fesaient que d'arriver de ces pays supérieurs avec trois cents Algonquins (les Outaouais)... Ils ont hiverné sur les rivages du lac Supérieur et ont été assez heureux pour y baptiser deux cents petits enfants [1]. Nos deux Français firent pendant leur hivernement diverses courses vers les peuples circonvoisins. Ils virent, entres autres, à six journées au delà du lac Supérieur vers le sud-ouest, une peuplade composée des restes des Hurons de la nation du Petun, contraint par l'Iroquois d'abandonner leur patrie. Ces pauvres gens ont rencontré une belle rivière, grande, large, profonde et comparable, disent-ils, à notre grand fleuve Saint-Laurent. Ils trouvèrent sur ses rives la grande nation des Alini8ek [2] (Illinois) qui les reçurent très bien. Cette nation est composée de soixante bourgades, ce qui nous confirme dans la connaissance que nous avons déjà de plusieurs milliers de peuples qui remplissent toutes ces terres du couchant. Nos deux Français continuant leur ronde, furent bien surpris en visitant les Nad8ecki8ec (Sioux)... Ils ont visité les quarante bourgades dont cette nation est composée, dans cinq desquelles on compte jusqu'à cinq mille hommes... Ce peuple nous attend, depuis l'alliance qu'il a faite tout fraîchement avec les deux Français qui en sont revenus cet été.[3]" Ne doit-on pas conclure que Chouart et Radisson [4] connurent le haut Mississipi en 1659, si toutefois ils ne l'avaient pas visité dès 1654 ? — car il est évident qu'ils ne pouvaient avoir des rapports avec les Illinois et les Sioux sans traverser ce fleuve ou en suivre les rives.

Dans l'été de 1660, après le retour des deux voyageurs, huit Français se mirent en route pour les pays de l'ouest. Avec eux étaient le père Ménard, et un serviteur du nom de Jean Guérin [5], qui se rendirent d'abord à Chagouamigon, puis à cent lieues dans le pays des Sioux comprenant un territoire qui forme aujourd'hui presque tout le Wisconsin et l'Iowa. L'année suivante, tous deux périrent au cours d'un voyage entrepris dans la direction de l'ouest. La *Relation* dit que le père Ménard est le prêtre qui s'était le plus approché des mers de la Chine à cette date. Les Français partis avec eux retournèrent à Québec en 1663.

On se fera une idée de la persistance qu'apportaient les Iroquois à détruire les dernières familles de la race huronne en se rappelant que, vers 1658, ils se mirent en devoir d'aller prendre Chagouamigon, où chacun se croyait en sûreté à cause de l'éloignement de ce poste. Au dire de Chouart, la guerre était presque partout dans l'ouest, et les Iroquois y semaient la terreur ; cette situation devait durer quarante ans.

Les Sauvages du nord et de l'ouest du lac Supérieur parcouraient habituellement l'espace comprise entre cette mer intérieure, le lac Winnipeg et la baie d'Hudson. Noël

[1] Ce passage et plusieurs autres documents que nous possédons attestent que Chouart était catholique, contrairement à ce qu'ont dit certains auteurs.

[2] Voir " l'Erratum " publié à la fin des *Relations des Jésuites*.

[3] Voir *Relations* 1660, p. 12, 27 ; 1661, p. 12. *Journal des Jésuites*, p. 186-7. Charlevoix : *Hist. de la N.-France*, I, 346.

[4] Le 18 septembre 1660, aux Trois-Rivières, Pierre Radisson fut parrain de M.-Jeanne Pellerin. Il n'était donc pas protestant.

[5] Le 15 avril 1659, aux Trois-Rivières, il avait été parrain de Marguerite, fille de Médard Chouart, et le père Ménard avait fait le baptême.

Jérémie dit positivement que Chouart " étant dans le pays des Outaouais, poussa si loin (vers le nord) qu'il eut connaissance de la baie d'Hudson." On ne saurait dire si la chose eut lieu durant l'expédition de 1659-60; la relation du père Lalemant, écrite d'après le récit de Chouart et Radisson ne le donne point à supposer. Charlevoix dit : " En 1660, un Algonquin, qui avait employé deux années entières à voyager dans le nord, rencontra aux environs de la baie d'Hudson quantité de ses compatriotes que la crainte des Iroquois avait contraints d'y chercher un asile. Il y trouva aussi les naturels du pays fort disposés à se joindre aux Français pour réprimer l'orgueil de cette nation qui s'était fait des ennemis de toutes les autres et qui commençait à s'approcher d'eux. Ils chargèrent même l'Algonquin de présents pour le gouverneur-général ; et ce Sauvage, qui était allé à la baie d'Hudson par le lac Supérieur, en revint par le Saguenay[1].

C'est par la voie du Saguenay que se proposait de passer, en 1661, une expédition commandée par Michel Leneuf de la Vallière et dont faisaient partie les pères Dablon et Druillètes, ainsi que Denis Guyon, Després-Couture et François Pelletier, mais à cause des Iroquois il fallut rebrousser chemin[2].

D'après le *Journal des Jésuites*, Chouart des Groseillers se serait mis en route pour la mer du nord, par le Saint-Laurent, au mois de mai 1662, avec dix hommes. Le récit de Noël Jérémie Lamontagne nous paraît très explicite : " M. de Groiseliez étant avec nos sauvages de Canada dans le pays des Outaouais (en 1654 ou 1659 évidemment) poussa si loin qu'il eut connaissance de la baie d'Hudson. Etant de retour à Québec (en 1660) il se joignit à quelques bourgeois, arma une barque et entreprit de la découvrir par mer (c'est l'expédition de 1662 croyons-nous). Il y réussit et alla aborder à une rivière que les Sauvages nomment Pinasiouetchiouen, qui veut dire rivière Rapide, qui n'est distante que d'une lieue de celle dont je viens de parler (la rivière appelée Bourbon ou Nelson). Il fit son établissement du côté du sud, dans des îles qui sont à trois lieues dans la rivière. Pendant l'hiver (1662-63) les rivières étant glacées, les Canadiens que M. de Groiseliez avait avec lui, gens fort alertes et agiles dans les bois, étant à la chasse, le long de la mer, à l'embouchure de la rivière Nelson, que nous nommons présentement Bourbon, trouvèrent un établissement d'Européens, ce qui les surprit fort. Ils retournèrent promptement, sans se faire découvrir, pour en donner avis à leur commandant, qui ne manqua pas aussitôt de faire armer tous ses gens et de se mettre à leur tête pour savoir ce que c'était. Ils firent leur approche, et ne voyant qu'une petite mauvaise chaumine, couverte de gazon, et trouvant la porte ouverte ils y entrèrent les armes à la main et y trouvèrent six matelots anglais qui mouraient de faim et de froid. Ils ne se mirent point en défense, au contraire, ils s'estimaient fort heureux de se voir prisonniers des Français puisque, par ce moyen, ils avaient leur vie en sureté. Ces six matelots avaient été dégradés par un navire qui avait armé à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, et qui n'avaient

[1] Voir *Relation* de 1660, p. 12 ; La Potherie : *Hist. de l'Amérique Septentrionale* II, 280 ; Charlevoix : *Hist. de la Nouvelle-France*, I, p. 345.

[2] Tômes III, p. 153, IV, 148.

aucune connaissance des premiers qui avaient armé à Londres (l'été de la même année)... Pendant le cours de l'hiver, il vint quelques Sauvages chez M. de Groiseliez, qui lui dirent qu'il y avait un autre établissement d'Anglais à sept lieues dans la rivière Bourbon. Aussitôt, il se disposa à les aller attaquer, mais comme ils étaient fortifiés, il prit ses mesures et choisit un jour qu'ils pourraient être en réjouissance. En effet, il les attaqua le jour des Rois et les surprit dans une telle ivresse qu'il les prit sans qu'ils pussent se défendre, quoiqu'ils fussent quatre-vingts Anglais et qu'ils ne fussent que quatorze. Ainsi M. de Groiseliez resta maître de tout le pays. L'été suivant (1663) lorsqu'il voulut retourner en Canada rendre compte de ses exploits et de sa découverte, il laissa son fils, nommé Chouart[1], avec cinq hommes pour garder le poste qu'il avait conquis, et repassa en Canada avec son beau-frère nommé Ratisson, bien chargé de pelleteries et d'autres marchandises anglaises. Mais quoique, selon les apparences, ils eussent assez bien fait leur devoir pour être bien reçus, on les chagrina cependant beaucoup sur quelque prétendu pillage dont ils n'avaient pas donné connaissance aux armateurs ; ce qui obligea M. de Groiseliez de faire passer son beau-frère Ratisson en France pour se plaindre de l'injustice qu'on leur faisait. Mais il fut encore plus mal reçu qu'en Canada, ce qui le mit dans un tel désespoir qu'il projeta de passer en Angleterre pour y proposer un armement et aller retirer son neveu Chouart qu'il venait de laisser à la baie d'Hudson, ce qu'il fit. Il fournit des mémoires si positifs qu'on lui donna un navire bien armé, avec lequel il alla reprendre le lieu que l'on nommait pour lors Port-Nelson."[2] Cette volte-face de Radisson peut se rapporter à la fin de 1663 ou au commencement de 1664, toutefois rien ne nous renseigne exactement quant à la date. La mère de l'Incarnation donne à entendre que Chouart s'adressa aux gens de la Nouvelle-Angleterre et n'en fut pas écouté.[3]

Le 20 mai 1663, M. d'Avaugour aurait, paraît-il, donné instruction à un fils de Guillaume Couture et à Denis Duquet d'aller par voie de terre, avec cinq hommes, planter les armes de France à la baie, ce qui aurait été exécuté.

Cependant, Chouart était allé en France rejoindre Radisson, afin d'exposer à la cour les avantages de ses découvertes. Si on en juge par un procès qui eut lieu au mois d'avril 1665 et où sa femme comparaît seule de sa famille, Chouart était absent du Canada, et cela ferait supposer qu'il était parti pour la France dès l'automne de 1664. Aux recensements de 1666 et 1667 sa famille est citée[4] aux Trois-Rivières et au cap de la Madeleine[5].

A Paris, nos deux aventuriers, rebutés par les ministres, s'abouchèrent avec l'embassadeur anglais qui appela sur eux l'attention du prince Rupert. Une compagnie provisoire se forma et le 9 septembre 1668, le *Quaiche*, guidé par eux, entrait dans la rivière Nemiscau, qui se décharge dans la baie James. Ils construisirent en ce lieu le fort Charles, et y passèrent la mauvaise saison. L'été suivant, à leur retour en Angleterre, la *Compagnie de la Baie*

[1] Médard Chouart, si c'est lui qui est ici mentionné, ne pouvait être âgé que de douze ans à cette époque.

[2] *Relation du détroit et de la baie d'Hudson*. Amsterdam, 1710, p. 15.

[3] Il existe trois pièces manuscrites concernant la baie d'Hudson, années 1662-63, indiquées au rapport du ministre de l'Agriculture, Ottawa, 1874, page 197.

[4] Voir le présent ouvrage, IV, 64, 70.

[5] Les historiens sont tous indécis quant à la date des voyages de Chouart et Radisson.

d'Hudson fut autorisée par Charles II. Chouart reçut une pension de vingt mille écus et l'ordre de la Jarretière. Radisson retourna à la baie en 1670, conduisant le gouverneur Bailey. C'est vers ce temps qu'il paraît avoir épousé une fille du chevalier Kertk. Chouart et lui étaient au fort Nelson en 1673, puis au fort Rupert en 1674 pour le compte des Anglais.

Au Canada, ces événements causèrent de l'inquiétude[1]. Le 6 août 1671 partirent de Québec le père Albanel et M. Paul Denys de Saint-Simon, avec quelque escorte, qui remontèrent le Saguenay, hivernèrent au lac Saint-Jean, et atteignirent la baie d'Hudson par la rivière Nemiscau où étaient les forts bâtis sous les ordres des deux transfuges français, mais vides en ce moment. Ils prirent possession du pays au nom de la France (1672). En chemin, ils virent des " voyageurs " qui prétendaient avoit été à la baie huit années auparavant, date correspondante à celle de l'expédition de Chouart, 1662-63, ou de Couture, 1663.

Tournons de nouveau nos regards vers l'ouest. En 1664, le père Allouez n'avait pu exécuter le projet de partir avec les Outaouais pour aller au delà des grands lacs continuer les missions interrompues par le décès du père Ménard. Il s'embarqua l'année suivante, compléta l'exploration du lac Supérieur, fit rapport sur les mines de cuivre, fonda à Chagouamigon la mission du Saint-Esprit, et se prépara à pénétrer soixante lieues plus loin sur le haut Mississipi, habité par les Sioux, tant dans un but religieux que pour s'assurer de la direction du cours de ce fleuve.

A partir de 1665, les Français maintinrent constamment quelques postes autour du lac Supérieur. Sur la carte de 1668, attribuée aux pères Marquette et Allouez, cette nappe d'eau porte le nom de Tracy. " Dès lors, écrit Charlevoix,[2] on parlait des Illinois comme d'une nation presque détruite par les Iroquois ; toutefois, cinquante ans après, elle était encore de quarante mille âmes. Le père Allouez vit aussi quelques Sioux[3] à Chagouamigon, mais il ne put traiter avec eux que par interprète ; et la même chose lui arriva avec plusieurs autres nations... Les Sioux firent entendre au missionnaire que leur pays était l'extrémité du monde vers le nord, mais il y a bien de l'apparence qu'ils comprenaient sous le nom de Sioux toutes les nations qui parlent des dialectes de leur langue, surtout les Assiniboils. Au couchant, ils avaient pour voisins les Karesis, au delà desquels ils disaient que la terre est coupée et qu'on ne voyait plus que de l'eau puante : c'est ainsi qu'ils désignent la mer. Au nord-ouest, ils sont bornés par des peuples qui se nourrissent de chair humaine et la vendent crue. Il y a dans le voisinage des Assiniboils, une nation dont on dit la même chose ; mais il périt beaucoup de monde dans ce pays là par les dents d'une espèce d'ours, d'une grandeur énorme, et qui ont les ongles extrêmement longs. Les Kilistinons ou Cristinaux, que nos Canadiens appellent Criques, faisaient en ce temps-là des excursions jusqu'à cette extrémité du lac Supérieur, et le père Allouez, qui y en vit plusieurs, assurait qu'ils adorent le soleil, auquel ils sacrifient des chiens qu'ils pendent aux arbres. Il ajoute que ces Sauvages sont

[1] *Relation* 1672, p. 42, 43, 53, 54.
[2] *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 396.
[3] Voir *Relation*, 1667, p. 23.

grands parleurs et parlent fort vite, contre l'ordinaire de tous les autres de ce continent. Nos voyageurs les appellent pour cette raison les Gascons du Canada. Leur langue est un dialecte algonquin et approche fort de celle des Attikamègues, ce qui joint avec le nom de ces derniers, qui est celui d'un poisson fort commun à l'extrémité septentrionale du lac Huron, peut faire juger qu'ils étaient autrefois habitants des environs du lac Supérieur. Au commencement de l'année 1667, le père Allouez apprit que des Nipissings s'étaient retirés en grand nombre sur le bord du lac Alimipegon (Nipigon) qui est au nord du lac Supérieur dans lequel il se décharge. Il s'y transporta et arriva les premiers jours du mois de juin. Il trouva ces infortunés fugitifs, qui étaient chrétiens pour la plupart, dans le même état où il avait trouvé les Hurons, et, quoiqu'il fut extrêmement fatigué d'un voyage de cinq cents lieues, qu'il avait fait avec deux Sauvages, il mit d'abord la main à l'œuvre et eut la consolation de n'avoir pas travaillé en vain. De là, il reprit la route de Chagouamigon où, ayant formé le dessein d'établir une mission fixe, il se joignit à un grand convoi d'Outaouais qui allaient porter leurs pelleteries à Montréal. De là, il se rendit à Québec, où il arriva au mois d'août de l'année suivante. Il n'y resta que deux jours et en repartit avec le père Louis Nicolas, qu'il avait engagé à venir partager avec lui les travaux de sa pénible mission, un Frère et quatre ouvriers." Sur neuf cents Outaouais qui, dans cette circonstance descendirent à Montréal, on en vit six cents à Québec ; ils avaient en vue la traite et aussi leur réconciliation avec les Iroquois, car dix-neuf hommes de cette nation venaient d'être tués par des Outaouais et on craignait de voir la guerre devenir générale dans l'ouest. La mère de l'Incarnation, remarque " qu'ils ont apporté à nos marchands une prodigieuse quantité de pelleteries... Les révérends pères ont fait cinq cents lieues de chemin... ils ont trouvé de grandes nations très peuplées... cette nation (les Sioux) est bien au delà des Outaouais... il s'est trouvé que Dieu a tellement disposé leurs cœurs que ce sont les plus affables du monde." En effet, les Sioux, à cette époque, n'étaient pas les terribles guerriers que nous eûmes à combattre plus tard. Pour le moment, la traite était ouverte avec eux sur un grand pied et l'on se proposait de connaître les Illinois et les peuples éloignés, tant à fin de les convertir que d'étendre le négoce jusque chez eux.

Un élan remarquable se manifesta comme on le voit dans le pays des lacs à partir de 1665. En 1669 fut fondée par les jésuites la résidence de Sainte-Marie du Sault. La même année, Jolliet et Péré partirent de Québec sur l'ordre du gouvernement, à la recherche des mines du lac Supérieur. Le commerce prenait de l'extension. Au Sault Sainte-Marie, écrivait (1670) M. de Galinée, " on a une robe de castor pour une brasse de tabac, tantôt pour un quarteron de poudre, tantôt pour six couteaux, tantôt pour une brasse de petites rassades bleue... C'est pour cela que les Français y vont nonobstant des difficultés épouvantables qui s'y rencontrent."

Jean Péré, marchand, était à Québec en 1660 et 1662 et aux Trois-Rivières en 1664. Il devait être parent de Pierre Péré Moreau dit La Taupine, célèbre quelques années plus tard parmi les coureurs de bois.

Louis Jolliet, né à Québec, est cité comme "clerc de l'église" au séminaire de Québec en 1666, 1667. Du mois d'octobre 1667 au mois d'octobre 1668, il était en France[1]. Son départ avec Péré (1669) le mettait sur la voie des découvertes où il devait s'illustrer.

En même temps se préparait à Montréal une expédition qui a beaucoup occupé les historiens. La maison de Saint-Sulpice avait établi une mission à la baie de Quinté, côté nord du lac Ontario, où résidaient MM. de Fenélon et Trouvé. L'automne de 1668 deux autres prêtres du séminaire de Montréal, MM. Dollier de Casson et Michel Barthélemy, s'enfoncèrent dans les bois, à la suite d'un capitaine nipissirinien et recueillirent des renseignements qui décidèrent le premier d'entre eux à retourner assez promptement sur ses pas " pour prendre part à une grande entreprise, suivant laquelle on espérait d'aller à sept ou huit cents lieues annoncer l'Evangile dans un pays qu'on sait être très peuplé." Un personnage qui devait faire du bruit par la suite se joignit à eux ; c'était au commencement de l'été de 1669.

René-Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen (1643) et son frère aîné, l'abbé Jean Cavelier, paraissent être arrivés à Montréal en 1667, peu après la mort de leur père, qui laissa à René-Robert quelque bien. Ce dernier est mentionné à Montréal, au mariage du capitaine Sidrac Dugué le 7 novembre 1667. Il y avait déjà dans le pays des familles du nom de Cavelier[2]. L'hiver 1667-68, La Salle obtint du séminaire une seigneurie qu'il nomma Saint-Sulpice et qui bientôt après reçut le nom de Lachine. Il y commença des défrichements et établit un poste de traite ; puis il acheta une maison en ville. Ses rapports avec les Iroquois qui lui firent connaître vaguement l'existence de l'Ohio, le déterminèrent à rétrocéder partie de son fief au séminaire (6 janvier 1669) et le reste à Jean Millot, pour se livrer uniquement aux découvertes. Il se rendit à Québec consulter les autorités sur ses projets. " L'espérance du castor, dit M. de Galinée, mais surtout celle de trouver par ici passage dans la mer Vermeille, où M. de la Salle croyait que la rivière d'Ohio tombait, lui firent entreprendre ce voyage, pour ne pas laisser à un autre le chemin de la Chine. M. de Courcelles voulait appuyer ce dessein." Le 15 mai (1669) Mgr. de Laval écrivait une lettre autorisant les prêtres de Saint-Sulpice à prendre part à ces expéditions lointaines dans l'intérêt du salut des âmes. MM. Dollier, Barthélemy et Galinée partirent de Montréal le 6 juillet ; on croit que la Salle les suivit de près et les rejoignit bientôt. Après avoir visité les Iroquois Tsonnontouans, à l'est du lac Ontario, ils se décidèrent à continuer leur chemin par les lacs, et le 22 septembre ils partaient de la baie de Burlington pour franchir le portage qui devait les conduire à l'Erié. C'est dans ce trajet qu'ils rencontrèrent Jolliet qui avait laissé Péré au lac Supérieur et s'en revenait par une route nouvelle dont il donna la carte, dressée par lui, aux prêtres de Saint-Sulpice. Ceux-ci crurent devoir changer leur itinéraire et chercher à passer par le pays des Outaouais pour se rendre à l'Ohio. La Salle, malade

[1] *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, VIe liv. 58. Voir le présent ouvrage, tômes II, 78, 78, 92 ; III, 11 ; IV, 52, 65.
[2] Voir : le *Dictionnaire* de l'abbé Tanguay ; le présent ouvrage, tômes II, 32, 34 ; III, 45 ; IV, 60, 76.

depuis quelques jours, renonça au voyage déclarant qu'il s'en retournait à Montréal. La séparation eut lieu le 1er octobre. Le 8, les missionnaires étaient au lac Erié ; le 16 ils firent leurs préparatifs d'hivernement. S'étant remis en marche le[1] 26 mars (1670) ils passèrent devant le site où s'éleva plus tard le Détroit et le 25 mai arrivèrent au Saut Sainte-Marie, où les pères jésuites " ont bâti un fort joli fort, c'est-à-dire un carré de pieux de cèdre de douze pieds de haut, avec une chapelle et une maison au dedans de ce fort... Le fruit que font ici les pères est plus pour les Français, qui y sont souvent au nombre de vingt ou de vingt-cinq, que pour les Sauvages, car quoiqu'il y ait quelques-uns de baptisés, il n'y en a pourtant pas un qui soit assez bon catholique pour pouvoir assister à l'office divin qni s'y fait pour les Français qui chantent la grande messe et vêpres les fêtes et dimanches. Les pères ont sur ce sujet une pratique qui me semble assez extraordinaire qui est qu'ils baptisent les adultes hors de péril de mort lorsqu'ils ont témoigné quelque bonne volonté pour le christianisme, avant qu'ils soient capables ni de se confesser, ni d'assister à la sainte messe, ou accomplir les autres commandements de l'Eglise. En sorte que à la Pointe-du-Saint-Esprit, qui est un lieu au fond du lac Supérieur, où les restes des Hurons se sont retirés après l'incendie de leur village, le père qui passa l'hiver avec eux, m'a dit : que quoiqu'il y en eut une grande partie qui avaient été baptisés lorsque les pères avaient été aux Hurons, il n'avait pourtant jamais osé dire la messe devant eux, parce que ces gens regardent cette action comme une jonglerie ou sorcellerie. Je ne vis point de marque particulière du christianisme parmi les Sauvages de ce lieu, ni dans aucun autre pays des Outaouais qu'une femme de la nation des Amikoués qui avait été instruite autrefois dans les habitations françaises, qui étant, à ce qu'elle paraissait, en danger de mort, pria M. Dollier d'avoir pitié d'elle et la fit ressouvenir de ses anciennes instructions et de l'obligation où elle était de se confesser." Les pères Marquette et Dablon étaient alors au Saut. Le père Allouez s'était rendu (17 février) chez les Pouteouatamis, appelé, dit-il, " pour adoucir quelques jeunes Français qui, étant parmi eux pour le négoce, les menaçaient et les maltraitaient." Jolliet connaissait cette route de la baie Verte et devait, trois années plus tard, la parcourir en se rendant au Mississipi.

Le 28 mai (1670) M. Dollier et ses compagnons partirent du saut pour retourner à Montréal où ils arrivèrent le 18 juin. Au commencement de ce dernier mois, Nicolas Perrot descendant du pays des lacs avec des Outaouais, fit rencontre, au-dessous des chutes des Chats (un peu au-dessus de la ville d'Ottawa) de Cavelier de La Salle " qui était à la chasse avec cinq ou six Français et dix ou douze Iroquois." La Salle avait-il eu le temps (depuis le premier octobre) comme il l'a prétendu plus tard, de découvrir l'Ohio, de descendre cette rivière jusqu'à Louisville et de revenir s'amuser sur l'Ottawa — sans ébruiter la nouvelle de ce grand voyage ? Dès 1670 le nom de Lachine était imposé à sa seigneurie de Saint-Sulpice, en mémoire de son retour précipité — car il avait annoncé qu'il se rendrait à la Chine, ou qu'il en connaîtrait la route. Malgré cet échec, qui paraît incontestable, La Salle contribuait autant

[1] La veille ils avaient pris possession du territoire environnant au nom de la France et de la religion.

que les autres explorateurs, religieux et laïques, à attirer l'attention du gouvernement vers l'Ohio et le Mississipi. Le 10 octobre 1670, Talon écrivait au roi qu'il serait à propos d'envoyer à la découverte du Mississipi. L'année suivante, il chargea MM. de Saint-Lusson, La Salle et Nicolas Perrot de prendre possession des contrées de l'ouest. La traite que les Anglais commençaient à faire chez les nations des lacs alarmait les Français, déjà en rapport avec ces peuples depuis nombre d'années. L'Angleterre soutenait qu'il ne suffit point de découvrir pour avoir des droits sur un pays, mais qu'il faut y créer des établissements stables. En 1671, sur l'île de Michillimakinac, située au débouché des lacs Huron et Michigan, fut établie l'importante mission de Saint-Ignace, d'où les missionnaires, les traiteurs français et les coureurs de bois se répandirent, durant tant d'années, dans la direction des quatre points cardinaux. Ce poste, admirablement choisi pour la facilité des communications par eau — les seules praticables à cette époque — devint le rendez-vous général des blancs et des sauvages, dans un circuit de territoire grand comme toute l'Europe.

Saint-Lusson et Perrot passèrent l'hiver (1670-71) chez les Amikoués, au bord du lac Huron. Des courriers avertirent les sauvages éloignés de se réunir au Saut Sainte-Marie à une date fixe pour procéder à la cérémonie qui devait mettre leurs contrées sous la protection du drapeau français. La Salle a dû, cet hiver, parcourir plus d'un canton et se renseigner de manière à parler avec quelque connaissance de cause du fameux fleuve dont on cherchait, depuis si longtemps, à retracer le cours. Quoiqu'il en soit, nous le voyons (4 juin 1671) au Saut Sainte-Marie assister avec Saint-Lusson, Jolliet, Perrot et les pères Allouez, Dablon, Druillètes, en présence des envoyés de quatorze nations, à la pose d'une croix supportant les armes de France comme signe de prise de possession de tout le pays des lacs. La Salle était de retour sur le Saint-Laurent, l'automne qui suivit. L'intérêt qui s'attachait à la découverte du grand fleuve de l'ouest ne cessait d'augmenter. Le père Dablon avait résolu (1669) de s'y rendre, " mais, dit Garneau, il en fut empêché par ses travaux évangéliques, quoiqu'il se fut approché bien près de ce fleuve. Il pénétra avec le père Allouez, de 1670 à 1672, jusque chez les Illinois, visitant sur sa route les Maskoutins, les Kikapous et les Outagamis, sur la rivière aux Renards, qui prend sa source du côté du Mississipi et se décharge dans le lac Michigan." Décidément la route de Jean Nicolet était la meilleure. Sur instructions de M. de Frontenac, le père Marquette et Louis Jolliet partirent de Michillimakinac, au printemps de 1673 et se dirigèrent par la baie Verte, du côté de la rivière Wisconsin. Le 17 juin ils saluaient le Mississipi qu'ils descendirent jusqu'aux Arkansas, rapportant la presque certitude que ce fleuve se décharge, non pas à l'ouest, mais plutôt dans le golfe du Mexique ou même à la Floride. Le père Marquette retourna à Michillimakinac ; Louis Jolliet à Québec.

En 1672, Péré avait constaté l'existence d'une belle mine de cuivre au lac Supérieur ; les sauvages du nord-ouest se rendaient volontiers à la traite de Michillimakinac, ou recevaient des coureurs de bois parmi eux ; le pays des Sioux était connu, bien que non encore exploré. La carte du père Marquette (1673) indique les rives sud et ouest du lac

Supérieur, ainsi que les missions de Sainte-Marie, Saint-Ignace et du Saint-Esprit (Chagouamigon). Sur le rivage qui regarde l'île Royale, on lit " Chemin aux Assinipoulak à 120 lieues vers le nord-ouest." De l'embouchure de la Kaministiquia à l'entrée du lac des Bois, on compte à peu près cent vingt lieues. Il est clair que les Français avaient des rapports et faisaient commerce avec les Assiniboines ou exerçaient sur eux une influence considérable, car, en 1671, au saut Sainte-Marie ces Sauvages, ainsi que les Christinos, Monsonis et autres nations du nord et de l'ouest, s'étaient déclarés amis de la France et placés sous sa protection. Une autre carte, dont la date est donnée comme étant de 1680, montre un cours d'eau qui paraît être la Kaministiquia, et porte cette légende : " Par cette rivière on va aux Assinepoulacs à 150 lieues vers le nord-ouest où il y a beaucoup de castors." Au fond du lac Supérieur est figuré un autre cours d'eau ; on y lit : " Par cette rivière, on va au pays des Nadouessiens à 60 lieues au couchant." Vers 1680, il est fait mention d'un Sauvage, nommé Jason, qui voyagea à partir des grands lacs et se rendit par le nord jusqu'aux Trois-Rivières[1].

Ainsi donc, le vaste champ que Nicolet, Chouart et Radisson avaient parcouru s'était élargi, et presque doublé, mais la région du Mississipi devait, pendant de longues années, captiver davantage les explorateurs et les commerçants. La Salle se fit concéder Cataracoui, sur le lac Ontario, en vue de ses entreprises futures. Jolliet demanda, sans l'obtenir, la permission de trafiquer aux Illinois ; on crut le consoler, quelques années plus tard, en lui donnant l'île d'Anticosti. Son rival, plus riche, plus hardi, n'abandonne point la lutte. Du poste de Cataracoui il étend son commerce au lac Erié et bientôt songe à quelque chose de mieux que l'humble canot d'écorce. En 1679 le *Griffon*, construit un peu au-dessus du Niagara, remonte jusqu'au lac Huron, entre dans le Michigan et se charge de pelleteries à la baie Verte. La Salle et le père Hennepin, récollet, poussent de là jusqu'au Mississipi. L'année suivante, Daniel Greysolon, sieur Du Luth, officier dans les troupes, l'un des types les plus remarquables de cette époque, prend possession du pays des Sioux, selon les formes officielles. En même temps on bâtit, dans le voisinage de la Kaministiquia, un poste qui devint le premier anneau de la longue chaîne d'établissements des Français dans la direction des Montagnes-Rocheuses. Après avoir quitté La Salle, qui retournait au Canada, le père Hennepin se rendit (1680) chez les Sioux ; cette nation, qui allait en guerre, fit la rencontre du missionnaire et l'amena prisonnier. " Ils le prirent, raconte La Potherie, pour un esprit, n'osant l'aborder, et sans exagérer une circonstance tout à fait particulière, ils lui donnèrent à manger, par respect, au bout d'une perche."

Soit que l'on remonte à Champlain (1615) ou que l'on se rende jusqu'à d'Iberville (1699) dans l'histoire de la découverte du centre Amérique, le voyage de Jolliet et Marquette au Mississipi (1673) se présente comme le point culminant des travaux entrepris de ce côté. La Nouvelle-France s'agrandit alors brusquement vers le midi comme si une conquête par le

[1] La Potherie : *Hist. de l'Amérique Septentrionale*, II, 280.

sabre eut doublé son territoire. La Providence voulait que la petite colonie des bords du Saint-Laurent devint une pépinière de découvreurs et que, sans perdre son caractère primitif qui était tout agricole, elle commençât à jouer le rôle d'une seconde mère-patrie dans ce milieu américain où pouvaient l'attendre de grandes destinées. Par malheur, loin d'être pour elle un sujet de développement, ce bienfait devint par l'imprévoyance des hommes une cause de transformation, car les fils des Canadiens attirés vers ces espaces immenses affaiblirent la colonie principale en la privant de leurs bras, et la France ne sut point activer par l'envoi de nouvelles familles, la colonisation du Saint-Laurent. La page que nos découvreurs et fondateurs de l'ouest ont écrite nous a coûté bien cher ! — " mais la gloire a tout effacé."

La lecture attentive des mémoires et récits du temps montre la constante préoccupation des marchands et des missionnaires à s'avancer dans les profondeurs du continent, sitôt après le voyage de Nicolet (1634) dont le père Le Jeune parle avec tant d'éloges. Il est vrai que nous ne connaissons pas les noms de tous les employés de la traite ni des " donnés " et des " engagés " des jésuites, ni ceux des interprètes et coureurs de bois que leur incroyable fantaisie poussaient alors à s'enfoncer parmi les nations du sud et de l'ouest, mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir le mouvement envahisseur des Français de toutes classes dans cette direction, une longue suite d'années antérieures à Jolliet. Après Nicolet, Chouart tient la tête sur la liste de ceux qui ont ouvert le centre Amérique à la puissance française. En 1660, il se fit plus de bruit au sujet du fleuve de l'ouest qu'au retour de Jolliet quatorze ans plus tard. Parce que nous n'avons pas de narration solennelle et circonstanciée qui explique comment et à quelle date les premiers Canadiens ont parcouru les rives du Mississipi ou se sont établis le long des rivières qui se déversent dans ce fleuve, faut-il conclure que personne autre que trois ou quatre chercheurs, révélateurs et découvreurs (Nicolet, Chouart, Radisson, La Salle) nous ont fait cadeau de ces vastes provinces ? Est-ce que les " voyageurs " attendaient qu'un pays fut *découvert* ou noté sur les cartes du gouvernement pour s'y fixer, ou tout au moins y trafiquer et " s'habituer " avec les Sauvages ? Etudions l'ensemble de notre histoire à cet égard et nous cesserons de croire à la trouvaille du Mississipi accomplie en une seule course, comme un certain journaliste a découvert tout récemment la Méditerranée. Le jour où Jolliet et Marquette saisirent l'aviron pour nager vers le " futur grenier du genre humain," ils allèrent simplement confirmer par des documents authentiques à l'usage des ministres du roi, ce que l'expérience des " voyageurs " avait rendu patent depuis une quarantaine d'années. Ils avançaient d'un pas la géographie officielle en continuant l'œuvre de Nicolet, Chouart, Allouez et Dablon — de même que La Salle (1682) et d'Iberville (1699) la complétèrent en traçant le reste du cours du grand fleuve. Jolliet et Marquette commencèrent leur voyage par la baie Verte et traversèrent des contrées déjà fréquentées par les traiteurs français. Plus loin, ils atteignirent des villages dont les habitants ne paraissaient pas avoir une connaissance pratique de nos compatriotes. Là seulement ils se sentirent en dehors du *déjà vu*. Le parcours du Mississipi, du Wisconsin à l'Arkansas, est de deux cents lieues, à peu près : c'est la découverte de Jolliet.

Les historiens se demandent si l'honneur d'avoir trouvé le Mississipi est dû autant à Cavelier de La Salle qu'à Louis Jolliet. Un volume ne suffirait pas à redire leurs arguments. Les faits, cependant, ne permettent ni quiproquo ni ambiguité. Lorsque Jolliet fut chargé d'aller reconnaître le cours du grand fleuve de l'ouest, comme on l'appelait, il y avait trente-neuf ans que les " voyageurs " parlaient de celui-ci. Des explorateurs en avaient indiqué l'existence, quelques-uns l'avaient vu. Le commerce s'était approché de ses rives au point d'en prendre virtuellement possession. Faudrait-il supposer que La Salle fit plus que Nicolet, Chouart et Radisson, sans compter les pères jésuites, et qu'il explora le Mississipi avant 1672 ? Alors comment donc le gouverneur de Courcelles et l'intendant Talon ont-ils pu se taire et se borner à demander à la cour de faire découvrir ce Mississipi tant désiré ? Frontenac, avant tout favorable à La Salle, s'abstient de prononcer le nom de son ami ; s'il avait conçu le projet de lui en confier la mission officielle ; c'est Jolliet qui l'emporta, Jolliet élève et disciple des jésuites—affaires d'influence, mais qui prouve jusqu'à quel point le cours du fleuve était encore indéterminé, car on n'eut pas songé à envoyer un cartographe dans cette direction si on eut connu (d'après les soi-disant découvertes de La Salle) quelle était la marche de ce cours d'eau. Le choix de Jolliet s'explique d'ailleurs aisément. Le Canadien connaissait les langues sauvages ; il avait parcouru les contrées voisines du Mississipi ; ses talents d'hydrographe imposaient son nom au gouvernement, de plus, les jésuites agissaient de concert avec lui. La Salle était seul, ou à peu près, nouveau venu dans le Canada, ne sachant rien des langues sauvages, n'ayant jamais dressé une carte et, selon les apparences, il ignorait, autrement que par ouï dire, les pays dont il s'agissait de rendre compte. Quel titre aurait-il pu avoir à la préférence de la cour ?

CHAPITRE II

1650–1675

DE QUOI VIVENT LES HABITANTS. — L'ARGENT, LA TRAITE, L'EAU-DE-VIE. — COMMERCE AVEC LES ANTILLES.— MANUFACTURES. — LES COUREURS DE BOIS. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — COMPAGNIE DES INDES DISSOUTE. — LES IROQUOIS INTIMIDÉS.—LAPRAIRIE. — FRONTENAC ARRIVE. — LES ORDRES RELIGIEUX. — MORALITÉ DE LA POPULATION.



LIRE et prendre à la lettre certains passages des *Relations des Jésuites* et des écrits de la mère de l'Incarnation, on est porté à croire que le Canada, de 1650[1] à 1663, subsistait de la traite, comme n'ont pas manqué de le dire plusieurs écrivains. La vérité est que le Canada vivait de l'agriculture et que la traite le ruinait. Selon que l'on suit les *Relations des Jésuites* ou les écrits de la mère de l'Incarnation dans un but ou dans un autre, on est assuré d'y trouver blanc et noir sur ce sujet. Voici pourquoi. Presque toujours les auteurs de ces pièces parlent de leurs communautés comme s'il s'agissait du pays et du pays comme s'il était question de leurs communautés. Ainsi, M. Parkman, appuyé sur une partie de ces textes, n'hésite pas à dire au sujet de cette époque (1650-1663) : " Le pays qui, jusque là, s'était soutenu avec le castor, se trouva privé de cette ressource, son seul moyen d'existence, et il s'en allait mourant depuis que la guerre avait commencé." Notre présent ouvrage[2] renferme assez de preuve qui renversent cette assertion pour que nous n'y revenions pas en détail, mais il est utile de faire remarquer que nous aussi, nous tirons nos renseignement des *Relations des Jésuites* et des rapports de la mère de l'Incarnation — seulement nous distinguons entre les sens différents qui existent dans ces écrits. La traite appartenait à une compagnie particulière qui pouvait s'en trouvé bien ou mal ; cela n'affectait pas trop l'habitant, et le livre de M. Pierre Boucher le montre fort bien. D'un autre côté, les jésuites et les religieuses subsistaient en partie des revenus de la traite, soit directement soit indirectement ; de là leurs plaintes lorsque le commerce n'allait pas. Le colon vivait des produits de sa terre ; s'il se voyait parfois gêné, c'était par le voisinage toujours dangereux des Iroquois.

[1] Pour le commerce avant 1650, voir le présent ouvrage, tômes II, 46, 62, 67, 131, 135-138 ; III, 3, 14, 16, 27, 57, 138.
[2] Voir surtout, pour la période en question, tômes III, 104-110 ; IV, 7, 17-8.

Rien de plus. Sa vie était en danger, mais la nourriture ne lui manquait jamais.[1] Il en est de même pour le tarif des marchandises, années 1663-1664, qui a été regardé par M. Parkman comme abusif et que nous avons expliqué aux pages 39, 42, 46 du présent ouvrage, tôme IV.

Le malaise du pays en général était si grand par suite de la triste administration des Cent-Associés que, dans les années 1663-1664, il y eut à Québec plus de quatre cents procès de tous genres, aussi comprend-on que le roi et Colbert, en 1665, dans leurs instructions à l'intendant, aient insisté à plus d'une reprise, sur la nécessité de faire accorder les parties sans plaider, ou lorsqu'il fallait recourir à ce moyen, d'éviter les frais et les litiges prolongés. Généralement ceux qui en appellent aux tribunaux sont des hommes du commerce — c'était le cas ici, à l'exception de quelques habitants.

La compagnie des Indes prit naissance au mois de mai 1664. Dès l'automne de 1665, des représentations étaient adressées au roi montrant que ce monopole serait préjudiciable au pays, car outre les prétentions exagérées de la compagnie, les habitants avaient protesté en masse contre la suppression de la liberté du commerce[2]. Ces plaintes furent un instant écoutées. Au mois d'avril 1666, le commerce avec les Sauvages et la France devint à peu près libre ; on laissa à la compagnie des Indes le droit du quart sur les castors, du dixième sur les orignaux et la traite de Tadoussac[3]. Le produit de cette taxe passait donc aux mains de la compagnie, laquelle à son tour, devait verser une somme fixe au trésor pour défrayer les dépenses publiques ; s'il restait un résidu, la compagnie en profitait. Pourquoi n'avoir pas de suite amené le produit de la taxe à Québec, sans passer par un intermédiaire ? L'abus, ici, est flagrant.

Le 17 octobre 1667, le conseil approuva un projet tendant à l'établissement d'une compagnie des Habitants pour faire le négoce à l'exclusion de tous autres. Cette mesure ne paraît pas avoir été exécutée. Elle n'eut fait qu'ajouter aux inconvénients ordinaires des monopoles. De Maistre définit le monopole : " Privilége exclusif donné à une compagnie de mal faire."

La traite du nord et celles des Outaouais formaient avec les opérations dirigées à Tadoussac, les trois sources où puisaient les compagnies, petites ou grandes, et les particuliers engagés dans ce genre de trafic. L'argent devenant plus commun, chaque colon se voyait libre d'acheter aux magasins qui lui convenaient[4].

Depuis 1632 jusqu'à 1666, nous nous sommes appliqué à faire voir que la clef de la situation de la colonie était chez le cultivateur, l'habitant. Le commerce, placé à part, formait comme un autre élément qui eût pu contribuer beaucoup à la prospérité générale, mais qui ne le fit point.

Les seigneurs, Giffard, les sulpiciens, Le Gardeur, Leneuf, Juchereau, etc., agissaient

[1] *La Revue de Montréal*, 1879, a publié d'excellents articles de M. J.-C. Langelier sur cette question.
[2] Voir le présent ouvrage IV, 39, 43.
[3] Présent ouvrage, tômes III, 40, 58 ; IV, 28.
[4] Présent ouvrage, III, 105, 106, 110 ; IV, 18, 19, 30, 45, 47.

par eux-mêmes et pour l'avantage de l'habitant. Outre les blés, les pois, les seigles, l'orge, le blé-d'Inde, le foin, le sarazin, les fèves cultivés partout, on entretenait du bétail, bœufs, vaches, et aussi des cochons. Les herbes potagères, les légumes prospéraient à merveille. La pêche était d'une abondance extraordinaire. Le gibier venait se faire tuer à côté de la ferme[1]. La mère de l'Incarnation écrivait à son fils en 1667 : " Les citrouilles du pays des Iroquois valent les pommes de rainette de France et en ont le goût, et les faisoles y croissent à foison." L'année suivante, s'adressant au même, elle disait : " L'histoire que je vous fis des citrouilles des Iroquois vous en a donné l'appétit. Je vous en envoie de la graine, que les Hurons nous apportent de ce pays-là, mais je ne sais si votre terroir n'en changera pas le goût. On les apprête en diverses manières : en potage avec du lait et en friture ; on les fait encore cuire au four comme des pommes, ou sous la braise comme des poires ; et de la sorte il est vrai qu'elles ont le goût des pommes de rainette cuites. Il vient à Montréal des melons aussi bons que les meilleurs de France ; il n'en vient que rarement ici (à Québec) parce que nous ne sommes pas autant au sud. Il y a aussi une certaine engeance qu'on appelle les melons d'eau (pastèques) qui sont fait comme des citrouilles et se mangent comme les melons ; les uns les salent, les autres les sucrent ; on les trouve excellents, et ils ne sont pas malfaisants. Les autres plantes potagères et les légumes sont comme en France. L'on en fait la récolte comme du blé, pour en user tout l'hiver, jusqu'à la fin de mai, que les jardins sont couverts de neige. Quant aux arbres, nous avons des pruniers, lesquels étant bien fumés et cultivés, nous donnent du fruit en abondance durant trois semaines. On ne fait point cuire les prunes au four, car il n'en reste qu'un noyau couvert d'une peau, mais on en fait de la marmalade, avec du sucre, qui est excellente. Nous faisons la nôtre avec du miel, et cet assaisonnement suffit pour nous et pour nos enfants. On fait encore confire des groseilles vertes, comme aussi du piminan, qui est un fruit sauvage que le sucre rend agréable. L'on commence à avoir des pommes de rainettes et de calville, qui viennent ici très belles et très bonnes, mais l'engeance en est venue de France." En 1670 elle ajoute : " Le dernier hiver a été extraordinairement froid... nos arbres et nos entes, qui étaient de fruits exquis, en sont morts. Tout le pays a fait la même perte, et particulièrement les mères hospitalières qui avaient un verger des plus beaux qu'on pourrait voir en France."

Les pommiers envoyés de Normandie par M. de Monts[2], dès les premières années de Québec et plantés par la famille de Louis Hébert, étaient prospères. M. l'abbé Casgrain écrit à ce sujet : " Nos ancêtres avaient transporté de France et propagé dans le pays un certain nombre d'arbres fruitiers, principalement des pommiers. Leurs maisons furent bientôt entourées de vergers qui étaient à la fois un ornement et une source de bien-être et de revenus. Ils avaient même réussi à créer certaines variétés d'arbres fruitiers d'une qualité excellente dont quelques unes furent transportées dans la suite en France, où elles sont encore cultivées avec succès. De ce nombre sont les espèces de pommiers dont les fruits, très

[5] Voir sur tout cela le présent ouvrage II, 21, 35-6, 71-3, 140 ; III, 13, 27, 67, 103-8, 123 ; IV, 46, 89-91.
[6] Voire tômes I, 140, 144 ; II, 77-2 du présent ouvrage.

estimés sur le marché, sont connus sous le nom de rainette du Canada. Sous le rapport de l'horticulture, et sous bien d'autres, les premiers colons étaient supérieurs à leurs descendants d'aujourd'hui. Où sont les magnifiques vergers que l'on voyait autrefois dans nos environs? Ils ont disparu peu à peu et n'ont pas été renouvelés. Il n'y a que depuis peu d'années que l'on a commencé à reprendre cette culture."

Le vin n'était pas d'un usage ordinaire chez les habitants, mais la bière, le cidre et le bouillon[1] le remplaçaient. La bière est peut-être de toutes les boissons usitées en Europe la plus ancienne et à la fois la plus répandue encore de nos jours; par son invention elle remonte aux Egyptiens d'avant l'ère chrétienne. Pline en parle. On la rencontre chez les Scandinaves qui en avaient apporté la recette du vieux pays troyen. A mesure que les vignes se multiplièrent dans les Gaules, sa consommation diminua. Sous Julien, Paris ne connaissait que la bière pour boisson, et il faut se rendre au XIIIe siècle pour y voir introduire le vin en quantité. Au siècle suivant, la bière avait repris son empire dans cette ville. Le nord de la France, patrie des premiers Canadiens, conserva constamment l'habitude de boire de la bière et du cidre. Lorsque Talon eut pris connaissance des besoins du Canada, il ordonna d'établir des brasseries et il y eut des arrêts de promulgués pour défendre la vente des boissons fortes, qui causaient surtout parmi les Sauvages des désordres lamentables. La Hontan disait, une quinzaine d'années plus tard: "L'eau-de-vie fait un terrible ravage chez les peuples du Canada, car le nombre de ceux qui en boivent est incomparablement plus grand que le nombre de ceux qui ont la force de s'en abstenir. Cette boisson qui est meurtrière d'elle-même, et que l'on ne porte pas en ce pays-là sans l'avoir mixtionnée, les consume si fort, qu'il faut avoir vu les funestes effets pour les croire. Elle leur éteint la chaleur naturelle et les fait presque tous tomber dans cette langueur qu'on appelle consomption. Vous les voyez pâles, livides et affreux comme des squelettes."

En consultant les inventaires des mobiliers qui ont appartenus aux plus anciennes familles du Canada, nous avons été frappé de n'y point voir, au milieu de tant de petites choses énumérées avec soin, la mention d'épices. Ces produits des contrées lointaines étaient encore peu répandus en Europe; le prix que les marchands y mettaient les rangeaient dans la classe des articles de luxe. La cherté, l'estime qu'on attache ordinairement à ce qui est rare, leur odeur agréable, la saveur qu'elles ajoutent aux liqueurs et aux mets leur donnait un prix inestimable. Chez nos poëtes des XIIe et XIIIe siècles on lit presque à chaque page les mots de canelle, muscade, giroffle et gingembre. Le goût des buveurs de bière se porta néanmoins bientôt vers l'emploi des épices, ils ne voulurent plus que des bières vigoureuses, et selon M. Le Grand d'Aussy, "de là vint cette expression populaire *comme de la petite bière*, pour exprimer un homme sans mérite, ou quelque chose qui ne fait aucune sensation. Afin d'avoir la bière telle qu'ils la désiraient, on y mettait jusqu'à du piment, de la poix-résine et des baies, choses, dit un statut, *qui ne sont mie bonnes ne loyaux*."

[1] Voir tômes II, 71-2; III, 25, 107.

L'élan imprimé à la colonie la transforma en quelques années. "Colbert connaissait l'importance de l'industrie et il savait quel profit un pays peut retirer en manufacturant lui-même tous les objets dont il a besoin. On encouragea la culture des chanvres, qui venaient très bien, on établit des manufactures de cordes, de toile à voile, de serges ; on recommanda aux écoles d'apprendre à filer aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants[1]. Enfin, on forma des établissements pour la fabrication des souliers, des chapeaux, la préparation des cuirs et des draps. M. Talon commença par faire bâtir une halle et une tannerie à Québec ; il s'en établit bientôt dans deux faubourgs de Montréal, qui ont conservé le nom de *Tannerie des Rolland* et *Tannerie de Bélair*. M. Talon encouragea aussi les fabriques de savons et de potasse[2] et plusieurs brasseries, suivant ses instructions. Du reste, avant l'arrivée de Talon, il y avait des tanneries et des brasseries[3] à Montréal. On commença aussi à établir des moulins à eau ; on fixa deux jours de marché par semaine pour soustraire les citoyens à l'inconvénient d'acheter des revendeurs. Si l'on considère que l'argent de ce temps valait au moins quatre fois ce qu'il vaut aujourd'hui, l'on verra que le prix des denrées et des services était à peu près ce qu'il est maintenant. Un minot de blé valait huit livres ; cent planches cinquante livres ; le beurre, douze à seize sous la livre ; un bœuf deux cents livres ; la journée d'un ouvrier, trente à quarante sous par jour ; les engagés recevaient trente à quarante écus par an[4]."

Avant de quitter le Canada, Talon annonçait au ministre que l'habitant pouvait se vêtir, des pieds à la tête, avec les productions du pays et que l'on devait s'attendre, en administrant avec sagesse que dans peu de temps on ne tirerait plus de l'ancienne France que des objets de premières nécessités, c'est-à-dire provenant d'industries spéciales.

Les projets de Talon étaient encore plus vastes. Ainsi il écrivait en 1667 : "La colonie du Canada peut aider par ses productions à la subsistance de celle des Antilles et lui devenir un secours assuré si celui de la France lui manquait. Ce secours peut être de farine, de légumes, de poissons, de bois et d'huile, et d'autres choses qu'on n'a pas encore découvertes."

Il se mit à l'œuvre sans retard et avec un succès marqué. M. de Villeray, "de tous les habitants du Canada le plus accommodé et qui s'applique le plus au commerce et même qui avait déjà des vaisseaux sur mer" écrivait Colbert à Frontenac (14 mai 1674) fut le premier à entrer dans les vues de Talon. En 1670 la mère de l'Incarnation disait : "L'on introduit encore un triple commerce, en France, aux îles de l'Amérique, et à Québec. Trois vaisseaux, chargés de planches de pin, de pois et de blé-d'Inde vont partir pour aller aux îles ; là ils déchargeront leur marchandises et se chargeront de sucre pour la France, d'où ils rapporteront ici les choses nécessaires pour fournir le pays, et ce triple commerce se fera en un an. L'on fait encore la pêche des morues à cent lieues d'ici, laquelle, étant bien entretenue, produira des revenus immenses." Il ne faudrait pas croire, avec quelques écrivains,

[1] Voir lettre de la mère de l'Incarnation du 27 août 1670.
[2] Le 23 mai 1671, le sieur Jollin fut autorisé à faire seul de la potasse en Canada.
[3] Il y avait aussi des brasseries à Québec et aux Trois-Rivières.
[4] M. l'abbé Desmazures : *Colbert et le Canada*, p. 35.

que ces heureux commencements n'eurent aucune suite et que les navires, bientôt, revinrent sur leste. En 1681, l'intendant Duchesneau disait au ministre : "Quant au commerce de ce pays avec les Antilles, je vous dirai sincèrement qu'il n'est jamais allé autant de navires à ces îles que depuis que je suis arrivé ici (1675). Il y est allé jusqu'à quatre navires en une année et au moins deux les autres années." C'est donc qu'ils trouvaient des chargements de retour ? M. Parkman affirme cependant, que dès cette époque, le commerce des Antilles avait presque cessé ! Un peu plus loin, il nous dit que, en 1686, il fut exporté dix-huit mille minots de grain aux Antilles. Dès 1673 Frontenac écrivait que les habitants ne savaient que faire de la quantité de blé qu'ils ne pouvaient consommer sur place. Le *Mémoire* de 1703 s'exprime comme suit : "Le commerce des fourrures produit trois mouvements : leur importation en France — leur importation ailleurs étant défendu — ; l'importation des marchandises échangées en France pour les fourrures, et l'exportation des produits des Antilles, échangés pour ces mêmes marchandises venant de France. Ce commerce, dans ses trois mouvements, peut produire environ vingt millions par année."[1] A cette dernière date, la population du Canada était de seize mille âmes, ce qui représentait un mouvement d'affaires plus de deux fois aussi considérable que celui d'à présent. De 1703, jusqu'à la conquête, loin de s'amoindrir ce commerce a augmenté,

"En 1670, la compagnie des Indes occidentales eut permission[2] de faire passer dans les îles de l'Amérique française jusqu'à cent mille francs en petites espèces, marquées à un coin particulier, avec une légende qui lui était propre[3]. L'édit du roi est du mois de février et il portait que ces espèces n'auraient cours que dans les îles, mais sur quelques difficultés qui survinrent, le conseil rendit, le 18 novembre de l'année 1672 un arrêt par lequel il fut ordonné que la susdite monnaie et toutes les espèces qui auraient cours en France, l'auraient aussi, non seulement dans les îles françaises, mais encore dans la terre ferme de l'Amérique soumise à la couronne, avec l'augmentation d'un quart en sus — c'est-à-dire les pièces de quinze sous pour vingt, et le reste à proportion. Le même arrêt ordonnait que tous les contrats, billets comptes, achats et payements seraient faits entre toutes sortes de personnes au prix d'argent, sans qu'il pût être usé d'échanges, ni compté en sucre ou autres denrées, à peine de nullité des actes. Et pour le passé, il fut réglé que toutes les stipulations de contrats, billets, dettes, redevances, baux à ferme en sucre ou autres denrées seraient réduites payable en argent, suivant le cours des monnaies susdites. En exécution de cet arrêt, la monnaie augmenta d'un quart dans la Nouvelle-France, ce qui ne tarda guères à y causer bien des difficultés... L'intendant se trouva beaucoup embarrassé, soit pour le payement des troupes, soit pour les autres dépenses que le roi faisait dans cette colonie." (Charlevoix : *Journal Historique*, I, 134-35.)

[1] Voir *La Revue Canadienne*, 1872, p. 184 ; *La Revue de Montréal*, 1879, pp. 490, 602.

[2] La demande avait été formulée par Talon.

[3] Au revers de la pièce se voit l'écu de France surmonté d'une couronne. Une petite tour figure au-dessus de la couronne. La légende est : *Gloriam regni tui dicent*, 1670. "Ils rediront la gloire de ton règne." De face, cette monnaie représente la tête de Louis XIV couronnée de lauriers ; autour : *Lud Xiiii. D. G. Fr. et Nav. Reg.* Au-dessus de la tête un soleil levant.

Ici commence l'histoire officielle des coureurs de bois. Depuis longtemps déjà des individus isolés se permettaient d'aller en traite au milieu des Sauvages, privant par là la colonie du travail de leurs bras et du secours qu'elle était en droit d'attendre d'eux. Petit à petit, la passion des aventures et l'espoir de faire fortune de cette manière avaient gagné jusqu'aux habitants qui désertaient leurs terres ou les négligeaient de plus en plus. Un arrêt du 5 juin 1673 porta défense à tout Français sous peine de mort, de se tenir dans les bois plus de vingt-quatre heures sans une permission expresse du gouverneur.

Marie-François Perrot, nommé gouverneur de Montréal le 13 juin 1669, et arrivé avec Talon le 18 août 1670, mais placé sous la dépendance du séminaire de Saint-Sulpice, avait obtenu l'année suivante (14 mars 1671) une commission royale que lui apporta sa femme, Marguerite La Guide, nièce de Talon. Voyant qu'il relevait autant du roi que des seigneurs de l'île, où il commandait, il voulut s'émanciper de certaines restrictions concernant la traite; c'est pourquoi il établit un poste, pour le commerce des pelleteries et celui des boissons, sur l'île Perrot un peu au-dessus de Montréal. Ainsi, rapporte La Hontan, avec deux mille écus d'appointement, il trouva le moyen d'en gagner cinquante mille. En même temps, il s'attribuait le droit d'administrer la justice, ce qui n'était point de son ressort. Les habitants lui dépêchèrent le juge Jean-Baptiste Migeon[1] chargé de leurs plaintes à cet égard; Perrot emprisonna cet officier. Frontenac parla de sévir; Perrot se rendit à Québec, y fut retenu un an enfermé au château Saint-Louis, ensuite envoyé en France (automne de 1674) où le roi le mit à la Bastille.

M. Thomas de la Naudière fut nommé (10 février 1674) gouverneur de Montréal; il avait épousé (1672) Marguerite-Renée, fille de Pierre Denys de la Ronde. Il parait certain que M. de Maisonneuve a été regardé comme gouverneur de cette place de 1642 à 1671; durant ses visites en France M. d'Ailleboust l'avait remplacé en 1652, M. Closse[2] en 1657 et M. Dupuis en 1662; au mois de juin 1664, M. Pezard de Latouche avait été nommé à sa place, mais le départ de l'ancien gouverneur n'eut pas lieu avant l'été de 1665 et la commission de M. Pezard fut bientôt considérée comme nulle et contraire aux droits des seigneurs de l'île. Vers l'automne de 1665, M. Zacharie Dupuis remplaça M. Pezard, vu que M. de Maisonneuve avait eu la permission de faire un voyage en France. Pierre de Saint-Paul sieur de Lamothe succéda à M. Dupuis, l'hiver de 1668-69, et à son tour fut remplacé par M. Perrot, "M. de Maisonneuve étant trop âgé pour retourner au Canada."[3]

La situation commerciale devint embarrassante après la déclaration de la guerre de Hollande (1672) et la compagnie des Indes, qui n'était pas plus aimée qu'il ne le fallait, tomba tout à fait en disgrâce. Le roi la révoqua (décembre 1674), proclama la liberté du commerce et réunit toutes les terres de la Nouvelle-France à la couronne. Les gouvernements-propriétaires ne reparurent plus en Canada; le gouvernement royal prit leur place.

[1] Voir le présent ouvrage, IV, 59, colonne 3; 77, colonne 3. Sa femme, Catherine Gauchet, était cousine de M. Gabriel Souart, curé de Montréal. Leur fils Daniel, né en 1671, porta le nom de sieur de la Gauchetière, qui s'est transmis à l'une des rues de Montréal.

[2] Tué par les Iroquois, avec douze français, le 6 février 1662.

[3] *Société Historique de Montréal*, 4e livraison, p. 235.

" A l'extinction de la compagnie des Indes la ferme du domaine d'occident fut adjugée [1] à Nicolas Oudiette, à raison de trois cent cinquante mille livres. Le fermier prélevait cent livres de sucre par tête, aux îles françaises de l'Amérique ; au Canada, il recevait le dixième des tabacs et eau-de-vie qui y entraient, le dixième des peaux d'orignaux qui en sortaient et le quart des castors que les habitants achetaient des Sauvages. Il jouissait aussi du droit de faire la traite à Tadoussac, à l'exclusion de tout autre ; il avait aussi le monopole du transport du castor en France, à condition qu'il recevrait dans ses magasins à Québec tout ce qui lui en serait présenté, et qu'il le payerait à raison de quatre francs et demi la livre." [2]

Aux yeux des Français, le Canada était trop souvent regardé comme un pays de traite où l'on pouvait s'enrichir en achetant à vil prix des fourrures précieuses. Il en résultait que les besoins de la population agricole touchaient médiocrement les fonctionnaires et encore moins les marchands qui entretenaient ici des hommes pour les fins de leur négoce. C'était du reste, la manière de voir de tous les Européens : une colonie devait rapporter des revenus aux capitalistes de la mère-patrie et non pas demander des secours en vue de son développement. L'avenir ne préoccupait guère ceux qui exploitaient les ressources premières de ces contrées. Tirer du castor, selon le terme alors en usage, était la seule politique de ceux qui ne travaillaient point à la terre. Cette marchandise avait un débit extraordinaire en Europe et comme le Canada la fournissait en abondance, la convoitise des traiteurs était sans borne. Dans son *Journal Historique* (1720) Charlevoix dit : " Le castor n'était pas inconnu en France avant la découverte de l'Amérique. On trouve dans les anciens titres des chapeliers de Paris des réglements pour la fabrique des chapeaux Biévres : or biévre et castor c'est absolument le même animal ; mais soit que le biévre européen soit devenu extrêmement rare , ou que son poil n'eût pas la même beauté que celui du castor américain, on ne parle plus guère que de ce dernier." Il y a encore en Europe des castors mais en petit nombre. Ils vivent solitaires, ne construisent rien et n'habitent que des terriers. En France on ne trouve plus que quelques individus isolés sur les bords du Gardon, en Dauphiné, sur ceux du Rhône et quelques petites rivières qui se jettent dans ce fleuve, et dans quelques tourbières de la vallée de la Somme.

Le plus sûr moyen de faire à bon marché la traite des fourrures était de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages. Il en résultait des désordres sans nombre. Mgr de Laval s'était élevé vivement contre cette déplorable pratique, mais les marchands le combattaient de tout leur pouvoir. M. de Courcelles se montrait disposé à permettre le commerce de la boisson parmi les habitants ; Talon avait obtenu du ministère la liberté de ce trafic ; Mgr de Laval s'y opposait autant que jamais. Frontenac soutint à son tour que, même chez les indigènes on devait l'exercer, en y mettant certaines restrictions ; les arguments qu'il apportait à l'appui de sa thèse ne sont pas soutenables en présence des maux que l'eau-de-vie occasionnait. L'évêque, au nom de la morale, eut dû être écouté à la cour.

[1] Le 24 mai 1675. L'acte est en faveur de *Jean* Oudiette. Nicolas figure en 1676.—(Harrisse : *Bibliographie etc.*, pp. 117, 326, 327.

[2] Ferland : *Cours d'histoire*, II, 102. Voir *Edits et Ordonnances*, I, 87.

Vers 1668, on commence à remarquer l'introduction des gouverneurs et des intendants dans le commerce des pelleteries. Malgré les ordonnances, ces hauts fonctionnaires se laissaient tenter de prendre part aux entreprises de ce genre. MM. de Courcelles et Talon, qui peut-être n'en attendaient aucun bénéfice personnel, ouvrirent la voie à ce système d'abus en protégeant La Salle. Deux partis se dessinèrent bientôt : celui qui trafiquait ouvertement par permission, et celui qui agissait sous des noms d'emprunt. Nous en parlerons plus loin.

M. l'abbé de Queylus était revenu de France (1668). Nommé par Mgr de Laval l'un de ses grands-vicaires, il s'était fixé à Montréal, ainsi que MM. les abbés d'Urfé, Galinée et d'Allet. Le séminaire de Saint-Sulpice se voyait en état de travailler aux missions sauvages, aussi, le 2 octobre 1668, MM. Trouvé et Fénelon partirent-ils, avec des Iroquois pour aller commencer une mission chez les Goyogouins du village de Kenté, au nord du lac Ontario ; ils furent bien reçus, et M. de Courcelles, qui surveillait d'un œil inquiet la conduite des Iroquois en profita pour agir de ce côté. Quoique résignés à la paix les Cinq-Nations n'étaient pas moins actives à acquérir de l'influence. Déjà elles attiraient la traite des Sauvages des grands lacs et en échangeaient les produits chez les Anglais leurs voisins, ce qui constituait un danger pour le commerce français. Les jésuites retournés dans leur pays vers ce temps, ne pouvaient que mieux comprendre la situation, mais sans être en état de la changer. " Les Iroquois se croyant assurés d'être secourus de leurs voisins, dit Charlevoix, et d'en tirer ce qui leur était nécessaire, toutes les fois que nous les attaquerions, ou qu'il leur prendrait fantaisie de rompre la paix, ne se sont jamais mis en peine de conserver notre alliance ; d'où il est arrivé que nous craignant fort, on ne les a jamais trouvé fort dociles sur le fait de la religion. Les mêmes missionnaires ajoutaient que la traite de l'eau-de-vie, que ces barbares faisaint librement dans la Nouvelle-York, avaient aussi toujours été un obstacle insurmontable à leur conversion." Les désordres causés par l'ivrognerie étaient devenus tels que, en 1668, les autorités de la colonie anglaise défendirent à leurs gens de fournir des boissons enivrantes aux Iroquois. Les pères jésuites eurent la bonne pensée de fonder sur leurs terres de Laprairie, près Montréal, un village (1670) où pouvaient s'établir ceux qui étaient désireux de se soustraire à ce vice. La même année, M. de Courcelles se rendit, avec cinquante-six hommes, à la baie de Kenté, faire acte de présence et montrer aux Iroquois que les rapides du Saint-Laurent ne n'étaient point des obstacles sérieux à la marche des troupes françaises. C'est alors, croit-on, que ce gouverneur forma le projet de construire un fort au lac Ontario et d'y concentrer le commerce des fourrures dont les Anglais s'emparaient par l'entremise des Iroquois. Cette démarche, jointe à celle que le sieur Simon-François Daumont de Saint-Lusson exécutait en même temps (14 juin 1671) au Saut Sainte-Marie, était d'une politique habile et telle qu'il la fallait non seulement en Amérique, pour y assurer la prépondérance française, mais aussi aux yeux de l'Europe où Louis XIV visait à tenir la balance des grands intérêts des nations commerciales. Si elle eut été soutenue chez nous par l'envoi d'un simple régiment et d'un certain nombre de colons, rien n'eût pu la contrecarrer. Le patriotisme des Canadiens était une ferme base sur laquelle on pouvait édifier tout un grand avenir, mais on manqua de système.

Le comte de Frontenac arriva, au commencement de septembre 1672, apportant des instructions nouvelles. L'un de ses premiers soins fut de réunir les habitants et de les consulter sur la situation des affaires. A l'imitation des anciennes coutumes de France, il avait convoqué (23 octobre) les trois ordres : le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers état, " faisant dépendre la confirmation et la destitution des membres de l'assemblée de la seule volonté du gouverneur, afin qu'il n'y eut point d'autorité qui ne fut soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le roi avait confié la sienne." Colbert (13 juin 1673) se montra choqué de cette action. " Votre assemblée des habitants, écrivit-il à Frontenac, pour prendre serment de fidélité, et la division que vous en avez faite en trois ordres, peut avoir eu un bon effet dans le moment, mais il est bon de vous faire savoir que vous devez toujours suivre dans le gouvernement du Canada, les formes qui se pratiquent en France," c'est-à-dire, comme la dépêche l'explique, ne recourir à cette mesure que le moins possible, et " vous devez très rarement, ou pour mieux dire jamais, donner cette forme au corps des habitants du pays." A propos du syndic : " vous devez, à mesure que la colonie prendra de la force, supprimer graduellement cet officier qui présente des requêtes au nom des habitants, car il est bon que chacun parle pour soit et non pas un seul pour tous." Lorsque chacun parle pour soi, nous le savons par expérience, ce n'est pas le peuple qui est écouté.

Le ministre, dit Garneau, avait expliqué à Frontenac que l'agrandissement du Canada devait être la règle de sa conduite ; " qu'il aurait à penser continuellement aux moyens de conserver tous les habitants dans le pays et d'y en établir d'autres ; il devait encourager les mariages, l'agriculture l'élevage des bestiaux, les pêcheries, la construction des navires, le commerce avec les îles, l'ouverture d'un chemin du Canada à l'Acadie ; s'opposer adroitement et sans partialité aux jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique et appuyer le séminaire de Saint-Sulpice et les récollets, pour balancer l'autorité que les premiers pourraient se donner au préjudice de celle du roi ; enfin, veiller, suivant la recommadation toujours répétée, à ce que la justice fut administrée d'une manière impartiale."

Sauf quelques exceptions, tous les colons venus de France avant 1673 se mirent à la culture de la terre et s'établirent permanemment. Ce n'est point là l'occupation d'une classe dépravée. Ce seul caractère suffirait au besoin pour attester du moral des premiers Canadiens. Néanmoins, quelques auteurs ont pensé que les mœurs s'étaient ressenties de l'arrivée et du licenciement des troupes, de 1665 à 1672, mais, comme le remarque M. T. P. Bédard, la criminalité n'avait pas considérablement augmentée en 1675, si l'on tient compte du chiffre de la population établie depuis dix ans. " Les tribunaux étaient aussi bien organisés qu'ils pouvaient l'être, et notons avec honneur que la justice se rendait avec impartialité et sans frais, excepté ceux des greffiers et des huissiers, lesquels étaient fort minimes. En étendant mes conclusions, au moyen de mes longues et scrupuleuses recherches, je puis dire que j'ai parcouru les registres judiciaires du pays jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et j'ai constaté, d'après les procès criminels, en tenant compte de la population et en comparant avec les statistiques judiciaires de nos jours, que le niveau moral des colons d'alors était à peu près le même que celui de la


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale ; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles ; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour repandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres ; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

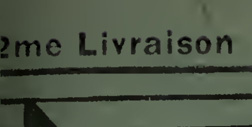
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.



2me Livraison 50 Cts

Suite



Histoire des Canadiens-Français



RÉPONSE AUX CRITIQUES

Ces lignes sont écrites pour les gens qui lisent et qui réfléchissent. Nous sommes en présence d'une école de critiques qui procède par voie d'intimidation ; elle a existée en Europe avant que de paraître parmi nous ; elle a sa manière d'écrire l'Histoire et veut l'imposer. Or, l'Histoire se compose de faits, lesquels nous sont connus à mesure que se découvrent les documents du passé. Il va de soi que plus on met au jour de ces témoignages, plus le lecteur attentif est sujet à modifier ses opinions. Je suis tellement convaincu de cette vérité que j'ai attendu six mois les révélations promises contre mon livre. Qu'est-il arrivé ? Pas une preuve n'a été produite. Il y a eu débordement d'injures, puis des menaces. Les injures passent loin de moi. Quant aux menaces, je les brave. Ce qui vous reste à faire, messieurs les critiques, c'est d'agir maintenant, et de montrer que vous ne menacez pas en vain. J'ai toujours dit que votre école est semblable à un fantôme : si on marche dessus, elle s'évanouit.

L'Histoire est une révélation, suivant le mot d'un écrivain célèbre. Il ne m'est pas venu à la pensée de refaire l'histoire du Canada, mais j'ai pris un point de vue nouveau : je raconte spécialement ce qu'ont été les Habitants. Bien des événements qui appartiennent à la grande histoire du pays n'entrent point dans mon cadre, aussi ai-je le soin de ne les toucher qu'en passant, afin de consacrer plus d'espace à ce qui intéresse la colonisation et le groupement des premières familles venues de France. C'est pourquoi le XVII siècle absorbe à lui seul la moitié de mon ouvrage. Presque toujours je cite ou des manuscrits ou des livres anciens devenus rares, c'est pourquoi on m'a reproché de donner en trop grande abondance ces textes précieux et difficiles à rassembler. Les mêmes critiques ne manquent pas de dire que je parle sans preuve ; c'est là une contradiction manifeste, ou un mensonge qui ne sera cru que par ceux qui ne liront pas mon livre. L'école de l'intimidation compte beaucoup sur ce moyen ; comme j'écris pour ceux qui lisent, cette pauvre école peut garder son public.

Une critique instruite relèverait bien des choses nouvelles dans mon livre. On s'est borné à la question des jésuites en disant que je diffâme dans leurs personnes ce que tout le monde respecte. Il en est des jésuites comme du reste de l'humanité. Un côté est bon, l'autre mauvais. J'ai fait la part du bon ; l'autre ne m'éfraie point. Si je me voyais obligé de considérer les hommes et les choses tout en beau ou tout en laid, je n'écrirais jamais une ligne. Et pour montrer en cela mon caractère, je ferai observer que sur cent acticles de matières historiques publiés sous mon nom dans les revues et les journaux il y en a quatre-vingt-dix qui sont élogieux. Je dis sous mon nom, car j'ai horreur de l'anonyme qui fait tant de mal dans notre presse. Quand je tire l'épée c'est en plein soleil et le front découvert.

Personne n'exigera que je reproduise ici la moitié ou même le quart de mon ouvrage. Ceux qui voudront consulter ce dernier trouveront la tâche facile en se servant des tables attachées à chaque volume. Le résumé que voici des points soulevés à propos des Jésuites, me paraît suffire à toutes les exigences.

Poutrincourt était un bon chrétien. En 1606 on lui conseilla de s'adresser aux jésuites pour se procurer des missionnaires. Il refusa, et obtint des récollets. Quelques années plus tard, madame de

Guercheville ayant pris des intérêts dans la société de l'Acadie, lui imposa des jésuites, et bientôt (1613) étant devenue libre de tout conduire à sa guise, elle créa le poste de Saint-Sauveur, au détriment de celui de Port-Royal. Les ravages des Anglais ayant en quelque sorte détruit la colonie, les jésuites n'y reparurent pas ; toutefois Biencourt et ensuite Latour, accueillirent fort bien les récollets. Sous Razilly et d'Aulnay les récollets furent les seuls prêtres du pays. Voilà donc nettement dessinées les sympathies des hommes qui, durant ce demi siècle, eurent le commandement de l'Acadie. Comment ferais-je donc pour reporter sur les jésuites des faits qui ne leurs appartiennent pas ?

En 1615 Champlain, voyant la possibilité d'asseoir sa colonie à Québec, demanda des récollets. Ces missionnaires suivirent immédiatement les sauvages à qui ils surent plaire tout autant que les Pères de leur ordre fixés à Québec plaisaient aux Français. Lorsque, en 1625, à la faveur de certains changements survenus dans la direction du Canada, les jésuites arrivèrent à Québec, les Habitants ne voulurent pas les recevoir ; ce furent les récollets, qui allèrent les prendre à bord des navires et leur donnèrent l'hospitalité dans leur maison. Pouvais-je cacher ces faits ?

Nous expliquera-t-on par quel moyen les récollets ont été écartés du Canada en 1632, alors qu'ils désiraient si fort y continuer leurs travaux et que les habitants les demandaient ? On nous dit que les jésuites, étant plus riches, y étaient plus nécessaires. Ceci est assez difficile à expliquer lorsque l'on a sous les yeux la situation des habitants et des missionnaires durant les années qui suivirent. En premier lieu, la ville naissante de Québec pouvait fort bien nourrir un prêtre ou deux qu'il lui fallait, récollets ou jésuites ; la première seigneurie établie, celle de Beauport, eut dès l'origine, un prêtre séculier pour la desservir : monsieur LeSueur de Saint-Sauveur ; le second groupe d'habitants, celui des Trois-Rivières, occupa deux missionnaires jésuites, à cause de la traite qui se faisait dans cet endroit. Comme supplément aux ressources du pays, on donna aux jésuites, qui se prétendaient riches, un privilége de traite, ce dont on eut pu gratifier aussi bien les récollets. D'autre part, la compagnie des Cent-Associés, qui possédait seuls les droits du commerce, versait annuellement une certaine somme, destinée à l'entretien des pères jésuites ; on eut pu faire la même chose pour les récollets. Et ce qui montre bien que les habitants n'avaient pas renoncé à leurs affections pour leurs anciens pasteurs, c'est que, en 1639, ils sollicitèrent de nouveau leur retour. Ce fut peine perdu, car la direction de la Nouvelle-France était alors aux mains d'un comité des Cent-Associés qui ne visait qu'aux bénéfices de la traite et qui s'entendait parfaitement avec les jésuites. Ceux-ci seraient encore exempts de blâme si, employant ces richesses dont on parle, ils eussent fondé des seigneuries et contribué par là à peupler le pays, comme ils s'y étaient obligés en prenant des terres à Notre-Dame-des-Anges, à Batiscan, aux Trois-Rivières et à l'Ile Jésus. Le comité des Cent-Associés s'était fait donner la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, la côte de Lauzon, l'Ile aux Ruaux, et l'Ile de Montréal, outre la Citière concédée à M. de Lauzon, le meilleur ami des jésuites. Ces grandes démonstrations sur le papier n'amenaient point de colons ; seuls quelques seigneurs comme Giffart, Le Gardeur, Le Neuf, travaillaient avec de bons résultats, si bien que, en 1640, on comptait soixante-et-quatre ménages dans le pays, et vingt-neuf jésuites accompagnés d'une dizaine de serviteurs. Devons-nous méconnaître ces faits dont tous les détails sont couchés dans mon livre, et laisser croire que les Cent-Associés, ainsi que les jésuites, s'occupaient avant tout de fonder la colonie, et qu'ils n'avaient pas intrigué pour retenir en France des religieux désirés par les habitants ?

A la faveur de dons généreux envoyés de France, les jésuites commencèrent, en 1637 et 1639, une mission de sauvages à Sillery et un collége à Québec. Je me suis empressé de rendre hommage à l'esprit qui les anima dans ces deux fondations.

Vers 1641, lorsque la compagnie de Montréal envoya dans cette île ses premiers colons, ce fut comme le point de départ d'un second Canada. Les seuls prêtres du pays étant les jésuites, ceux-ci conçurent l'espoir d'être les missionnaires résidents de la nouvelle colonie. Toutefois M. de Maisonneuve, sans les repousser, leur refusa l'octroi d'une seigneurie, disant que, s'ils voulaient prendre des terres

d'habitants et les cultiver, ils seraient les bienvenus. Les pères, voyant cela, se firent donner par leur protecteur M. de Lauzon le fief de Laprairie. De 1642 à 1665, date de leur départ définitif de Montréal, les jésuites n'ont jamais pu prendre pied dans cette île ni agir directement sur son administration, quoiqu'ils fussent les missionnaires imposés par les Cent-Associés. Ces choses sont de l'Histoire. Peut-on raconter les vingt-cinq premières années de Montréal sans faire ressortir une telle situation ?

Lorsque se forma, en 1644-45, la compagnie dite des Habitants, parce qu'elle était composée de personnes établies dans le pays, le privilége de traite fut continué aux jésuites et une somme fixe dut être versée annuellement par la compagnie pour l'entretien de ces religieux. Il va sans dire que la compagnie des Habitants, comme celle des Cent-Associés auparavant, tarifait ses marchandises de manière à rentrer dans le déboursé. Les colons étaient forcés de ne vendre soit les fourrures qu'ils possédaient, soit les produits de leurs terres, qu'à la seule compagnie et au prix fixé par celle-ci ; de même ils ne pouvaient acheter que de la compagnie les articles de fabrique européenne dont ils avaient besoin. En fin de compte, c'était le colon qui payait la somme versée au trésor pour l'entretien des jésuites. On se montre choqué que j'expose ces faits, mais n'est-ce point la vérité, et ne prouvent-ils pas que les cultivateurs contribuaient à entretenir des prêtres que les historiens nous représentent comme ne coûtant rien au pays ? Précisément à cette époque (1645) les colons demandèrent encore qu'on leur envoyât des récollets, pour en faire des curés résidents, à la place des jésuites qui ne voulaient être que missionnaires. Leurs prières ne furent pas écoutées. La persistence des premiers Canadiens à refuser des missionnaires et à demander des curés est un trait caractéristique de notre population. De longues années s'écoulèrent, et ils fallut le retour des récollets (1670) avant qu'on ne leur accordât cette grâce. En écrivant l'Histoire des Canadiens-Français, devais-je laisser dans l'ombre ces événements liés d'une manière si étroite à l'existence de nos pères ?

Les missions du Haut-Canada, reprises en 1634 par les jésuites, se trouvèrent enveloppées, dès 1636, dans la guerre d'extermination que les Iroquois faisaient aux sauvages de ces contrées. J'ai loué chaleureusement la persévérance et la charité chrétienne des missionnaires qui se condamnaient à vivre parmi les barbares, dans l'espoir de les évangéliser. Il m'est permis aussi de faire ressortir les contradictions évidentes qu'il y a entre les lettres des jésuites à ce sujet et la vérité historique connue ; ces lettres méprisent les Algonquins, race fière qui tout en restant fidèle aux Français, ne voulait pas se soumettre au christianisme ; elles sont remplies de louanges à l'adresse des Hurons, peuple fourbe comme ses frères les Iroquois, mais qui, assure-t-on, se convertissaient en grand nombre. L'un de mes amis a calculé que les "Relations des jésuites" mentionnent soixante mille de ces conversions ; or les Hurons, à l'époque de leur plus grande puissance, n'ont jamais dépassé dix mille âmes. Le père LeClercq (récollet) nous dit qu'après la suspension des fameuses lettres des jésuites, on n'entendit plus parler de ces nombreux prosélytes chrétiens formés parmi les races sauvages. M. de Galinée (sulpicien) affirme que de son temps (1670) les pères jésuites n'ôsaient pas même dire la messe devant leurs ouailles tant celles-ci étaient portées à tourner en ridicule les cérémonies religieuses. C'était, ajoute-il, pour les Français qui trafiquaient dans ces pays reculés que les missionnaires s'y maintenaient. Un autre religieux dont le nom m'échappe prétend que c'était tellement le cas que les jésuites avaient pour pratique de reculer leurs missions à mesure que les Français s'enfonçaient dans l'intérieur, sans s'occuper des sauvages qui continuaient de paraître aux alentours des anciens postes. Nous voilà bien loin du tableau si souvent reproduit de la conversion des "innombrables tribus indiennes." Les tribus n'étaient pas innombrables et elles ne se convertissaient presque nulle part. Ce résultat quasi négatif ne saurait néanmoins diminuer le mérite des missionnaires. Le courage de ces hommes vraiment dévoués attendrira toujours les cœurs ; je n'ai pas oublié de le dire. Si quelques-uns d'entre eux sont tombés sous les coups des Iroquois, il ne s'en suit pas que nous devions négliger la mémoire d'une centaine de Canadiens qui ont péri victimes de la rage des Cinq-Nations tout à côté des missionnaires. On ne veut pas que je fasse entrer en ligne de compte ces Canadiens et cinq ou six prêtres jésuites martyrisés comme eux avant l'arrivée du régiment de Carignan (1665).

Pour revenir aux Hurons, il est notoire aussi que, après avoir été dispersés (1650) ceux qui descendirent à Québec étaient si peu chrétiens et si peu amis des Français qu'ils nous trahirent à plusieurs reprises, de concert avec les Iroquois leurs parents par le sang et par la langue, ce qui n'empêche pas les " Relations des jésuites " de nous les montrer toujours sous son aspect favorable et même poétique. L'étude de ces temps reculés ménage bien des surprises à ceux qui ont été nourris de la légende des " Relations ? "

Des changements étant survenus en 1647 dans l'administration de la colonie, les habitants s'opposèrent au privilége de traite dont jouissaient les jésuites. Ces pères se défendirent en affirmant tout d'abord qu'ils étaient "innocents de la colomnie qui leur a été imputée," puis ils finirent par déclarer "que ce qu'ils en ont fait a été pour le bien de la communauté et pour un bon sujet." Ce curieux raisonnement en dit plus que tous les commentaires. Avec de pareils avantages les récollets eussent été capables de se soutenir et le système des "missions" parmi les habitants se fut trouvé transformé en " cures " fixes.

C'est vers cette date que le séminaire de Saint-Sulpice demanda la nomination d'un évêque pour le Canada. Quoique établis depuis six ans à peine, le séminaire avait fait d'énormes sacrifices d'argent pour fonder Montréal, bien différent en cela des jésuites, qui, tout en se prétendant riches, tiraient de droit et de gauche sur la colonie pour se mettre en état de subsister. La colonisation de Montéral absorba des sommes prodigieuses pour le temps, ce que les Cent-Associés voyaient d'assez mauvais œil parce que cette conduite noble et généreuse contrastait avec leur inertie calculée. Voulant donc poursuivre leur œuvre, les fondateurs de Montréal proposèrent la nomination d'un supérieur ecclésiastique pour toute la Nouvelle-France. La reine Anne d'Autriche consentit ; un sulpicien fut désigné, mais la mort le surprit aussitôt et ce contretemps donna aux jésuites la félicité de se reconnaître et d'agir, car il paraît évident qu'ils avaient été surpris. M. d'Ailleboust, alors gouverneur-général et membre de la compagnie de Montréal, avait dû contribuer dans cette affaire à mettre en avant les prétentions de Saint-Sulpice, mais son temps finissait et des intrigues se nouaient.

Les colons du Canada crurent le moment propice pour redemander des récollets ; ils envoyèrent en France trois délégués auprès des Cent-Associés, qui étaient toujours les seigneurs propriétaires du Canada. Il y eut des promesses d'échangées ; les récollets se tinrent prêts à s'embarquer, mais selon le terme vulgaire, on leur vendait du plomb, et le résulta final fut celui-ci : M. de Lauzon était nommé gouverneur ; la reine faisait choix de trois pères jésuites et les Cent-Associés soumettaient ces trois noms au Souverain Pontife pour en revêtir un du titre d'évêque. A Rome on ne décida rien, ce qui fut cause que, en 1653, un prêtre du diocèse de Rouen fut nommé grand-vicaire et se présenta à Québec comme tel.

Si j'ai raconté ces luttes entre les ordres religieux, m'en tenant toujours au caractère privé des hommes, c'est parce que les Habitants y étaient directement intéressés. Nous sommes ici dans le domaine de l'Histoire. Je ne reconnais à personne au monde le droit de nous fermer cette page, et encore moins de chercher à nous intimider. Je crois avoir consulté sur ce sujet tout ce qui est connu ; s'il existe des pièces, restées jusqu'ici sous clef, qu'on les produise — et, suivant le principe qui m'anime constamment, je changerai d'opinion au cas où ces pièces renverseraient ce que je viens d'écrire.

Avec M. de Lauzon, les pères jésuites eurent en main le gouvernement de la colonie. On leur accorda une pension annuelle, prise sur les revenus de la traite, c'est-à-dire du Canada en général, ce qui montre bien qu'ils ne vivaient pas plus que les récollets des ressources particulières de leur ordre. Ils continuaient de desservir Montréal malgré la résistance des habitants de l'île, les Trois-Rivières où ils étaient à couteaux tirés avec les habitants au sujet des terres, et Québec qui ne paraît les avoir gênés en aucun temps. Les missions étaient réduites à néant ; Sillery et l'île d'Orléans, où s'étaient réfugiés des sauvages de plusieurs nations, et quelques visites à Tadoussac constituaient l'ensemble et le champ de leurs travaux. Toute la colonie française se composait de six cents âmes ; les pères jésuites

étaient au nombre d'une quarantaine, sans compter trente frères ou serviteurs à leur service. Les Iroquois commettaient journellement des massacres jusque sous le canon des forts, mais les Cent-Associés ne nous envoyaient pas de troupes pour chasser ces barbares. M. de Lauzon prenait des seigneuries qu'il ne peuplait jamais. Les " Relations des jésuites " racontaient les horreurs commisent par les Iroquois et comme fiche de consolation disaient que les dangers et les alarmes continuelles entretenaient la piété parmi les colons. Je le demande à tout homme sensé, est-il possible de faire le récit de ces temps douloureux sans examiner par le détail les événements qui les composent ? La petitesse et l'étroitesse de vue des gouvernants, le rôle singulier des jésuites, les souffrances des colons sont choses qui éveillent l'attention et appellent un jugement. Ceux qui prétendent que je fais acte de mauvais Français en racontant les épisodes de cette époque, oublient que je suis Canadien et que si l'Histoire n'était pas à ses heures vengeresse des abus du passé elle ne serait pas l'Histoire. M. J.-C. Taché, qui, depuis plus de trente ans est toujours en colère et promet de démolir Garneau, devrait bien savoir que Garneau (et d'autres écrivains !) est irréfutable lorsqu'il dit précisément ce que je répète. Je n'ai pas inventé ces lamentables faits ; l'école des intimidateurs cherche à les mettre à mon crédit ! elle croit y parvenir, par la violence de son langage. Allez ! j'ai eu sous les yeux un gros album dans lequel M. Garneau empilait vos injures, et je vous reconnais à vos attaques d'aujourd'hui comme si je vous pratiquais depuis trente ans !

Comment s'est faite la nomination de M. l'abbé de Laval au titre d'évêque de Pétrée et vicaire-apostolique de la Nouvelle-France ? Par l'influence des jésuites dont il était l'élève très soumis et dont il fut l'instrument aveugle. Ceux qui me taxent d'invention savent parfaitement que je dis la vérité — mais la vérité dérange les petites histoires de ces critiques. Leur engouement va jusqu'à vouloir nous faire admirer les travers d'esprit et les caprices de ce prélat qui ne fut jamais accessible au sentiment canadien et qui fit corps, durant l'exercice de ses fonctions d'évêque, avec ce que j'appelle le parti Français — la classe d'hommes qui ne voyait dans le Canada qu'un champ à exploiter. J'ai eu l'audace de demander pourquoi Mgr de Laval n'avait pas créé un clergé national, c'est-à-dire choisi dans le Canada, et pour toute réponse M. Taché à rugi de colère ! Mais ne savez-vous pas, ô critique ! que ce système fut celui de plus d'un évêqne sous la domination française ? Trois quarts de siècles après Mgr de Laval, nous voyons Mgr de Pontbriand s'opposer de toutes ses forces à l'introduction des Canadiens dans le clergé. On ne voulait chez nous que des missions. Les Habitants suppliaient, d'année en année, le roi et l'évêque de leur donner des curés, des prêtres résidents. Ils en obtinrent quelques-uns au retour des récollets (1670) puis en 1678. Louis XIV, malgré la résistance de Mgr de Laval, prescrivit que les dîmes appartiendraient aux paroisses qui les produisaient et cela afin d'entretenir des curés. Mgr de Laval persista à se servir du terme de " mission " et à prétendre que les dîmes devaient être versées au séminaire de Québec, aux jésuites, car je le répète et plusieurs écrits du temps l'attestent, l'évêque était entre les mains de ces religieux. D'ailleurs, le séminaire de Québec n'avait-il pas été fondé pour créer un clergé national ? S'en est-on occupé ? Non. Le séminaire est resté maison des jésuites, précisément de l'ordre qui ne voulut jamais nous fournir des curés. En écrivant l'histoire des Habitants devais-je reléguer dans l'ombre des faits de cette importance ? Est-ce que Mgr de Laval et les jésuites n'appartiennent pas à l'Histoire ? Lorsque Talon, Louis XIV, Colbert, Courcelles, Bouteroue, Frontenac reviennent sans cesse sur l'attitude de l'évêque et des jésuites, leur reprochant les actes que je raconte ici, quel motif avez-vous de " faire la grosse voix " et de me crier qu'il est infâme de parler de cela ! Oui, vous trouvez ma conduite infâme ! Vous feriez mieux de démontrer que je me trompe ; mais après avoir lu mon livre, ce plaisir vous échappe.

D'époque en époque, nous sommes parvenus à la conquête sans avoir eu de clergé national, et ce jour néfaste nous laissa aux prises avec un ennemi vainqueur qui sut profiter habilement du caractère d'étrangers dont les " missionnaires " se revêtaient depuis si longtemps. Le séminaire de Saint-Sulpice (Montréal) fut épargné et c'était justice : sa position était à peu près celle d'un clergé national. Par ses

sacrifices d'argent, il avait fondé nne belle colonie ; par son courage à travailler avec les Habitants, il s'était incorporé à notre jeune nation. On l'aimait : il resta debout.

Puisque je viens de nommer les sulpiciens, je ferai observer que l'école des intimidateurs trouve très chrétien de méconnaître les services rendus au pays par ces religieux. Avant que de parler des " histoires de M. Sulte," nous avions entendu M. Taché protester contre " les histoires de M. Faillon." Ce sera désormais le titre de toutes ses brochures. Il se montre glorieux d'avoir eu tant d'esprit et de se réimprimer sous ce titre alléchant : " les histoires de M. un tel." Même procédé à l'égard des récollets : les critiques de l'école qui nous occupe font le silence autour de l'œuvre des récollets. A les entendre il ne s'est rien accompli en Canada que par le main des jésuites. Ne parlez ni des sulpiciens ni des récollets ! La part du lion est aux jésuites ! Si vous contestez ce système on fait gronder à vos oreilles les tonnerres de ferblanc et les foudres de théâtre et l'on vous dit que vous n'êtes pas catholique. Est-ce donc être catholique que de fausser l'Histoire et de méconnaître les travaux des récollets, les sacrifices des sulpiciens ! Il est commode aux ignorants et aux gens d'une certaine trempe de se jeter derrière le mur de la Religion pour tirer sur ceux qui passent — mais ces manœuvres ne les mèneront à rien, attendu qu'il n'y a pas de question religieuse dans mon livre et que, en traitant purement des faits historiques, je prends la défense de deux ordres reiigieux méconnus au profit d'un troisième.

Par exemple, qui nous dira où sont les preuves qui permettent depuis quelques années à plusieurs écrivains d'affirmer que nous avons dû notre instruction aux jésuites ? Je ne vois que le collége de Québec sous la gouverne des jésuites. Que se passait-il à Montréal et aux Trois-Rivières ? Les jésuites n'y ont jamais tenu d'école. Alors, les sulpiciens, les récollets, les frères Charron ne comptent point ! Parceque les jésuites ont opéré seulement dans la ville de Québec, il faudrait effacer Montréal et les Trois-Rivières !

Les jésuites ont quitté Montréal en 1665 et n'y sont pas retourné avant l'année 1730. De 1642 à 1665, Montréal n'avait été pour eux qu'une mission. Le séminaire de Saint-Sulpice obtint (1665) d'envoyer de ses prêtres à Montréal et ce changement fut le point de départ de la cure fixe en ce lieu Les dîmes imposées par le séminaire Saint-Sulpice étaient plus faibles que celles (le vingt-sixième) que Mgr de Laval fut obligé d'accepter des Habitants de Québec et des Trois-Rivières, après avoir menacé ceux-ci de faire sortir les troupes pour les forcer à payer le treizième. Les dîmes prélevées (1665-1677) par Mgr de Laval allaient tout droit au séminaire des jésuites. Louis XIV modifia ce système (1678) en appuyant la demande des Habitants qui voulaient avoir des curés. Faut-il oublier ces choses dans une histoire des Habitants ?

Saint-Sulpice déboursait de fortes sommes pour établir Montréal et calculait que plus il procurerait de l'aide à ses censitaires, plus il se préparerait une ère de prospérité. Les événements ont justifié ses prévisions, et à la conquête, ses droits ont été reconnus par l'Angleterre.

Il n'a jamais été possible de retenir les jésuites parmi nous à titre de curés. Leur départ des Trois-Rivières date de 1670, où ils furent remplacés par les récollets. Sur l'invitation du roi, on voulut qu'ils restassent au cap de la Madeleine, quelque part enfin au milieu des Français, mais ils persistèrent à s'éloigner avec les sauvages. Quel rôle pouvons-nous donc leur attribuer autre que celui de missionnaires, qui fut toujours de leur propre aveu, la seule ambition de l'ordre ? Ai-je eu tort de ne pas leur donner une place qu'ils n'ont jamais occupée et un mérite qui n'est point le leur ? Et au sujet des missions, est-ce que je ne leur rends pas hommage ? C'est là qu'est leur histoire. Elle y est belle et grande. Tant pis pour eux s'il n'y a pas moyen de les incorporer à l'histoire des Habitants : ils n'ont pas voulu briller de ce côté.

Avant l'année 1680, le nombre des seigneuries petites et grandes, accordées aux jésuites s'élevait à une vingtaine. Peu ou point de cultures avaient été faites à cette date sur les terres en question. Comment ferais-je pour voir en cela une œuvre de colonisation ? Ces fiefs étaient donnés aux jésuites pour l'instruction des Français et des sauvages. Les revenus de quelques uns d'entre eux ont sans doute

été utiles aux missionnaires et au séminaire de Québec, mais la plupart sont restés en forêt et par conséquent n'ont rien produit. Dans un endroit comme le district des Trois-Rivières où les meilleures terres se trouvaient aux mains des jésuites qui ne résidaient point sur les lieux, la colonisation et ensuite la formation des paroisses devenaient très difficiles. Tout le système seigneurial canadien est basé sur ce principe : le seigneur travaillant au milieu de ses censitaires et leur servant de chef ou de tête en toute circonstance. Si encore on eut vu les jésuites ouvrir des écoles ailleurs qu'à Québec durant le siècle qui nous occupe, ce serait une bonne note en leur faveur. Je n'ai découvert aucune trace d'une telle entreprise. Au lieu de prétendre que je nie l'évidence, on ferait mieux d'exhumer les pièces sur lesquelles on veut s'appuyer. En présence du vide, je suis obligé de dire : il n'y a rien.

Une partie de l'histoire des jésuites en Canada est surfaite. Au lieu de donner à chacun sa part, une certaine école s'attache à faire pivoter tous les événements autour de ce mot magique : les jésuites. Est-ce parce que les récollets ne prenaient point de seigneuries que vous en dites si peu sur leur compte ? Ont-ils à vos yeux le tort d'avoir été aimés des Canadiens ? Ne comprenez-vous pas que, grâce à la coutume adroite qu'ils ont de se servir de la presse, les jésuites vous ont bâti une légende tout à leur avantage ? L'Histoire, " cette grande menteuse," commence toujours et partout, par être écrite avec l'esprit de parti. Les investigations viennent plus tard — et lorsqu'on les voit apparaître les hommes de la légende crient au loup. Cela s'est vu de tout temps et se verra encore ; toutefois, messieurs les crieurs, vous n'en sortirez point par la violence et le tapage, car aujourd'hui il faut des preuves. Votre ignorance est extrême ; vous ne le savez pas ; vous l'apprendrez. La semaine dernière, l'un de vos deux ou trois journaux en était aux regrets. " Hélas ! disait-il, quel dommage que MM. Garneau, Ferland, Faillon, soient morts ! Ce sont eux qui répondraient à M. Sulte ! " Mais pauvres sacs vides, si vous lisiez ces historiens vous sauriez que je ne suis point en désaccord avec eux sur la question qui vous chagrine tant. Si vous aviez des preuves à m'opposer, vous les mettriez devant le public ! Votre métier est d'enfiler des mots et de vous pâmer devant ce que vous ne comprenez pas. Après avoir fait la légende des jésuites, il vous reste à la défaire — et votre ignorance y parviendra sûrement. Quant à moi, je ne veux effacer de l'Histoire que vos mensonges, et je laisse aux jésuites tous leurs mérites.

Est-il à la connaissance des critiques de l'heure présente que les Canadiens aient remontré contre les " Relations des jésuites " durant les trente années qui vont de 1632 à 1662 ? C'est pourtant le cas. Les colons travaillaient à établir le pays ; les " Relations " peignaient tout en noir, et comme il n'y avait pas d'autres prêtres tolérés dans la colonie, les jésuites ne se gênaient point de raconter les choses à leur manière. M. Pierre Boucher, qui marchait avec les Habitants, n'a pas l'honneur d'être nommé une seule fois dans les " Relations " bien qu'on y parle de ses agissements. C'est ce même M. Boucher qui alla en France en 1662, au grand déplaisir de la clique et qui publia (1664) un livre dans lequel il révèla les ressources du Canada. Qu'est-il devenu, ce livre ? On se borne à dire qu'il eut peu ou point de circulation. Cherchez à qui le crime profite. C'est en 1664 aussi que le Souverain Pontife ordonna de cesser d'imprimer les " Relations ; " à partir de ce moment, le supérieur des jésuites ne mit plus son nom sur ces livres, mais l'éditeur continua de publier. De nouvelles plaintes partirent de la colonie. Le roi se fâcha ; le pape renouvella ses défenses, et c'est ainsi que cessèrent de paraître des écrits qui causaient le mécontentement des Canadiens. Soixante-et-dix ans plus tard, le père de Charlevoix, un jésuite, mit au jour son " Histoire de la Nouvelle-France," d'où est sortie la légende des " jésuites bienfaiteurs du Canada." Depuis une quarantaine d'années, cette légende a été exploitée avec une persistance extraordinaire par les jésuites et leurs disciples. On a brodé sur ce thême une foule de livres et d'articles de revue. Chaque fois que j'ai tenté de signaler les falsifications, on m'a dit en roulant des yeux effarés : " Ne touchez pas aux jésuites ! " Pourquoi donc ? Vous effacez tant que vous pouvez les récollets et vous riez des " histoires " des sulpiciens — est-ce ignorance ou parti pris ? Les deux probablement. Il faut que la Religion soit divine pour résister à de pareils charlatans.

L'autre jour, à Québec, un conférencier qui fait ses dents, a lu quelques passages de mon

livre et a demandé à ses auditeurs, (tous aussi ferrés que lui en Histoire), de protester contre mes assertions. Ils sont loin, tous ensemble, de connaître leur affaire, et peut-être faudrait-il leur répéter le mot de lord Brougham : "Protest and be damned." En français : protestez et allez au diable !

Quelqu'un se lamentait ces jours derniers dans une gazette : "l'histoire de notre pays n'est pas étudiée," s'écriait-il ? A qui le dites-vous ! Tout le mode d'enseignement actuel consiste à répandre des légendes et des contes en l'air. Lorsqu'un homme tente de pénétrer dans le vif des questions, il part de droite et de gauche une fusillade de "chut ! shut ! ! schutt ! ! !" qui le terrifie. Ennuyé par vingt années de ce régime, je veux savoir qui est le maître et qui a droit d'imposer silence à ceux qui cherchent la vérité. Ce maître ou ce dragon sera obligé de se montrer... s'il existe.

Elevez-vous un doute sur un point de l'histoire du Canada qui ne cadre pas avec les notions de ces messieurs, ils invoquent la Religion outragée. C'est très souvent l'arme de ceux qui n'en ont pas d'autre. Par un hasard tout à fait providentiel, il n'y a pas de question religieuse dans l'histoire de notre pays. Les disputes de dogmes et de principes qui ont agité l'Espagne, la France et l'Italie nous ont toujours été inconnues. Les Canadiens tenaient de leur origine même une croyance pure. Les jésuites, qui furent leurs premiers pasteurs dans une grande proportion et dont la doctrine religieuse est irréprochable, les jésuites, dis-je, confirmèrent les Habitants dans la croyance la plus solide. Il faudrait être bien malin pour découvrir chez les récollets du Canada ou parmi les sulpiciens, motif à une dissertation religieuse. Je ne crois pas que cela soit possible — et après tout je n'ai rien à y voir. L'étude de l'histoire de ce pays se borne à des faits matériels. C'est bien heureux et c'est un honneur pour nous. Que ces faits soient plus ou moins compris et qu'il s'élève des écoles ayant là-dessus des idées qui se combattent, quoi d'étrange ? L'histoire écrite se forme de ces travaux divers. Mais, au moins, messieurs les critiques, apportez des pièces ; ne criez pas sur les toits que vous allez m'inonder, me foudroyer de documents, pour venir ensuite, les mains vides, l'injure à la bouche, me qualifier de mauvais catholique et de toutes les pires choses du monde.

En premier lieu, vous avez offert des preuves. J'ai attendu six mois ; rien ne vient. Lorsque vous serez prêts, si vous m'apportez ce qui est déjà connu et que ne renferme pas mon livre, je plaiderai ignorance. Si vous publiez des renseignements restés jusqu'à présent au secret, je vous remercierai.

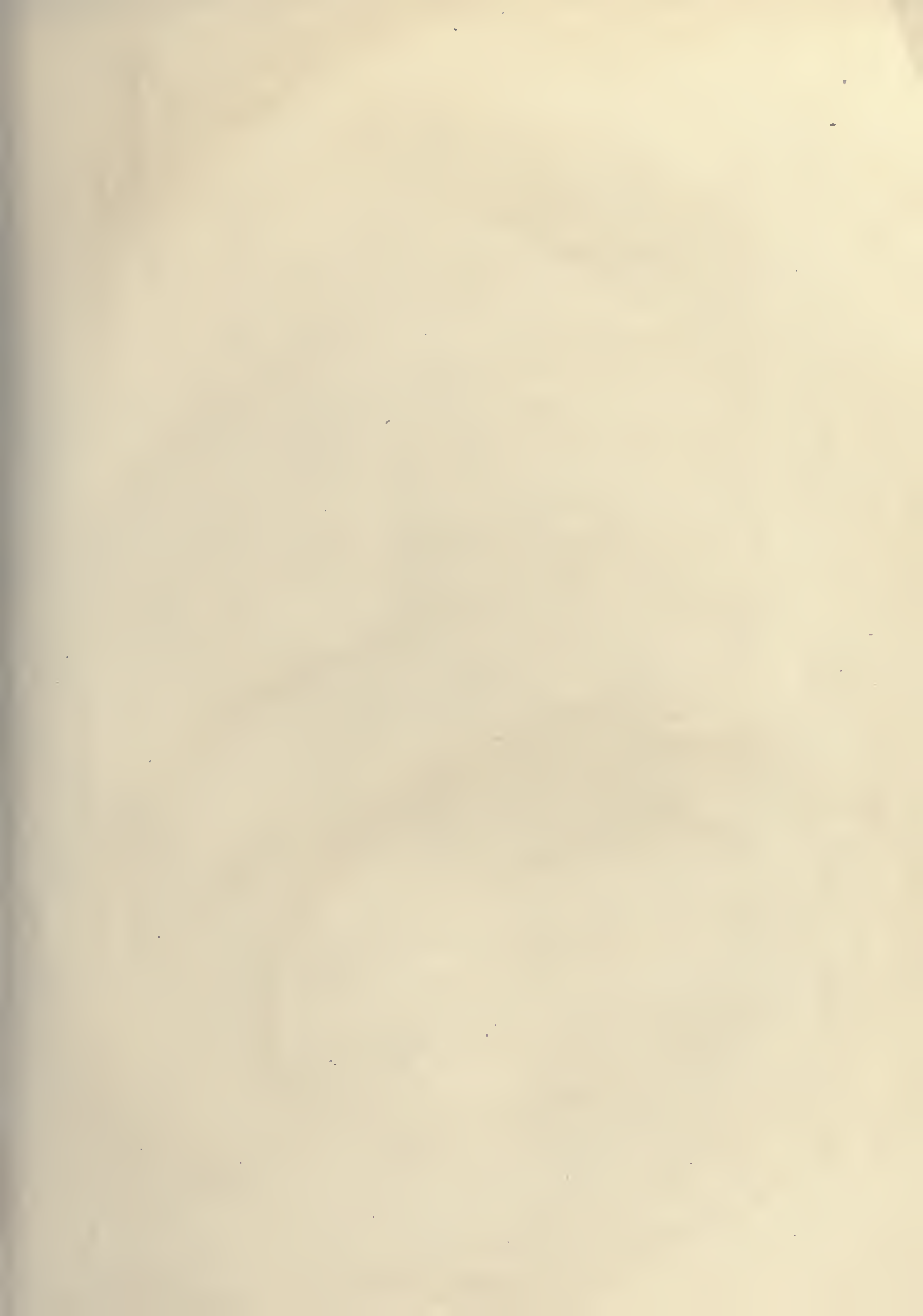
A lire vos attaques il me parait clair que vous n'avez pas tant de bagage — et c'est la seconde phase de votre lutte. N'ayant que du papier blanc dans votre dossier, vous demandez que je "me" rétracte. Il serait singulier de m'entendre "rétracter" Louis XIV, Colbert, Courcelles, Talon, Mgr de Laval, le père LeClercq, Bouteroue, Frontenac, Dollier de Casson, La Salle, Brehant de Galinée, et autres qui écrivaient au cours des événements ! Nous avons eu occasion de lire M. Taché "rétractant" son grand-père, mais cela ne peut arriver qu'une fois en un siècle. Quel drôle de français on parle dans cette boutique !

Votre troisième ressource se manifeste depuis quelques jours : vous employez contre moi l'arme terrible de la colomnie. On fait mine de me croire franc-maçon. Vous savez que vous mentez. Voici ce que je vais faire : le premier d'entre vous que je pince colportant ces propos, fera connaissance avec la justice. Ah ! je n'ai pas à vous épargner l'étude de la Loi, vous qui savez si peu l'Histoire.

Vous écrirez encore, je l'espère, mais tâchez donc de ne plus proférer de menaces. Aujourd'hui je les laisse tomber. Si vous persistiez, je pourrais vous mettre en demeure d'exécuter vos menaces ou d'avouer que vous avez fait acte de vantardise.

BENJAMIN SULTE.

1er juillet 1883.





CHARLES LE MOYNE

Second Baron de Longueuil



LE COMTE DE LA GALISSONNIERE





LOUIS H. FRECHETTE

Poëte lauréat



population canadienne-française actuelle, que l'on reconnaît pour être l'une des plus morales des deux continents." Jusque-là (1663), dit à son tour Charlevoix, il n'y avait point eu proprement de cour de justice en Canada : les gouverneurs-généraux jugeaient les affaires d'une manière assez souveraine ; on ne s'avisait point d'appeler de leurs sentences ; mais ils ne rendaient ordinairement des arrêts qu'après avoir inutilement tenté les voies de l'arbitrage et l'on convient que leurs décisions étaient presque toujours dictées par le bon sens et selon les règles de la loi naturelle, qui est au-dessus de toutes les autres. Le baron d'Avaugour en particulier s'était fait une grande réputation par la manière dont il vidait tous les différends. D'ailleurs, les créoles du Canada, quoique de race normande pour la plupart, n'avaient nullement l'esprit processif, et aimaient mieux pour l'ordinaire céder quelque chose de leur bon droit, que de perdre leur temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs dans cette colonie ; du moins on fut assez longtemps sans rien fermer sous la clef, et il était inouï qu'on en abusât. Il est bien étrange et humiliant pour l'honneur, que les précautions, qu'un prince sage prit pour éloigner les chicanes et faire régner la justice, aient presque été l'époque de la naissance de l'une et l'affaiblissement de l'autre." Le père Le Clercq, témoin oculaire, écrit que Frontenac (1672-81) voyant poindre l'esprit de procédure parmi les Canadiens, s'appliqua, autant qu'il le put, à régler lui-même les différends qui surgissaient, si bien que les officiers de justice se plaignirent bientôt de n'avoir plus de besogne.

Nos ancêtres étaient cultivateurs, et leurs terres étaient très vastes — plus grandes que ne le demandaient les besoins du moment. Le commerce ne les occupait point puisqu'il leur était interdit. Quels procès eussent-ils donc pu amener devant les tribunaux ? Les seuls conflits possibles entre eux et les seigneurs ne pouvaient se produire à cette époque où le censitaire et le seigneur avaient un intérêt conjoint. Plus tard, à la troisième génération, certains démêlés eurent lieu, mais, presque toujours, la couronne favorisa les habitants, d'après le principe que la colonisation devait être protégée. Les squatteurs eux-mêmes eurent bonne grâce à se présenter en justice : ils leur suffisaient de prouver qu'ils accomplissaient les vues du souverain en défrichant le pays. Toute la législation seigneuriale " du temps des Français " appuyait l'habitant. D'où pouvaient donc venir ces procès, ces luttes dont il a été parlé quelques fois ? Des commerçants. Or, les commerçants formaient un monde à part ; s'ils ne s'accordaient pas entre eux qu'avions-nous à y voir ?

Une communauté qui subsiste de l'agriculture ne fatigue ni les tribunaux ni les procureurs. C'est tellement le cas que le notaire a toujours été parmi nous un homme de loi conciliateur. Ses actes écrits avaient force légale, mais il les rédigeait moins en vue du présent que de l'avenir. Dans son bureau les parties plaidaient, avant que de coucher sur le papier les conditions de l'arrangement. Un notaire au fait de sa profession, supprime dix avocats. Le notaire c'est l'accord. L'avocat retourne les arguments et en tire un *casus belli.* L'un fait la paix ; l'autre est pour la guerre. Celui-ci désire que l'on s'embrasse, celui-là vous met les armes à la main. Louis XIV n'a jamais voulu permettre aux avocats de s'introduire dans la Nouvelle-France.

Dans un centre qui n'est pas Québec port de mer, ni Montréal, placé sous la direction spéciale d'un ordre religieux, dans le gouvernement des Trois-Rivières en un mot, nous n'avons relevé qu'un nombre insignifiant de procès durant le XVII siècle, à tel point que nous nous sommes demandé si la plupart des contestations n'étaient pas arrangées à l'amiable, au lieu de paraître en cour. Ce procédé était tout à fait dans les mœurs normandes des anciens temps. On évite ainsi les frais et le scandale. Il ne reste rien d'un débat réglé à huis clos. Et puis, en cas d'appel au lieutenant-général d'un gouvernement ou district comme on dit de nos jours — il y avait chance de tomber sous la main de gens étrangers à la seigneurie ou paroisse des intéressés. C'était bien pis lorsque le conseil supérieur prenait connaissance de l'affaire. Là, tout se décidait *ex parte*, vu l'impossibilité de surveiller soi-même sa cause, car les distances comptaient à cette époque ! Il a donc dû se former une pratique : celle de la justice administrée " en bon père de famille." Nous en voyons des traces dans plusieurs litiges, notamment au lendemain de la conquête anglaise, lorsque les habitants, mis en face de juges et de fonctionnaires qui ne les comprenaient point, firent décider leurs différends par le curé, le capitaine de milice et un notable de l'endroit.

CHAPITRE III

1673–1680

FORT FRONTENAC. — COUREURS DE BOIS. — SEIGNEURIES CONCÉDÉES EN 1673-74. — LOUIS XIV COMMENCE A NÉGLIGER LE CANADA. — CHIFFRE DE LA POPULATION. — PARTIS QUI SE DISPUTENT LE POUVOIR DANS LA COLONIE. — TRAITE QUE FONT LES JÉSUITES. — L'EAU-DE-VIE. — LA SALLE A CATARACOUI. — ILE D'ORLÉANS. — ILE JÉSUS. — LES RÉCOLLETS. — SEIGNEURIES CONCÉDÉES DE 1675 À 1680. — LA MILICE. — LE GOUVERNEUR, L'INTENDANT, LA TRAITE. — ENTREPRISE DE LA SALLE AUX ILLINOIS. — DU LUTH CHEZ LES SIOUX. — COUREURS DE BOIS.

UN voyage que le comte de Frontenac fit au lac Ontario, l'été de 1673, et dans lequel il eut le soin de se faire accompagner par quatre cents hommes, créa une impression durable sur l'esprit des Iroquois. La Salle avait passé l'hiver chez ces sauvages et, comme il était beau parleur, son ambassade se termina par la rencontre des délégués des tribus avec le gouverneur-général, à l'endroit où se trouve à présent la ville de Kingston. Frontenac était un charmeur ; les Iroquois lui vouèrent de suite une affection qui ne s'est jamais démentie. Sur leur consentement, un fort fut érigé en ce lieu afin d'amener la traite au lac Ontario entre les mains des Français, par la rivière qui tombe dans la baie de Quinté ; une barque se construisit pour naviguer sur le lac ; on laissa dans le poste des marchandises de traite, une petite garnison, des munitions de guerre et un aumônier, le père Gabriel de la Ribourde, récollet.

Pour la première fois en cette circonstance, des corvées militaires avait été imposées aux habitants des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal, sur le principe que le nouveau fort servirait de comptoir du roi pour le commerce des fourrures. Singulier argument qui oblige une colonie agricole à de tels sacrifices dans l'intérêt des marchands. En même temps, un édit (5 juin 1673) défendait aux habitants, " à peine de la vie, de vaquer dans les bois plus de vingt-quatre heures sans permission expresse, attendu que des courses de ce genre, sous prétexte de chasse ou de commerce de pelleteries avec les sauvages, sont entièrement contraires à l'établissement de la colonie du dit pays." Si d'une part le roi prit des mesures pour empêcher les cultivateurs d'abandonner leurs terres, Frontenac d'un autre côté activa si bien la passion du commerce que les coureurs de bois augmentèrent en nombre, d'année en année, au grand préjudice de la colonie.

Les concessions seigneuriales faites en 1673 sont au nombre de six; Le 9 janvier à "François de Salignac, abbé de Fénelon, trois îles dans le lac Saint-Louis le long de l'île de Montréal, entre Lachine et le cap Saint-Gilles, appelées les îles Courcelles, pour faciliter l'établissement qu'on y a commencé, élever de petits Sauvages suivants les mœurs et coutumes française." Le 29 septembre à Charles Lemoyne, sieur de Longueuil, deux lieues de front à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup, en montant dans le lac Saint-Louis, du côte du sud, sur trois lieues de profondeur, ensemble l'île Saint-Bernard (île des Sœurs) qui est à l'embouchure de la rivière du Loup. C'est la seigneurie dite de Chateauguay. Elle fut accordée au sieur Lemoyne, dit le comte de Frontenac, dans le titre de cette concession "pour l'affection qu'il a toujours témoignée pour le service du roi et la promptitude avec laquelle il a toujours exécuté les ordres qui lui ont été donnés par les gouverneurs, soit dans les guerres où il s'est signalé en plusieurs occasions, soit en diverses négociations et traités de paix qu'il a faits avec eux par leur commandement et le zèle dont il nous a donné des preuves dans le voyage que nous avons fait au lac Ontario (été de 1673) où nous nous sommes servi de son ministère pour proposer à toutes les nations iroquoises les choses que nous avons cru nécessaires pour maintenir la paix, etc." Le 15 novembre, "à François Dionis, bourgeois de Paris, trois lieues de front sur trois de profondeur, à prendre en remontant le fleuve, depuis la borne de la terre concédée au sieur de la Chenaye[1] sur la Rivière-du-Loup, que l'on nommera dorénavant le fief de Verbois." Le nom de "Rivière-du-Loup en bas" est le seul employé aujourd'hui pour désigner cette seigneurie. Le sieur Dionis ne paraît pas l'avoir mise en valeur puisqu'elle fut concédée, le 5 avril 1689, à M. Villerai pour le sieur d'Artigny et à M. Lachenaie. Le 23 décembre, au sieur Charles Aubert de la Chenaye, commis général de le compagnie des Indes, une lieue au-dessus de la Rivière-du-Loup (en bas) et demie lieue au-dessous, sur une lieue et demie de profondeur. Même jour, à Daulier du Parc, une terre de deux lieues de face, à prendre aux bornes de la concession du sieur de la Chenaye sur la Rivière-du-Loup (en bas) sur deux lieues de profondeur, "que l'on nommera dorénavant le Parc." Même jour, à Daulier Deslandes, l'un des officiers de la compagnie des Indes, deux lieues de front sur la rivière Jésus, autrement appelée rivière des Prairies, à prendre depuis les bornes de la Chenaye en montant vis-à-vis l'île Jésus, sur deux lieues de profondeur. C'est la seigneurie de Terrebonne, augmentée de deux lieues en profondeur, (fief Desplaines), le 10 avril 1731, en faveur de Louis Lepage de Saint-Claire, et deux lieues de plus, le 12 avril 1753, en faveur de Louis de la Corne.

L'automne de 1673, Frontenac écrivait que le roi entendait qu'on ne regardât plus "les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles," c'est-à-dire faisant des conditions raisonnables à leurs censitaires et s'occupant de défricher.

L'année suivante il fut accordé cinq autres seigneuries : Le 25 avril, au capitaine de

[1] Voir le présent ouvrage, tomes IV, 94.

Saint-Ours deux lieues sur le Saint-Laurent à commencer quatre arpents au-dessous de la rivière Deschènes en montant le long du fleuve et deux lieues de profondeur. Ce fief (Saint-Jean d'Eschaillons) avait été donné à Talon qui se désista de son droit en faveur de M. de Saint-Ours. Le 16 mai, à Mgr de Laval " cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur sur le grand fleuve Saint-Laurent [1], environ quarante-deux lieues [2] au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouais." [3] La seigneurie de la Petite-Nation est voisine de celle de Grenville, une quinzaine de lieues plus bas que la Chaudière. Le 15 juillet, à M. de la Durantaye, deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska et une lieue au-dessous, icelle comprise, avec deux lieues de profondeur. Le 17 août, au sieur André Jaret, sieur de Beauregard, trois " îles dont l'une est au devant du bout de la seigneurie du sieur de Verchères, en montant, et les deux autres étant sur la ligne qui regarde les îles appartenant au sieur de Grandmaison." Le 23 août, à Joseph Godefroy, sieur de Vieuxpont, les terres situées entre la troisième et la quatrième rivières, banlieue des Trois-Rivières. C'est le fief Vieuxpont.

Le relevé officiel de 1675 porte la population de la Nouvelle-France à sept mille huit cent trente-deux âmes, et celui de 1676 à huit mille quatre cent quinze. En consultant ces chiffres, Louis XIV exprimait sa surprise de les voir si faibles " vu, écrivait-il (15 avril 1676) le grand nombre de colons que j'ai envoyés depuis quinze ou seize ans ; on a dû omettre un grand nombre d'habitants." Il est très possible que les coureurs de bois n'aient point été inscrits dans ce rapport, mais le roi fait erreur en disant qu'il avait envoyé grand nombre de colons depuis une quinzaine d'années, car on ne peut raisonnablement lui accorder ce crédit que de 1665 à 1673. Au moment où il traçait ces lignes, Louis XIV était sous l'empire du découragement que lui faisait éprouver sa politique européenne. La guerre de Hollande, ouverte en 1672 sous des auspices favorables, avait tournée à son détriment au bout de quelques mois. Guillaume d'Orange, son plus constant ennemi, venait de surgir et, avec une habileté étonnante, il avait uni contre la France les grandes nations du continent. Condé, se tenait à l'écart, depuis 1674 ; Turenne venait d'être tué (1675) : la faiblesse des généraux français ; le vide du trésor ; le ralentissement du commerce par suite de la guerre — tout contribuait à diminuer le prestige du monarque dont l'ambition démesurée avait produit ces revers de fortune. D'ailleurs le Canada, privé de Talon, ne comptait plus personne pour rappeler à la cour les projets dont il avait été l'inspirateur ou l'instrument généreux. " Il est certain, dit M. Rameau, que, à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada. Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse." Ce qui sauva le pays de la ruine

[2] L'Ottawa était encore regardé comme le haut du Saint-Laurent. Voir le présent ouvrage, tome I, p. 29.
[3] Cette mesure correspondrait à la chûte de la Chaudière, située entre les villes de Hull et Ottawa.
[4] C'est-à-dire l'Outaouais ou l'Ottawa, par où les Outaouais, venant des grands lacs, descendaient à Montréal.

fut la population née sur le sol. La colonisation avait pris une assiette solide et si peu étendue qu'elle paraisse, son rôle primait tous les autres ; elle résista à l'entraînement fatal du commerce des pelleteries, mais non sans éprouver sur ce point des pertes en hommes qui ne pouvaient se compenser. Les fonctionnaires, étrangers aux intérêts canadiens proprement dits, ne se faisaient pas faute d'affaiblir le noyau de cultivateurs en attirant dans les bois les fils des premiers habitants. Le roi se réveillait de temps à autre et menaçait de peines sévères ceux qui oubliaient ainsi leur devoir ; il voulait la concentration des groupes agricoles. " Pénétrez-vous de cette maxime, écrivait-il à l'intendant Duchesneau, qu'il vaut mieux occuper moins de territoire et le peupler entièrement que de s'étendre sans mesure et avoir des colonies faibles, à la merci du moindre accident." Sa pensée était de faire établir les terres les plus voisines du fleuve, la seule voie de communication avec l'océan et la France — mais pourquoi ne nous envoyait-il pas des colons ?

D'après ce que rapportent MM. Rameau et Margry, les Cent-Associés auraient présenté au roi, en 1663, un état très exagéré de la population de la Nouvelle-France, afin de donner à croire qu'ils avaient moins négligé qu'on ne le disait l'obligation de peupler le pays. Quant au nombre des fiefs concédés par eux, il était considérable, mais la majeure partie de ces terres étaient sans habitants. La famille Lauson et les jésuites avaient su se tailler d'immenses domaines, qui restaient inoccupés. Lorsque survint le changement de régime (1665) et que les influences fâcheuses qui avaient jusqu'alors gouverné la colonie eurent été écartées, on s'attendait à voir les jésuites se retirer sur leurs terres, devenir curés, seigneurs actifs, enfin fondateurs de paroisses. Il n'en fut rien. Se sentant repoussés de Montréal et des Trois-Rivières, ils s'en tinrent à leur résidence de Québec et tournèrent tous leurs efforts du côté du haut Canada. Les missions lointaines devinrent le champ des travaux de ces missionnaires. Ils brillèrent aussi dans les découvertes. A la faveur de cette nouvelle situation, le goût du commerce se développa chez eux. On les vit en but à des attaques de la part des traiteurs français de ces régions que gênait leur trafic, comme ils embarrassaient l'administration du pays, à Québec, au moyen de leur disciple Mgr de Laval. L'intendant Bouteroue, arrivé en 1668, s'était plaint de ces menées ; Colbert répondit, le 13 mai 1669, à M. de Courcelles que les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes, car, dit-il, " la trop grande autorité que l'évêque de Pétrée et les jésuites, ou pour mieux dire ces derniers sous le nom du premier, se donnent, est de telle nature que lorsque le pays augmentera en habitants, l'autorité royale surmontera l'ecclésiastique et reprendra la véritable étendue qu'elle doit avoir. En attendant, vous pouvez toujours empêcher adroitement, sans qu'il paraisse ni rupture entre vous, ni partialité de votre part, les grandes entreprises qu'ils pourraient faire." Les mêmes recommandations furent adressées à Frontenac partant pour le Canada (1672). " Il sera nécessaire que le sieur de Frontenac donne aux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice toute la protection qui dépendra de lui, comme aussi aux PP. récollets qui se sont établis dans la ville de Québec—ces deux corps devant être appuyés pour balancer l'autorité que les PP. jésuites se pourraient donner au préjudice de celle de Sa Majesté." Le rapport de Frontenac

dénonce les jésuites qu'il accuse d'abuser du confessional, de s'introduire dans les familles pour en connaître les secrets et les faiblesses[1] et il signale à la rigueur du ministre un de ces pères qui avait prêché contre la permission que le conseil supérieur donnait à tous les Français de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages. "J'ai été tenté plusieurs fois, dit-il, de laisser l'église avec mes gardes, d'interrompre le sermon; mais je me suis contenté d'en parler au grand-vicaire et au supérieur des jésuites quand tout fut fini." Cela n'exonère point le conseil d'avoir rendu libre la traite des boissons enivrantes, mais on voit la situation des esprits. Frontenac ajoute, parlant des jésuites : "Après avoir eu tant de peine à leur ôter la connaissance et la direction des affaires, serait-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre ? D'ailleurs, les prêtres du séminaire de Québec et le grand-vicaire de l'évêque (Mgr de Laval était en France) sont dans leur dépendance; il ne font pas la moindre chose sans leur ordre; ce qui fait que indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le sipirituel, qui, comme vous le savez, est une grande machine pour mener tout le reste." Dans une autre dépêche, le gouverneur va jusqu'à dire que les jésuites s'occupaient tout autant de la conversion du castor que de celle des âmes et que la plupart de leurs missions étaient de "pures moqueries."

Les Français qui traitaient, soit légalement, soit d'une manière détournée, et qui accusaient les jésuites de leur faire concurrence ne sauraient être cru à la lettre, vu que des intérêts d'argent étaient en jeu, mais ces longs débats attestent de l'existence de quelque chose d'illicite et lorsque l'on considère ce qui s'est passé dans d'autres colonies au sujet des religieux du même ordre, il faut en arriver à la conclusion que toute cette affaire est louche pour le moins.

De 1632 à 1644, il est certain que les jésuites, sous le régime dont ils étaient les principaux supports, tenaient des Cent-Associés un privilége de traite[2]. La compagnie dite des Habitants leur continua cette faveur, pour leur aider à subsister. Cela est étrange lorsque l'on songe que les récollets s'étaient vu refuser la permission de revenir au Canada à cause de leur pauvreté et lorsque les colons ne cessaient de solliciter le retour de ces mêmes récollets qu'ils étaient parfaitement en état de nourrir, on le sait. En 1647, MM. de Montmagny et d'Ailleboust certifient que "les pères jésuites sont innocents de la calomnie qui leur a été imputée (à l'égard de la traite) et que ce qu'ils en ont fait a été pour le bien de la communauté et pour un bon sujet." Curieux raisonnement ! M. de Lauson, amené ici comme gouverneur par l'influence des jésuites (1651), fit accorder à ceux-ci des lettres-patentes portant qu'une pension annuelle de cinq mille livres leur serait payée à l'avenir sur les revenus du pays. Plus tard, les Cent-Associés étant abolis, les ordonnances royales et une bulle du pape défendirent expressément toute sorte de trafic aux ecclésiastiques. Les prêtres de Saint-Sulpice s'abstenaient de commerce. En 1664, les jésuites déclarèrent devant

[1] A part cette lettre de Frontenac, voir l'exposé de La Salle : *Société Historique de Montréal*, 6e livraison, p. 68.

[2] *Relation*, 1636, p. 49-51. *Journal des Jésuites*, p. 13.

le conseil supérieur qu'ils n'avaient jamais "fait aucune profession de vendre et n'ont jamais rien vendu, mais seulement que les marchandises qu'ils donnent aux particuliers ne sont que pour avoir leurs nécessités." Il n'est pas besoin ici de lire entre les lignes. Le *Journal des Jésuites* nous apprend, à la date du 17 août 1665 que "le père Frémin remonte supérieur au cap de la Madeleine, où le temporel est en bon état. Comme il est délivré de tout soin d'aucune traite, il doit s'appliquer à l'instruction tant des Montagnets que des Algonquins, en telle manière néanmoins que le père Albanel saura qu'il est toujours chargé du principal soin de cette mission." Le père Albanel était alors supérieur aux Trois-Rivières. On a vu dans le présent ouvrage (tome IV, 102) ce que Talon disait de la traite du cap de la Madeleine. La Salle assure que le père Albanel avait traité en cette endroit "pour sept cents pistoles de peaux d'orignaux et de castors, lui-même me l'a dit en 1667. Il vend le pain, le vin, le blé, le lard, et il tient magasin au Cap aussi bien que le père Joseph à Québec. Ce père gagne cinquante pour cent sur tous les peuples. Les jésuites ont bâti leur collége en partie de leur traite et en parti de l'emprunt." Il ajoute que le gouverneur ayant reproché ce trafic au père Frémin, celui-ci répondit "que c'était une calomnie que ce grand gain prétendu, puisque tout ce qui se passait par ses mains ne pouvait produire par an que quatre mille francs de revenant bon, tous frais faits, sans comprendre les gages des domestiques." Dans son mémoire de 1671, Péronne Dumesnil affirme que Mgr de Laval excommunie tous les vendeurs d'eau-de vie à l'exception de quelques personnes qu'il favorise ; de plus, dit-il, l'évêque et le père Ragueneau gardent un commis aux gages de cinq cents francs par année pour traiter avec les sauvages qui lui cèdent des pelleteries pour de la boisson, si bien que durant un certain temps le commerce de cette nature se trouva presque entièrement entre les mains de ces messieurs — les autres marchands ne pouvant soutenir la concurrence. Le revenu annuel des jésuites était alors, suivant le même auteur, de vingt mille francs "partie par la traite et partie de dons charitables des amis de France." Le 3 septembre 1674, la compagnie des Indes accorda aux jésuites une exemption de droits sur leurs marchandises, tant en sortant qu'en arrivant. Il leur fut permis de construire des moulins et des engins à sucre, d'avoir des esclaves. des engagés et des domestiques, exempts de toute charge, même de la corvée d'une urgente nécessité ; le tout en récompense de leurs efforts pour convertir les nègres et les sauvages et instruire les Français. Le 14 novembre, même année, Frontenac écrivait au roi : "Je me suis acquitté de l'ordre par lequel vous me prescrivez de continuer à exciter les jésuites, le séminaire de Montréal et les récollets à prendre de jeunes sauvages pour les instruire à la foi et les rendre sociables ; les derniers ne demandent pas mieux et s'efforcent de le faire dans la maison de Cataracouy (le fort Frontenac), où ils feront assurément des progrès. Pour les autres (les jésuites) je leur ai donné l'exemple et fait voir, quand ils voudront se servir de leur crédit et du pouvoir qu'ils ont sur les sauvages, ils les rendront sociables et auront de leurs enfants comme j'en ai, mais c'est une chose qu'ils ne feront jamais, à moins que d'y être absolument contraints... Ils en useront de même à l'égard de l'étendue de leurs missions sur laquelle je leur ai parlé de la

sorte que vous me l'avez ordonné, mais inutilement, m'ayant déclaré qu'ils n'étaient ici que pour chercher à instruire les Sauvages, ou plutôt à tirer des castors, et non pas pour être curés français. Ils ont même affermé, depuis huit jours, et retiré deux pères qu'ils ont toujours eu à leur habitation du cap de la Madeleine, qui est une des plus nombreuses qui soit en ce pays parce qu'il n'y vient pas présentement assez de Sauvages[1]. Et quand j'ai voulu représenter doucement au père supérieur l'incommodité où se trouvaient les habitants[2] d'être sans secours spirituels, il n'a pas hésité à me dire les raisons que je vous marque. Cependant, après avoir résolu de n'y laisser aucun de leurs pères, les admonitions charitables que je leur ai faites les ont obligés, depuis quelques jours, à changer de résolution, et le supérieur m'est venu trouver pour me dire qu'ils en laisseraient un, mais je crois que ce ne sera que pour cet hiver et pour laisser passer le grand bruit que cela ferait."

Le mal de cette époque, où la colonie était si paisible, fut la traite, la contrebande, les opérations cachées et ouvertes des trafiquants, les coureurs de bois en un mot. Frontenac se lia avec La Salle, DuLuth, La Taupine ; Duchesneau, l'intendant, eut aussi des associés secrets ; les jésuites agissaient comme de coutume. Des tiraillements résultaient de ces divers intérêts mis en jeu : le colon était négligé, laissé à ses seuls ressources, comme il arrive toujours lorsque les puissances ne s'accordent pas.

Louis XIV insistait, d'année en année, à faire abolir la traite dirigée par les ecclésiastiques ; en 1677, il formula des menaces contre tous ceux qui s'y livraient, "soient, dit-il, les jésuites, ou d'autres prêtres ou leurs valets." La Salle soutenait, quelques mois plus tard, que la concurrence des jésuites étaient la plus redoutable pour les traiteurs attitrés, vu qu'ils étaient privés d'absolution s'il vendaient de l'eau-de-vie et que les jésuites ne s'infligeaient point cette punition à eux-mêmes. La Salle était emporté et d'un entêtement fort désagréable, aussi doit-on le lire avec réserve. Il avait les défauts de ses qualités.

La faveur dont La Salle jouissait auprès de Frontenac lui fit tourner les yeux vers une nouvelle entreprise. Le 13 mai 1675, le roi accorda à "Robert Cavelier, sieur de La Salle, le fort appelé de Frontenac, avec quatre lieues de pays adjacent... les îles nommées Ganoukouenot et Kaouenesgo et les îles adjacentes... et offre le dit de la Salle de rembourser la somme de dix mille livres, à laquelle monte la dépense qui a été faite pour construire le dit fort de Frontenac, entretenir le dit fort en bon état et la garnison nécessaire pour la défense d'icelui, laquelle ne pourra être moindre que celle du fort de Montréal ; d'entretenir vingt hommes, pendant deux années, pour le défrichement des terres, et en attendant qu'il ait fait bâtir une église, d'entretenir un prêtre ou religieux pour faire le service divin et administrer les sacrements, desquels entretiens et autres choses le dit de la Salle fera seul les frais et dépenses, jusqu'à ce qu'il se soit établi au-dessus du Long-Sault, nommé Garonsoi (ou Ganonouory), quelques particuliers avec semblables concessions que celle qu'il demande, auquel cas ceux qui auront obtenu les dites concessions seront tenus de contribuer au dit

[1] Par suite des ravages de la petite vérole en 1670.

[2] Les jésuites étaient aussi seigneurs du Cap.

entretien, à proportion des terres qui leur seront concédées... Voulons aussi que le dit Cavelier soit et demeure gouverneur pour nous du dit fort de Frontenac, sous les ordres de notre lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France... Avons le dit Cavelier anobli et anoblissons." La découverte du Mississipi n'avait pas rapporté à Jolliet de semblables avantages et ne lui procura jamais de lettres de noblesse.

Monseigneur de Laval, passé en France, l'année 1671, y était encore au printemps de 1675. Le 1er octobre 1674, une bulle de Clément X l'avait nommé évêque de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siége. Il prêta serment au roi le 15 avril 1675. Le 19 mai il renouvela l'union de son séminaire avec celui des Missions-Etrangères.

Avant de retourner en Canada, Monseigneur s'occupa de l'acquisition de l'île Jésus, près Montréal. Cette propriété avait porté d'abord le nom de Montmagny et ce gouverneur paraît en avoir pris possession lors de sa visite (1637) en compagnie du père Le Jeune[1]. Elle passa aux jésuites, qui l'appelèrent île Jésus. Au mois de juin 1646, le père Jérôme Lalemant écrit, parlant des lettres de concessions accordées à son ordre : " Pour l'île de Jésus, il n'y a point de grosse en parchemin ; il n'y a qu'un seul extrait de l'assemblée générale, et une prise de possession par M. le gouverneur qui fait mention d'un mandement qu'il en a reçu, en vertu duquel il nous met en cette possession, sans qu'il soit fait mention d'aucune condition." Il faut croire qu'on n'y opéra aucun défrichement puisque, en 1672, elle fut concédée par le roi à M. Berthelot[2], lequel donna (20 mars 1674) une lieue d'étendue dans l'île aux pères jésuites[3] ; puis, le 24 avril 1675, échangea le reste de ses droits pour l'île d'Orléans, accordant en retour, à Mgr de Laval, vingt-cinq mille francs, car l'île d'Orléans, habitée partout, valait beaucoup plus que l'île Jésus. Les églises Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Laurent (parfois Saint-Paul) de l'île d'Orléans, datent de 1675. La division en quatre paroisses ou bourgades, semble dater de cette année. Un rapport de 1676 dit : " L'île est peuplée de plus de mille personnes qui composent quatre grandes paroisses dans lesquelles il y a une église (Saint-Pierre ?) entièrement construite et deux qui seront parfaites et achevées dans le courant de la présente année, et la quatrième l'année prochaine." M. Berthelot fit ériger l'île (avril 1676) en comté noble sous le nom de Saint-Laurent qu'elle portait dès 1632. Plusieurs années après 1675, Mgr de Laval donna au séminaire de Québec la côte de Beaupré et l'île Jésus, mais l'île d'Orléans n'a jamais appartenu au séminaire. Ce dernier commença à placer des habitants sur l'île Jésus[4] ; de là vient qu'elle fut peuplée par des colons de Québec.

Le père LeClercq décrit le Canada tel qu'il lui apparut à son arrivée en 1675 : " L'on jouissait d'une douce paix dans toutes ces vastes régions, durant laquelle les gentilshommes, les officiers des troupes congédiées et quantité d'autres personnes considérables vendirent

[1] Voir Charlevoix : *Journal Historique*, I, 205. Le présent ouvrage, II, 107-9, 148.

[2] Voir le présent ouvrage, IV, 95.

[3] *Edits et Ordonnances*, I, 104.

[4] L.-P. Turcotte : *Histoire de l'île d'Orléans*, 12, 49, 54, 82, 91, 105, 112. Charlevoix : *Journal Historique*, I, 206. *Tenure Seigneuriale*, vol. B., 86.

tout le bien qu'ils avaient en France pour s'arrêter tout à fait en Canada. La colonie se multipliait insensiblement, car par une bénédiction particulière de Dieu l'on voit quelques fois jusqu'à quinze, dix-huit et dix-neuf enfants d'un père et d'une mère, ce que j'ai remarqué moi-même. Le commerce s'établissait aussi beaucoup par le libre accès que l'on avait chez les nations, à cinq ou six cents lieues, à droite et à gauche. Les sauvages mêmes venaient en flottes de deux cents canots portant les pelleteries dans le pays habité. La culture des terres s'avançait également. Les villages se formaient comme en France si bien que, le pays croissant, l'on était en état d'y établir une église dans toutes les formes."

Avec Mgr de Laval étaient venus de France (25 septembre 1675) l'intendant Duchesneau et plusieurs prêtres : les pères Potentien Ozon, Chrétien Le Clercq, Louis Hennepin, Zénobe Mambré, Luc Buisset et Léonard Duchesne, récollets ; Jean Enjalran et François Vaillant de Gueslis, jésuites ; Charles de Glandelet, prêtre. Depuis deux ans, on attendait ces récollets. Un religieux du même ordre, le père Eustache Maupassant, homme de talents, était venu de France (1673) avec le titre de provincial, et choisi par Frontenac pour son confesseur, il paraît avoir contribué à augmenter l'affection que ce gouverneur éprouvait à l'égard des récollets. C'était un prédicateur émérite " ce qui a obscurci et donné un peu de chagrin à ceux (les jésuites) de ce pays qui ne sont pas assurément aussi habiles " écrivait Frontenac en 1674, au moment où le père Maupassant était rappelé en France par ordre du roi. Frontenac ajoute : " Si les pères récollets étaient en plus grand nombre et qu'on les voulût employer (on leur niait le droit d'aller dans les missions) ils feraient assurément des merveilles dans les missions... l'envie commence à être fort grand contre eux, quelque bonne mine qu'on (les jésuites) leur fasse." Le père Le Clercq partit le 11 octobre 1675 pour la mission de l'île Percée, sur les côtes de la Gaspésie, où la famille Denys avait un établissement. Dix-huit mois plus tard (9 mai 1677) à Québec, le père Ozon donna l'habit des récollets à Joseph, fils aîné de Pierre Denys et de Catherine Leneuf ; le père Valentin Le Roux, successeur du père Ozon, (septembre 1677) fit faire profession à ce novice, le premier récollet canadien, et donna, quelque temps après, l'habit à deux autres enfants du pays : Charles Bazire et Didace Pelletier, qui reçurent plus tard les ordres définitifs.

Des lettres-patentes (1677) ayant été accordées pour les établissements des récollets à Québec, à Percée et au fort Frontenac, la communauté de Québec fit construire un bâtiment à l'île Percée, et par la suite une jolie église avec une maison bien montée ; la famille Denys contribuait largement de ses deniers dans toutes ces œuvres. A Frontenac, " M. de La Salle fit bâtir à ses frais notre maison sur le terrain qu'il nous avait donné près du fort, dans lequel on ménagea une chapelle," écrit le père Le Clercq. Une école s'ouvrit en ce lieu pour les enfants des Français et des sauvages. La même année (1678) le père Xiste Le Tac qui occupait la mission des Trois-Rivières y fit ériger une résidence au moyen des secours fournis par la maison des récollets à Québec. Enfin, le séminaire de Saint-Sulpice, de concert avec les habitants de Montréal, demanda les récollets ; M. Tronson, supérieur-général de Paris, approuva ce dessein, et le séminaire accorda (1678) quatre arpents de terres, à l'entrée

de la ville ; aidé par le don d'un particulier, les récollets achetèrent, en 1692, un spacieux terrain sur la rue Notre-Dame où ils tinrent, durant un siècle, une école pour l'éducation des enfants du peuple.

Les récollets, tout pauvres qu'ils fussent, se voyaient donc parfaitement accueillis par les Canadiens et mis en position de rendre les services de leur ministère.

Cette réforme, car c'en était une au point de vue du pays, fut accompagnée d'une autre, demandée depuis longtemps. Le roi établit, en 1678, la fixité des cures, contre le sentiment de Mgr de Laval qui voulait garder pour son séminaire le produit des dîmes et changer à son gré les prêtres des paroisses qu'il n'appelait jamais que des missions.

Vingt-cinq seigneuries furent concédées de 1675 à 1680. Les voici par ordre de date : Le 22 avril 1675, à Pierre Godefroy, sieur de Rocquetaillade, de la compagnie des gardes de Frontenac, une demie lieue à commencer depuis ce qui est concédé à Jean Godefroy, son père (fief Godefroy, près la rivière de ce nom), jusqu'aux terres dépendantes de la seigneurie de Nicolet, appartenant au sieur Cressé, avec trois lieues de profondeur. Le 6 mai 1675 à Charles Denys, sieur de Vitré, deux lieues au fleuve, du coté du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis en montant le fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble l'île du Bic qui est vis-à-vis ; en 1774, une dispute s'étant élevée entre les propriétaires du Bic et de Rimouski, la cour rendit un jugement déterminant que le milieu de l'embouchure de la rivière Hatté serait la borne entre les deux seigneuries. Le 6 mai 1675, à Jean-Baptiste de Peiras, conseiller du roi à Québec, deux lieues de front au fleuve, côté du sud, à prendre du milieu de la rivière appelée Mitis ou autrement les îles Saint-Barnabé, en descendant le fleuve et deux lieues de profondeur, outre trois îles appelées Saint-Barnabé qui sont vis-à-vis. Même mois, aux dames hospitalières "le comté d'Orsainville, contenant en superficie trois mille cinq cent soixante et quinze arpents, et de la profondeur de quatre lieues, à prendre du bord de la rivière Saint-Charles, sur différentes largeurs. Les fiefs de L'Epinay et de Notre-Dame-des-Anges touchent au comté d'Orsainville. Le 3 septembre, à Louis Gagnier dit Belleavance, dix arpents de front, à commencer depuis sa concession [1], en montant le fleuve, dans les terres non-concédées séparant icelle de ce qui appartient au sieur Fournier, avec une lieue de profondeur, pour être unie à sa part du fief Lafrenaye qui lui a été concédé conjointement avec le sieur Gamache ; ce fief porte le nom de Gagner ou Gagnier, comté de l'Ilet. Le 15 mars 1676, au sieur Berthier, "l'île située au bout de celle qu'on appelle île au Castor, sur le côté du nord-est, en descendant vers le lac Saint-Pierre, devant l'île du Pas" pour en faire un pâturage ; c'est la première concession faite conjointement par le gouverneur et l'intendant en vertu des pouvoirs à eux accordés par le roi sous la date du 20 mai de cette année. Le 3 septembre 1676, Jean Serreau dit Saint-Aubin vend à Mgr de Laval sa propriété de la baie Saint-Paul, moyennant onze cents livres. En 1677, concession à Etienne de Lessard, de l'île aux Coudres ; comme il n'avait pas mis sa concession

[1] Voir tome IV, p. 94, du présent ouvrage.

en valeur, Lessard la vendit, cent francs, au séminaire de Québec qui s'en fit accorder le titre le 19 octobre 1687 et commença à y établir des colons. Le 16 mars 1677, à madame de Lacombe-Pocatière, le fief Réaume, comté de l'Islet, une demie lieue de front au fleuve, à prendre depuis les terres du sieur Nicolas Juchereau de Saint-Denis, son père, sur deux lieues de profondeur. Le 17 mars 1677, à demoiselle Geneviève Couillard, la seigneurie de l'Islet, mesurant une lieue au fleuve, côté du sud, à commencer depuis les deux lieues promises à Noël Langlois en montant vers les terres appartenant à la demoiselle Amyot avec deux lieues de profondeur. Le 25 mai, 1677, à Noël Langlois, le fief de Saint-Jean-Port-Joly, mesurant deux lieues de front au fleuve, à commencer aux terres de madame de Lacombe-Pocatière et remontant jusqu'à la concession de demoiselle Geneviève Couillard. Langlois avait fait travailler sur cette seigneurie depuis trois ans. Jean Lerouge, arpenteur juré, en avait tracé les bornes. Le 26 juin 1677, à Mathieu Damours, la seigneurie de Matane, contenant une lieue et demie au fleuve sur une de profondeur[1]. Le 1er juillet 1677, à François Bélanger, les terres du fief Bonsecours, qui sont le long du fleuve, côté sud, entre celle qui appartient à demoiselle Geneviève Couillard, en remontant, jusqu'à celle de la veuve de Mathieu Amyot, sieur de Villeneuve, — soit une lieue et demie ou environ de front sur deux lieues de profondeur, dans le comté de Lotbinière aujourd'hui. Le 12 mai 1678, le roi accorde aux jésuites des lettres d'amortissement pour leurs seigneuries : de la ville et banlieue de Québec (au nombre de dix), de Notre-Dame-des-Anges, de Sillery, de Tadoussac, dix arpents à la rivière Saint-Charles, un fief à Beauport, l'île aux Ruaux, le fief Saint-Joseph, Batiscan, le cap de la Madeleine, l'île Saint-Christophe, le côteau Saint-Louis des Trois-Rivières, la banlieue des Trois-Rivières, Laprairie, quatre cents arpents à eux donnés par le sieur de la Martinière, et une lieue dans l'île Jésus, — les dégageant de toute redevance "à condition qu'ils mettront toutes les dites terres en culture et en valeur dans quatre années suivantes et consécutives."[2] Le 8 octobre 1678, à Jean Crevier, sieur de Saint-François, la seigneurie de Saint-François-des-Prés, qu'il tenait de son oncle Pierre Boucher, et qui est connue à présent sous le nom de Saint-François-du-Lac. Le 25 octobre 1678, à Jacques Bizard, major de Montréal, l'île appelée Bonaventure (aujourd'hui Bizard) située entre celle de Montréal et l'île Jésus, avec les îles et îlets adjacents, vis-à-vis et au bas de la dite île.

Le 9 mai 1679, un nouvel arrêt de retranchement porté par le roi déclare que "le quart des terres concédées avant l'année 1665 et qui ne sont pas encore défrichées et cultivées seront retranchées aux propriétaires, considérant que les terres qui restent à concéder sont les moins commodes et plus difficiles à cultiver pour leur situation et éloignement des rivières navigables."

Viennent ensuite d'autres concessions : Le 10 mars 1679, aux sieurs Jacques de Lalande et Louis Jolliet, tous deux demeurant à Québec, les îles et îlets appelés Mingan, côté nord du fleuve, qui se suivent jusqu'à la baie ou anse aux Espagnols, pour y faire des établisse-

[1] Voir *Titres Seigneuriaux*, I, 317. Bouchette : *Dictionnaire*, article "Matane."
[2] *Edits et Ordonnances*, I, 102.

ments de pêche de morue et loup-marin. Le 12 mai, même année, à Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, pour et au nom de Joseph Juchereau son fils, une lieue de front sur quatre de profondeur, entre les sieurs de la Bouteillerie et La Durantaye ; c'est la seigneurie de Saint-Denis, située entre celles de la Rivière-Ouelle et Kamouraska. Le 31 mai, à Antoine Caddé, le fief de la Madeleine (comté de Gaspé), situé à la rivière de la Madeleine, au-dessous des monts Notre-Dame[1]; Caddé mourut sans avoir mis cette terre en valeur, et sa veuve, Charlotte de Lacombe, y renonça en 1689, alors qu'elle fut accordée à Denis Riverin, marchand de Québec, " ayant commencé à faire la pêche sédentaire dans le fleuve Saint-Laurent." Le 29 août, au séminaire de Saint-Sulpice, " toutes les îles et îlets non concédés qui sont entre l'île de Montréal et l'île Jésus et qui sont plus proches de l'île de Montréal que de l'île Jésus, comme aussi les autres îles et îlets non concédés adjacents, étant dans le contour de l'île de Montréal." Au mois de mars 1680, est accordée à " Louis Jolliet, demeurant à Québec, l'île d'Anticosty, dans laquelle il désire faire des établissements de pêche de morue verte et sèche, huiles de loups-marins et de baleines et par ce moyen commercer dans les îles de l'Amérique... en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois dont il nous a donné le plan, sur lequel la carte que nous avons envoyée depuis deux ans à monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'état, a été tirée ; et du voyage qu'il vient de faire à la baie d'Hudson pour l'intérêt et l'avantage de la ferme du roi en ce pays." Le 29 mai 1680, aux révérends pères jésuites, la seigneurie dite du saut Saint-Louis : " les terres de la Prairie de la Madeleine qui leur ont été ci-devant concédées étant trop humides pour être ensemencées et pourvoir à la subsistance des Iroquois qui y sont établis " ; deux lieues de front à commencer à une pointe qui est vis-à-vis les rapides Saint-Louis en montant le long du lac et tirant vers la seigneurie de Chateauguay, sur pareille profondeur, et joignant aux terres de Laprairie, " ce qui leur donnera lieu non-seulement de retirer les dits Iroquois, mais même d'en augmenter le nombre, et d'étendre par ce moyen les lumières de la Foi et de l'Evangile... permettons à tous ceux qui voudront porter aux dits Iroquois des bagues, couteaux et autres menues merceries et choses semblables, de le faire ; faisons très expressément inhibitions et défenses aux Français qui s'habitueront parmi les dits Iroquois et autres nations sauvages qui s'établiront sur la dite terre nommée le Sault, d'avoir et tenir aucuns bestiaux, et à toutes personnes d'établir aucun cabaret dans le bourg des Iroquois qui sera bâti dans la dite terre." Le 15 juin, même année, à Charles-Joseph D'Ailleboust, sieur de Musseaux, " les terres qui se rencontreront depuis la rivière du Nord, comprise depuis le bas du Long-Sault (sur l'Ottawa), jusqu'à deux lieues en descendant du côté de Montréal, sur quatre lieues de profondeur " ; c'est la seigneurie d'Argenteuil. Pierre D'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, fils de Charles-Joseph, épousa M.-Louise Denys, laquelle, devenue veuve, passa son titre à sa famille ; vers la fin du dix-huitième siècle Pierre-Louis Panet l'acheta et le revendit au major C. Johnson. Le 4 novembre 1680, Michel Cressé,

[1] Thomas Aubert qui, en 1508, remonta le fleuve à quatre-vingts lieues de son embouchure, a laissé une carte sur laquelle les *Monts Notre-Dame* sont figurés.

acquéreur de la seigneurie de Nicolet obtint l'île de la Fourche avec les îles et îlets situés au bout de cette île, dans la rivière Cressé (Nicolet) ; de plus trois lieues d'augmentation de sa seigneurie dans la profondeur des terres.

Le dénombrement de l'année 1679 constate l'existence dans la colonie de neuf mille quatre cents âmes ; vingt et un mille neuf cents arpents en culture ; cent quarante-cinq chevaux ; douze ânes ; six mille neuf cent quatre-vingt trois bêtes à cornes ; sept cents dix-neuf moutons ; trente-trois chèvres ; mille huit cent quarante fusils ; cent cinquante-neuf pistolets. C'est la première fois que les armes sont comptées dans ces sortes de documents ; on voit que leur nombre s'élevait à peu près au même chiffre que celui des familles. L'organisation de la milice était alors fort avancée. La période de paix qui marque toute la première administration de Frontenac (1672-1682) fut employée à l'établissement d'un système militaire qui a produit par la suite les plus grands résultats. Chaque habitant connaissait sa place dans les rangs de la compagnie à laquelle il appartenait et, lui comme ses chefs immédiats, ces vaillants " capitaines de côtes," n'attendaient que l'ordre de marcher.

En 1680, la population de la Nouvelle-France était de neuf mille sept cent dix-neuf âmes ; plus, neuf cent soixante sauvages réunis en bourgades et qui pouvaient fournir un contingent de deux à trois cents hommes en cas de guerre.

La France avait mis fin, en 1678, à la série de guerres commencées six années auparavant et, par le traité de Nimègue, la Franche-Comté et presque toute la Flandre lui étaient annexées. Le prestige dont Louis XIV se voyait entouré semble avoir plus que jamais contribué à détourner ses regards du Canada — précisément à l'heure où cette colonie se montrait si digne de la sollicitude d'un grand prince. Deux régiments licenciés comme celui de Carignan eussent pesé d'un poids immense dans les destinées de l'Amérique.

La création de la charge d'intendant au Canada avait été faite à l'imitation de celles qui existaient sur divers points du royaume. Frontenac, toujours bouillant et agressif, fit ressouvenir au roi par sa conduite que Talon n'avait pas été remplacé. M. Jacques Duchesneau, président des trésoriers de la généralité de Tours fut nommé intendant du Canada le 8 avril 1675. Selon l'esprit des institutions accordées à la colonie depuis dix ans, ce fonctionnaire, mis à la tête de la justice, police, commerce et finance, jouissait de la liberté d'agir à sa guise. Le gouverneur avait donc en sa personne une sorte de rival, un obstacle matériel, un censeur même. On a dit que ce n'était qu'un contre-poids : soixante-et-quinze ans d'expérience démontrent que le dualisme dans l'exercice du pouvoir fut une faute de premier ordre. La zizanie au Conseil, la lutte en permanence entre les deux dignitaires les plus élevés retardèrent de beaucoup les progrès du pays.

Le premier désaccord qui éclata entre Frontenac et Duchesneau eut pour objet des questions de préséances : les honneurs à recevoir dans les églises. En vain Colbert écrivit-il à l'intendant qu'il ne pouvait prétendre à se mettre sur un pied d'égalité avec le gouverneur — la dispute se perpétua : elle provenait de plus d'une cause. La traite en sous main et le commerce de l'eau-de-vie que favorisait Frontenac donnaient lieu à des dénonciations de la

part de l'intendant. Il est curieux de lire aujourd'hui ces dépêches, écrites de Québec, par les deux premiers fonctionnaires de la colonie se plaignant l'un de l'autre et qu'ils se gardaient bien de se communiquer, naturellement. On y distingue de suite deux caractères difficiles et que leur position rendait encore plus opposés.

La plaie des coureurs de bois excite surtout l'indignation de Duchesneau. Il est juste de le féliciter de ses efforts de ce côté. Dans cette lutte, La Salle, Du Luth, Masson, La Taupine, dévoués à Frontenac, sont l'objet de ses constantes attaques.

Daniel Greysolon du Luth ou Dulude, natif de Saint-Germain-en-Laye, était beau-frère de Laporte de Louvigny et cousin de Tonty. Son frère, Greysolon de la Tourette, établit un poste au nord du lac Supérieur. Du Luth était venu au Canada avant 1674, mais retourné en France, il avait suivi l'armée en Belgique et pris part à la bataille de Senef où il rencontra le père Hennepin, aumônier des troupes. On le retrouve aux Trois-Rivières,[1] le 26 novembre 1676, parrain de Marie Roussel, et à Montréal en 1678 d'où il partit, le 1er septembre, avec sept hommes pour explorer le pays des Sioux.

Passé en France (1677) sur l'avis de Frontenac, tant pour obtenir la concession du lac Erié que les moyens d'exploiter le Mississipi jusqu'à la mer, Cavelier de La Salle, appuyé par le prince de Conti, avait reçu du roi des lettres-patentes (12 mai 1678) et était débarqué à Québec, le 15 septembre, en compagnie du sieur de Tonty, avec environ trente hommes, pilotes, matelots, charpentier et autres ouvriers, ainsi que les choses nécessaires à ses entreprises. Quelques Canadiens se joignirent à lui. Il envoya tout son monde en avant au fort de Frontenac, où étaient les pères Gabriel de la Ribourde et Luc Buisset, récollets, et où se rendirent en même temps les pères Louis Hennepin, Zénobe Membré et Melithon Vatteaux, aussi récollets. Les religieux de cet ordre tendaient, comme avant eux les jésuites, à s'avancer vers l'ouest, " et, dit le père Le Clercq, le sieur du Luth, homme d'esprit et d'expérience, fit jour aux missionnaires et à l'Evangile dans plusieurs nations différentes."

Laurent de Tonty, d'une famille italienne, inventeur des assurances sur la vie qui portent son nom, avait pour un motif resté inconnu, été enfermé à la Bastille de 1669 à 1677. L'un de ses fils, Alphonse, fut en 1717, commandant au Détroit. Son autre fils, Henri, s'était enrôlé dans la marine en 1668 et servait avec honneur au moment où le prince de Conti le recommanda à La Salle comme son lieutenant. Delietto qui commanda aux Illinois était son parent.

Aussitôt arrivé au fort Frontenac, l'automne de 1678, La Salle envoya quinze hommes, avec sept ou huit mille livres de marchandises, pour faire la traite et lui frayer la route du Mississipi par la baie Verte et les Illinois. Le 18 novembre, Henry de Tonty, le père Hennepin, le capitaine Pierre de Saint-Paul sieur de la Mothe-Lussière, et seize hommes partirent de Frontenac et entrèrent, le 6 décembre, dans la rivière Niagara ; le 11, Tonty fixa son choix sur un terrain situé non loin du débouché du canal Erié aujourd'hui, et se mit à l'œuvre pour y élever un fort qu'il baptisa du nom de Conti. Comme les Iroquois

[1] Un nommé Joseph Louis dit Dulude figure au recensement de 1666, (voir le présent ouvrage, IV, 63).

pouvaient ne pas aimer cette manière d'entrer dans leur pays, on leur dépêcha le père Hennepin et Lamothe, escortés par sept hommes. Ces ambassadeurs rencontrèrent chez les Tsonnontouans les pères jésuites Rafeix et Garnier, que Lamothe eut le tort de faire éloigner du conseil tenu (1er janvier 1679) avec les chefs iroquois. Il n'en fallait pas plus pour indisposer les sauvages contre le fort Conti. Vers la fin de janvier, La Salle visita son nouveau poste, apprit ce qui se passait du côté des Tsonnontouans, mit sur chantier la quille d'un navire, ordonna divers travaux et reprit le chemin de Frontenac. Pendant ce temps, ses créanciers faisaient vendre tout ce qu'il possédait à Québec. Peu d'hommes, même parmi les découvreurs et les traiteurs de ce siècle fécond en désastres et en coup de fortune, ont éprouvé autant de déboires que La Salle. Ses historiens attribuent ses malheurs aux cabales des factions ; d'autres s'en prennent à son caractère tout d'une pièce : les deux explications nous paraissent bonnes.

Le *Griffon* (les supports des armes de Frontenac étaient deux griffons) jaugeant quarante-cinq tonneaux, très orné, coûtant quarante mille francs, fut lancé dans la rivière Niagara, au-dessus des chûtes, le printemps de 1679. La Salle étant arrivé au fort Conti le 30 juillet, envoya Tonti en canot d'écorce l'attendre au Détroi, et le 7 août, il franchissait sur son vaisseau la barre du lac Erié. Trente-deux hommes montaient le *Griffon*, y compris trois récollets. Le 11, La Salle rejoignait Tonty au Détroit ; le 28 ils arrivaient ensemble à Michillimakinac, au grand étonnement des indigènes et des Français. Les persécutions suivaient La Salle à la piste. " L'entreprise, qui devait être soutenue, dit le père Membré, par toutes les personnes bien intentionnées, pour la gloire de Dieu et pour le service du roi, avait produit des dispositions et des effets bien contraires, dont on avait déjà imprimé les sentiments aux Hurons, aux Outaouais de l'île et aux nations voisines, pour leur causer de l'ombrage." Une partie des hommes envoyés l'année précédente aux Illinois n'avaient pas dépassé Michillimakinac, tant on les y avait effrayé par le récit des dangers d'un pareil voyage. Quelques-uns de ces déserteurs s'étaient rendus au saut Sainte-Marie ; La Salle envoya Tonty pour les arrêter en même temps qu'il mettait aussi la main sur quatre d'entre eux restés à Michillimakinac. Le 2 septembre le *Griffon* entra dans le lac Dauphin ou Michigan et s'arrêta à la baie Verte. Un certain nombre des hommes envoyés aux Illinois, attendaient La Salle en ce lieu avec quantité de pelleteries. Le 18 septembre, le navire chargé de tout ce qu'on avait pu se procurer par la traite, mit à la voile pour Niagara. On ne sait ce qu'il devint, malgré les recherches faites à son sujet. Dans le même automne, un bâtiment qui apportait de France vingt-deux mille livres à La Salle, se perdit dans le Saint-Laurent.

Avec les hommes qui lui restaient, La Salle se dirigea vers le fond du lac Michigan et construisit (novembre 1679) un fort à l'entrée de la rivière des Miamis où Tonty arriva à son tour, le 20 novembre, venant du saut Sainte-Marie avec les déserteurs. Les pères de la Ribourde et Hennepin avaient partagé toutes les fatigues du pénible et long voyage de La Salle et de ses compagnons. De ce point, La Salle, Tonty, de la Ribourde et Hennepin

remontèrent (8 décembre) la rivière Saint-Joseph ou des Miamis, et descendirent celle des Illinois ; le 5 janvier (1680) ils étaient dans un camp de sauvages au lac Peoria, Pimedi ou Pimiteoui. C'est là que fut commencé (15 janvier) un fort auquel La Salle, abreuvé de mécomptes et d'épreuves en tous genres, donna le nom de Crèvecœur ; il y laissa Tonty pour commander, et parti le 2 mars pour retourner en Canada.

Le père Hennepin, du consentement de La Salle, s'était mis en route, le 29 février, avec Antoine Auguelle dit Picard Duguay et Michel Accault, natif du Poitou, qui savait les langues sauvages. Le 8 mars ils entrèrent dans le Mississipi ; à la hauteur de la rivière Wisconsin, des Sioux les firent prisonniers.

Daniel Greysolon Du Luth, parti de Montréal, le 1er septembre 1678, avec des Français, parmi lesquels les nommés Bellegarde, Lemaître, Masson et Pepin, s'était rendu au pays des Sioux dans le dessein de nouer des rapports avec ces peuples. L'été de 1680, il entendit parler de la captivité de trois Français et se mit en devoir de les retrouver. La rencontre eut lieu au mois de juillet, sur le Mississipi, aux chûtes Saint-Antoine ; Du Luth fut assez heureux pour délivrer ses compatriotes et les ramener à Michillimakinac, où il passa l'hiver. En cet endroit, il eut connaissance qu'on l'accusait de faire le métier de coureur de bois, c'est pourquoi, au printemps de 1681, il descendit à Québec afin de se disculper en expliquant ses découvertes et démontrant que, le 2 juillet 1679, il avait planté les armes de France dans le grand village des Sioux, du consentement de ces sauvages.

Dans une position plus humble que celle de La Salle, Tonty, Du Luth et Jolliet, un voyageur du nom de Nicolas Perrot a rendu de grands services au milieu des peuples de l'ouest et a contribué pour sa bonne part à l'extension de la puissance française au delà des lacs. Dès l'année 1660, il était employé à la baie Verte par les pères jésuites, dont il paraît avoir quitté le service vers 1666. On le trouve l'année suivante, ainsi que M. Gilles Perrot, prêtre, chez les sulpiciens de Montréal. Au printemps de 1670 il revenait de nouveau de l'ouest. C'est vers ce temps qu'il se maria avec Madeleine Raclot, dont une sœur ou une parente épousait, à la même époque, Michel David, habitant de Champlain. Perrot établit sa famille à Bécancour, d'où sa descendance s'est répandue dans les environs et y existe encore. Le prestige qu'il avait acquis sur les sauvages et le goût prononcé qu'il possédait pour les découvertes l'attirèrent encore une fois du côté de l'ouest, mais il n'y séjourna que peu de temps à la fois, puisque de 1672 à 1680, il lui naquit six enfants baptisés dans le Bas-Canada. Jusqu'à cette dernière date, il faisait par occasion le métier d'interprète mais plus régulièrement celui de coureur de bois et de traiteur. Le recensement de 1681 donne l'état de sa famille dans la seigneurie de Lintot, près Bécancour. De 1684 à 1699 il exerça des commandements qui en firent à peu près le principal personnage de cette époque parmi les Sioux, les Mascoutins, le Outagamis, les Poutéouatamis, les Maloumines et les Miamis. La fameuse nation des Outaouais reconnaissait comme toutes les autres, sa prudence, son adresse à manier les esprits et son caractère plein de ressources. Tandis que les forts de Frontenac et de Michillimakinac protégeaient les convois de traite des Français contre les

Anglais et leurs alliés les Iroquois, Perrot balançait dans l'ouest les influences nombreuses qui militaient contre ses compatriotes. Il sut enrôler les sauvages et les conduire jusque sur le Saint-Laurent pour soutenir la guerre contre les Iroquois. Le récit de ses aventures remplirait un volume. Ayant été malheureux dans son commerce du côté de la baie Verte et se voyant ruiné, il tourna de nouveau ses regards vers le pays des Sioux, et partit, en 1687, avec de nouvelles marchandises, à la tête d'une quarantaine de Français, porteur des instructions de M. Denonville. En 1690 il conduisit une nouvelle expédition plus considérable. Nous constatons la présence de Perrot dans le Bas-Canada presque tous les ans de 1670 à 1700, et comme durant cette période il ne cessa d'être en rapport directe avec les nations de la baie Verte et du Mississipi, on voit qu'il a mérité par excellence le titre de voyageur qu'on lui a toujours décerné. Il paraît s'être détaché de cette vie errante en 1701, au grand regret des nombreuses tribus qu'il avait en quelque sorte gouvernées. Au moment ou il prenait ainsi sa retraite Perrot, ruiné derechef, était en butte aux tracasseries de ses créanciers. Il intenta un procès à M. de Monseignat, et à des marchands de Montréal, et le perdit avec dépens ; de plus, un incendie ayant ravagé son magasin, et s'étant conduit avec trop de prodigalité à l'égard des sauvages, il soutenait que le gouvernement de la colonie était tenu en honneur de lui rembourser certaines sommes. L'intendant ne voulut pas l'écouter, tout en reconnaissant que Perrot avait dépensé beaucoup d'argent et qu'il se trouvait dans la situation la plus misérable. Ses enfants à cette époque (1702) étaient mariés et pouvaient à la rigueur l'empêcher de mourir de faim. S'étant donc fixé à Bécancour, d'où sa famille n'avait pas bougée depuis trente ans, il y fut nommé " capitaine de la côte," ce qui, outre l'honneur de la charge lui procurait quelques honoraires, puisque les officiers de milice étaient revêtus " d'une espèce de caractère qui les distinguait des autres habitants et leur donnait plus d'autorité." On les employaient pour porter les ordres du gouvernement et ils touchaient cent francs. Les seigneurs et les juges locaux leur confiaient les fonctions d'huissiers. Nous le voyons instrumenter de la sorte en 1710. Quelques années plus tard, il figure comme parrain avec madame la baronne de Bécancour. A sa mort survenue le 13 août 1717 il est dit âgé de soixante-et-quatorze ans. Sa femme mourut à Bécancour également, en 1724, à soixante-et-quatorze ans. Perrot a laissé des *Mémoires* extrêmement curieux sur les pays qu'il a parcourus, les mœurs et coutumes des sanvages, et la vie des Français dans ces contrées lointaines.

Ce voyageur célèbre n'a pas acquis la fortune et a dû contribuer autant que personne à dépeupler le bas Canada pour lancer la jeunesse dans les courses aventureuses où elle s'est distinguée pendant plus d'un demi siècle. Son mérite est d'avoir contenu les sauvages dans l'obéissance française.

En dépit des ordonnances, le nombre des coureurs de bois augmentait. L'automne de 1680, M. Duchesneau écrivait au ministre que huit cents hommes avaient de cette façon déserté la colonie. " Je pense, ajoute-t-il, qu'après toutes les pièces convaincantes que je vous ai envoyées de ce qui m'avait fait croire que monsieur le gouverneur donnait sa

protection à plusieurs coureurs de bois, vous ne me blâmerez pas d'avoir sur cela de fortes impressions et quoique la parole formelle qu'il m'a donnée de les poursuivre me persuade qu'il n'est plus dans ce sentiment, cependant je crois que ma fidélité pour vous exige de moi que je vous avertisse que tout le monde dit qu'il entretient un commerce de lettres avec Dulut et qu'il est vrai qu'il en reçoit des présents et qu'il n'a pas voulu que je fisse emprisonner le nommé Patron, oncle du dit Dulut, qui reçoit ses pelleteries et qui sait la fin de son entreprise, qui n'est pas ignorée, à ce qu'on assure, du supérieur du séminaire de Montréal, nommé monsieur Dollier, qui est un très honnête homme, qui ne manquera pas peut-être d'en instruire monsieur Tronson. Je vous dirai de plus, monseigneur, que monsieur le gouverneur a défendu aux interprètes de me faire entendre ce que voudraient dire les sauvages des nations éloignées ; qu'il a commandé au prévost, qui est un fort honnête homme, et qui a beaucoup envie de s'acquitter de sa charge, d'en arrêter aucun coureur de bois en conséquence de mes ordonnances, sans lui en donner avis, et qu'il a envoyé derechef Lataupine, ce fameux coureur de bois que je fis arrêter l'année dernière et duquel je vous envoyai l'interrogatoire. C'est celui dont il se sert pour porter ses ordres et pour traiter dans les nations outawases et aussi pour en rapporter les pelleteries qui y ont été laissées par le nommé Randin qui était ce prétendu ambassadeur avec lequel et ses autres associés M. le gouverneur avait fait une convention pour la traite dont je vous envoie une copie collationnée sur l'original." L'année suivante, il expose qu'il y a deux classes de coureurs de bois : les uns qui vont aux Assiniboines, aux Sioux, aux Illinois, aux Miamis ; les autres qui ne se rendent qu'au "Long-Sault, à la Petite-Nation et quelques fois jusqu'à Michillimakinac" pour y rencontrer soit des Français soit des sauvages avec lesquels ils traitent. Du Luth appartenait à la première catégorie.

Et au milieu des ces tiraillements des hauts fonctionnaires, le commerce prospérait entre les mains des Français qui avaient l'adresse d'entraîner à leur service les Canadiens déjà épris de la passion des voyages et du goût du déplacement qui les a fait remarquer par tous les historiens. C'était la vigueur, la sève de la colonie qui s'en allait. Huit cents hommes dans les bois : huit cents terres restées en friches. N'allons point croire que la misère chassait ainsi les habitants de chez eux, car la situation du pays était très belle. Un coup d'œil sur le recensement de 1681 que nous donnons au chapitre suivant le démontre en toutes lettres. De plus, la dette publique se trouvait réduite à une bagatelle, mais l'irréflexion d'une part et l'appât d'un gain subit de l'autre, faisaient que nos gens prêtaient l'oreille aux promesses de ceux qui étaient venus de France pour tirer du castor. Dans ces jours de paix, où l'on ne comprenait pas le danger qu'il y avait de trop nous étendre et d'éparpiller nos forces, chacun songeait à l'ouest, à l'inconnu, à la fortune acquise en deux ou trois campagnes. Toutes les pensées se portaient vers la traite. Si l'on continue de gêner les coureurs de bois, disait La Hontan, c'en est fait de la colonie car nos marchands vont manquer de bras pour leur trafic. Hélas ! ces faiseurs d'argent trouvaient commode de dépeupler nos jeunes paroisses et d'arrêter l'élan de la colonisation.

CHAPITRE IV

RECENSEMENT DE 1681

La maison de Mr. le gouverneur est composée de de vingt-cinq personnes.

La garnison composée de vingt-un soldats.

La maison de monsieur l'intendant composée de dix personnes.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Monsieur l'évêque, M. de Bernières, supérieur, 46 ; MM. Des Meseretz, 45, Glandelet, 37, Petit, 55, Morel, 46, de Caumont, 45, Morin, 43, Lamy, 44, Dupré, 36, Duplin, 35, Martin, 34, Brulon, 34, Basset, 34, de Francheville, 32, Gagnon, 32, Gauthier, 32, Soumande, 30, Thury, 30, de Saint-Claude, 27, Vollant, 27, Pingnet, 26, Vachon, 25, Guyon, 22, Machard, 30 ; pensionnaires : Jean Buisson, 21, Alexandre Doncet, 18, François Grouart, 19, Louis Mercier, 19, Jacques Grouart, 17, Philippe Boucher, 16, Etienne Volant, 16, François de Laval, 15, Jean de Saint-Côme, 15, Daniel de la Touche, 16, Pierre Maufis, 14, Etienne Rochon, 14, Jean Volant, 11, Joseph Morel, 11, Jean Testu, 11, Robert Drouart, 10, Daniel Migeon, 10, Nicolas Boucher, 9, Jacques Fleury, 9, Chs. Lognon, 8 ; domestiques : Chs. Monmainier, serrurier, 45, Antoine Baillon, 35, Toussaint Lefranc, 38, Geof. Louchet, 40, Jean Aubray, bonlanger, 40s, Frs. Thivierge, tailleur, 21, Pierre Sicard, 35, René Dubois, 50, Jean Loiselière, 23, Claude Roy, 35, Robert Lefébure, 47, Denise Gauthier, sa femme, 60, Jean Douart, 42, Marguerite Pillot, sa femme, 26, Marie, leur fille, 7, Pierre Pillot, 19, Marie Bouchart, 33, René De Lavoye, 24 ; 4 vaches, 2 chevaux, 1 âne ; 60 arpents en valeur.

MAISON DES JÉSUITES.

Collège de Québec. — Révds pères Thierry Bechefer, 52, Clande Pigeart, 82, Pierre Chatelain, 74, Claude Dablon, 62, Jacques Fremin, 60, Pierre Raffeix, 55, Martin Bouvart, 43, Pierre Chollenec, 40.

Frères. — Florent Bonnemer, 81, Joseph Bourcier, 56, Pierre Macon, 72, Nicolas Fraillon, 30, Guillaume Getreau, 34, Pierre Valentin, 30, Michel Lanion, 39 ; frères donnés : Jacques Levrier, 68, Martin Boutet, 63, Charles Boquet, 51, Gilles Menard, 41 ; domestiques : Nicolas Lechartier, 40, Jean Brusseau, 42, Philippe L'Estourneau, 38, François Pelletier, 35 ; Leparisien, 40, Jean Lafond, 29, Jean Dion, 58, Nicolas Courtois, 40, Pierrot L'Illinois, 8, Joseph Loup, 10.

La Mission des Abenaquis et des Algonquins à Sillery. — Pères Vincent Bigot, 35, Jacques Bigot, 38 ; frère François Malerbe, 50 ; domestiques : Lelorrain, 45, Pierre Vaquelin, 36, Thomas Cayet, 20.

La Mission des Hurons à Lorette. — Pères Joseph Chaumonot, 68, Nicolas Pottier, 38 ; frère Jean Fréville 80.

La Mission des Iroquois au Sault Saint-Louis. — Pères Jacques Bruias, 45, Claude Chaussetier, 33 ; Nicolas Coinet, domestique, 30.

La Mission des Iroquois aux Nations Iroquoises. — Pères Vaillant, 32, Pierre Millet, 50, Jean de Lamberville, 42, Jacques Lamberville, 40, Etienne de Careil, 45, Julien Garnier, 50, Fierre Morin, 42 ; frère Pierre Migneret, 39 ; domestiques : François Voisin, 30, Champagne, 28, Pierre Lemesureur, 37, Claude Magne, 29, Charles Delannay, 30, Claude Cellier, 40.

La Mission des Outaouaets. — Pères Angelleran, 45, Henry Nouvel, 60, Pierre André, 58, Philippe Pierrecon, 59, Pierre Bailloquet, 65, Claude Alloues, 61, Charles Albanel, 68 ; frères Louis Leboesme, 49, Gilles Mazuy (Mazier?), 40 ; domestiques : Latour, 30, Joseph Desprès, 29, Joseph Dumets, 24, François Dumets, 22, Michel Curaillon, 55, Jacques Couture, 30, Jacques Tavernier, 40, François Curaillon, 30, Jacques Largillier, 37, Michel Auvray, 40, Charles Montpelier, 32, Vincent Lafayette, 40, Pierre Duquet, 19, Pierre Fournel, 20, Barthélemy Lauvernet, 31, Nicolas Changet, 29, Martin Boivinet, 30, Charles Voisin, 32.

A la Prairie de la Magdeleine. — Jacques Habert, 47, Elizabeth, sa femme, 40 ; domestiques : Mathurin Guillot, 30, Jean Aumart, 29, Jacques Delaunay, 32.

A Beauport. — Jean Remy, 40, Marie Maillou, 32, Perrette, servante, 28, Louis Delaunay, 34, Jean Paquereau, 29, Laliberté, 30, Joseph Bouvier, 17.

A Notre-Dame-des-Anges. — Guillaume Giri, 42, Antoine Levacher, 34, Audebrand, 30, Jean Martin, 43.

COUVENT DES RÉCOLLETS.

Révérends Pères Valentin Le Roux, supérieur, 42, Hillarion, 40, Luc Filastre, 38, Adrien, 32, Chrestien (Le Clercq?), 40, Charles Bazire, 30, Didast, 26 ; donnés : Gibault, 45, sa femme, 40, Claude Le Roy, Jean Dansac, 49 ; 4 bœufs, 4 vaches, 1 cavale, 30 arpents en valeur.

Missionnaires. — Pères Zénobe Membré, 36, Luc Busson (Buisson), 40, Exuper, 35, Claude Moreau, 46, Maxime, 35, Sixte Tac, 32, François, 35 ; domestiques : Pierre, 36, Guillaume, 22.

COUVENT DES URSULINES.

Révdes Mères de St.-Joseph, supérieure, 46, St.-Athanase, 68, des Anges, 40, Ste.-Croix, 73, St.-André, 51, St.-Ignace, 62, de St.-Joseph, 43, de Jésus, 44, de Ste.-Agnès, 38, de St.-Augustin, 39, de St. François, 38, de St.-Jean, 29, de la Nativité, 33, de l'Assomption, 28, du St.-Sacrement, 38, de l'Annonciation, 37, de St.-Charles, 23, du St.-Esprit, 21, de l'Incarnation, 19, de la Conception, 13, de Ste.-Thérèse, 21 ; Sœurs de Ste.-Ursule, 73, de la Magdeleine, 61, de la Résurrection, 50, de la Passion, 39, de St.-Paul, 26, de Ste.-Anne, 23, de Ste.-Cécile, 25 ; pensionnaires : Marie Demesnu, 14, Marie de Boutteville, 14, Marie de Vitré, 11, Catherine Daillebonst, 12, Marie Dupont, 11, Marie Dusceau, 11, Françoise Morel, 9, Jeanne Bissot, 11, Magdeleine Damours, 11, Louise Fauvel, 10, François

Souvain, 10, Catherine Lognon, 13, Claire Montmorency, 13, Françoise Lefebure, 12, Françoise Levasseur, 11, Marie Gaulin, 10, Louise Mars, 6 ; sauvagesses : Barbe Huronne, 17, Marie Durant, 15, Marie Ursule, 13, Magdeleine, 14, Barbe Huronne, 10, Agnès Huronne, 12, Agnès Abenaquise, 12, Barbe Montagnaise, 9, Michelle Montagnaise, 8, Catherine, 7 ; domestiques : Pierre Morel, 38, Bastien Leclos, 40, Etienne Letourneur, 29, Pierre Laverdure, 42 ; 40 bêtes à cornes ; 3 chevaux ; 13 brebis ; 200 arpents en valeur.

COUVENT DES HOSPITALIÈRES.

Révdes Mères de St.-Bonaventure, supérieur, 66, de St.-Paul, 59, de Ste.-Agnès, 64, de St.-Joachim, 72, de St.-Joseph, 69, de la Conception, 53, de St.-Jean, 38, de la Visitation, 42, de St.-Michel, 36, de St.-Ignace, 31, Sacré-Cœur, 38, l'Annonciation, 24, du Précieux-Sang, 22, de Ste.-Thérèse, 22, de l'Assomption, 20, de St.-Xavier, 22, de St.-Augustin, 18, des Anges, 17, de la Nativité, 16 ; Sœurs de la Passion, 66, de l'Incarnation, 53, de Ste.-Marie, 53, de la Présentation, 34, de Ste.-Monique, 49, de la Résurrection, 28, de Ste.-Marthe, 23 ; Made Dailleboust, 68, Edmée Chastel, sa servante, 50, Geneviève Gosselin, 14, Magdeleine Choret, 13 ; domestiques : Adrien Sédillot, 45, Marie Grimon, 74, Nicolas Labbé, 58, Antoine Simon, 50, Louis Malo, 33, Jean Tournois, 26, Louis Patenostre, 28, Sébastien Eloquent, 35, François Menet, 24, Abraham Lagrange, 16, Jean Ballier, 38, Jean Beaumont 45, Zacharie Maheu, 81, Thomas Lesueur, 38, Louis Lesage, 71, Pierre Barrot, 72, Claude Jacob, 24, Pierre Lespinay, 37, Jean Lachambre, 12, Sébastien Gouvet, 67, Jean Bouron, 39, Pierre Grolleau, 40, Magdeleine Gobert, 38, Silvain Veaux, 40 ; 30 bêtes à cornes ; 40 moutons ; 150 arpents en valeur.

LE CONSEIL SOUVERAIN.

M. de Villerai, 52 ; Dme Anne Du Saussay, son épouse, 32 ; enfants : Augustin, 17, Louis, 15 ; domestiques : Guillaume Julien, 50, Louis Buret, 19, Jean Lundi (Laudi ?), 22, Jean Lespine, 18, Jean Crequi, 17, René Vien, 56, Moïse Dupuy, 8 ; 4 fusils ; 50 bêtes à cornes ; 75 moutons ; 6 chevaux ; 150 arpents en valeur.

(Charles Le Gardeur) de Tilly, 67 ; Delle Geneviève Juchereau, 50 ; enfants : Marguerite, 24, Charles, 22, René, 21, Magdeleine, 18, Gertrude, 16, Louise, 15, Jean, 12, Charlotte, 11, Daniel, 10, Louise, 7 ; domestiques : Marin Varin, 32, Dominique, 34, François, 37 ; 2 fusils ; 20 bêtes ; 90 arpents en valeur.

(Mathieu) Damours, 63, dame Marie Marsollet, son épouse, 44 ; enfants : Louis, 26, Mathieu, 24, Elizabeth, 23, René, 21, Charles, 19, Joseph, 17, Bernard, 14, Magdeleine, 11, Geneviève, 9, Jacquette, 6, Marguerite, 4, Philippe, 2 ; 4 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 1 ânesse ; 30 arpents en valeur.

(Nicolas) Dupont (sieur de Neuville), 45 ; dame Jeanne Gaudais, sa femme, 40 ; enfants : Thérèse, 10, Magdeleine, 9, Jacques, 6 ; 4 fusils ; 26 bêtes à cornes ; 3 chevaux ; 50 arpents en valeur.

(Jean-Baptiste) Depeiras, 40 ; enfants : Elizabeth, 10, Louis, 7, Jean 4 ; Denise Depeiras, sœur, 30 ; Jean, frère, 25 ; Jeanne Marchand, servante, 15 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 5 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

(Charles Denys) De Vitré, 36, Marie de Costelno, son épouse, 26 ; enfants : Marie, 10, Catherine, 9 ; Marie, servante, 14 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

(Claude Berman) de La Martinière, 45 ; Anne Després, son épouse, 55 ; Jacques, domestique, 12 ; 1 fusil.

(François-Madeleine-Fortuné, sieur) Dauteuil, procureur-général, 23 ; Mme Bourdon, (Anne Gasnier, veuve de Jean Clément du Vault, et veuve de Jean Bourdon), sa belle-mère, 67 ; Noel Merlin, domestique, 49 ; 2 fusils.

Demesnu (J.-Bte Peuvret, sieur Du Menu), greffier, 49, Marie Delormeau (Marie-Rogère Lepage, veuve en seconds noces de Roch Thoéry, de l'Ormeau), sa femme, 50 ; enfants (Peuvret) : Denis, 20, Claude et Alexandre (jumaux) 17, Marie, 14, Jeanne, 12 ; 3 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Guillaume Roger, huissier, 36, Ursule Levasseur, sa femme, 24 ; enfants : Marguerite, 8, Marie-Louise, 6, Guillaume, 8 mois ; 1 fusil.

René Hubert, huissier, 33 ; Françoise Delacroix, sa femme, 41 ; enfants : Jean, 12, Simon, 10, René, 8, Marie-Anne, 4, Charles, 1½ ; 1 fusil ; 2 vaches ; 8 arpents en valeur.

PRÉVOTÉ ROYALE DE QUÉBEC.

(René-Louis Chartier) de Lotbinière, lieutenant-général, 40 ; Magdeleine Lambert, son épouse, 20 ; enfants : Madeleine, 2, René-Louis, 6 mois ; Elizabeth Damours, mère, 69 ; Jean Dorillar, domestique, 52 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 1 vache.

(Louis) Bolduc, procureur du roi, 32 ; Elizabeth Hubert, sa femme, 30 ; enfants : Louis, 12, Marie, 10, Jacques, 9, René, 7, Marie, 6, Louise, 4 ; 1 fusil ; 2 vaches.

Gilles Rageot, greffier, 39 ; Magdeleine Morin, sa femme, 24 ; enfants : Charles, 7, Nicolas, 5, Philippe, 3, Charles, 18 mois ; Jeanne, servante, 16.

Pierre Duquet, notaire, 38, Anne Delamarre, sa femme, 32 ; enfants : Jean, 10, Anne, 7, Angélique, 5 ; Angélique Hayot, servante, 12 ; 4 fusils.

Romain Becquet, notaire, 41 ; enfants : Marie, 3, Catherine, 1½ ; Louis Hayot, clerc, 20 ; Jean-Baptiste Denis, 13 ; Jean Bouguenet, 14 ; Suzanne Raboin, servante, 15 ; 1 fusil ; 1 vache.

Jean Levasseur, huissier, 60 ; Marguerite Richard, sa femme, 50 ; enfants : Angélique, 20, Charles, 17, Anne, 15 ; Pierre Drollet, domestique, 17 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Nicolas Metru, huissier, 38.

Etienne Marandeau, huissier, 30 ; Marie Lesain, sa femme, 28 ; enfants : Etienne, 9, Claude, 7, Marie-(Anne), 6, Catherine, 4, Geneviève, 3, Nicolas, 2, Jean-(Joseph), 1 mois ; 1 fusil.

PRÉVOTÉ DES MARÉCHAUX.

(Philippe Gaultier, sieur) de Comporté, prévôt, 40 ; Marie Bazire, son épouse, 32 ; enfants : Marie-(Madeleine), 7, Jacques-(Philippe), 6, Anne, 3, Angélique, 2, Marie-(Anne), 4 mois ; Louis Gautier, frère, 25 ; servantes : Catherine, 18, Magdeleine 14 ; 2 fusils, 4 pistolets.

(Paul Denys, sieur) de Saint-Simon, lieutenant, 30 ; Marie Dupeiras (Marie-Madeleine Dupeiras), sa femme, 22 ; enfants : Simon, 2, Marie, 1 ; Pierre, domestique ; 1 fusil ; 1 cheval ; 3 vaches ; 15 arpents en valeur.

Léonard Tremy (Tresmy dit Laverdure), archer, 42 ; Jeanne Richer, sa femme, 86 ; 1 fusil.

Guillaume Vannier (dit Lafontaine) 36 ; Magdeleine Bailly, sa femme, 34 ; enfants : Anne, 8, Marie-(Madeleine), 7, Jacques-(Jean), 4 mois ; 1 fusil.

Jean Delguel (dit Labrèche) 40 ; Louise Vaucher, sa femme, 30 ; enfants : Elizabeth (Isabelle), 10, Jean-(Baptiste), 7, Jean-Baptiste, 7 mois ; 1 fusil.

Noël Levasseur, 26 ; Marguerite Guay, 20 ; Noël, fils, 1 ; 1 fusil ; 1 cheval ; 2 vaches ; 20 arpents en valeur.

Pierre Dubau, 21 ; 1 fusil.

Romain Duval, 40 ; Magdeleine-(Adrienne) Leclerc, sa femme, 31 ; 1 fusil.

Jean Rattier (Radier dit du Buisson), Mtre des hautes œuvres, 34 ; Marie Miville, sa femme, 35 ; enfants : Marguerite, 9, Charlotte, 4, Pierre, 1½.

BASSE VILLE DE QUÉBEC.

Pierre Maillou, sabotier, 50 ; Anne Delaunay, sa femme, 40 ; enfants : Joseph 19, Noël 16, Jean 13, Anne 10, Pierre 6.

Pierre de Bequart de Grandville 38 ; Anne Maccart, sa femme, 28 ; enfants : Daniel 10, Jean 11, Louis 8, Charles 7, Marie-Anne 4, Angélique 1 ; Louise, servante, 11 ; 1 fusil.

Noël Faveron, menuisier, 27 ; Marie David, sa femme, 18 ; Anne David, sœur 9 ; 1 vache.

Jean Gauthier (dit Landreville), taillandier, 41 ; Angélique Lefebure, sa femme, 23 ; enfants : Françoise 6, Catherine 4, Jean 2, Geneviève, 4 mois ; François Guay, apprenti, 18 ; Anne Crespau, servante, 16 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 12 arpents en valeur.

Antoine Caddé, menuisier, 37 ; Charlotte de Lacombe, sa femme ; 2 fusils.

Pierre Cœur (dit Jolicœur), serrurier, 38 ; Marguerite, sa fille, 8.

Philippe Poitiers 39 ; Jeanne Vignault, sa femme, veuve Greslon, 41 ; enfants : Pierre Greslon 20, Anne (Greslon) 15, Geneviève (Greslon) 9, Pierre (Greslon) 7, Angélique (Greslon) 5.

René Brisson, boucher, 46, Anne Vesinat, sa femme, 31 ; enfants : René 14, Charles 12, Anne 9, Marie 6, Geneviève 4, Catherine 1½ ; 1 vache.

Guillaume Guillot (dit Larose), boucher, 38 ; Geneviève Trepagny, sa femme, 20 ; Guillaume, leur fils, 2 mois ; 1 vache.

Jean Demosny, chirurgien, 38 ; Catherine Fol, sa femme, 31 ; enfants : Jean 7, Catherine 6, Charles 4, Marianne, 3 ; Jacques Meneuf, apprenti, 16 ; Marie LaRoc, servante, 15 ; 2 fusils ; 1 vache.

Antoine Fauvel, 38 ; Marie Parentel, sa femme, 39 ; 1 fusil.

François Vezier (dit La Verdure), 36 ; Marie Couture, sa femme, 26 ; Jean, domestique, 26 ; 1 fusil.

Noël Leblanc, charpentier de navire, 26.

Jean Charron (dit Laferrière), taillandier, 35 ; Anne Danneville, sa femme, 31 ; enfants : Louise 11, Jacqueline 9, Marie-Anne 7, Etienne 4, Geneviève 2 ; Jacques, domestique, 9 ; 1 fusil.

Gilles Dutartre, arquebusier, 45 ; 1 fusil.

Jean Aramy, 48 ; Magdeleine Roy, sa femme, 48 ; Pierre, leur fils, 11 ; 1 fusil.

Jean Marsollet, tonnelier, 29 ; Marguerite Couture, sa femme, 27 ; Marie, servante, 13 ; 1 fusil.

Etienne Blanchon, tailleur, 38 ; Anne Vidault, sa femme, veuve Guineau (Juineau), 40 ; enfants : Marie (Juineau) 16, Anne (Juineau) 14, Marie-(Suzanne Juineau) 11, Charles Blanchon 5, Elizabeth 2, Louise 1 ; Claude Renard, adopté, 3 ; 1 fusil ; 1 vache.

Philippe Neveu, tailleur, 45 ; Denyse Sevestre, sa femme, 47 ; enfants : Jacques 19, Anne 15, Marguerite 14, Marie 12, Charles 10, Jean 5 ; 1 fusil.

Arnoul Martin, pâtissier, 24.

Etienne Landron, 25 ; Elizabeth de Chavigny, sa femme, 30 ; enfants : Charles 9, Jeanne 6, Etienne 4, Louis 3, Jean 1½ ; Louise Douaire, sa nièce, 17 ; Edmé Petitpas, domestique, 23 ; 1 fusil.

André Metayer, 70.

Charles Catignon, 32 ; Jeanne Delestre, sa femme, 24 ; enfants : Charles 1½, Jacques 5 mois ; Anne, servante, 16 ; 2 fusil.

Eléonore de Grandmaison, veuve Jacques (Descailhaut de la Tesserie), 60 ; enfants : Antoine 25, Jeanne 23, Jacques 9 ; Anne, servante, 12 ; 2 fusils.

François de Chavigny, 30 ; Louise, sa fille, 6.

Louis Guibert, cloutier, 33 ; apprentis : Louis Philippeaux 14, Guillaume Renaud 12.

Denis Leclerc, pâtissier, 50 ; Jean, son fils, 8.

André Cassan, 33.

Pierre Soumende, taillandier, 68 ; Simone Costé, sa femme, 48 ; enfants : Marie 28, Pierre 25, Simon 14, Joseph 12, Marie-(Madeleine) 10 ; Marguerite, servante, 14 ; 1 fusil.

Jean Picard, 46 ; enfants : Félicité 14, Anne 12, Madeleine 10, Agnès 8, Pierre 5, Marie-Anne 1 ; 1 fusil.

Pierre Gillebert, 26 ; 1 fusil.

François Hazeur, 36 ; Anne Soumande, sa femme, 26 ; enfants : François 7, Jean 3, Thierry 1, Pierre 8 jours ; Marie-Anne Hazeur, 27 ; Marie Proulx, 60 ; Renée, servante, 18 ; 4 fusils.

Eléonor Hazeur, 28 ; Marie-(Anne) Pinguet, sa femme, 18 ; 2 fusils.

Thierry Delestre, 63 ; Marie Perri (Dépéré), sa femme, 59 ; enfants : Thierry 22, Marguerite 20, Louise 18, Joseph 16 ; Jean, domestique, 30 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 50 arpents en valeur.

René Senard, boulanger, 31 ; Françoise Philipeau, sa femme, 18 ; Françoise, leur fille, 2 ; 1 vache.

François Paris, cordonnier, 30 ; Marie Raboin, sa femme, 17.

Jacques Defaye, 27 ; Jean Defaye, 22 ; 2 fusils.

Claude Charron, 60 ; Claude le Camus, sa femme, 59 ; (Jean)-François, leur fils, 27 ; Renée, servante, 15 ; 2 fusils.

Jacques Delalande, 33 ; Marie Couillard, sa femme, veuve François Bissot, 46 ; enfants : Marie Bissot 24, Charlotte, 16, Charles 18, Jean 12, François 9, Jacques Lalande 4 ; domestiques : Jacques 18, Michel 16 ; 4 fusil ; 6 pistolets.

Pierre Nolan, cabaretier, 44 ; Catherine Houart, sa femme, 43 ; enfants : Marie 17, Jean 15, Catherine 12, Thierry 9, Anne 7 ; servantes : Magdeleine Edmond (Emond), enceinte, 15, Romaine 13 ; André Berriot, cuisinier, 24 ; 2 fusil.

Jean Garrot (Gareau ?), marchand, 29 ; 2 fusils.

François Miller, marchand, 20.

Pierre Thibaud, marchand, 30.

Jacques Thibaud, marchand, 27.

Jacques Lesourd, marchand, 40.

Jean Boudor, 19 ; 1 fusil.

Pierre Radisson, 41 ; 1 fusil.

Pierre Lallemand, 18.

M. le major (François Prévost) 40 ; Dlle Geneviève Macart, son épouse, 29 ; 2 fusils ; 2 pistolets.

Marguerite Couillard, (veuve de Nicolas Macard), 50 ; Charles Macart 24 ; Françoise, servante, 48 ; Guillaume Boucher, domestique, 14 ; M. Durand, 33 ; 1 fusil.

Jean Juchereau de la Ferté, 60 ; enfants : Paul 22, Joseph 20 ; François Buisson, 45 ; Jean-(Baptiste) Louis Franquelin, 30 ; Jacques Duret, 20 ; Etienne Soy, 24 ; Jean Clouet, 28 ; Pierre Latour, 15 ; Marie Desprès, servante, 40.

Jean-(Baptiste) Morin, 36 ; Catherine de Belleau, sa femme, 42 ; Marie, leur fille, 6 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

Pierre Pellerin, cloutier, 68 ; Louise de Mousseau, sa femme, 46 ; Jeanne, leur fille, 14 ; domestiques : Philippe 36, Guillaume Piquefeu 42.

Claude Desainte, coutelier, 36 ; Françoise Gaché, sa femme, 26 ; enfants ; Louise 10, Claude 8 ; Etienne Desainte, frère, arquebusier, 40 ; 2 fusils.

Adrien Lecomte 32 ; Jacquette Moreau, sa femme, 19 ; Anne, leur fille, 1½.

Pierre Dubisson, cousinier, 30.

Etienne Domingo 30 ; Marie-(Reine) Charpentier, sa femme, veuve de Louis Princeau, 23 ; enfants Princeau : Marie 7, Marie-Anne 5, Magdeleine 2.

André Patris 29 ; Henriette Cartois, sa femme, 30 ; enfants : Jeanne 9, Geneviève 7, Anne-Louise 5 ; Louis Griffon 50 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Georges Stant, tailleur de pierre, 36 ; Marie Fevadeau, sa femme, 36 ; enfants : Marie 10, Anne 5 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Paulin 46 ; Jeanne Bardu, sa femme, 26.

Marie Laurence, veuve Eustache Lambert, 44 ; Gabriel, son fils 24 ; 2 fusils.

Jacques Dubois 36 ; Jeanne Aubert, sa femme, 36 ; Suzanne, servante : 1 fusil ; 2 pistolets.

Jean Joly, boulanger, 42 ; Marguerite Amiot, sa femme, 25 ; enfants : Marie 12, Anne 9, Jean 6, Catherine 4, Geneviève 3, Madeleine 1 ; domestiques : Barthelemy 18, Guillaume Dupont 30.

Denis Guyon 50 ; Elizabeth Boucher, sa femme, 35 enfants : Jacques 17, François 15, Denis 12, Marie 10, Joseph 8 ; Marie, servante, 12 ; Jacques, domestique, 60 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Dulinot, marchand, 20 ; 1 fusil.

Simon Mars 50 ; Anne Defay, sa femme, 42 ; enfants : Marie 20, Michelle 16, Simon 14, Pierre 11, Joseph 9, Louise 7 ; Jeanne, servante, 17 ; 1 fusil.

Charles Marquis 32, Marguerite Baugran, sa femme, 32 ; enfants : Magdeleine 7, François 5, Charles 3 ; 2 fusils.

Jean Buquet matelot, 42.

Jean Leurard, canonnier, 37 ; Louise Manse, sa femme, 28 ; enfants : Jean 8, Louis 4, Marie 2 ; Anne, servante, 8 ; 1 fusil.

Guillaume Bouro 33 ; Marie Pichina, sa femme, 28 ; Marie, leur fille, 3.

Guillaume de Nevers 28 ; Louise Vitard, sa femme, 32 ; enfants : Anne-(Catherine) 9, François 7, Louis 5, Alexandre-(Jacques) 2 ; Anne, servante, 17 ; 1 fusil : 1 vache ; 20 arpents en valeur.

Guillaume Bouchier 40 ; 2 fusils.

Guillaume Chamois 38.

Claude Blin, domestique, 23.

Pierre Louineau 36 ; Marie Breval, sa femme, veuve Charles Séguin, 27 ; enfants : Alexis Séguin 9, Claude 6, Pierre 5 ; Pierre Louineau 3, André 4 mois ; 1 vache.

René Pasquier, menuisier, 32 ; Hélène Lemieux, sa femme, 22 ; René, leur fils, 1 ; Marie Lemieux, sœur, 14.

Lucien Bouteville 42 ; Charlotte de Clerambourg, sa femme, 43 ; enfants : Michel 10, Magdeleine 6 ; 2 fusils.

François Pachot, 46 ; (Charlotte)-Françoise Juchereau, sa femme, 22 ; Marguerite, servante, 17 ; 2 fusils ; 2 pistolets.

Claude Porlier 30 ; 1 fusil.

Nicolas Marion 40 ; Guillaume, son fils, 14 ; Charles, domestique, 30 ; 1 fusil, 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Louis Maheu 30 ; Geneviève Bissot, sa femme, 28 ; Magdeleine, servante, 12.

Pierre Mil 48 ; Jacquette Lefranc, sa femme, 39 ; enfants : Pierre 20, Jean 17, Charles 15, Louise 12, Jacques 9, Geneviève 6, Marguerite 3 ; 1 fusil.

Hypolite Tivierge 50 ; Renée Hervé, sa femme, 42 ; enfants : Etienne 17, Jacques 15, Anne 12, Hippolyte 10, Marie 8, Angélique 6, Anne 8 mois ; 2 fusils.

Bertrand Chesné 60 ; Elisabeth Aubert 30 ; enfants : Jean Chesné 20, Anne 17, Joseph 14, Elizabeth 9, Charles 8, Françoise 6, Magdeleine 7, Marie 5, Louis 3, Agnès 4 mois ; domestiques : Pierre 22, Anne 15 ; 2 fusils.

Jean Soullard, arquebusier, 33 ; Catherine Boutet, sa femme, (veuve de Charles Philippeaux) 39 ; enfants : Jeanne 15 ; Joseph 14, Catherine 12, Martin 11, Jean 9, Geneviève 7, Jean-Baptiste 3 ; Marie Philippot 17 ; 1 fusil ; 1 vache.

Pierre Normand (dit La Brière), taillandier 46 ; Catherine Normand, sa femme, 37 ; enfants : Etiennette 14, Charles 13, Marguerite 11, Philippe 8, Jean 6, Anne 5, Louis 1 ; 1 fusil ; 1 vache.

Marguerite Dubois (veuve de Jean Loyson) 45 ; Marguerite Loyson, sa fille, 8.

Jacques Turet, cordonnier, 38.

Claude La Serre, tailleur 30.

Jean Amiot, serrurier, 45 ; Marguerite Poulain, sa femme, 24 ; enfants : Marguerite 6, Magdeleine 4, Jean 2 ; Pierre, apprenti, 14 ; 1 vache.

Olliver Guillemot, calfadeur, 31 ; Jeanne Cochon, sa femme, 22 ; Catherine Cochon, sœur, 7.

Louis Levasseur 53 ; Marguerite Boullanger (Bélanger), sa femme, 36 ; enfants ; Marguerite 14, Jean 12, Louis 10, Geneviève 6, Anne 4, Charles 1½ ; domestiques : Magdeleine 17 ; Etienne 20 ; un fusil.

Elie Dusault 48 ; Magdeleine Nicolet, sa femme, 48 ; enfants : Louis 19, Pierre 17, Jean 15, Charles 8 ; un fusil.

Michel Guyon (du Bouvray), charpentier de navire, 45 ; Geneviève Marsollet, sa femme, 34 ; enfants : Joseph 17, Geneviève 15, Charles 12, Marguerite 10, Jean 8, Jeanne 6, Charles 5, Suzanne 3, Louis 1 ; 1 fusil.

Pierre Juineau (Juneau), taillandier, 30 ; Louise Duval, sa femme, veuve Pascal Lemaistre 40 ; enfants : Jean Lemaistre 17, Louise Lemaistre 13.

Pierre Loiseau (Loizeau), matelot, 35 ; Geneviève Lemaistre, sa femme, 21 ; Anne, leur fille, 2 ; Guillaume, domestique, 25 ; 1 fusil.

Robert Jeannes, matelot, 40 ; Françoise Savart, sa femme, 30 ; enfants : Marie 13, Andrée 10, Martin 8, Jean 5, Marie 2.

Pierre, Matelot, 22.

François (Derome dit) Des Carreau, maçon, 40 ; Gilette Blanchard, sa femme, 40 ; Marguerite, leur fille, 2,

Zacharie Jolliet 30 ; Marie Niël, sa femme, 22 ; Louis, leur fils, 2; 3 fusil.

Jean Lavisse 40.

Jean-Paul Maheu 33 ; Marguerite Tesson, sa femme, 30 ; Marie, leur fille, 1½.

Denis de Rome (dit des Carreau) taillandier, 55 ; Jacqueline Roulloy, sa femme, 35 ; enfants : Marie 12, Elizabeth 9, Denis 7, Jean 3, Michel 1 ; Pierre, domestique, 30 ; 1 fusil ; 1 vache.

Pierre Pillet, matelot, 27.

Jacques Lozier, matelot, 48.

Abel James, matelot, 45.

Charles Rozier 55 ; 2 fusils ; 2 pistolets.

Alexis Raby, domestique, 40.

Thomas Frérot (sieur de la Chesnaye), 40 ; Anne Audry (D'Olléry), sa femme, 38 ; enfants : Marie-Renée 11, René 8, Marie 7, Charles 4 ; 1 fusil.

Claude Challe, tonnelier, 38 ; Andrée Lespine, sa femme, 36 ; enfants : Anne 12, Jeanne 9, Elizabeth 7, Marie 6, Claude 3 ; Pierre Laperle, apprenti, 15 ; 1 vache.

Nicolas Gautereau (Gauvreau), arquebusier, 40 ; Simone Buisson, sa femme, 26 ; enfants : Marie-Anne 10, Pierre 7, Geneviève 3, Angèlique 1 ; Jacques Tivierge, apprenti, 16 ; 1 fusil ; 1 vache.

Vincent Beriau, menuisier, 31 ; Marie Cordeau, sa femme, 19 ; 1 fusil.

Thomas Lefebvre, tonnelier, 34 ; Geneviève Pelletier, sa femme, 34 ; enfants : Jeanne 16, Geneviève 15, Jean-(François) 11, Pierre 8, Magdeleine 7, Thomas et Thérèse-Angelique 6, Anne 5, Claire (Françoise) 2, Thimotée 1 ; 2 fusils ; 6 arpents en valeur.

Jacques Langlois, tailleur, 33 ; 1 fusil.

Jean Delage, tailleur, 30.

Jean Marchand, charpentier, 35 ; Marie-Anne Haiot, sa femme, 20.

Charles Aubert (sieur de la Chenaye) 48 ; Marie-Angelique Denys, sa femme, 21 ; enfants : Charles 17, François 12, Pierre 9, Louise 7, Ignace 5, Charles 4 ; domestiques : Charles Doguet 35, Guillaume Gosse 20, Jacques Bourget 25, Daniel des ...... 15, Mathieu Jarosson 36, Jean Tonnelier 24, Elizabeth Leroux 15, Nicolas Gosse 55, Nicolas Gosse, fils, 21, Guillaume Corrable 40, Steve 40, Georges Berche 40, André 30, 18 fusils.

François Pillet 50 ; François Pillet, son fils, 15 ; 1 fusil.

Mathurin Gautier 48 ; Anne Trolleau (Giraut), sa femme, 38 ; enfants : Jeanne 11, Anne 8, Jean 10, Marie-Louise 3.

Claude Phelipot, tailleur, 42 ; Jeanne Henard, sa femme, 42 ; enfants : Jeanne 15, Anne 13, Jacques 9, Louise 8 ; 1 fusil.

Jean Gobin 35 ; Gabrielle Becasseau, sa femme, 32 ; Marie, servante, 38 ; 1 fusil.

Isaac Hervieux, cloutier, 30 ; Marie-(Anne) Pinguet, sa femme, 20 ; enfants : Eléonore 3, Marie 2 mois ; Jean Michelon, apprenti, 12 ; 1 fusil.

André de Chaume 30 ; Marie-(Louise) Lemelin, sa femme, 19.

Nicolas Rousselot (dit La Prairie) 36 ; Apoline de Lafitte, sa femme, 34 ; Jeanne, servante, 13 ; Apoline Buisson 8 ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Queliche (Cliche), serrurier, 28 ; Marie-(Madeleine) Pelletier, sa femme, 20 ; enfants : Nicolas 5, Jean 4, René 2, Marie 3 mois ; 1 fusil.

Marie De LaPorte, veuve (Martin) Fouquet 28 ; enfants ; Mathieu (Fouquet) 2, Marie (Fouquet) 8 mois ; 1 fusil ; 1 carabine.

Toussaint Dubau, cordonnier, 40 ; Anne Jousselot, sa femme (veuve de Joseph Galois), 22 ; Barbe, sa fille, 15 ; 1 fusil.

Louis Chapelain, tourneur, 67 ; Françoise Dechaux 60 ; Catherine, fille 5.

HAUTE VILLE DE QUÉBEC.

Timothé Roussel, chirurgien, 42 ; Magdeleine Deleurs (Du Mortier), 39 ; enfants : Marie-Renée-(Françoise), 13, Marie-(Louise) 10, Geneviève 9, Louise 7, Magdeleine 4 ; domestiques : Jacques Lacour 40, Paul Latremblade 50 ; 1 fusil ; 5 chevaux ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Boissel, boucher, 80 ; Marie Heripil, sa femme, 70 ; Jeanne, leur fille, 18.

François Hurault 40 ; Marie Languille, sa femme, veuve Richard Drouart (Grouard), 45 ; enfants : Jean-Baptiste Grouard 16, Catherine-Gertrude Grouard 14, Ursule Hurault 12, Elisabeth Hurault 9, Magdeleine Hurault 6 ; Pierre Cordier, domestique, 38 ; 5 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 20 arpents en valeur.

Pierre De Gaumont 34 ; Jeanne Lemire, sa femme, 23 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Denis Roberge 50 ; Geneviève Aubert, sa femme, 30 ; enfants : Marie-(Anne) 10, François 7, Angélique 5, Denis 2, Madeleine 1 ; Marie, servante, 25 ; 1 fusil ; 1 vache.

Abel Sagot (dit Laforge), taillandier, 46, Claire Turgeon, sa femme, 30 ; Elizabeth, servante, 11 ; 1 fusil ; 1 vache.

Michel Durand 45 ; Cécile Valet, sa femme, 47 ; 1 âne.

Pierre Mondin 35.

Jean Courtet 37.

Marie Martin (dit Amelin), veuve Jean Vallée, 32 ; enfants : Magdeleine 14, Charles 12, Elizabeth 9, Jacques 7.

Edme Tinon (dit Desroches), 38 ; Edmée Roux, sa femme, 32 ; enfants : Geneviève 9, Charles 8, François 6, Barthelemy 4, Thérèse-(Elizabeth) 2 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Louis Lefebure 45 ; 1 fusil ; 15 arpents en valeur.

Robert Pepin, couvreur, 38 ; Marie Creste, sa femme, 24 ; enfants : Jean 6, Robert 4 ; Nicholas, domestique, 35.

Henry Delaunay, charron, 28 ; Françoise Crête, sa femme, 21 ; Marie-(Françoise), leur fille, 1 ; 1 fusil ; 1 vache.

Claude Renard, vinaigrier, 44.

Denis Belleperche 30 ; 1 fusil.

Jacques Chapelain, tourneur, 38 ; Louise Chiasson, sa femme, 48 ; 1 fusil.

Pierre Biron, menuisier, 57 ; Alexandre, son fils, 10.

Jean Le Rouge, arpenteur, 42 ; Jeanne Poitevin, sa femme, 42 ; Marguerite, leur fille, 15 ; 1 fusil.

François Boucher 49 ; Anne Lespine, sa

femme, 44 ; enfants : Jeanne 15, Jean 13, Antoinette 11, Anne 9, Marie-(Françoise) 4, Louise 1 ; 10 arpents en valeur.

Marguerite Boissel (veuve Etienne Bouchard), 36 ; enfants : Paul 18, Jean-(Marie) 13, Marie-(Francoise) 8, Marie-Anne 5.

Etienne Content 47, Anne Lesné, sa femme, 28 ; enfants : Jean 11, Marie-(Anne) 9, Etienne 6, Angélique 3.

Pierre Moreau (sieur de la Taupine) 36 ; Madeleine Lemire, sa femme, 22 ; enfants : Pierre 3, Mathieu (Nicolas-Mathurin) 1 ; 1 fusil ; 1 vache.

Jacques LeRa, menuisier, 50 ; 1 fusil.

François Circé (dit Saint-Michel), 26 ; Madeleine Berthelon, sa femme, 18 ; enfants : (Pierre)-François 2, Jean 4 mois.

Samuel Vigné 50; Anne Renault, sa femme, 44 ; Joseph Renault, neveu 11 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 30 arpents en valeur.

Léonard Qréquel (Créquy), menuisier, 28 ; Catherine Trefflé (dit Rotot), sa femme, 18 ; Catherine, leur fille, 2 mois ; 1 fusil.

Olivier Morel (de la Durantaye) 37 ; Françoise Duquet, sa femme, 35 ; enfants : Louis-(Joseph) 10, Geneviève-(Françoise) 9, Philippe (Olivier) 6, Charles 5 mois ; 2 fusils ; 2 vaches.

Catherine de LaLahaye (veuve de Pierre Ginat), 35 ; enfants : Pierre 10, Marie 6.

René Réaume (Réame), charpentier, 38 ; Marie Chauveau (Chevreau), sa femme, 29 ; enfants : Maurice 15, Robert 13, Simon 11, Etiennette 10, René 7, Jean-(Baptiste) 5, Marie-(Renée) 4, Pierre 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Noël Roze 52 ; Marie Monmagni (Du Mont-Mesny), sa femme, 33 ; enfants : Marie 15, Pierre 9, Nicolas 6, Marie-Françoise 4, Charles 2 ; 2 chevaux.

François Génaple (dit Bellefond, notaire), 38 ; Marie Desportes (Marie-Anne de La Porte), sa femme, 38 ; enfants : Marie-(Anne) 15, Jean-(François) 13, Mathias 11, Charles-(Michel) 9, Jacques-(Marie) 7, Madeleine 3, (Jean-Baptiste)-Joseph 1½ ; 1 fusil ; 4 pistolets ; 1 vache.

Pierre Gassien (dit Tourangeau), couvreur, 28 ; 1 fusil.

Denis Lemaître, tailleur, 64 ; Marie Barbier, sa femme, 62 ; Philippe Chevreux, domestique, 13 ; 1 fusil ; 1 vache ; 50 arpents en valeur.

André Coutron, maçon, 32 ; Marguerite Boudin, sa femme, 18.

Charles Palentin (Palatin dit Lapointe) 54; Marie Bonin, sa femme, 44 ; Marie Chalut 14.

Guillaume Jourdin, maçon, 30 ; Jeanne Constantin, sa femme, 18 ; Marie-(Anne), leur fille, 2 ; 1 fusil ; 2 vaches.

Mme (Marie-Françoise Chartier) de Lotbinière, veuve de Pierre Joybert, seigneur de Marson et Soulange), 36 ; enfants : Louis-(Elizabeth) 4, Pierre-(Jacques) 5 ; 2 fusils.

Pierre Menage, charpentier, 36 ; Anne Leblanc, sa femme, 32 ; enfants : Marie 7, Anne 5, François, 3 Pierre 1 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

François Davergne, maçon, 32 ; Françoise Lefrançois, sa femme, 40 ; enfants : Arnoul 10, Marie-(Anne) 8, François 6, Joseph 4, Louise 2 ; 1 fusil.

Pierre Levasseur, menuisier, 52 ; enfants : Pierre 21, Jeanne 18, Félicité 15, Antoine 13, François 10 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Pierre Denys 50 ; Catherine Le Neuf, sa femme, 40 ; enfants : Simon-Pierre 22, Jeanne 17, Catherine 15, Marie 13, Louise 10, Louis 6 ; domestiques : Jean 27 ; Marguerite 20 ; 2 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Jean Journet, cordonnier, 34 ; Geneviève Laurence, veuve Adrien Michelon, 40 ; enfants : Etienne Michelon 15, Marie-Françoise Michelon 10, Louise Michelon 7, Jacques-Antoine Michelon 4, Pierre-Adrien Michelon 2.

Françoise Duval, (veuve de Pierre Courault, appelé Coulon à l'acte de sépulture), 34 ; enfants : Marie-Françoise 9, Louis 8, Elizabeth-Charlotte 4, Pierre 1.

Gabriel Dumas, maçon, 59.

Sébastien L'Angelier 64 ; Marie de Beauregard, sa femme, 34 ; enfants : Charles 11, Pierre 7, Marie-(Anne) 4.

Jean Poitras, menuisier, 42 ; Marie-((Xainte) Vivier, sa femme, 32 ; Françoise-(Charlotte) 16, Renée 14, Jean 10, Joseph 9, François 6, Pierre 4, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 20 arpents en valeur.

Jean Merienne (dit Lasolaye), 40 ; Barbe le Baron, sa femme, 44 ; enfants : Marie 8, François 5, Jean 18 mois.

Jean Lemelin (dit Tourangeau), menuisier), 50 ; Marguerite Brassard, sa femme, 34 ; enfants : Louise 17, Jean-François 16, Marie (Angelique) 14, Jean 10, Jeanne 8, Pierre 3 ; 2 vaches ; 15 arpents en valeur.

Jacques Sevestre 68 ; 1 fusil ; 40 arpents en valeur.

Robert Mossion (dit Lamouche), tailleur, 40 ; Anne Tavernier, sa femme, 40 ; enfants : Flavie 14, Jean-(Baptiste) 12, Charles (Robert) 9, Anne 7, Robert 5, Félicité 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

(Passé) : Françoise Levasseur, veuve Jean Gosset, 24 ; enfants : Jean 3, Françoise 1.

François De la Roc, menuisier, 30 ; Anne Beguin, sa femme, 34 ; enfants ; Marie 8, Françoise 6, Jacques 3, Charlotte 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Lemire, charpentier, 57 ; Louise Marsolet, sa femme, 42 ; enfants : Joseph 19, Anne 18, Louise 16, Catherine 14, Marie-(Anne) 12, Jean 10, Jean-François 7, Jean 5, Nicholas 3 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Jobin 67 ; Jeanne-(Angelique) Simon, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 20 arpents en valeur.

Jean Sedillot (dit Montreuil), charron, 34 ; Marie-(Claire) de La Hogue, sa femme, 30 ; enfants : Anne-(Jeanne) 11, François 8, Marie-(Geneviève) 6, Jean 2 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 6 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Gaston Guay 48 ; Jeanne Prévost, sa femme, 50 ; enfants : Jean 12, Charles 9 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Mathieu Guay 26 ; Thérèse Poirier, sa femme, 22 ; 1 fusil ; 1 cheval ; 6 arpents en valeur.

Jean Rouillard 27 ; Marie, sa sœur, 24 ; 1 vache ; 15 arpents en valeur.

Vincent Poirier (dit Bellepoire), 53 ; Catherine-(Judith) Renaudeau, sa femme, 50 ; Jacques, domestique, 30 ; 2 fusils ; 1 pistolet ; 9 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 30 arpents en valeur.

Jean Larchevêque 36 ; Marie-(Anne) Poussin, sa femme, 39 ; enfants : Joseph-(Simon) 14, Anne-(Marguerite) 11, Claude-(Henry) 9, Catherine 7, Geneviève 6, Mathieu 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 90 arpents en valeur.

Henry Larchevêque, charpentier, 29 ; Marie Trepagny, sa femme, 19 ; Marie, leur fille, 2 ; 8 arpents en valeur.

Noël Pinguet 51 ; Magdeleine Dupont, sa femme, 50 ; enfants : Pierre-(Joseph) 22, Nicolas 14, Jacques 13, Charles 8, Joseph-(Jean-Denis) 7 ; 2 fusils ; 15 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jean-(Baptiste) Brassart 30 ; Jean Quellevé, sa femme, 30 ; enfants : Marie-(Jeanne) 7, Magdeleine 5, Jean-(Françoise) 1.

Blaise Bellot (dit Larose) 31 ; Hélène Collais (Cailly), sa femme, 25 ; enfants : Marie-(Gabrielle) 5, Jean-(Baptiste) 1 ; 1 fusil.

Vincent Beaumont 39 ; Marie Beaugeaure (Gongeauté), sa femme, 40 ; 2 fusils ; 17 bêtes à cornes ; 3 chevaux ; 60 arpents en valeur.

André Broutecheve 49.

Pierre Cha 26.

Pierre Chamarre 13;

Louis Charrier 35 ; un fusil.

Jean Ortie (Laurent dit Lortie) 34 ; Marie Duhardon (Le Chardon), sa femme, 19 ; Pierre, domestique, 16 ; 30 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jacque Brossier, tapissier, 54 ; Noëlle Gossard, sa femme, 41 ; Jean, leur fils, 8.

Josias Boisseau 40 ; Marie Colombière, sa femme, 28 ; enfants : Louis-(Alexandre) 1½, Marie-(Anne-Catherine) 6 mois ; 2 fusils ; 2 pistolets.

Charles de Monseignat, (sieur de l'Argenterie), 30.

Argentcours 32.

Lebosque 19.

Pierre Gillet 25.

MONCEAUX.

François Repoche (Ducharme) 44 ; Renée-(Madeleine) Hubert, sa femme, 22 ; Françoise, leur fille, 1 ; domestiques : Jean 20, Pierre 25 ; 2 fusils ; 15 bêtes à cordes ; 50 arpents en valeur.

COTE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Marie Pelletier, veuve de Denis Jean (dit Saint-Onge), 43 ; enfants : Ignace 26, Joseph 23, Marie 19, Nicolas 14, Catherine 11, Louis 6 ; 3 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 50 arpents en valeur.

Sébastien Liénard 55 ; Françoise Pelletier, sa femme, 38 ; enfants : Jean-François 25, Jacques 21, Ignace 18, Denis 17, Sébastien 14, François 8, Marguerite 6, Jean 5, Marie 1, Louis 3 ; 10 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 65 arpents en valeur.

Pierre Massé 29 ; (Catherine) Jacqueline Pin (veuve de Jean-Bte de La Rue), sa femme, 30 ; enfants : Jean de La Rue 17, Pierre de La Rue 13, François de La Rue 11, Catherine de La Rue 9, Magdeleine de La Rue 8, Pierre Massé 5, Jean-(Denis) Massé 3, Etienne-(Joseph) 1 ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Nouel 79 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Noël, son fils, 30 ; Marguerite Deselle, sa femme, 29 ; enfants : Marie-(Madeleine) 4, Jean 2.

Jean Migneron 50 ; enfants : Jean 15, Sébastien 13, Geneviève 12 ; 10 arpents en valeur.

Sébastien Gingras 44 ; Geneviève Gillebour, sa femme ; enfants : Marie-(Thérèse) 8, Joseph 6, Sébastien 4, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Mathurin Trud 64 ; Marguerite Gareman, 41 ; enfants : Françoise 15, Marie 13, Catherine 10, Mathurin 4, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE GODARVILLE.

Jean Pain 20 ; François Pain, son frère, 18 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 40 arpents en valeur.

François Dusceau 34 ; Geneviève Méseray, sa femme, veuve de (Etienne) Letellier, 34 ; enfants : Etienne Letellier 18, François 17, Françoise 14, Mathieu 12, Elizabeth 10, Jeanne 8, Jacques Dusceau 5, Madeleine 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 17 arpents en valeur.

René Meseray 71 ; Nicole Gareman, sa femme, 51 ; enfants : Médard 15, Charles 11 ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Charles Gauthier 59 ; enfants : Magdeleine 12, Bernard 10 ; 1 fusil ; 12 arpents en valeur.

Antoine Genty 39 ; Marie Benard, sa femme, 50 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Julien Boin 41 ; Charles, son fils, 6 ; 12 arpents en valeur.

Jean Guerganivet (d'Hercanifet dit Lespérance) 40 ; Anne (Bultet), sa femme, 22 ; enfants : Anne 6, Jean 2 ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jacques Voyer 27 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Bonhomme 26 ; Marie-(Thérèse) Levasseur, sa femme, 21 ; enfants : Nicolas 2, Ignace 1 mois ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Nicolas Vallin 30 ; Anne Trud, sa femme, 17 ; Jean, leur fils, 1 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Charles Blanvert 30 ; Louise Proust, sa femme, 45 ; Marguerite, servante, 11 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Robitaille 38 ; Marguerite (Buletez) sa femme, 34 ; enfants : Jean 10, Magdeleine 8, Joseph 5, Marie 3, Charles 6 mois ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Pierre Robitaille 30 ; Marie Maufay, sa femme, 18 ; enfants : André 4, Marie 5 ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 16 arpents en valeur.

Louis Brossart 27 ; Simone Maufay, sa femme, 17 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jacques Larchevêque 34 ; Magdeleine Leguay, sa femme, 41 ; enfants : Marie 11, Joseph 10, Philippe 9, François 7, Baptiste, 4, Jacques 2, Claude 6 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jacques Couturier 35 ; Catherine Anonta (Annennontak, huronne), sa femme, 32 ; enfants : Louis 11, Charles 8, Geneviève 3, Denis 6 mois ; 2 fusils ; 20 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE MAURE.

Etienne Dumets, charpentier, 60 ; Eustache 21, François 19 ; 2 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Florence Gareman, veuve Boucher, 60 ; Françoise, sa fille, 19 ; 6 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Denis Brière (dit La Brière) 50 ; Françoise Bigot, sa femme, 50 ; enfants : Charles 27, Denis 22, Jean 13, Charles 10, Joseph 7, 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Martin 45 ; Joachine Lafleur, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 7, Madelaine 14, Marie 12, Anne 9, Geneviève 6 ; 1 fusil ; 1 vache ; 15 arpents en valeur.

Laurent Duboc 45 ; Marie Félix-(Arontio, Huronne) sa femme, 40 ; enfants : Joseph 16, Jean 12, Laurent 9, Philippe 6, Marie 3, Louise 6 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Fleury, boulanger, 50 ; Jeanne Gilles, sa femme, 37 ; enfants : François 11, Marie 9, Jeanne 6, François 4, Joseph 2 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Isaac Harnois 40 ; Marguerite Blaise, sa femme, 30 ; enfants : Joseph 11, André 10, Laurent 3, Charles 1, Marie 6, Marguerite 4 ; 3 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jacques Lemeilleur 45 ; Marie Valade, sa femme, (veuve de Michel L'Homme) 40 ; enfants : Michel (l'Homme) 21, Barbe (L'Homme) 11, Marie (L'Homme) 9 ; 6 arpents en valeur.

Tucal Cottin 40 ; Etiennette Bodon, sa femme, 28 ; enfants : Jean-François 7, Jean 5, Louis 3, Isaac 6 mois ; 15 arpents en valeur.

Mathieu Amyot 53 ; Marie Miville, sa femme, 50 ; enfants : Jean-Baptiste 22, Jean 20, Daniel 16, Mathieu 14, Philippe 13, Marie 8, Catherine 17, Jeanne 11, Marie 6 ; 3 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jacques Lemarié 57 ; Marie Moreau (Morin), sa femme, 50 ; enfants : Thomas 21, Charles 19, Jacques 17, Nicolas 15, Pierre 7, Marie 10 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Campagnac 35 ; Françoise-(Anne) Martin, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Louis 9, Marguerite 7, Pierre 5, Françoise 3 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Aubin Lambert 49 ; Elizabeth Aubert, sa femme, 45 ; enfants : Françoise 10, Catherine 8, Aubin 6, François 5, Elizabeth 3 ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Charles Morin 40 ; Marie Michelle, sa femme, 44 ; enfants : Françoise 12, Anne 7 ; 6 arpents en valeur.

Jean Poireau 37 ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Jeudy 60 ; 8 arpents en valeurs.

Charles Amyot (Villeneuve) 30 ; Rosalie Duquet, sa femme, 27 ; enfants : Catherine 3, Charles 1 ; 1 fusil.

Michel Lemarié 28 ; Françoise Brière, sa femme, 21 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Langard 30 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Lavoye 50 ; Elizabeth Aubert, sa femme, 34 ; enfants : Marie 9, Magdeleine 8, Pierre 6, Vincent 3, François 2 ; 12 arpents en valeur.

François Tirant 52 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jacques Rousseau 37 ; Marguerite Guillebon (Guillebout) sa femme, veuve de Antoine Pouillot, 26 ; enfants : Jeanne Pouillot 10 ; Marie 7, Denis Rousseau 6 mois ; 2 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Pierre Chapeau 59 ; Madeleine Duval, sa femme, (veuve de Pierre Juneau), 40 ; enfants : Jean 17, Romain 13, Pierre 5 ; Madeleine 19 ; 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Laurent Armand 41 ; Marie (Anne) Agate, sa femme, 42 ; 8 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Martineau 40 ; Antoinette Dumoutier, sa femme, 42 ; enfants : Laurent 5, Marianne 4, Françoise 3 ; 8 arpents en valeur.

Anne Lagou, veuve, 32 ; enfants : Pierre 9, Marie 8, Madeleine 6, Rémy 4, Jean 2 ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Remy Dupille, charpentier, 40 ; 3 arpents en valeur.

François Dupuy 44 ; Georgenie Richard, (Richer), sa femme, 34 ; enfants : René 10, Moïse 8, Angélique 4, Françoise 2.

Charles Gingras 40 ; Françoise Amiot, sa femme, 24 ; enfants : Mathieu 5, Jean 3, Charles 6 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Jouineau 26 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jean Pinsart 60 ; 10 arpents en valeur.

Jean Rasset 35 ; Jeanne Chapeau, sa femme, 24 ; enfants : Jean 3, Pierre 6 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Pierre Girard 40 ; Suzanne Lavoye, sa femme, 30 ; enfants : François 8, Jean 6, Jean-Baptiste 3, Magdeleine 5, Jeanne 7 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Michel Thibaud 40 ; Jeanne Lausé (Sohier) sa femme, 45 ; enfants : Marguerit 14, Jean

9, Jeanne 7 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 15 arpents en valeur.

Louis Doré 45 ; Jeanne Dufossé, sa femme, 42 ; enfants : Magdeleine 11, Etienne 10, Louis 8, Jeanne 6, Françoise 5 ; 9 arpents en valeur.

Pierre Peluchon 68 ; Marie Ledoux, sa femme, 50 ; enfants : Pierre 17, Catherine 15, Jeanne 9 ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

René Allarie 35 ; Louise Thibaud, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE DOMBOUR NEUVILLE.

Jean Fauconnet (dit Lafleur) 45 ; Marie Attenville, sa femme, (veuve de Robert Sénat), 30 ; enfants : Antoine Sénat 11, Charles Fauconnet 10, Michel Fauconnet 8, Geneviève Fauconnet 5, Marguerite Fauconnet 3 ; 1 fusil, 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Charles Davauts (dit Laplante d'Orveilliers), 42 ; Marguerite Daubigny, sa femme, 30 ; enfants : Marguerite 7, Marie 6, François 3, Françoise 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Michel Rognon (dit) Laroche), 42 ; Marguerite Lamain, sa femme, 24 ; enfants : Charles 10, Denis 7, Guillaume 5, Marguerite 3, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Honoré Martel 49.

Marguerite Lamirault, sa femme, 36 : enfants : Jean 11, Joseph 9, Magdeleine 7, Marguerite 5, Paul 4, Antoine 1.

Jean Delastre 54 ; Marie Lefebure, sa femme, 40 ; Pierre, adopté, 6 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Bulté 60 ; Jeanne Charron, sa femme, 50 ; Elizabeth, adoptée, 10 ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Michel Desarcis 25 ; 6 arpents en valeur.

François Dolbec 33 ; Anne Massé, sa femme, (veuve de Jean Pain) 22 ; enfants : Pierre 5, François 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Fauteux 50 ; Perrine Bulic (Bulté), sa femme, 17 ; Denis, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Garnier (dit Pellerin), 45 ; Jacqueline Freslon, sa femme, 44 ; enfants : Joseph 18, Marie 16, François 13, Geneviève 11, Etienne 8, Louise 5, Angélique 4 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Tapin 40 ; Jeanne Magdelain, sa femme, 35 ; enfants : René 4, Jeanne 2 ; Antoine Bussault 8 ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Jean Loriot, maçon, 43 ; Agathe Merlin, sa femme, 35 ; enfants : Jeanne 10, Joseph 6 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Antoine Bordeleau 45 ; Perrette Hallier, sa femme, 30 ; enfants : Antoine 8, Marie 5 ; 1 fusil ; 1 bête à corne ; 20 arpents en valeur.

Jean Garnier 40 ; Magdeleine Leguay, sa femme; 44 ; enfants : Claude 9, Jean 8, Catherine, 5, René 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Claude Carpentier, charpentier, 45 ; Marguerite Ste. Foye (de Ste. Foye ou Bonnefoy), sa femme, veuve Hachon (Jacques Achon), 33 ; enfants : Anne Achon 13, Louise Achon 12, Jean Carpentier 9, Elizabeth Carpentier 8, Alexis Carpentier 6, Benoist Carpentier 4, Antoine Carpentier, 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Massé 25 ; 10 arpents en valeur.

Jean Proust 40 ; Catherine Pinelle, sa femme, 24 ; enfants : Denis 9, René 4, Marie 3, Jean 2 ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur,

Jean Hayot 44 ; Louise Pelletier, sa femme, 41 ; enfants : Jean 18, Louise 16, Magdeleine 14, Angélique 13, Thérèse 11, Etienne 9, Françoise 8, Jean-Baptiste 5, Louis-Joseph 4 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Damien 45 ; Marie Migot, sa femme, 40 ; enfants : Jean 7, Louise 5 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Louis Chiron 33 ; Marie Vaudier (Rogué), sa femme, 34 ; enfants : Marie 7, Alexandre 4 ; 8 fusils ; 10 arpents en valeur.

Pierre Ferret 40 ; Marie Lanon, sa femme, 33 ; enfants : Geneviève 13, Pierre 12, Benoist 8, Marie-Anne 5, Françoise 3, Marguerite 1 ; 6 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Bouvier, taillandier, 50 ; Catherine Meillot, sa femme, 36 ; enfants : Jean 12, Charles 10, Jeanne 9, Catherine 8, Marie 6, Pierre 5, Charles 4, Antoine 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Besland 25 ; Geneviève Godin, sa femme, (veuve d'Antoine Boutin), 26, enfants : Jean Boutin 13, Geneviève Boutin 14, Louis Boutin 11, Guillaume Boutin 7, Mathurin Besland 4, Jeanne Besland 1½, Françoise Besland 8 mois ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis de l'Isle 36 ; Louise Desgranges, sa femme, 33 ; enfants : Antoine 10, Catherine 7, Jean 5, Geneviève 3, Louis 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Michel Duvau (Berthelot du Veau dit des Cormiers), 38 ; Renée Desportes (de La Porte), sa femme, 38 ; enfants : Louise 16, Marie 15, Jeanne 14, Magdeleine 12, Jacques 10, Marie 2, Michel et Marie, (jumeaux), six mois ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Etienne Parpillon 44 ; 1 fusil ; 12 arpents en valeur.

François Labadie 39 ; Jeanne Lebel (Hébert), sa femme, 28 ; enfants : Jeanne 8, Elisabeth 3 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Robert Germain, cordonnier, 42 ; Marie Cognac (Coignart), sa femme, 38 ; enfants : Marie 10, Jean 8, Henry 7, Anne 5, Antoine 3, Robert 2 ; 1 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Mezeray 34 ; Madeleine Massé, sa femme, 26 ; enfants : Magdeleine 9, Scholastique 5, Angelique 3 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Chesnier, charpentier, — ; Marie Grusseau (Gresleau), sa femme, 40 ; enfants : Jean 20, Louis 16, Marie 7 ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Antoine Deserre 43 ; Mathurine Bellanger, sa femme, (veuve de Jean Mathieu), 30 ; enfants : Michel 6, Antoine 4, François 3, Madeleine 2 ; 4 fusils ; 11 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Paul Cartier 38 ; Barbe Boyer, sa femme, 34 ; enfants : Barbe 7, Marie 6, Paul 2, Etienne 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes.

François Marquet 43 ; Marie Lombart, sa femme, 40 ; enfants : Marie 10, Louise 9, Marguerite 7 ; 1 fusil ; 1 vache.

Pierre Pichet, charpelier 49 ; Catherine Durand, sa femme, 29 ; enfants : Baptiste 15, Adrien 14, Pierre 7, Catherine 2 ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Louis Bonnaudeau (Bonnedeau dit Chatellereau), 40 ; Claude Delaval, sa femme, 30 ; enfants : Elizabeth 7, Marie 4, Louis 2 ; 2 vaches ; 2 ânes ; 14 arpents en valeur.

Jean Hardy 39 ; Marie Poirié, sa femme, 40 ; enfants : Marie-(Anne-Jeanne) 12, Pierre 8, Jean-(Baptiste) 7, Catherine 5, Jean-(François) 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Etienne Léveillé 40 ; Elizabeth Séguin, (Isabelle Lequint, veuve de Jean Gaigneur dit Laframboise), 48 ; enfants : Pierre 7, Elizabeth 5, Jean 3, Etienne 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Jean Dubuc 40 ; Françoise Larchevêque, sa femme, 40 ; enfants : Jean-(François) 14, Romain 9, Joseph 8, Marie-(Angélique) 4 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Nicolas Silvestre 39 ; Barbe Neveu, sa femme, 29 ; enfants : Nicolas 12, Marie 9, Louis 7, Pierre 5, Anne 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Nicolas Langlois 40 ; Elizabeth Cretel, sa femme, 32 ; enfants : Claudine 9, Etienne 8, Françoise 6, Marie 5, Elizabeth 4, Nicolas 2 ; 4 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Lepicq 50 ; Françoise Millot, sa femme, 34 ; Antoine, domestique, 30 ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Léonard Faucher (dit St.-Maurice) 35 ; Marie Damois, sa femme, 32 : enfants : Nicolas 10, Madeleine 8, Marie 7, Elisabeth 4, Geneviève 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Boyvin 42 ; Madeleine Guérin, sa sa femme, 32 ; enfants : Marie 14, Nicolas 12, Anne 9 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Jallet 35 ; 8 arpents en valeur.

Lucien Talon 35 ; Elizabeth Planneau (Isabelle Planteau) sa femme, 35 : enfants : Marie 9, Madeleine 8, Pierre 5, Jean 2 ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Coquin (dit Latournelle) 45 ; Catherine (Baudain), sa femme, 30 ; enfants : Elizabeth 8, Nicolas 6, Catherine 2, Angélique 1 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Louis Constancineau 37 ; Marguerite Harbour, sa femme, 22 ; enfants : Louis 7, Marguerite 5, Jeanne 4, Jean 2 ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Etienne Magnan 34 ; Elizabeth Migneron, sa femme, 22 ; enfants : Marie 5, Jean 3 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Pelletier 34 ; Françoise Richard, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 8, Noël 6 ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Michel Harbour 34 ; Marie Constancineau, sa femme, 23 ; enfants : Marie 9, Michelle 7, Madeleine 5, Jean 2 ; 9 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Nicolas Mai (Meyer ?) 45 ; Madeleine Auvray, sa femme, 29 ; enfants : Léonard 10, Marie 8, Laurent 5, Jeanne 3 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Denis Genty, menuisier, 40 ; Marie Langlois, sa femme, (veuve de Julien Contansineau), 42 ; enfants : Suzanne (Contansineau) 14, Louise 11, Anne 9, Romaine 5, Marie-(Françoise Gentil) 2 ; 4 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Simon Lefebure 38 ; Charlotte Pottier, sa femme, (veuve de Joseph Hébert), 40 ; enfants : Louise 14, Marie 12, Jean 9, François 7, Madeleine 5, Charlotte 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Maurice Ollivier 40 ; 8 arpents en valeur.

Jacques Fournel 36 ; Louise Hubinet, sa femme, 30 ; enfants : Marguerite 9, Françoise 7, Mathurin-(Joseph) 5, Marie-(Anne) 2, Jacques 1 ; 2 bêtes à cortes ; 18 arpents en valeur.

Jacques Desris 35 ; Marguerite Vitry, sa femme, 33 ; enfants : Joseph 9, Marguerite 7, Marie 3, René 1 ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Urbain Fouquereau 28 ; Jeanne Rossignol, sa femme, 29 ; enfants : Jacques 9, Nicolas 7, Jean 6, Elizabeth 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

René Lemonier (LeMeusnier dit Laramée) 45 ; Marguerite Charpentier, sa femme, 40 ; enfants : Perrette 11 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jacques Lebrun 36 ; Marie Malo, sa femme, 40 ; Catherine Dureau 11 ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Pierre Richard 35 ; Marguerite (Hévain) sa femme, 30 ; enfants : Louis 12, Alexis 8, Anne 7, Pierre 5, François 3 ; 3 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Gilles Pinel 43 ; Anne (Leodet), sa femme, 48 ; enfants : Françoise 21, Elizabeth 14, Guillaume 13, Anne 10, Nicolas 7, Jean 6 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Ballard (dit Latour) 32 ; Marguerite Migneron, sa femme, (veuve de François Musnier) 24 ; enfants : Marie 4, Simone 2 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Simon Plau (Peleau dit Lafleur) 40 ; Jeanne Contancineau, sa femme, 15 ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

François Vandalle 26 ; Madeleine Pinel, sa femme, 20 ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Guillaume Bertrand 40 ; Marguerite Feron, sa femme, 40 ; enfants : Jean-(François) 9, Madeleine 7, Marguerite 5, Angélique 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

René Allarie, charpentier, 50 ; Marie Grinet (Royer), sa femme, 16 ; Jacques, domestique, 22 ; 6 arpents en valeur.

Michel Fournel 40 ; 10 arpents en valeur.

Pierre Lamarre 26 ; 6 arpents en valeur.

Jacques Marcot 33 ; Elizabeth Sallé, sa femme, 30 ; enfants : Denis 11, Jacques 9, Jean-(Baptiste) 5, Geneviève 3, Marie-(Anne) 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Nicolas Marcot 36 ; Martine Toret, sa femme, 35 ; enfants : Marie 11, Elizabeth 9, Jean 7, Pierre 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

POINTE AUX ÉCUREUILS.

Jean Toupin (sieur du Sault) 33 ; Marie Gloria, sa femme, 27 ; enfants : Marie 8, Michelle 5, Jean 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Grenon 34 ; Marie Delavoye, sa femme, 24 ; enfants : Pierre 3, Marie 2 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Pierre Lefebure 45 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Jean Cosset 36 ; Marguerite Loy (Loyer, Lorée, Esloin, Aubé). sa femme, 30 ; enfants : Jean 11, Marie 9, François 7, Mathieu 3 ; 2 fusils ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

PORTNEUF.

René Robineau de Bécancour 55 ; Dlle Marie-Anne Leneuf (de la Poterie), son épouse, 49 ; enfants : Pierre 27, Joseph 26, René 23, François 18, Jacques 11, Daniel 9, Michel 7, Marie-(Anne) 10, Louise 5 ; domestiques : Jeanne Lenoir 22, Geneviève Duclos 12, Thomas Godefroy 20, Jean Bridault 19, Innocent Laroche 19, Jean Demars, 30, Pierre Auger 26, Pierre Perrot 26, François Turbot 50, Daniel Lemerle 23, Jean Legoyer 24, Mathieu Allero 16 ; 6 fusils ; 6 pistolets ; 1 cavalle ; 22 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Jean Catelan 38 ; Jeanne Carreau, sa femme, 23 ; Marie, leur fille, 5 ; domestiques : François Jumar 21, Jean Gastebois 8 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Mathurin Cormiau 35 ; Marie-(Marthe) Payen, sa femme, 28 ; Jacques, domestique, 9 ; un fusil ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

CHAVIGNY.

Jacques-(Alexis) de Fleury (d'Eschambault) 36 ; Marguerite de Chavigny, sa femme, (veuve de Thomas Douaire de Bondy) 38 ; enfants : Dorothée (de Bondy) 24, Jacques 22, Thomas 20, Augustin 14, Jacques (d'Eschambault) 9, Charles 7, Joseph 5, Louis 3, Pierre 1 ; Julien, domestique, 53 ; 3 fusils ; 19 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

SAINT-CHARLES DES ROCHES.

Louis Amelin 31 ; Antoinette Aubert, sa femme, 16 ; Jacques, leur fils, 1 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Gilles Maçon 48 ; Marie-Jeanne (Gautier), sa femme, 42 ; enfants : François 12, Pierre 8, Louis 5 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jacques Aubert 43 ; Antoinette Munier, sa femme, 42 ; enfants : Madeleine 12, Marie 10 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Hébert 44 ; Simone Doriant, sa femme, 45 : 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Michel Goron 45 ; Marguerite Robineau, sa femme, 40 ; enfants : Thimothée 11, Anne 9, Gilles 8 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Marin Richard 41 ; Madeleine Grandjan, sa femme, 40 ; enfants : Jean 9, Madeleine 7, Jacques 5, Anne 4, Pierre 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Vivien Rochereau 40 ; Marie Angellier, sa femme, 30 ; enfants : Antoine 8, Jean 7, Jeanne 3, Marie 7 mois : 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Claude Sauvageot 35 ; Jeanne Legendre, sa femme, 45 ; enfants : Alexis 10, Marie 8 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jacques Buisson 60 ; 3 arpents en valeur.

Jean Pousset 46 ; Louise, sa fille, 14 ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Pierre Renault 40 ; Françoise Desportes, sa femme, 29 ; enfants : François 8, Marguerite 6, Antoinette 3, Marie 1 ; 2 arpents en valeur.

Hilaire Frappier 30 ; Rose Petit, sa femme, 35 ; enfants : Pierre 8, Marie 2 ; 5 bêtes à cornes ; 3 arpents en valeur.

René Maillot 44 ; Marie Chapacou, sa femme, 24 ; enfants : René 6, Marie 4, Jean 2 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Thimotée Josson 36 ; 2 fusils ; 1 bête à corne ; 15 arpents en valeur.

SAINTE-ANNE.

Edmé Sueur 50 ; 3 fusils.

Mathurin Tessier 40 ; Elizabeth Estourneau, 26 ; enfants : Edmé Tessier 3, François 1 mois ; Louis, domestique, 30 ; 1 mousqueton ; 4 bêtes à cornes ; 22 arpents en valeur.

Marguerite Denys, (veuve de Thomas Tarieu de la Naudière) 25 ; enfants : Louise-(Rose) 7, Louis 5, Pierre-(Thomas) 4 ; domestiques : Louis Gillet 20, Alexandre Petit 18, Jean-Paul Macon 35 ; 4 fusils ; 14 bêtes à corne ; 26 arpents en valeur.

Pierre Pinot ; (dit Laperle) 60 ; Anne Boyer, sa femme, 48 ; enfants : Michel 19, Joseph 14, Marie 12, Thomas 10, René 6, Mathurin 5 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Mathurin Goin, tonnelier, 47 ; Madeleine Vien, sa femme, 32 ; enfants : Thomas 14, Joseph 10, Pierre 2 ; Henry Hunne, domestique, 37 ; 4 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Lamoureux 32 ; Marie (Pigarouiche sauvagesse), 34 ; enfants : Jacques 8, Marie 9 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Julien Bion 50, Jeanne Bary, sa femme, 45 ; enfants : Philippe 27, Jacques 14, ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes.

Pierre-(Jean) Gendron 38 ; Marie Charpentier, sa femme, 26 ; enfants : Jean 7, Marie 2 ; 4 arpents en valeur.

Jean Ricard (Richard) boulanger, 34 ; Madeleine Pinot, sa femme, 20 ; enfants : Jean 5, Simon 2 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Simon-Pierre Denis 29 ; 1 fusil.

Pierre L'Evesque 40 ; Marie Croiset, sa femme, 30 ; enfants : Jean 9, Pierre 3, Madeleine 8 mois ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jacques Hudes 40 ; Marie Munier, sa femme, 37 ; enfants : Marie 34, Suzanne 10, Louis 3.

Moyse Faure 52 ; Marie Lespine, sa femme, 32 ; enfants : Claude 2, Marie 6 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Pierre Cartier 32 ; Catherine Gautier, sa femme, 23 ; enfants : Catherine 5, Pierre 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Louis Foucher 50 ; Hélène Damours, sa femme, 35 ; enfants : Jeanne 12, Louis 10, Marie 8, Louis 2 ; 3 arpents en valeur.

Michel LeRoy (dit Chatellereau) 35 ; Françoise Aubert (Hobbé), sa femme, 40 ; enfants : Catherine 8, Edmond 6, Michel 4, Pierre 2 ; Antoine Capouy, domestique, 55 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Michel Feuillon 42 ; Louise Bertier, sa femme, 32 ; enfants : Magdeleine 12, Michel 10, Antoine 6, Marie 7 mois ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Picart 45 ; Anne Gautier, sa femme, 25 ; Marie, leur fille, 3 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Lemoyne 50 ; Madeleine de Chavigny, sa femme, 40 ; enfants : Jacques 18, Marie 16, Alexandre 13, Louis 11, Marguerite 9, Madeleine 7, Jeanne 5, Alexis 6 mois ; domestiques : Pierre 30, Thomas 28, Antoine 40 ; 3 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jean Cenelle 50 ; Marie-(Renée) Jousselot, sa femme, 28 ; enfants : Anne 4, Jacques 2 ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Gilbert LeRoux 40 ; Marie-(Ursule) Greslon, sa femme, 21 ; Marie, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Pierre Baubriau 61 ; Venant, son fils, 39 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

BATISCAN.

François Faffar 49 ; Marie Richard, sa femme, 50 ; enfants : Jean 24, François 22, Joseph 21, Jeanne 17, Pierre 14, Louis 11, Marie 8 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Marchand 45 ; Françoise Capel, sa femme, 53 ; enfants : Jacques 29, Marie 27, François 24, Madeleine 20, Françoise 17, Alexis 13 ; 3 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Antoine Trottier (sieur des Ruisseaux) 42 ; Catherine Lefebure, sa femme, 33 ; enfants : Joseph 13, Michel 10, Pierre 8, Noël 7, François 5, Marie 3, Antoine 1 ; Elizabeth, servante, 14 ; 2 fusils ; 30 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Pierre Trottier 38 ; Suzanne Migo, sa femme, 34 ; enfants : Joseph 16, Marie 14, Catherine 11, Agnès 9, Madeleine 6, Marguerite 4, Marie 1½ ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Michel Fiset 36 ; 12 arpents en valeur.

François Cousson 40 ; Marguerite Poignet-(Beauregard), sa femme, 30 ; enfants : Marie 9, Suzanne 5, Michel 2, Anne 6 mois.

Antoine Roy, tonnelier, 45 ; Marie Major, sa femme, 41 ; Pierre, leur fils, 12 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Alexandre Tinchenet 50 ; Marie Bouillon, sa femme, 40 ; enfants : Jean 12, Pierre 10, Joseph 5, Vincent 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre de Lafond 26 ; Marie-(Madeleine) Rivard, sa femme, 26 ; Pierre, leur fils, 1½ ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Reitou 44 ; 8 arpents en valeur.

Pierre Morant 30 ; Marie-(Madeleine) Grimar, sa femme, 18 ; Marie, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 10 arpents en valeur.

Pierre Richer 34 ; Dorothée Brassard, sa femme, 24 ; enfants : Catherine 7, Marie 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Félix Thunès (ou Thunay), chirurgien, 50 ; Elizabeth Lefebure, sa femme, 31 ; enfants : Marie 9, Marguerite 6, Antoine 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Joseph de Morache 27 ; Jeanne Aubert, sa femme, 35 ; Pierre, leur fils, 4 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 5 arpents en valeur.

Jean de Broyeux 32 ; Marguerite Dizy, sa sa femme, 18 ; François, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Michel Garnier 30 ; Marie Langlois, sa femme, 30.

Jean Collet 44 ; Jeanne de Chartre (Deschard ou Descharets ou Richard), sa femme, 35 ; enfants : Marguerite 12, Jeanne 8, Pierre 5 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean de Lafond 35 ; Catherine Sénéchal, sa femme, 32 ; enfants : Marie 10, Jean 7, Catherine 4, Etienne 2 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Rivart, charron, 26 ; Elizabeth Trottier, sa femme, 16 ; Nicolas, leur fils, 1 ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Claude Houssard 65 ; Madeleine Couteau, sa femme, 75 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Jean Joubert, meunier, 40 ; Madeleine Testu, sa femme, 40 ; Pierre, leur fils, 11.

Charles Lesieur 34 ; Françoise de Lafond, sa femme, 21 ; enfants : Charles 7, Pierre 4, Julien 18 mois ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Nicolas Pot 40 ; Suzanne Neveu, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 7, Nicolas 3, Marie 2 mois ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Gaillou 30 ; Marguerite Creste, sa femme, 22 ; Pierre, leur fils, 2 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Trottier, charron, 38 ; Geneviève de Lafond, sa femme, 30 ; enfants : Marie 13, Madeleine 11, Catherine 7, Jean 5, Marguerite 3, Françoise 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Antoine Lequier (Lescuyer) 33 ; Anne Rabardy, sa femme, 27 ; enfants : Marie-Anne 8, Antoine 7, Madeleine 5, Charlotte 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Duclos 50 ; Jeanne Cerisier, sa femme, 40 ; enfants : Nicolas 14, Anne 13, Geneviève 10, Louise 8, François 6, Madeleine 5, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes a cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Grimard 45 ; Christine Renier, sa femme, 36 ; 1 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Mathieu Rouillard 45 ; Jeanne Guillet, sa sa femme, 28 ; enfants : Simon 9, Jacques 7, Mathieu 6, Louise 2 ; 3 bêtés à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Coutance 43 ; Louise Landri, sa femme, 40 ; Gabriel Courtois, domestique, 9 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Nicolas Rivart 60 ; Catherine Ceruper (St. Per), sa femme, 45 ; enfants : Nicolas 28, Jeanne 25, Julien 24, François 22, Pierre 20, Madeleine, 18, Michel 16, Jean 13, Catherine 7, Antoine 5 ; 4 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre de Lagarde 45 ; Marie Chatou, sa femme, 45 ; Léon de Janais, domestique, 23 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 25 arpents en valeur.

Damien Quadesous (Quatresous) 36 ; Nicolle Bonin, sa femme, 36 ; enfants : Xavier 9, Catherine 1 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Pierre Lemoyne 50 ; Catherine Mignot, sa sa femme, 28 ; enfants : Marie 6, Pierre 5, François 3, Antoine 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Crevier 30 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 40 arpents en valeur.

Robert Rivart 43 ; Madeleine Guillet, sa femme, 31 ; enfants : Claude 16, Mathurin 14 ; Nicolas 11, Madeleine 9, Marie 7, François 4, Marie-Charlotte 18 mois ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Moreau 41 ; Anne Guillet, sa femme, 28 ; enfants : Joseph 9, Madeleine 7, Anne 4, Marguerite 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

François Fortage 35 ; 1 fusil ; 1 bœuf ; 10 arpents en valeur.

François Morneau, arquebusier, 55 ; Jean, son fils, 35 ; Geneviève Trud, sa femme, 21 ; Jean, leur fils, 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

François Trottier, menuisier, 33 ; Jeanne Hardy, sa femme, 35 ; enfants : Anne 12, Jeanne 7, Geneviève 3, Marguerite 6 mois ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Laurent Lefebure 50 ; Michel Dalloy, do-

mestiques, 30 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 15 arpents en valeur.

Jean Baril 35 ; Marie (Guillet) 22 ; enfants : Marie-(Catherine) 6, Louis 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Guibaut 40 ; Marie Lefebvre, sa femme, 36 ; enfants : Jean 10, Edmond 9, Louis 7, Francois 6, Marie 4, Antoine 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Frizon (Frigon) 31 ; Marie Chamois (Chamboy), sa femme, 23 ; enfants : Jean-François 7, Madeleine 5, Marie 3 Françoise 6 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

François Baribault, sabotier, 45 ; Perine Moreau, sa femme, 46 ; enfants : Jean 11, Gabrielle 8, Catherine 6, François 3, Pierre 5 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Laryé (Lariou dit Lafontaine), 40 ; Catherine Mongeault, sa femme, 20 ; enfant : Anne 2 ; Madeleine, servante, 10 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis B. (Bercier), 50 ; Anne Cachet (Cauchet), sa femme, 54 ; enfants : François 12, Jean 10, Louis 8, Jacques 6, Pierre 3 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Pierre Quentin 40 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

François des Sureaux 50 ; Marie Bouart 40 ; enfants : Catherine 6, Marie 3 ; Madelaine 2 ; 3 arpents en valeur.

René Chartier 58 ; Louise Denesple, sa femme, 38 ; enfants : François 8, Marie 5, Madelaine 3, 1 fusil ; 1 vache, 8 arpents en valeur,

Jean-(François) Desmarets (dit Lamothe), 55 ; Anne Le Jone (Le Sont), sa femme, 62 ; 1 fusil ; 1 vache ; 15 arpents en valeur.

Maturin Thibault, forgeron, 50 ; Anne, sa fille, 9 ; 5 arpents en valeur.

Noël Gérémie (dit la Montagne), 45 ; Jeanne Pelletier, sa femme, 45 ; enfants : Marie 18, Nicolas 13, Jeanne 12, François 10, Madeleine 9, Marie 8, Louis 5, Noël 3 ; Jacques Aubuchon 26 ; Catherine Gérémie 20 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

CHAMPLAIN.

La Sœur Raisin 41.

Etienne Pezard (de La Touche) 57 ; Dlle Madeleine Muloy, sa femme, 45 ; enfants : Daniel-(Jacques) 16, Madeleine 13, Marie 11, Thérèse 9, Etienne 7 ; 4 fusils ; 2 pistolets ; 18 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

M. Guillaume de la Rue (juge), charpentier, 45 ; Marie Pepin, sa femme, 31 ; enfants ; Jeanne 14, Jacques 12, Etienne 10, Joseph 8, Jean 5, Marie 2 ; 4 b tes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Antoine des Rosiers 62 ; Anne du Herrisson, sa femme, 50 ; enfants : Jean 20, Antoine 17, Pierre 14, Marie 10 ; Arnault, domestique, 9 ; 4 fusils ; 4 pistolets ; 9 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

François Labernarde 32.

Pierre Disy (dit Montplaisir), 46 ; Marie Drouillard, sa femme, 42 ; enfants : Michel-(Marie-Ignace) 19, Charles 17, Joseph 14, (Anne)-Céleste 12, Elizabeth 9, Pierre 7 ; 4 fusils ; 4 pistolets ; 6 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Antoine Adhemar (sieur de Saint-Martin), 42 ; Geneviève Sageot, sa femme, 30 ; enfants : Jeanne 7, Antoine 4, Marie 2.

François Chorel (dit Dorvilliers, sieur de Saint-Romain), 42 ; Marie-(Anne) Aubuchon, sa femme, 30 ; enfants : Anne-(Charlotte) 17, Edmond 15, Marie 13, Marguerite 11, Renée 9, Jeanne 7, Françoise 5, Jacqueline 3, (Jean)-François 1 ; domestiques : Laurent 30, Joseph 10 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Babie 42 ; Jeanne Dandoneau, (Du Sablé), sa femme, 26 ; enfants : Jacques 8, Louis 7, Marie 6, Pierre 5, Antoine 3, Françoise 1 ; domestiques : Maximin 50, Madeleine 16 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 8 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Louis De Meraumont 28.

Mathieu-(Michel) Brunet (dit Lestang), 35 ; Marie Blanchard, sa femme, 32 ; enfants : Michelle 13, Jean 11, Marianne 9, Jean 8, Pierre 6, Marie 4, Jacob 1 ; 1 vache ; 21 arpents en valeur.

Jean Arcouet (dit Lajeunesse) 35 ; Elizabeth Pepin, sa femme, 23, enfants : Madelaine 5 ; Elizabeth 2 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 9 arpents en valeur.

Martin Desmilliers 35 ; Nicolle Royer, sa femme, 28 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Juin 50 ; enfants : Marie 11, Pierre 9, Madelaine 7, Marie-Josephte 5, Marie-Anne 2 ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Debort (Guillien Dubord dit Lafontaine), tailleur, 45 ; Catherine Guérard, sa femme, 32 ; enfants : Pierre 10, Maximin 7, Etienne 5, Dominique 1½ ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Jacques Pepin 35 ; Marie-Jeanne Caiet, 28 ; sa femme, 28 ; enfants : Marie 8, Jean 6, Marguerite 3, Pierre 1.

Claude Robillard 31 ; Marie Grondin (Grandin, veuve de Michel Morel), sa femme, 21 ; enfants : Marie (Robillard) 8, Claude 3, Adrien 2 ; François Morel, domestique, 11 ; 3 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Noël Carpentier 38 ; Jeanne Toussaint, sa femme, 29 ; enfants : Marie 8, Jeanne 5, Etienne 3, Médard 1 mois ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Breton 45 ; Barbe Dumont, sa femme, 35 ; Pierre, domestique 12 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Le Pellé (sieur Desmarets) 40, Jeanne-Elizabeth (Isabel), sa femme, 30 ; enfants : Françoise 14 ; Antoine 11, Pierre 9, Francois 6, Marie 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Couillard 42 ; Jeanne Bellandel, (Bilodeau), sa femme, (veuve de Jacques Beaubiche), 50 ; enfants : Renée (Couillard) 15, Marie 12, Pierre 8 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 24 arpents en valeur.

Pierre Juineau (Jouineau) 70 ; enfants : Marie-(Anne) 11, Augustin 6 ; 2 bœufs ; 10 arpents en valeur.

Jacques Bricet 55 ; Jeanne Fintize, sa femme, 56 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Jacques Brisset (sieur Courchêne) 33 ; Marguerite Dandoneau, sa femme, 23 ; enfants : Jacques 6, Bernard 3 ; domestiques : Vincent 30, Catherine 14.

Louis Pinard, chirurgien, 44 ; Marie-(Ursule) Pepin, sa femme, (veuve de Nicolas Geoffroy), 20 ; enfants : Marie-(Françoise) 16, Claude 14, Louis 12, Marguerite 10, Angelique 4, Madelaine 2 ; 1 vache ; 20 arpents en valeur.

René Baudouin 36 ; Marie Raquelot, sa femme, 25 ; enfants : Marie 7, Madelaine 5, René 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Tétreau 48 ; Marie Noël, sa femme, 49 ; enfants : Marie 17, Claude 15, Louis 12, Jacques 9, Daniel 7, Marie 4, Joseph 3, Michel 3 mois ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Michel Des Roziers (Desrosiers), 29 ; Marie-(Jeanne) Artault, sa femme, 14 ; Louise, sa mère, (sauvagesse, veuve de Pierre Artaut, sieur de La Tour), 55 ; Jean Artault 5 ; 2 fusils ; 2 bœufs ; 35 arpents en valeur.

Adrien Neveu 29 ; Marie-(Renée) Dandoneau, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

Laurent Goin 40 ; Marie-(Thérèse) Gallien, a femme, 40 ; Marie, servante, 10 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 12 arpents en valeur.

Gérôme Langlois, serrurier, 82,

Pierre Dandoneau (dit Lajeunesse, sieur du Sablé) 55 ; Françoise Jobin, sa femme, 48 ; enfants : Marie 17, Louise 15, Jacques 11, Françoise 4; domestiques : Pierre Le Jamble 30, Jacques Dupuy 31, Marie Benoist 9 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Alexandre Raoul (Rheault), charpentier, 50 ; Marie Des Rosiers, sa femme, 31 ; enfants : Joseph 12, Marie 8, Jean 5, Jeanne 3, Claire 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Merareau (Mercerot), charpentier, 32 ; Etiennette Dandoneau, sa femme, 22 ; Pierre, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Hilaire Limousin, tailleur, 48 ; Antoinette Lefebure, sa femme, 28 ; enfants : Geneviève 8, Marie 5, Catherine 3, Louise 2, Thérèse 1 ; 5 arpents en valeur.

Jacques Desmoulins 60 ; Hélène Bonneau, sa femme, 45 ; 8 arpents en valeur.

Pierre Richet (Richer), tailleur, 48 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

François-(Noël) Vanasse 42 ; Jeanne Fourier, sa femme, 30 ; enfants : Nicolas 9, Marie 7, Catherine 5, Jeanne 3, François 2.

Jean Delahaye 35 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

René Aubuchon 28 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

Pierre-(René) Niquet 39 ; Françoise Lemoyne, sa femme, 36 ; enfants : Marie 13, Madelaine 10, Jean 8, Alexis 6, François 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Vivien Jean (Jean dit Vivien) 30 ; Catherine Gasteau, sa femme, 30 ; enfants : Ignace 7, Marie 5, Joseph 2 ; Jean Bideau, domestique, 28 ; 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Charles Duteau 39 ; Jeanne (Rivard), sa femme, 36 ; enfants : Marie 6, Catherine 4, Charlotte 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Caillas (Cailleteau ou Cailleau ou Cayas) 50 ; Marie-(Olive) Landry (veuve de Pierre Poupot), sa femme, 50 ; Pierre, leur fils, 17 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

René Ouré 50 ; Denise Damanée, sa sa femme, 40 ; enfants : René 14, Denise 8, Catherine 6, Jean 4, Joseph 1 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Louis Lecomte 27 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jean Lesieur 30 ; Marie Cheribert (Charlotte Hubert), sa femme, 36 ; enfants : Jean 8, Marie 4.

Vincent Mortbeuf 47 ; Jean Tousseau 37 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Jacques Turcot, charpentier, 38 ; Anne DesRosiers, sa femme, 20 ; Etienne, leur fils, 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Gabriel Benoist (dit Laforest) 40 ; Anne Guesdon, sa femme, 40 ; enfants : Gabrielle, 13, Pierre 11, Marie 2.

Pierre (Le) François 50 ; Madeleine Beaumont (ou Gaumont), sa femme, 35 ; enfants : Pierre 10, Catherine 5, Marie-(Charlotte) 3, Charles 2.

FIEF HERTEL.

Pierre Durand 35 ; Jeanne Chartier, sa femme, 22 : enfants : Pierre 7, Reine 5, Jeanne 3, Marie 9 mois ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Gilles Dupont 45 ; Françoise Michelle, sa femme, 26 ; enfants : Marie 10, Anne 9, Barbe 5, Joseph 3, Jeanne 1 ; 1 fusils ; 1 taureau ; 4 arpents en valeur.

Pierre Proust 45 ; Marie Gauthier, sa femme, 30 ; enfants : Joseph 8, Jean 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Martin Foisy 38 ; Madeleine Baudoin, sa femme, 19 ; enfants : Louis 2, Antoine 3 mois ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Millet (Milliet dit Marandais) 45 ; Michelle Esdille (Séguillet) sa femme, 35 ; enfants : François 5, Mathieu 2.

PRAIRIES MARSOLLET.

Jean Gaillou 37 ; Marie Prunier, sa femme, 40 ; enfants : Nicolas 8 ; Marie 6, Jean 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

François Bigot 38 ; Marie Bouchard, sa femme, 28 ; enfants : François 6, Marguerite 3, Antoine 6 mois ; Marguerite Bouchard, sœur, 16 ; 3 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Bernard Dumouchel (dit Laroche), cordonnier, 30 ; Jeanne Jouin (Juin), sa femme, 26 ; enfants : Jeanne 8, Marie 4, Françoise 1 ; 5 arpents en valeur.

LE CAP.

Pierre Guillet (dit Lajeunesse), charpentier, 54 ; Marie Delaunay (de St.-Per), sa femme, 44 ; enfants : Louis 24, Pierre 18, Joseph 17, Geneviève 16 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 45 arpents en valeur.

Noël Charpentier 38 ; Jeanne Toussaint, sa femme, 32 ; enfants : Madeleine 8, Marie 4, Noël 1 ; 1 fusil, 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Barret 53 ; Louise Charrier, sa femme, 40 ; enfants : Laurent 15, Catherine 14, Jacques 13, Marie 11, Jean 10, Adrien 6, Guillaume 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Jacques Macé (Massé dit Baumier) 40 ; Catherine Guillet, sa femme, 27 ; enfants : Simone 11, Marie 8, Louis 5, Jacques3 ; 5 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Botton (Polton) 52 ; Anne Baillarion (Baillargeon), sa femme, 32 ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Gladus 44 ; Marie Langlois (Anglaise), sa femme, 45 ; enfants : Catherine 15, Jeanne 12, Marguerite 7, Marie 6, Nicolas 5, Jean 3 ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jacques Vaudry 49 ; Jeanne Renault, sa femme, 52 ; enfants : Pierre 18, Marie 16, François 14, Jacques 11, Marguerite 8, Jeanne 6 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Michel Rochereau, forgeron, 45 ; Marie Bigot, sa femme, 32 ; enfants : Françoise 17, Madeleine 13, Pierre 6, Michel 3 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 7 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Sébastien Provencher, cordier, 53 ; Marguerite Manchon, sa femme, 44 ; enfants : Madeleine 17, Marguerite 15, Louis 13, Sébastien 11, Jean 8 ; Aubin, domestique, 33 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Nicolas Leblanc 44 ; Madeleine Dutault, sa femme, 30 ; enfants : Nicolas 13, Jean 11, Madeleine 9, René et Marie-(Anne) (jumeaux) 6 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Louis Lefebure 54 ; Catherine Ferré, sa femme, 52 ; Jacques, leur fils, 12 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Mathurin Baillargeon 56 ; Marie Metoier (Métayer), sa femme, 60 ; enfants : Nicolas 18, Antoine 20, Madeleine 14 ; 2 fusils ; 6 bête à cornes ; 18 arpents en valeur.

François Bigot (dit Lamotte) 64 ; Marguerite Drapeau, sa femme, 69 ; 6 betes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Michel Chaudron, tailleur, 40 ; Marie Baillargeon, sa femme, 20 ; enfants : Michel 3, Marie 1 ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Relie (Elie) Bourbault, charpentier (notaire), 54 ; Jeanne Sauvaget, sa femme, 69 ; Michel, domestique, 16 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 24 arpents en valeur.

Julien Brosseau, tailleur, 44 ; Simone Chalitour (Chalifour), sa femme, 26 ; enfants : Marguerite 10, Joseph 9, Nicolas 5, Julien 3 ; Isaac, domestique 49 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Didier Villefroy 42 ; 10 arpents en valeur.

Marie Sédillot, veuve (de Julien Trottier), 34 ; enfants : Elizabeth 17, Antoine 12, Catherine 15, Louise 9, Jeanne 5, Marie 4, Pierre 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Mathurin Normandin (dit Beausoleil) 44 ; Jeanne Dodier (veuve d'Adrien Jolliet) 45 ; enfants : Jeanne (Jolliet) 15, Jean (Jolliet) 12, Jean-Baptiste (Normandin) 6, Mathurin (Normandin) 2 ; 3 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Hardouin 35 ; Louis Lascoîme (Lalanne ?), domestique, 40 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

François Anceau 20 ; Georges Tassel, domestique, 40 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Marin Marais 40 ; Marie Deschamps, sa femme, 25 ; enfants : Marie 8, Martin 3 ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Lamarche 57 ; Marie Gendre (veuve de J.-Bte Bourgery, Florent Leclerc et de François Michelot), sa femme, 57 ; enfants : Florent (Leclerc) 22, Jean (Leclerc) 20 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Gauthier 32 ; Jeanne Petit, sa femme, 24 ; enfants : Catherine 8, Jeanne 6 ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Marie Boucher, veuve Etienne Lafond, 51 : enfants : Pierre 26, Etienne 20, Augustin 17 ; Pierre (Deshayes), domestique, 44 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Charles Lesuer (Lesieur) 32 ; Françoise Lafond, sa femme, 23 ; enfants : Charles 7, Pierre 4, Françoise 1 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Delafond 35 ; Catherine Sénégal, sa femme, 32 ; enfants : Marie 9, Jean 7, Catherine 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Gelinas 37 ; Françoise de (Charmenil), sa femme, 29 ; enfants : Etienne 13, Jean 12, Benjamin 10, Pierre 8, Françoise 4, Anne 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Cusson 44 ; Marie Foubert, sa femme, 40 ; enfants : Jean 21, Marie 17, Jeanne 16, Elizabeth 14, Michelle 13, Marguerite 11, Benjamin 10, Charles 9, Marie-Jeanne 7, Pierre 6, Antoine 4 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Maurice Rivet 39 ; Marie Cusson, sa femme, 23 ; enfants : Marie 7, Jean 4, Maurice 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jeanne Cluneau (Aunois), veuve Lefebure, (veuve de Pierre Lefebvre), 54 ; enfants : Michel 27, Ignace 25, Pierre 19 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Nicolas Lecacheux 33 ; Françoise Vassal,

sa femme, 33 ; enfants : Nicolas 4, Françoise 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Nicolas Lecomte, boucher, 49 ; Nicolas, domestique, 34 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Jacques Aubuchon 59 ; Marguerite Tetars (Itasse) sa femme, 34 ; enfants : Jeanne 12, Marguerite 10, Pierre 6, Jacques 3 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

François Morineau, arquebusier, 57 ; 2 fusils.

Nicolas Gastineau 54 ; Marie Crevier, sa femme, 31 ; enfants : Nicolas 17 ; Marguerite 15, Jean 10, Madeleine 9, Louis 7 ; Robert Campion 30 ; Michel 39 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 14 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

René Besnard (dit Bourjoli et Carignan) 52 ; Marie Sédillot, sa femme, 54 ; enfants : Joseph 19, Marie 17, Maurice 16, Elizabeth 13, René 10 ; 2 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Pierre Leboulanger (sieur de St.-Pierre) 47 ; Marie Godefroy, sa femme, 30 ; Pierre, leur fils, 3 ; Jean, domestique, 52 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 6 bêtes à cornes ; 12 moutons ; 60 arpents en valeur.

Charles Legardeur 44 ; Jeanne, sa fille, 17 ; Jacques, domestique, 25 ; 4 fusils ; 2 pistolets ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

VILLE DES TROIS-RIVIÈRES.

M. de Varennes, gouverneur, 45 ; Dlle Jeanne Boucher, son épouse, 30 ; enfants : René 10, Jeanne 8, Pierre 5, Jean 2 ; la garnison composée de six personnes ; 4 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

M. de Boivinet, juge, 33.

Marguerite Seigneuret, veuve (de Louis Godefroy de Normanville), 26 ; René, son fils, 12 ; Madelaine Bienassis (Benassis) 47 ; Anne Dupuy (grande-mère de Mad. Benassis) 80 ; domestiques : Laurent Mole 35, Marguerite 13 ; 3 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Marie Leneuf (veuve de Jean Godefroy de Lintot) 61 ; 1 fusil ; 1 bête à corne ; 10 arpents en valeur.

Joseph Godefroy 35 ; Catherine Poulain, sa femme, 23 ; enfants : Marguerite 5, Louis 3, Jeanne 1 ; Pierre, domestique, 35 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Amador Godefroy 32 ; Barbe, sa fille, 4 ; Jean Godefroy 23 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jeanne Jallot (Jalaux), veuve (de Maurice Poulin), 60 ; enfants : Michel 26, Jean 25, Marguerite 20 ; domestiques : Jeanne Faucher 12 ; Louis Faucher 11 ; 3 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Séverin Hameau 61 ; Madeleine Baudoin, sa femme, 37 ; enfants : Louis 19, Charles 16, Marguerite 12 ; Jean Chevaudière, domestique, 9 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Quentin Moral 60 ; Marie Marguerie, sa femme, 58 ; Marie, leur fille, 20 ; 3 bêtes à cornes ; 22 arpents en valeur.

Urbain Baudry, taillandier, 67 ; Madeleine Boucher, sa femme, 47 ; enfants : Guillaume 25, Madelaine 20, Marguerite 16, Françoise 13, Madeleine 10, Joseph 8, Jacques 5, Anne 1 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 2 cavalles ; 12 arpents en valeur.

Médard Chouar 60 ; Marguerite Hayet, sa femme, 50 ; Médard, son fils, 30 ; 1 fusil.

Etienne Véron 30 ; Marie Moral, sa femme, 22 ; enfants : Marguerite 4, Etienne 2 ; Toussaint, domestique, 19 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 45 arpents en valeur.

Claude Joutras 58 ; Elizabeth Radisson, sa femme, 48 ; enfants : Marie 20, Claude 17, Pierre 15, Elizabeth 12, Catherine 10 ; Marie-Joseph 8, Françoise 5 ; Jean 3 ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Claude Vollant 42 ; enfants : Nicolas 9, Charles 8 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes.

Joseph Petit 36 ; Marie Chesné, sa femme, 22 ; enfants : Joseph 6, Madeleine 4 ; Jeanne 1 ; domestiques : Antoine 31, Pierre Dumenil 51 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes.

Guillaume Pepin 70 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Pierre Lepellé 50 ; enfants : Joseph 21, Claude 25, Marie 18, Catherine 15, Perrine 12, Madeleine 9 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Françoise Lepellé 28 ; Marie, sa fille, 9.

Philippe Etienne 50 ; Marie Gravois, sa femme, 35 ; enfants : Marguerite 18, Marie 15, Joseph 13, Michel 12, Dominique 11, René 8, Jacques 6, Pierre 3, Madeleine 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jacques Lefebure, charpentier, 28 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Dugué, chirurgien, 34 ; Jeanne Baudry, sa femme, 22 ; enfants : Madeleine 6, Catherine 4, Marguerite 1 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Anne Perrin, veuve (de Elie Grimard), 62 ; Elie Grimard, son fils, 26 ; Jacques Loiseau, domestique, 56 ; 20 arpents en valeur.

Louis Fafart 33, Marie Lucas, sa femme, 26 ; enfants : Louis 6, Alexis 4, Jacques 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Gratelard 8.

Jacques Joyel, armurier, 40 ; Gertrude Moral, sa femme, 23 ; enfants : Jacques 3, Gertrude, 4 mois.

Nicolas Petit 50 ; Marie Fauconnelle, sa femme, 50 ; enfants : Louis 22, Paul 19, Nicolas 17, Michel 14, Marie 12, Françoise 10 ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Lamarche 58 ; Marie Letendre, sa femme, 60 ; enfants : Florent 22, Jean 20 ; 3 bêtes à cornes ; 80 arpents en valeur.

François Foucault 40 ; Elizabeth Prevost, sa femme, 35 ; enfants : Denis 9, Gabriel 4, Françoise 2 ; 6 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jean Huron 29 ; Jeanne Pepin, sa femme, 24 ; enfants : Marthe 3, Pierre 7, Jeanne 3 mois.

Jean Hamon 20 ; 1 fusil.

François Hamelin 22 ; 1 fusil.

Jean Lecomte 35 ; Marie Lebat, sa femme, 15 ; Jean Hust, domestique, 40 ; 1 fusil.

Jean Faffart 25 ; 1 fusil ; 15 arpents en valeur.

RIVIÈRE DU LOUP.

Jean Jacquet 38 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

François Berillos (Bériau), sabottier, 40 ; Marie Pelletier, sa femme, 25 ; enfants : François 3, Marguerite 6 mois ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Delabarre 37 ; Jeanne Tavevenelle, sa femme, 30 ; Catherine, leur fille, 8 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Pierre Brugnon 39 ; Charlotte Guay, sa femme, 32 ; enfants : Christophle 10, Charlotte 7, Marie 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jacques Passart (sieur de la Bretonnière) 35 ; Marie Lemaistre, sa femme, 28 ; Marie, leur fille, 5 ; 2 fusils ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Guillaume-(Christophe) Gerbault 38 ; Marguerite Lemaistre, sa femme, 26 ; François, leur fils, 4 ; Judith Desauneaux 45 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 11 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE VILLEMUR.

Alexandre Berthier 43 ; enfants : Alexandre 5, Catherine 7 ; Jacques Chauveau, domestique, 40 ; 3 fusils, 10 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Pied (dit Trempe) 40 ; Marguerite Chemereau, sa femme, 30 ; enfants : Antoine 11, Pierre 8, Marie 6, Jeanne 3, Marguerite 1 ; 1 fusil ; 4 vaches ; 6 arpents en valeur.

Julien Allard 36 ; Marie Mercier, sa femme, 25 ; enfants : Marguerite 5, Jeanne 3, Jean 7 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Dominique Astruc 30 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Jean Bougrant (dit Champagne) 40 ; Marguerite Samson, sa femme, 32 ; enfants : Jean 9, Charles 7, Marie 6 ; 2 vaches ; 3 arpents en valeur.

Louis Chapelou 25, ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Jacques Girard 36 ; Marguerite Fontaine, sa femme, 35 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Dumanoy 65 ; Charlotte La Rue 40 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 3 arpents en valeur.

Pierre Delbec 30 ; Geneviève Terrien, se sa femme, 28 ; enfants ; Pierre 4, Louis 6 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

SEIGNEURIE D'AUTRAY.

François Pelletier 48 ; Marguerite Maurisseau, sa femme, 37 ; enfants : François 16, Joseph 14, Marguerite 13, Geneviève 11, Catherine 9, Michel 7, Pierre 6, Louise 3 ; 3 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Gabriel Bérard 38 ; Geneviève Hayot, sa femme, 25 ; enfants : Louise 7, Gabriel 1 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.



GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un onvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si nardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

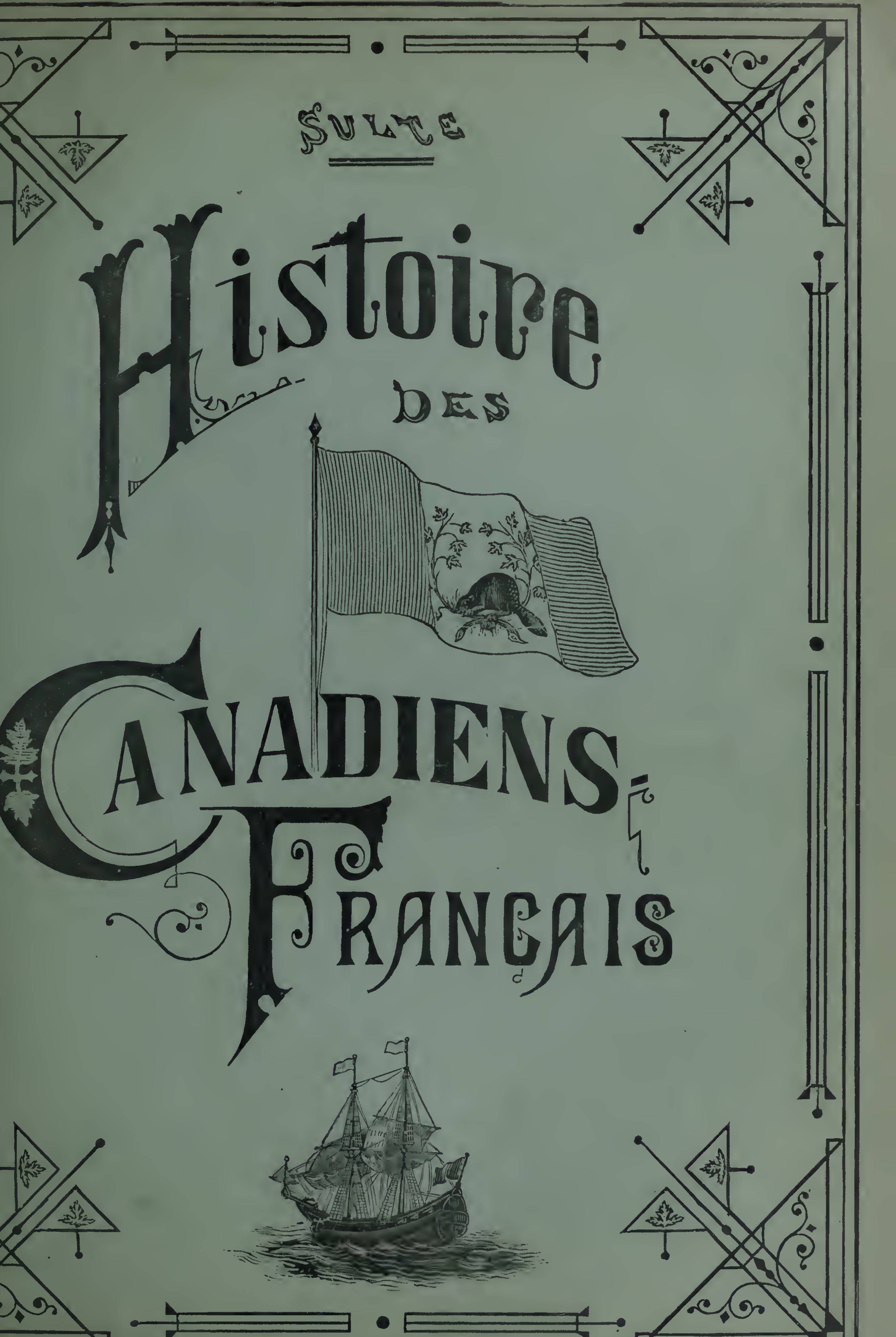
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

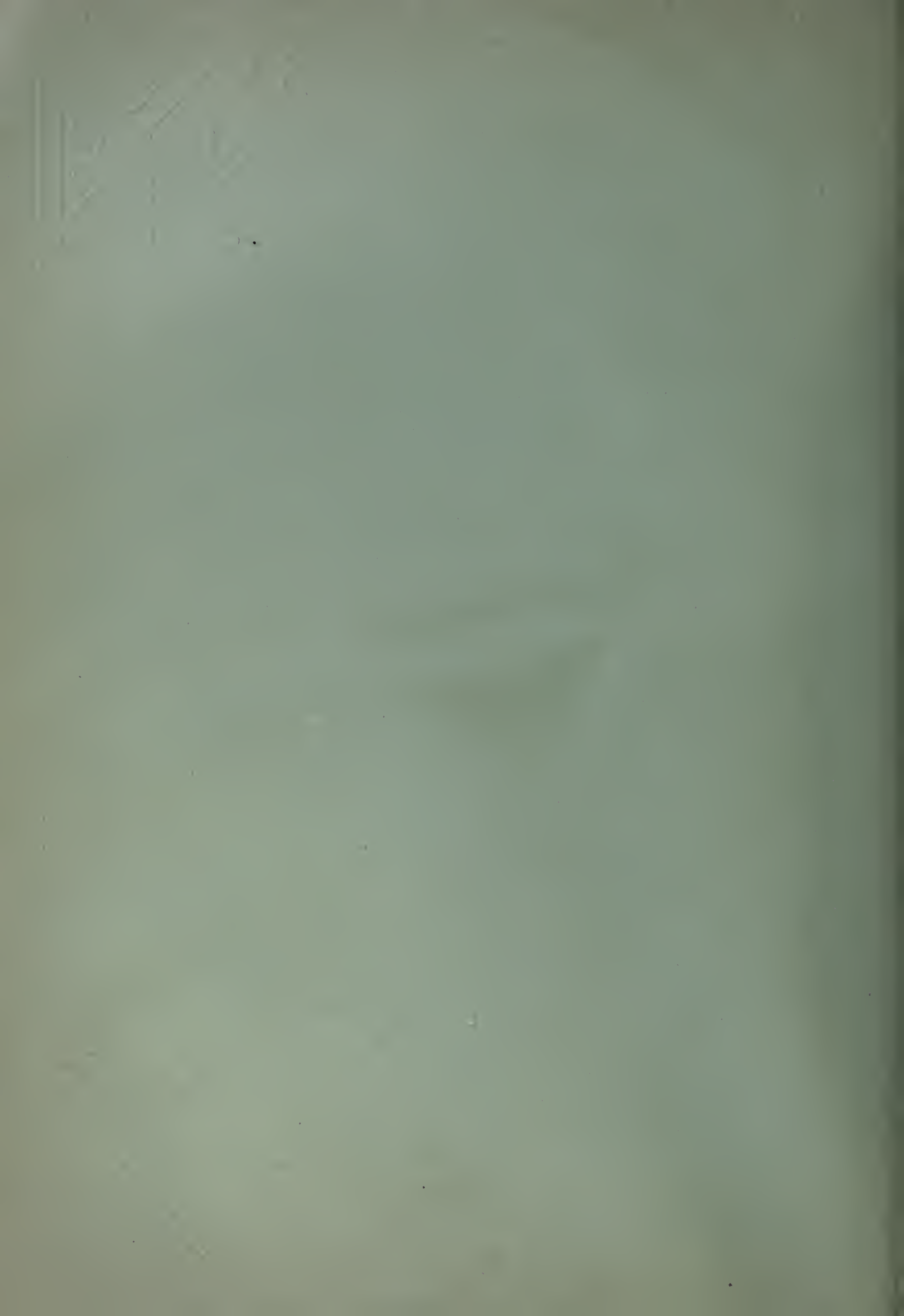
Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

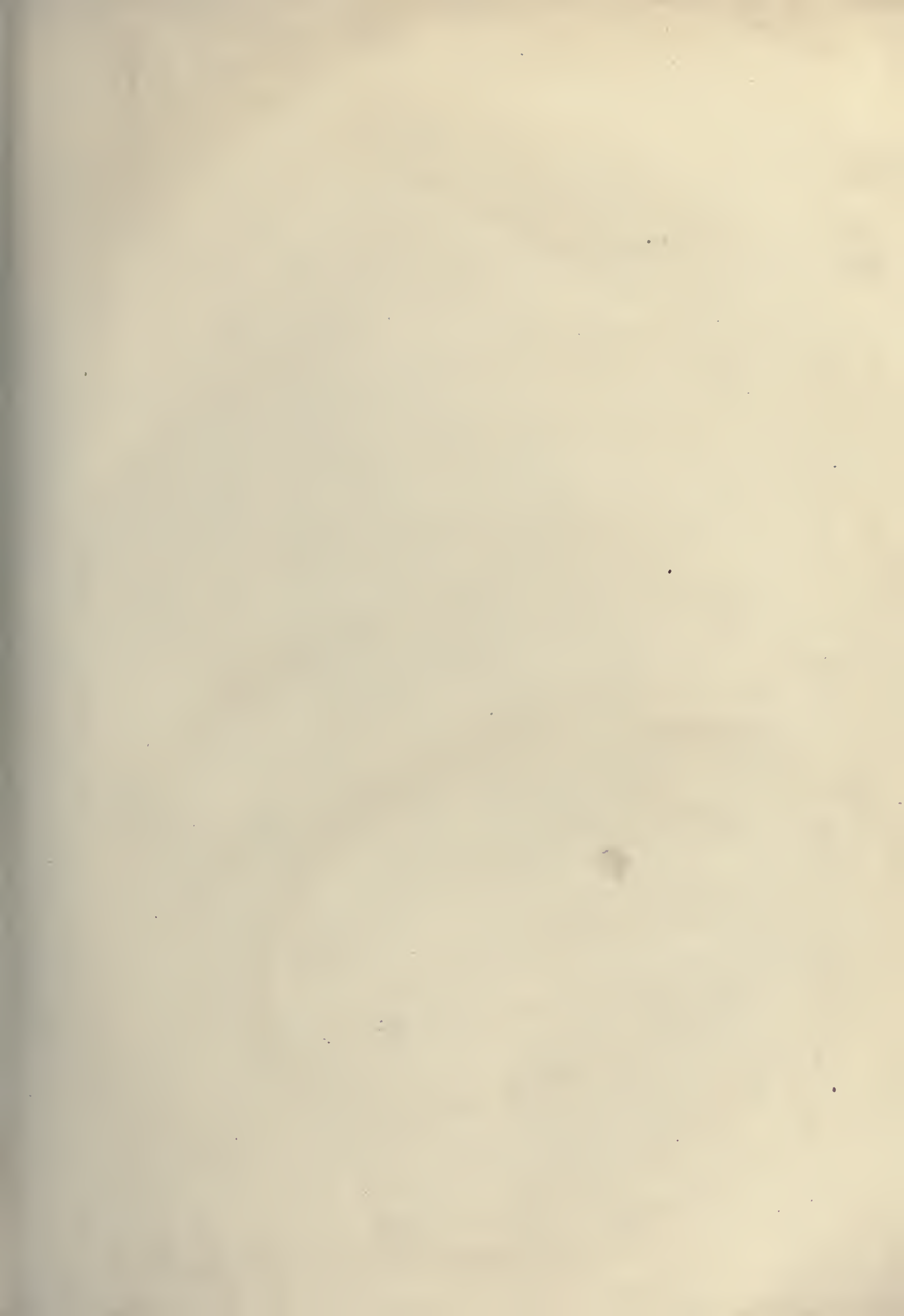
CONDITIONS DE PUBLICATION.

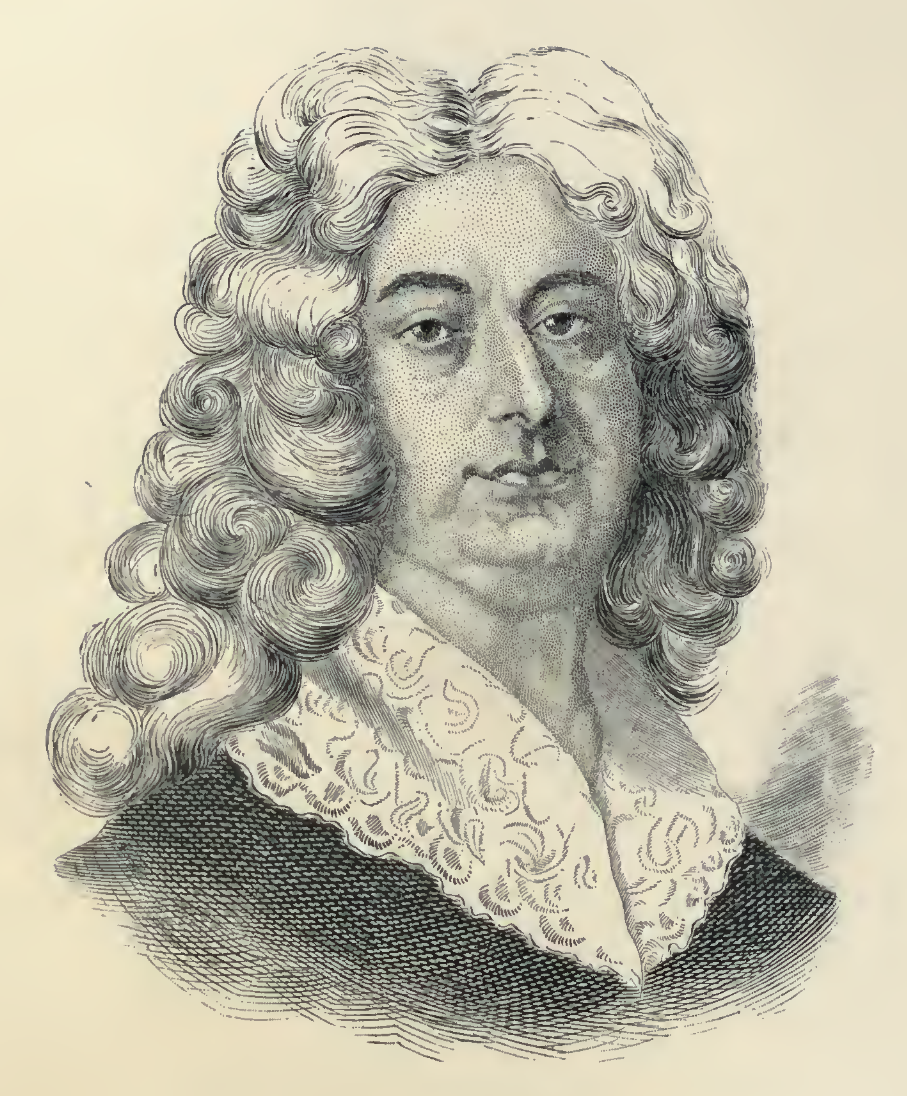
Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


SULTE
Histoire
DES
CANADIENS-
FRANÇAIS







GILLES HOCQUART

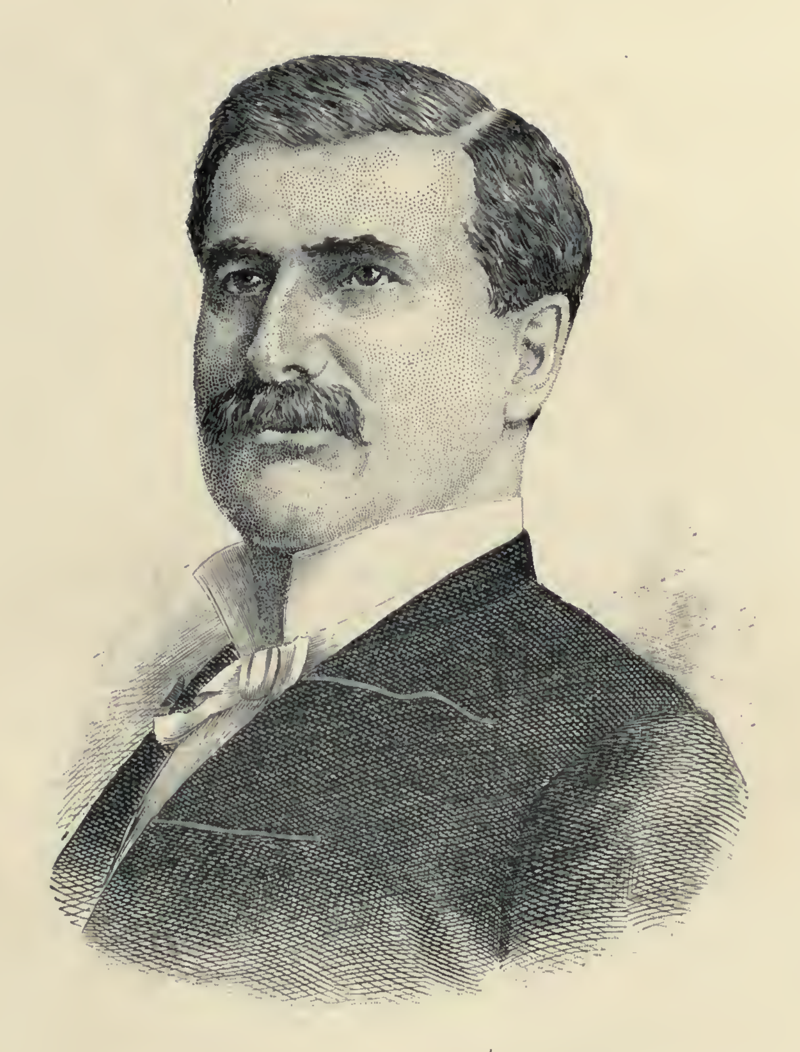
Intendant de la Nouvelle-France



COLONEL D'ESCHAMBAULT

Quartier Maître Général de la Milice durant la guerre de 1812





L'HONORABLE HONORÉ MERCIER



Jean Pelletier 50 ; Jean, son fils, 18, Jean Devoisy 70, François Tourmante 28 ; 2 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Legendre 45 ; Charlotte Morin, sa femme, 35 ; enfants Geneviève 12, Pierre. 10 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LA VALTRIE.

Séraphin De Marganne (de la Valterie) 38 ; Dlle Louise Bissot, sa femme, 29 ; enfants : Marie-Anne 13, Charles 11, François-Marie 9, Geneviève 7, Louise 5, Pierre 3, Barbe 8 mois ; 3 fusils ; 2 pistolets ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Gabriel Gibault 40 ; Suzanne Durand, sa femme, 28 ; enfants : Jean 13, Madelaine 11, Suzanne 9, Jeanne 7, Séraphin 5, Pierre et Gabriel, (jumeaux) 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur

François Bottu, paussier, 27 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Antoine Desève 35 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jean Cassavant 32 ; Jeanne Charpentier, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Pierre Guignet 28 ; Françoise Tierce, sa femme, 25 ; enfants : Marie 7, René 5, Pierre 3, Françoise 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

(Jacques) Lafontaine 42 ; Marguerite (Lafleur), sa femme, 30 ; enfants : Marguerite 8, Marie 7, Pierre 3 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Pierre Lesiége 45 ; Marguerite de Laplace, sa femme, 48 ; enfants : Louise 8, Madelaine 6, Marguerite 4, Antoinette 6 mois ; 1 fusil ; 1 bête à cornes ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Prunier 40 ; Antoinette Legrand, sa femme, 30 ; Marie, leur fille, 10 ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur,

Claude Bourgeois 50 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE REPENTIGNY.

Jean-Baptiste Legardeur, seigneur, 50 ; Dlle Marguerite Nicolet, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 24, Jean 20, Augustin 17, Alexandre 14, Jean-Baptiste 13, Michel 10, François 7, Charles 5, René 4, Simon 1 ; 10 fusils ; 30 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Pierre Rivière 42 ; Marie Monceau, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Dardennes 80 ; 6 arpents en valeur.

Germain Gautier 34 ; Jeanne Beauchamp, sa femme, 20 ; Denise, leur fille 2 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 11 arpents en valeur.

Pierre Picard 34 ; Jeanne Sederay, sa sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Anne 10, François 8, Margerite 6, Paul 4, Catherine 2, Alexis 1 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Jallot, chirurgien, 33 ; Antoinette Chouart, sa femme, 20 ; enfants : Jean-Baptiste 3, Marie 18 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jean Brodeur 28 ; Anne Messier, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Bernard Delpeche 40 ; Marguerite Jourdain, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Catherine 9, Madeleine 5, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 11 arpents en valeur.

Jean Verger (dit Desjardins) 40 ; Anne Poitron, sa femme, 38 ; enfants : Marguerite 10, Jeanne 5½, Marie 3, Antoinette 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Roch Touin 38 ; Denise Colin, sa femme, 30 ; enfants : Toussaint 10, Gilbert 7, François 5, Marie-Anne 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Pillon 28 ; 10 arpents en valeur.

Gilles Cadieu 30 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Pierre Richaume 46 ; Marthe Arnue, sa femme, 46 ; enfants : Jacques 20, Elizabeth 15, Jeanne 12, Madeleine 9 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Paul Perrot 36 ; Marie Chrestien, sa femme, 26 ; enfants : Marie 9, Pierre 7, Paul 5, François 3, Anne 1½ ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Gilles Monin, charpentier, 32 ; Marie Richaume, sa femme, 17 ; Jean, leur fils, 1½ ; 1 vache ; 9 arpents en valeur.

Martin Taboureau, cordonnier, 26 ; 2 fusils ; 6 arpents en valeur.

Louis Mongeault 36 ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

Robert Desmarres, menuisier, 30 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Pierre Ratel 44 ; enfants : Marie 11 ; Gillebert 9, Pierre 7 ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Vincent Maurisseau 34 ; Anne Bamon (Beaumont), sa femme, 26 ; enfants : Jean 6, Pierre 4, Marie 1½ ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Joan, couvreur, 38 ; 10 arpents en valeur.

Jean Le Tellier, 33 ; Marie Grassiot, sa femme, 19 ; enfants : Marie 3½, Catherine 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Grassiot 49 ; Madeleine Michechelaude, sa femme, 50 ; Marguerite, leur fille, 15 ; Rolland Bomet, domestique, 44 ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Sauveau 40 ; Marie Guertin, sa femme, 15 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Pigeon 40 ; Jeanne Griau, sa femme, 50 ; Pierre, leur fils, 10 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Guillaume Gournay, tailleur, 40 ; Catherine Jetté, sa femme, 20 ; Catherine, leur fille, 3 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Adrien Bétourné 38 ; Marie Duhay (Deshaies), sa femme, 26 ; Pierre, leur fils, 12 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Louis Jean, tailleur, 38 ; 2 fusils ; 5 ar- arpents en valeur.

Jacques Joubert 38 ; Madelaine Duval, sa femme, 28 ; enfants : Marie 8, Jean-Baptiste 6, Jean 3 ; 2 arpents en valeur.

Jacques Monceaux 50 ; Marguerite Sauviot, sa femme, 40 ; enfants : Perrine 17, Jacques 15, Elizabeth 13 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LA CHENAYE.

Pierre-Noël Legardeur 29 ; Dlle Marie-Boucher, sa femme, 20 ; enfants : Geneviève 4, Pierre 2 mois ; 2 fusils.

Pierre Perrotin 31 ; Jean Tremau 17 ; Jacques Linot, domestique, 35 ; Michel Charbonneau 16 ; 5 fusils ; 27 bêtes à cornes ; 55 arpents en valeur.

François Coffineau (Cotineau) 40 ; Madelaine Millault sa femme, 19 ; enfants : Jean 3, Joseph 1½ ; 1fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Guillaume Leclerc 36 ; Thérèse Hunault, sa femme, 18 ; enfants : Marie 3, François 2, Jean 4 mois ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Léonard Ethier, sabottier, 40 ; Elizabeth Faudeloy (Godillion) sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, Elizabeth 8, François 6, Anne 4, André 3, Marguerite 1½ ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Bernard Mercier, 36 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

François Resout, maçon, 30 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Suzanne Bettefer 46 ; enfants : Mathieu 28, Jean 26, Nicolas 18, Charles 16 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jean Levert, charpentier, 48 ; Françoise Lottier (de Lastre), sa femme, 28 ; enfants : Geneviève 10, Jacques 6 ; 10 arpents en valeur.

Jean Guypar, tessier, 40 ; 6 arpents en valeur.

René Masson, chirurgien, 47 ; Anne Hubou, sa femme, 23 ; enfants : Anne 2, Marguerite 6 mois ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jacques Tecaubry 45 ; Jeanne Chartier, sa femme, 45 ; enfants : Madelaine 10, Marie 8, Jean 5, François 4 ; 5 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Julien Garnier 32 ; Julienne Hubou, sa femme, 25 ; Pierre, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Estier 30 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Fonteneau, menuisier, 30 ; Madeleine Martin, sa femme, 40 ; enfants : Jacques 19, Louis 11, Jean 9, Guillaume 7, Jean-Baptiste 2 ; 8 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jean Muloin 40 ; Marguerite Forget, sa femme, 15 ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

François, maçon, 38.

St. Vincent, charron, 30 ; 5 arpents en valeur.

Nicolas ——— 45 ; Gilette, sa femme, 35 ; enfants : Jean 9, Catherine 7, Jean-Baptiste et Anne (jumeaux) 4, Thérèse 2 ; 8 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

François Leboullanger 45 ; 3 fusils ; 3 arpents en valeur.

Jean Guillebert 30 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Charles Demore 60 ; 2 arpents en valeur.

ILE JÉSUS.

Michel Buisson 42 ; Suzanne Lisserasse (Delicerace) 44 ; Marie, leur fille, 10 ; domestiques : Jean Brest 36, Charles Galernault 15, Pierre 20, Thomas 22 ; 3 fusils; 40 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Olivier Charbonneau 70 ; Marie Garnier, sa femme, 54 ; enfants : Jean 18, Elizabeth 17, Michel 15 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Guillaume Lebel 32 ; Anne Charbonneau, sa femme, 25 ; enfants : Antoine 7, Françoise 5, Guillaume 3 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Léonard Estier, sabottier, 37 ; Elizabeth Godillon, sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, Elizabeth 9, François 7, Anne 5, Léonard 2 ; 1 fusil ; 1 carabine ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

ILE DE MONTRÉAL.

M. (François-Marie) Perrot, gouverneur ; Mad. (Madeleine La Guide), sa femme ; 4 domestiques ; la garnison composée de six personnes ; 40 arpents en valeur.

M. Bizard, major, 30 ; Dlle Jeanne Closse, sa femme, 20 ; enfants : Louise 2, Jeanne 8 mois ; Elizabeth Moyen, mère de Jeanne Closse, 50 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes.

SÉMINAIRE DE MONTRÉAL.

MM. Dollier, supérieur, 45 ; Souart 70 ; Barthélemy 43, Frémont 45, Rémy 45, Séguenot 36, Mariette 31, Bailly 39, de Belmont 40, Rennier 52 ; domestiques : Jean Morin 18, Claude Blanchet 28, Chas. Gervais 13, François Tardif 18, Jean Barreau 24, Jacques Mollitri 40, Claude Renault 30, Jean Bouchard 23, Claude Crespeau 30, Jacques Brault 35, François Rabolan 40, Nicolas Toutemps 27, Pierre Papin 17 ; 71 bêtes à cornes ; 150 brebis ; 3 chevaux ; 500 arpents en valeur.

HOPITAL DE MONTRÉAL.

Révérendes Mères Catherine Masse, supérieure, 64 ; de Bresolles 48, Le Jumeau 63, Denis 36, Morin 32, Gallard 32, Fidelet 29, Leduc 23 ; sœurs : Dabonneau 45, Racine 25, Monmousseau 30, Archambault 17, Denis 20 ; domestiques : Pierre Latté 46, Louis Chartrin 36, Louis Saget 42, Urbain Jetté 17, François Couret 35, Jacques Renouard 35, Jeanne Trottier, sa femme, 20 ; enfants : Etienne 9, Jeanne 6, Antoine 3 ; 31 bêtes à cornes ; 30 moutons ; 100 arpents en valeur.

CONGRÉGATION.

Marguerite Bourgeois, supérieure, 62, Catherine Grolleau 71, Anne Hiou 42, Elizabeth de Labretaiche 43, Geneviève DuRosoy 38, Marie Laurent 44, Claude Durand 39, Marguerite Someillard 29, Catherine Someillard 26, Ursule Gueropy 24, Marguerite Gariepy 22, Marie Barbier 17, Marie Denis 27, Madelaine Bourbault 18, Marie Charly 19, Françoise Lemoyne 18, Thérèse Lermy 22, Catherine Charly 16, Catherine Bony 39 ; pensionnaires : Louise Migeon 13, Marie Soumende 10, Jeanne Carriou 9, Marie de Haumenil 8, Christine de Haumenil 6, Madelaine de Varennes 7, Marie Lenoir 8 ; domestiques : Thomas Monier 40, Louis Fin 40, Philippe 35, Louis Doguet 50. François Lefebure 30, Mathurin Martin 50, Pierre Villeneuve 45, Jacques Meseau 30, Pierre Gogue 16, Michel Roger 17, Martin 30, Pierre Sabourin 14, Nicolas Lemaître 34; 22 bêtes à cornes ; 5 chevaux ; 20 brebis ; 150 arpents en valeur

Domestiques du séminaire : Mathieu Jutremer 37, Christophle Gaillard 40, Pierre Laflute 60, Jean Monet 30, Pierre Sicard 50, Julien Fontaine 35, Gilles Munier 60.

HABITANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Jean Delpice 33 ; Renée Lorion, sa femme, 23 ; enfants : Jeanne 6, François 5, Jean 3, Nicolas 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Jacques Chaperon 20 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Roy 21 ; Madelaine Courtemanche, sa femme, 20 ; Pierre, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Nicolas Millet, charpentier, 21 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jean Lacombe 33 ; Marie Beauseron, sa femme, 18 ; Marie, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Guillaume Chartier, tailleur, 43 ; Marie Faucon, sa femme, 36 ; enfants : Jacqueline 17, Pierre 16, Madeleine 14, Claude 12, Laurent 10, Marie 7, Catherine 4, Robert 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jean Chaumont 40 ; 4 arpents en valeur.

Mathurin Lorion 76 ; Jeanne Biset, sa femme, 55 ; Jean, leur fils, 22 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Léonard Simon 26 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Pierre Mexent 55 ; Françoise Biselon, sa femme, 35 ; enfants : Marie 12, Françoise 10, Madeleine 5, Jeanne 2 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Janot 21 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Pierre Coquet (Goguet) 33 ; Marie Chaperon, sa femme, 18 ; Pierre, leur fils, 2 ; 3 arpents en valeur.

Robert Janot 19 ; 2 fusils ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Joseph de Montenon 40 ; Elizabeth Charly, sa femme, 21 ; 2 fusils ; 1 vache ; 7 arpents en valeur.

Laurent Archambault, charpentier, 38 ; Catherine Monchamp (Marchand), sa femme, 36 ; enfants : Marie 15, Laurent 13, Jacques 11, Anne 9, André 6, Pierre 3, Françoise 1 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Grégoire Simon 40 ; Jeanne Collet, sa femme, 35 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

André Carière, tailleur, 41 ; Cécile Janot, sa femme, 25 ; enfants : François 11, Cécile 9, André 7, Marie 4, Françoise 2 ; 2 fusils ; 10 arpents en valeur.

Jean Chaperon, menuisier, 45 ; Marie Chollet, sa femme, 48 ; enfants : Jacques 21, Catherine 16, Jean 11 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Antoine Lefinet (Bazinet) 32 ; Françoise Janot, sa femme, 23 ; enfants : Marie 6, Pierre 4, Joseph 2 ; 3 fusils ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Pierre Perthuis 37 ; Claude Damisé, sa femme, 38 ; enfants : Catherine 12, Jeanne 10, Elizabeth 6, Geneviève 1 ; 3 fusils ; 8 betes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Gilles Marin 31 ; 4 arpents en valeur.

Jean Veneau (Raynaud) 33 ; Catherine Millet, sa femme, 22 ; enfants : François 7, Jean 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Brisseau 35 ; Marie Chesnier, sa femme, 22 ; Jean, leur fils, 2 ; Anne Chesnier, sœur, 13 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Voyne 55 ; Jean, son fils, 24 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Bonault (Bots) 39 ; Françoise Bugon, sa femme, 55 ; Toussaint, domestique, 10 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Toussaint Baudry, couvreur 40 ; Barbe Barbier, sa femme, 27 ; enfants : Toussaint 10, Louis 8, Barbe 6, Catherine 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 1 carabine ; 7 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Papin 53 ; Anne Pasavant (Pelletier), sa femme, 36 ; enfants : Pierre 16, Gilles 14, Elizabeth 11, Marie 9, François 6, Catherine 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Mathurin Masta, maçon, 37 ; Antoinette Eloy, sa femme, 36 ; enfants : Gunégonde 15, Pierre 10, Toussaint 7, Marie 4, Marguerite 2 ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Etienne Benoist 46 ; Nicolle Chantoiseau, sa femme, 33 ; enfants : Marie 5, François 2 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jacques Beauchamp, charpentier, 53 : Marie Dardaine, sa femme, 48 ; enfants ; Catherine 16, Françoise 14, Marie 11, Pierre 6, Jacques 3 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

André Trageau 35 ; Françoise Guillin, sa femme, 32 ; Marie, servante, 11 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Beauchamp 43 ; Jeanne Loisel, sa sa femme, 34 ; enfants : Marie 12, Françoise 10, Jean 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Françoise Godé (Gadois, veuve de Nicolas Godé) 95 ; Jean DesRocher 66 ; Françoise Godé 50 ; enfants : Nicolas 28, Paul 24, Jean et Marguerite (jumeaux) 16, Jeanne 13, Agathe 12, Pierre 9, Etienne 3 ; 2 fusils ; 11 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Etienne Laire (Lert dit Leroy) 55 ; Marie Lorion, sa femme, 45 ; enfants : Michel 20,

Isaac 18, Pierre 14, Marie 10, Catherine 8, Marguerite 4 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Joseph Quartier 34 ; Marguerite Selle (Celles-Duclos), sa femme, 24 ; enfants : Barbe 4, Joseph 1 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Honoré Langlois, chapelier, 50 ; Marie Pontonier, sa femme, 35 ; enfants : Jeanne 19, Marguerite 15, Anne 13, Jean 10, André 8, Françoise 3, Antoine 1 ; 12 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Hunault 20 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

André Dumets 22 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jacques Coiteux 30 ; Barbe Dumets, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Nicolas Lair 22 ; 4 arpents en valeur.

Jean Dupuy 39 ; Jeanne Gervaise, sa femme, 23 ; Jean, domestique, 50 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Charles Testard 45 ; 10 arpents en valeur.

Guillaume Richard, maréchal, 40 ; Agnès Tessier, sa femme, 23 ; enfants : Agnès 4, Pierre 3, Guillaume 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Payet 40 ; Louise Tessier, sa femme, 24 ; enfants : Philippe 9, Guillaume 7, Madeleine 5, Geneviève 3, Marguerite 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Caron, tourneur, 37 ; Michelle-(Anne), Lauson, sa femme, 24 ; enfants : Anne 8, Marie 5, François 3, Agnès 1 ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jean Baudouin 42 ; Charlotte Chauvin, sa femme, 32 ; enfants : Jean 15, Anne 12, Guillaume 9, Jacques 7, François 5, Cécile 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Groust, cordonnier, 32 ; Marie-(Anne) Goguet, sa femme, 23 ; enfants : Mathurin 8, Paul 3, Pierre 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Chevallier, charpentier, 40 ; Jeanne Villain, sa femme, 26 ; enfants : Elizabeth 11, François 9, Paul 3, Jacques 1 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

François Boulard, tisserand, 31 ; Françoise Lauson, sa femme, 20 ; Paul, leur fils, 4 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Etienne Forestier, chapelier, 32 ; Marguerite Lauzon, sa femme, 22 ; enfants : Louise 4, Antoine 2, Catherine 6 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Fortin, cordonnier, 35 ; Louise Someillar, sa femme, 26 ; enfants : Marie 7, Marguerite 5, Françoise 3, Gilles 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Paul Daveluy (dit Larose de Picardie) tonnelier, 35 ; Elizabeth Aguin, sa femme, 38 ; enfants : Anne 16, Antoine 12, Elizabeth 10, Jeanne 8, François 6, Marie 3, Jean 1 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean DesRochers 32 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Pierre Joussé 32 ; Jeanne Giguière (Goguet), sa femme, 30 ; enfants : Charlotte 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Mathurin Martin 40 ; 4 arpents en valeur.

Bertrand de Rennes 45 ; 7 arpents en valeur.

Paul Dusay, maréchal, 35 ; Françoise Boubillau, sa femme, 50 ; enfants : Pierre 18, Charles 8 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Dormet, tailleur, 40 ; Marie-(Barbe) Théodore, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Argencourt 38 ; 3 arpents en valeur.

Pierre Maguet 20 ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Jolly 33 ; 1 fusil ; 11 arpents en valeur.

Rollin Billaud 48 ; 1 fusil ; 12 arpents en valeur.

Pierre Dagenais, tailleur, 50 ; Anne Brandon, sa femme, 40 ; enfants : Michel 16, Françoise 14, Cécile 12, Pierre 8, Elizabeth 6 ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Gaspard 35 ; 4 arpents en valeur.

Jacqueline Lagrange, veuve Glory, 40 ; enfants : Laurent 14, Marie 11, Marguerite 9, Jacques 6, Françoise 3, Catherine 1 ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Antoine Baudry, cloutier, 45 ; Catherine Guillard, sa femme, 40 ; enfants : Jean 14, Catherine 12, Jeanne 6, Jean 3 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Adrien Cuvillon (Quevillon), cordier, 40 ; Jeanne Hunault, sa femme, 25 ; enfants : Marie 9, Marguerite 6, Pierre 3, Angélique 1 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Thomas Chastane (Chartrand) cordonnier, 45 ; Jeanne Matou, sa femme, 19 ; enfants : Thomas 12, Anne 1 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Antoine Cognon 40 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Pierre LeRoux 48 ; Pierre Tatis, domestique, 45 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Hogue 33 ; Jeanne Théodore, sa sa femme, 18 ; enfants : Pierre 7, Jean 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Claude Tardif 26 ; 10 arpents en valeur.

Guillaume 40 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Picard, cordonnier, 32 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Julien Corbel 34 ; 8 arpents en valeur.

Jean Moyeux (Moynet) 33 ; Thérèse Glory, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Louis Marie 47 ; Mathurine Gouard, sa femme, 30 ; enfants : Catherine 12, Antoine 10, François 8, Angélique 4, Marie 3 ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Claude Des Jardins 32 ; Marguerite Cardillon, sa femme, 30 ; enfants : Zacharie 15, Marguerite 9, Roch 5 ; 6 arpents en valeur.

Antoine Dufresne 45 ; Jeanne Fauconier, sa femme, 30 ; enfants : Elizabeth 11, Jean 9, Antoine 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Baron 32 ; Marie Chauvin, sa femme, 20 ; Nicolas, leur fils, 3 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Charles Juillet 27 ; Catherine Saintard, sa femme, 28 ; Blaise, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Julien Belloy (Bloys) 42 ; Marguerite Leclerc, sa femme, 45 ; enfants : Julien 12 ; Charlotte 10 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Goguet 52 ; Louise Garnier, sa femme, 50 ; enfants : Jean 13, Jacques 10 ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Marie Valade, veuve, 32 ; enfants : Pierre 15, Madelaine 14, Geneviève 11, Jean 10, Marguerite 6, Jeanne 2, Catherine 1 ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Urbain Baudrot 50 ; Mathurine-(Marguerite) Juillet, sa femme, 30 ; enfants : Gabriel 16, Marie 13, Baptiste 11, Elizabeth 9, Marie-Anne 7 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 22 arpents.

Jacques Peillereau 34 ; Florentine Moreau, sa femme, 36 ; enfants : Jacques 3, Jean 1 mois ; Françoise, servante, 15 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Pierre de Vauchy, menuisier, 34 ; Geneviève Laisné, sa femme, 31 ; enfants : Geneviève 11, Françoise 9, Madelaine 7, Marie 3, Elizabeth 7 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Aubuchon 45 ; Marguerite Sédillot, sa femme, 30 ; enfants : Jean 20, Joseph 18, Jacques 15, Marie 11, Marguerite 8, Françoise 5, Gabrielle 2, Angélique 1 mois ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Antoine Brunet 36 ; Françoise Moisant, sa femme, 35 ; enfants : Marie 15, Catherine 13, Elizabeth et Geneviève, jumelles, 7, Marguerite 3, François 17 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 17 arpents en valeur.

Robert Perroy 48 ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Mathurin Roullier 48.

Toussaint Hurault 56 ; Marie Lorgueuil, sa femme, 45 ; enfants : Pierre 19, Françoise 13, Toussaint 9, Charles 4 ; 4 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 19 arpents en valeur.

Jacques Luillier 39 ; Jeanne Bernard, sa femme, 30 ; enfants : Jean 12, Marie 8, Jeanne 6, Elizabeth 2 ; 7 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Gilbert Barbier, charpentier, 64 ; Catherine Delavau, sa femme, 61 ; enfants : Gabriel 26, Nicolas 23, Charles 21 ; Pierre Lorreau, domestique, 10 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jeanne Godard, veuve, 45 ; enfants : Marie 17, Barbe 14, François 12, Anne 9, Louis 6 ; 9 bêtes à cornes ; 22 arpents en valeur.

Elie Beaugean 58 ; Suzanne Couloyne (Coignon), sa femme, 54 ; enfants : Jacques 21, Mathurine 16, Antoine 14, René 10 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 24 arpents en valeur.

Pierre des (Desautels ?) 50 ; Catherine Loriot (Lorion), sa femme, 45 ; enfants : Gabriel 11, Pierre 4, Gilleberte 2 ; Jean, domestique, 7 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Antoine Renault 31 ; Elizabeth Hubert, sa femme, 21 ; Marie, leur fille, 2 ; Elizabeth, servante 14 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Pierre Legerand 55 ; Jeanne Crespeau, sa femme, 53 ; 1 vache.

Joseph Chevalier 37 ; Françoise-(Marthe) Barton, sa femme, 28 ; enfants : Marie 10, Pierre 8, Jean 6, Jean-Baptiste 4, Elizabeth 2 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Nicolas Guiart 48 ; Claude Prat, sa femme, 30 ; enfants : Elizabeth 14, Antoinette 12, Marie-Anne 9, Gabrielle 7, Francoise 3 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Gilles Galipot 44 ; Jacqueline Langlois, sa femme, 46 ; Antoine, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Pierre Lorin 52 ; Françoise Saunier, sa sa femme, 37 ; enfants : Thierry 23, Jean 17, Joseph 14, Jean 8, Joseph 5, Françoise 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Cabassier 40 ; Jeanne Tiberge (Guiberge), sa femme, 25 ; enfants ; Pierre 9, Madelaine 7, Charles 4, Michel 1½ ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Boivin 60 ; Marguerite Pelloy (Blois), sa femme, 40 ; enfants ; Michel 15, Catherine 11 ; 1 vache ; 9 arpents en valeur.

Nicolas Dumets 24 ; Marie Jetté, sa femme, 19 ; Maximilien, leur fils, 3 mois ; 4 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Senecal 31 ; Marguerite Desain, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 8, Marie 7, Mathurin 3, Joseph 7 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

André Dumets 50 ; Marie Chedeville, sa femme, 45 ; enfants : André 22, Michel 18, Charles 14, Marie 12, Robert 10, Paul 8, Martine 6 ; 2 fusils ; 20 arpents en valeur.

Jacques Millot 30 ; Jeanne Hébert, sa femme, 35 ; enfants : Catherine 17, Jacques 13, Marie 8, Ignace 6, Jeanne 2 ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Urbain Jetté 50 ; Catherine Charlotte (Charles), sa femme, 44 ; enfants : Nicolas 18, Urbain 15 ; Elizabeth 14, Pierre 12, Anne 11, Paul 8, Madelaine 7, Charles 6, Françoise 1½ ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Guertin 50 ; enfants : Catherine 17, Louis 14, Madelaine 12, Pierre 9, Eustache 8, Angélique 6, Françoise 3, Paul 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

André Charly 48 ; Marie Dumenil, sa femme, 40 ; enfants ; Jean 13, Pierre 9, Anne 6 ; Jacques, domestique, 15 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Mathurin Langevin 45 ; Marie Monpellier, sa femme, 22 ; enfants : Louis 6, Madelaine 4, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Gilles Lauzon, chaudronnier, 40 ; Marie Archambault, sa femme, 37 ; enfants : Séraphin 13, Louise 11, Michel 8, Paul 6, Madelaine 4, Anne 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Pierre Chauvin 50 ; Marie-Marthe (Dautreuil), sa femme, 45 ; enfants : Pierre 18, Barbe 16, Gilles 13, Michelle 12, Jacques 10, Joseph 8, Nicolas 6, Louis 4, Paul 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 55 arpents en valeur.

Marie Fritta, veuve, 50 ; Paul, son fils, 19 ; Barbe Vallon, sa femme, 16 ; Paul, leur fils, 2 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jean Sicard 25 ; Catherine Lauson, sa femme, 16 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Michel Bouvier, maçon, 40 ; Mathurine Desbordes, sa femme, 45 ; enfants ; Urbain 15, Jean 13 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Urbain Brossard, maçon, 40 ; enfants : Catherine 13, François 11, Marthe 8, Madelaine 6, Louise 3, Claude 3 mois ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Auger, tanneur, 60 ; Louise Grisard, sa femme, 48 ; enfants : Louis 28, Philippe 18, Jean 16, Marie 14, Baptiste 10 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean-Vincent Flip 35 ; Marie Lambert, sa femme, 30 ; enfants : Joseph 8, Marie 7, Christine 5, Gabrielle 4, Catherine 2 mois ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 4 moutons ; 60 arpents en valeur.

Louis Loisel, serrurier, 64 ; Marguerite Charlotte (Charlot), sa femme, 57 ; Joseph, leur fils, 26 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Charles Dailboust 58 ; Catherine Legardeur, sa femme, 43 ; enfants : Barbe 26, Louis 24, Pierre 22, Paul 20, Nicolas 18, Jean-Baptiste 16, Catherine 12, Marie 11, Madelaine 8, Marguerite 6, Charles 4 ; 6 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 130 arpents en valeur.

Jean-(Jacques) Patron (il était marchand) 44 ; 1 fusil.

Maximilien Chedeville 37 ; Marguerite Levasseur, sa femme, 23 ; enfants : Anne 4, Charles 1.

Pierre Roussel, taillandier, 37 ; Barbe Loisel, sa femme, 18 ; 2 arpents en valeur.

François Lory 35 ; Perrette Parement, sa sa femme, 35 ; enfants : Françoise 10, Louis 8, Martin 3 ; 1 fusil.

Marie Grandin, veuve, 73 ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Bouchard 45 ; Françoise Besnard, sa femme, 52 ; enfants : Pierre 21 : Robert 19, Marie 14 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

François Poignet 45.

Simon Guillory, arquebusier, 35 ; Louise Bouchard, sa femme, 34 ; enfants : Simon 11, Jeanne 8, François 6, Simon 4, Marie 6 mois ; Nicolas, domestique, 17 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 17 arpents en valeur.

Nicolas Hubert, tailleur, 71 ; enfants : Jacques 27, Ignace 23, Louis 18, Jean 16 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Claude Maugue 35 ; Louise Jousset, sa femme, 19 ; Marie, leur fille, 1 : 1 fusil.

André Poudret (Poutré), cordonnier, 35 ; Jeanne Ravel (Burel), sa femme, 35 ; enfants : Marie, 13, Madeleine 11, Marie 9, Catherine 5, Charlotte 4, André 2.

Louis Boucher 51 ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

François Bailly 55 ; Marie Fonteneau, sa femme, 55.

Jean Petit 33 ; Marie Bailly, sa femme, 20 ; enfants : Madeleine 3, Jeanne 1 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Pierre Chesne 28 ; Louise Bailly, sa femme, 18 ; enfants : Pierre 2, Baptiste 2 mois ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Pierre Chantereau 30 ; Marie Cordier, sa femme, 26.

Simon Leroy, charpentier, 41 ; Claude DesChallais, sa femme, 30 ; enfants : Olivier 12, Jean 10, Marie 9, Augustin 8, Léonard 6, Pierre 4, Gertrude 3, Jeanne 1½ ; 10 arpents en valeur.

Urbain Tessier 55 ; Marie Archambault, sa femme, 46 ; enfants : Paul 30, Laurent 25, Urbain 20, Jean 18, Claude 16, Baptiste 10, Jacques 6, Ignace 4, Nicolas 2 ; Pétronille 12 ; 3 fusils ; 11 bêtes à cornes ; 36 arpents en valeur.

Jean Moreau 40 ; Anne Vannesy, veuve, 26 ; enfants : Anne 6, Jean 3, Jeanne 3 mois.

Elie Jean 36 ; Marie Gagnet, sa femme, 34 ; enfants : Jean 10, Marie 7, Pierre 4, Jacques 2.

André Bachin 35 ; Françoise Picton, sa femme, 30 ; enfants : Marie 12, Françoise 11, Pierre 9, Barbe 5, Etienne 4, Jean 1 mois.

Jean Merchere, menuisier, 55 ; enfants : Jean 8, Catherine 7, Madeleine 4 ; 5 bêtes à cornes.

Dominique de Lamotte 40 ; Marie Allix (Alixe de la Feuillée), sa femme, 45 ; 1 fusil.

Benigne Basset 52 ; Jeanne Vauvilliers, sa femme, 43 ; enfants : Jean 21, Benoist 20, Marie 15, Jeanne 13, Charles 9, Gabriel 7, Anne 3 ; 3 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Gervaise 60 ; Anne Archambault, sa femme, 50 ; enfants : Louis 18, Nicolas 16, Cécile 10, Urbain 8 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 70 arpents en valeur.

Jean Housseau 40 ; Elizabeth Martin, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 13, Madeleine 9, Jean 7, Françoise 4, Marie-Anne 8 mois.

Pierre Caillier, tailleur, 50.

Philippe Carrion 52 ; Pétronille Desaurs (Desheures), sa femme, 40 ; Jeanne, leur fille, 9 ; Françoise, servante, 17 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 38 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Migeon, bailly, 43 ; Catherine Gauchet, sa femme, 36 ; enfants : Gabriel 14, Suzanne 12, Daniel 10, Catherine 6, Denise 3, Jean 3 mois ; domestiques : Jean Lasseré 25, Louis Maline 30, Léonard 35, Hélène 14 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jacques Leber (dit Larose) 50 ; Jeanne Lemoyne, sa femme, 47 ; enfants : Louis 22, Jeanne 18, Jacques 16, Léon 14, Pierre 12 ; domestiques : Michel Picard 30, Adrien Denot 40, Jean Mador 45, Jean, son fils, 5, Jean Montauban 50, François Delimoges 15, Antoine Telmat 30, Mathieu Giroux 25, Nicolas Dupré 22, René Lancelleur 12, Jeanne

Gobeil 18, Catherine Gobeil 17 ; 30 bêtes à cornes ; 40 moutons ; 150 arpents en valeur.

Charles Lemoine 50 ; Catherine Primot, sa femme, 41 ; enfants : Charles 24, Jacques 22, Pierre 20, Paul 18, François 15, Joseph 13, François 11, Catherine 8, Louis 5, Marie 3, Jean-Baptiste 18 mois ; 6 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Michel Pottier, taillandier, 38 ; Jeanne Rigault, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 5, Etienne 3, Paul 4 mois ; Pierre Campeau, apprenti, 17 ; 1 fusil.

Marie Pars, veuve, 42 ; enfants : Françoise 22, Jeanne 15, Marie 9, François 5 ; Marie, servante, 16 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Jacques Delamarque 37 ; Marie Tournet, sa femme, 54 ; enfants : Gabriel 20, Jacques 18, Marie-Anne 11 ; 3 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Jean Martinet, chirurgien, 36 ; Marguerite Prudhomme, sa femme, 25 ; enfants : Jean 3, Françoise 6 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 30 arpents en valeur.

Robert Cavelier 56 ; Adriane Duvivier, sa femme, 54 ; enfants : Jean 23, Louis-Michel 17, Jeanne 14, Anne 10 ; Leger Hébert 31, Ignace 28 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 4 chevaux ; 60 arpents en valeur.

Antoine Forestier 35 ; Madelaine Cavelier, sa femme, 25 ; enfants : Antoine 8, Marguerite 6, Jean 4 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

Abraham Bouat 37 ; Marguerite Nivelet, sa femme, 38 ; enfants : Gabriel 10, Marie 8, François 5, Marguerite 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 21 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Mathieu 40 ; Jeanne, servante, 18.

Martin Macé, forgeron, 35 ; Jeanne Ducoré (De Cors), sa femme, 32 ; enfants : Michel 10, Marie 9, Jeanne 5, Martin 2 ; 8 arpents en valeur.

Jeanne Evard 62 ; Marguerite Gamelin 17 ; Jean Gamelin 11 ; 1 fusil.

Charles de Coagne 30 ; Anne Mars, sa femme, 18 ; Catherine, servante, 22.

Pierre Gadois, arquebusier, 52 ; Jeanne Besnard, sa femme, 36 ; enfants : Jeanne 16, Jean 12, Louise 10, Thérèse 7, Pierre 5, Marguerite 3 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

René Fescret (Feseret), arquebusier, 35 ; Marie Cartier, sa femme, 30 ; enfants : Charles 10, Claude 8, Marie 2 mois ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Alexandre Turpin 40 ; Catherine Delor, sa femme, 40 ; enfants : Elizabeth 14, Alexandre 10, Jean 8, Madeleine 4 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Antoine de Lafrenaye 32 ; Hélène Picotté, sa femme, 24 ; enfants : Antoine 4, Louis 3, Louise 1 ; domestiques : Simon 50, Jacques 30, Madelaine 17 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Michel Lecour, boucher, 43 ; Louise Leblanc, sa femme, 28 ; enfants : Nicolas 11, Raphaël 9, Marie 6, Charlotte 3, Marguerite 1 ; 1 fusil.

Louis Charbonier 31 ; Barbe Deselle (Celle-Duclos), sa femme, 19 ; 1 fusil.

Barbe Poisson, veuve, 50 ; enfants : Lambert 22, Catherine 15, Jeanne 13, Alexandre 11 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Isaac Nafrechon 44 ; Catherine Lelor (Le Loup), sa femme, 35 ; enfants : Catherine 11, Françoise 8, Marie 6, Louise 5, Marguerite 2, Jean 8 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Hugues Picard 50 ; Antoinette Deliercour, sa femme, 48 ; enfants : Marguerite 15, Jean 12, Jacques 10 ; Louis Juillet, domestique, 22 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Pierre Verrier, charpentier, 45 ; Roberte Gadois, sa femme, 55 ; enfants : François 30, Pierre 24, Elizabeth 17, Jeanne 15 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Louise Maugers, veuve, 82 ; Jacques Bauvais 57 ; Jeanne Soldé, sa femme, 47 ; enfants : Raphaël 27, Jean 20, Charlotte 14, Marie 12, Jeanne 9 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 28 arpents en valeur.

Jean Descaris 60 ; Michelle Arthus, sa femme, 42 ; enfants : Paul 25, Michelle 23, Louis 20 ; Giles, domestique, 12 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Jean-(Lambert) Leduc, laboureur, 28 ; Jeanne Descaris, sa femme, 17 ; 1 fusil.

Jean Ledue 60 ; Marie Serinier (Soulinié), sa femme, 50 ; enfants : Lambert 26, Joseph 19, Suzanne 17, Charles 12, Philippe 9, Jacques 6 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Louis Chevallier 57 ; 20 arpents en valeur.

Marguerite Rozée 60 ; Nicolas, son fils, 28 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean LeRoy 48 ; Marie Dumets, sa femme, 45 ; enfant : Jean 8, André 6, Gilles 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Honoré Dany, charpentier, 53 ; Perrine Lapierre, sa femme, 35 ; enfants : Jean 14, Honoré 12, Catherine 10, Pétronille 9, Jeanne 8, Paul 6, Nicolas 4 ; 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Sébastien Hervé 33 ; 15 arpents en valeur.

Mathurin Dodier 60 ; Barbe Lefebure, sa femme, 43 ; enfants : Catherine 10, Jacques 7 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Gasteau 53 ; Charlotte Copelier (de Coguenne), sa femme, 45 ; enfants : Jeanne 8, Jean 5, Jeanne 1 ; Jacques, domestique, 18 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Denis Brosseau 37 ; Marie-(Madeleine-Louise) Hébert, sa femme, 31 ; enfants : Pierre 8, Marie 5, Marguerite 4, Denis 1½ ; 1 fusil.

Nicolas Godé 54 ; Marguerite Picard 40 ; enfants : Nicolas 22, Marguerite 20, Marie 12, Françoise 10, Jacques 7, Jean 2 mois ; 6 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jacques Lemoyne 53 ; enfants : Agate 24, Jacques 20, Jean 18, Marguerite 16, Catherine 14, Nicolas 13, Jeanne 11, Charles 10, Louis 9 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Antoine Primot 78 ; Martine Messier, sa femme, 88 ; Jean, domestique, 22 ; 6 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Antoine Pichou, charpentier, 36 ; Marie Paquereau, sa femme, 35 ; enfants : Louis 21, Pierre 18, Claude 16, Marie 12, Pierre 10, Angélique 8 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Mathurin Jousset 52 ; Catherine Lottier, sa femme, 40 ; enfants : Catherine 17, Jeanne 7, Jean 5 ; Nicolas, domestique, 14 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Mallet 60 ; Anne Hardy, sa femme, 42 ; enfants : Anne 16, René 13, Jean 11, Louis 9, Pierre 6 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Legras 25 ; Marie Mallet (Geneviève Maillet), sa femme, 19.

Nicolas Boyer 39 ; Marguerite Maclin, sa femme, 34 ; enfants : Jacques 11, Jean 9, Paul 7, Marie 5, Nicolas 3, Catherine 18, Jean 15 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Etienne Campeau 42 ; Catherine Colo (Paulo), sa femme, 43 ; enfants : Marie 16, Michel 14, Catherine 12, Louise 6, Jacques 4, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Jean Lefebure 30 ; Cunegonde Gervaise, sa femme, 25 ; enfants : Jean 5, Geoffroy 4, Louis 3, Nicolas 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Jean Gadois 40 ; Marguerite Gervaise, sa femme, 26 ; Nicolas, domestique, 7 ; 1 fusil ; 7 bête à cornes ; 50 arpents en valeur.

Pierre Lequier (L'Escuyer) 50 ; Marie Juillet, sa femme, 27 ; enfants : Marie 8, Pierre 6, Paul 5, Agathe 3, Jean 6 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

FIEF VERDUN.

Jacques Archambault 77 ; Marie Desnos, sa femme, 62.

Antoine Grous 41 ; Jacqueline Aubry, sa femme, 33 ; enfants : Marie 9, Jean 7, Nicolas 2, Marie-Anne 1 ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Vivien Magdeleine, cordonnier, 40 ; Marie Godin, sa femme, 23 ; enfants : Joseph 8, Etienne 4, Léonard 1½ ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Thibaudeau 50 ; Catherine Evrard, sa femme, 50 ; 2 bœufs ; 16 arpents en valeur.

Alexis Buet, tailleur, 42 ; Françoise Bouet, sa femme, 46 ; enfants : Françoise 14, François 11, Louis 9, André 7, Marie 4, René 4 mois ; 1 fusil 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Leblanc, charpentier, 25 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Jean LeRoy, charpentier, 35 ; Jeanne Malteau, sa femme, 34 ; enfants : Jean 16, Gervais 14, Joseph 12, François 4, Françoise 2½, 1 fusil ; 1 génisse ; 10 arpents en valeur.

Jean Boursier 37 ; Marie Thibaudeau, sa femme, 20 ; enfants : Alexandre 7, Margue-

rite 6, Barbe 4, Marie 1½ ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

René Orieux 29 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Pierre Bouteau 50 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 5 arpents en valeur.

Vincent Chamaillard, sabottier, 35 ; Catherine Renusson, sa femme, 27 ; enfants : Marie 4, Etienne 3, Jean 1½ ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

François Brunet 37 ; Barbe Beauvais, sa femme, 24 ; enfants : Jean 8, Barbe 6, Jeanne 4, Catherine et Anne (jumelles) 1½ ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Léonard Girardin 36 ; Charlotte Jolivet, sa femme, 33 ; enfants : Anne 8, Hilaire 6, Charles 4, Catherine 2 ; 1 taureau ; 8 arpents en valeur.

Antoine Duquesne 33 ; 2 arpents en valeur.

Julien Talva 38 ; Anne Godeby, sa femme, 40 ; Pierre, domestique, 50 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Nicolas Moisan, cordonnier, 46 ; Jeanne Vallée, sa femme, 40 ; enfants : Nicolas 10, Madeleine 7, Jean 5, Marie 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Jean Quenneville 30 ; Denise Marie, sa femme, 27 ; enfants : Jeanne 6, Geneviève 5, Catherine 3, Marie 1½ ; domestiques : Louis Rousseau 63, Mathurin Baudry 45 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Claude Cesire 35 ; Marie Leger, sa femme, 21 ; enfants : Marie 4, Catherine 2, Anne 6 mois ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

René Culerier 42 ; Marie Lucos, sa femme, 32 ; enfants : René 14, Jean 11, Chatherine 9, Marie 6, Marguerite 4, Joseph 3, Anne 1 ; 6 fusils ; 1 pistolet ; 6 bêtes à cornes ; 32 arpents en valeur.

Louis Fortier 34 ; Madelaine Moisson, sa femme, 19 ; enfants : Angélique 2, Anne 5 mois ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

André Merlos 36 ; Jeanne Meseray (Marie Roy), sa femme, 18 ; André, leur fils, 4 jours ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Tabault 36 ; Jeanne-Françoise Roy, sa femme, 21 ; enfants : Pierre 6, Laurent 4, Alexis 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Fortin 43 ; Catherine Gaudin, sa sa femme, 22 ; enfants : Madelaine 6, Michelle 3, René 2 mois ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Chevalier, cordier, 54 ; Michelle Garnier, sa femme, 51 ; enfants : Etienne 18, Pierre 16, Simon 14 ; 3 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Pierre Perusseau 47 ; Marie LeRoy, sa femme, 42 ; Pierre, leur fils, 14 ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Philippe Boyer 29 ; Françoise Daudé, sa femme, 31 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jean Millot, taillandier, 55 ; Mathurine Thibaud, sa femme, 50 ; enfants : Catherine 27, Claude 25, Jeanne 18, Charles 14, Marie 12, Jacques 8, Marianne 7 ; Pierre Loriot, domestique, 23 ; 2 fusils ; 26 bêtes à cornes ; 170 arpents en valeur.

Robert Fournier 62 ; Jean Fournier 54 ; Marie Crespin, sa femme, 42 ; Pierre, domestique, 13 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Pierre Cavelier 29 ; Louise Dusouchet, sa femme, 31 ; 1 fusil ; 1 vache.

Pierre Gautier 52 ; Chalotte Roussel, sa femme, 35 ; enfants : Jean 14, Joseph 12, Jean-Baptiste 10, Anne 7, Pierre 5, Claude 3 mois ; Jean, domestique, 50 : 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 26 arpents en valeur.

Etienne Lalande 40 ; Nicolle Filastreau, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 3 betes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Gourdon, tailleur, 37 ; Michelle Perrin, sa femme, 19 ; enfants : Anne 3, Jeanne 1½ ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Henry Garry (Jarry) 23 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Bone 48 ; Madelaine Bourgery, sa femme, 30 ; enfants : Marie 13, Clémence 11, Gabrielle 8, Jean 5, Marie-Anne 2, Madelaine 7 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Barbarin 30 ; Marie Lebrun, sa femme, 27 ; enfants : Madelaine 12, Marie 8, Pierre 5 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Jean Michau (Michel) 41 ; Marie Marchesseau, sa femme, 42 ; enfants : Albert 10, Pierre 9, François 7, Marie 4, Madeleine 7 mois ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Claude Guarigue, menuisier, 30 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Noël Charmois, boucher, 56 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Guillaume Levet 32 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Barthelemy Vinet 48 ; Etiennette Alton, sa femme, 42 ; enfants : Pierre 20, Jean 16, Louis 14, Marie 11, Martin 9, Gunégonde 7, Madelaine 6, Guillaume 3 ; 3 fusils ; 18 bêtes à cornes ; 36 arpents en valeur.

André Rapin, chirurgien, 40 ; Clémence Jarry, sa femme, 25 ; enfants : Marie 6, Madelaine 3 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Noir (Lenoir dit Rolland) 39 ; Madelaine Charbonneau, sa femme, 28 ; enfants : Marie 8, Antoine 6, Gabriel 4 ; domestiques : Antoine Dione 40, Jean Patenostre 25, Pierre Patenostre 23, Jean Queneviller 22, Jean Boutillier 25 ; 6 fusils ; 2 bœufs ; 45 arpents en valeur.

Jeanne Meray 48 ; enfants : Jean 26, Henry 23 ; Mathieu 16, Gabriel 12 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

René Huguet 30 ; Barbe Perrin, sa femme, 17 ; 2 fusils ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Ozanne 33 ; Marie Hhomme, sa femme, 20 ; François, leur fils, 14 mois ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Olivier Thiénal (Quesnel) 30 ; Catherine Prudome, sa femme, 20 ; 2 fusils ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Simon Davaux 34 ; Pétronille Filastreau, sa femme, 17 ; Jacques Filastreau, frère, 15 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Vincent Alix (Aly dit Larosée) 32 ; Marie Perrin, sa femme, 17 ; enfants : Anne 3, Marie 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Etienne Hébert 47 ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

Mathias Chadoteau 32 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Jean Mouflet 33 ; Anne Dodin (Godin), sa femme, 30 ; enfants : Anne 11, Pierre 9, Jean 7, Marguerite 4, Louis 1 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Pierre Morin 38, Louis Pichard 21, Pierre Fournier 34, Pierre Lamartinière 19, L'Espérance 38, Tintamarre 50, Jean Gaudon 9 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 17 bêtes à cornes ; 200 arpents en valeur.

Alexandre Truial 35 ; François Lamiat (Lauriot) 40 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Renou 60 ; Louise Garnier, sa femme, 45 ; enfants ; Louis 21, Antoine 16, Agathe 13, Catherine 11 ; Jacques Morin 60 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Michel André, tanneur, 46 ; Françoise Nadereau, sa femme, 37 ; enfants : Gertrude 15, Jeanne 11, Philippe 9, Pétronille 7, Marguerite 5, Marie 3, Angélique 1 ; Jean, domestique, 34 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Provost 30 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Pierre Fournier 34 ; 9 arpents en valeur.

Michel Presot 33 ; Marie Chausy, sa femme, 24 ; enfants : Marie 4, Marguerite 2 mois ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Vallade 40 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Zacharie Hire 31 ; 1 fusil ; 1 arpents en valeur.

Jean Tillard 25 ; 2 arpents en valeur.

Jean Dumans 34 ; 2 arpents en valeur.

Nicolas Dulude 29 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Quenet, chapelier, 35 ; Etiennette Urtebise, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 4, Hélène 2 ; Antoine Sans-Soucy, domestique, 40 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Bonneau 34 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Pierre Merlin 41 ; enfants : Joseph 23, Laurent 22 ; 1 fusil ; 1 arpent en valeur.

Jean Boulard 37 ; 7 arpents en valeur.

Laurent Lormier 40 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Deslauriers 40 ; 2 arpents en valeur.

Louis Hornier 35 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Simon Delasalle 40 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Claude Delamotte 29 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jean Paré, 25.

Jean Delalonde 40 ; Marie Raban (Barbary), sa femme, 42 ; enfants : Madelaine 9,

Jean Baptiste 6, Jean 3 ; Georges, domestique, 16 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Antoine de Lafresnaye 30 ; Hélène Picotté, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 4, Louis 3, Louise 10 mois ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes.

Cibar Coureau 38 ; Françoise Goupil, sa femme, 26 ; enfants : Françoise 8, Marie 6, Suzanne 4, Hélène 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Georges Touret 16 ; Gabriel Debert 34 ; Julien, domestique, 20 ; 1 fusil ; 1 arpent en valeur.

Gabriel Guersant 40 ; 2 fusils ; 4 bœufs ; 18 arpents en valeur.

Mathurin Lelièvre 35 ; Marguerite Jousselot, sa femme, 25 ; Marie, leur fille, 4 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jacques Tessier 40 ; Françoise Goyer, sa femme, 25 ; enfants : Catherine 4, Martin 2 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Pierre-(Claude) Robutel 58 ; Suzanne Gabriel (de Gabrielle), sa femme, 53 ; enfants : Jeanne 21, Anne 19, Zacharie 16 ; domestiques : Jacques 32, Jean Vallade 41 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 24 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

PRAIRIE DE LA MAGDELAINE.

Pierre Gagnier 36 ; Catherine Daubugeon, sa femme, 29 ; enfants : Marie 10, Anne 6, Catherine 4, Pierre 3, François 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Caillau 27 ; Marie Touchard, sa femme, 25 ; Jean, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 2 chevaux ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

François Roanes (Royné) 50 ; Périne Monier (Lemeunier), sa femme, 50 ; Jeanne, leur fille, 18 ; 2 vaches ; 4 arpents en valeur.

Philippe Jarny 35 ; 1 fusil ; 1 bœuf ; 2 arpents en valeur.

Louis Paillardy 42 ; 1 fusil ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Jean Duval 39 ; Marie Lemaître, sa femme, 20 ; Jean, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Antoine Barrois, chirurgien, 40 ; Anne Leber, sa femme, 22 ; enfants : Philippe 9, Catherine 8, François 6, Charles 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Mathieu Faye 40 ; Marguerite Moreau, sa femme, 26 ; enfants : Marguerite 8, Marie 6, André 4, Jean 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Claude Carron 40 ; Madelaine Varane, sa femme, 40 ; enfants : Louise 10, Claude 7, Vital 6, Jean 4, Mathieu 3, Jeanne 2, Marie 1 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 6 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

François Leber 54 ; Jeanne Testard, sa sa femme, 40 ; enfants : Joachim 17, Jeanne 10, François 7 ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Julien Loueris 40 ; Jeanne Angossa, sa femme, 45 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Barrault 30 ; Jeanne Cusson, sa femme, 18 ; 1 fusil ; 1 vache ; 16 arpents en valeur.

Philippe Lomondou 40 ; Marguerite Clément, sa femme, 20 ; Philippe, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jean Bourbon 28 ; Marie Benoist, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 3 vaches ; 5 arpents en valeur.

Antoine Cailler, forgeron, 30 ; Anne Aubry, sa femme, 27 ; enfants : Antoine 5, Marie 3, Anne 1 ; 2 vaches ; 3 arpents en valeur.

Pierre Lefebure 33 ; Marguerite Gagnier, sa femme, 30 ; enfants : Mathieu 10, Pierre 8, Joseph 7, Marguerite 6, François 4, Marie 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Charles Boyer 50 ; Louise Dubreuil, sa sa femme, 50 ; enfants : Marie 14, Jean 8, Marguerite 6 ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jacques Testu 38 ; Marguerite Beauvais, sa femme, 25 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Pera, tonnelier, 60 ; Denise Lemaître, sa femme, 45 ; enfants : Marguerite 16, Catherine 14, Jeanne 9, Pierre 7, Jean 5, Marie 4 ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Roy 39 ; Catherine Ducharme, sa femme, 24 ; enfants : Marguerite 7, Pierre 6, Catherine 5, Marie 4, Etienne 3, Anne 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Antoine Rousseau 30 ; Marie Roanes, sa femme, 21 ; enfants : Jeanne 4, Pierre 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jean Magnan, tailleur, 41 ; Marie Mottier, sa femme, 38 ; enfants : Marie 8, Joseph 5, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Moquet 45 ; Suzanne Beaujean, sa femme, 30 ; enfants : Mathurin 4, Pierre 2 ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Charles Diel 28 ; Madelaine Picard, sa femme, 19 ; enfants : Jeanne 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 3 vaches ; 4 arpents en valeur.

Jacques Supernant 37 ; Jeanne Deurte (Denote), sa femme, 36 ; enfants : Jeanne 8, Guillaume 6, Joseph 4, Marguerite 1 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Mathieu Gervais 35 ; Michelle Picard, sa femme, 20 ; Mathieu, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

René Dumas 30 ; Marie Lelong, sa femme, 30 ; enfants : Marie 8, Anne 7, Jeanne 5, Louise 1 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 7 arpents en valeur.

Jean Cahel 41 ; 1 fusil ; 1 mousqueton ; 9 arpents en valeur.

Léonard Besse (Bresse) 40 ; 1 pistolet.

Thomas Leber 30 ; Barbe Benoist, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jean Hénard 48 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Pierre Tissot 38 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

André Marsilly 39 ; Marie Lefebure, sa femme, 31 ; enfants : Madeleine 10, Etienne 8, Charles 6, Marie 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Jean Clément 58 ; Madelaine Surpere (Surzet), sa femme, 40 ; enfants : Jean 20, Madelaine 17.

Pierre Foubert — ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Roux 31 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jean Bouteiller 30 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Claude Rure, cordonnier, 50 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LONGUEUIL.

Baptiste Menard 24 ; 2 bœufs ; 18 arpents en valeur.

Adrien Saint-Aubin 30 ; Jeanne Marguerite, sa femme, 15 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Jean Robin 38 ; Jeanne Chartier, sa femme, 28 ; enfants : Marie 13, Catherine 11, Jeanne 8, René 6, Jean 3, Madelaine 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Michel Dubuc, maçon, 37 ; 2 bœufs, 8 arpents en valeur.

Jean Ronceri 38 ; Jeanne Servignan, sa sa femme, 34 ; enfants : Marie 13, Elizabeth 9, Jeanne 7, Marie 4 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Bertrand Lamartre 38 ; 1 fusils ; 4 arpents en valeur.

Nicolas Godé 22 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jacques Vio 41 ; Madelaine Pl (ouart) 28 ; enfants : Bertrand 10, Marie 8, Michel 6, Marguerite 9 mois ; 3 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Claude Jaudouin, charpentier, 45 ; Anne Thomas, sa femme, 35 ; enfants : Claude 15, Jacques 13, Marie 11, Thomas 9, Barbe 4, Madelaine 1 ; 3 arpents en valeur.

Mathurin Colin, maçon, 38 ; Jacqueline Labbé, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, André 6, Jean 5, Michel 4, Marguerite 1, Madeleine 5 mois ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Pierre Charon 42 ; Catherine Pillar, sa femme, 30 ; enfants : Catherine 15, Marie 13, Pierre 10, Thérèse 8, Nicolas 3, Catherine 1 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Charles Ebeline (Edeline) 40 ; Jeanne Garaconier (Braconier), sa femme, 30 ; enfants : Catherine 5, Charles 3, François 1 ; 4 arpents en valeur.

Louis Boucher 45 ; 2 fusils.

François Laurent 34 ; 24 bêtes à cornes.

Michel Toussaint 40 ; 30 arpents en valeur.

Charles Patenostre 25.

Denis Barthelemy 40 ; 1 fusil

François Blot 40 ; Elizabeth (Isabelle) Livernois, sa femme, 22 ; enfants : François 4, Marie 2 ; 4 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Paul Benoist 60 ; Elizabeth Cobinet (Gobinet), sa femme, 42 ; enfants : Laurent 21,

Hélène 14, Marguerite 12, Geneviève 10, Etienne 9, Jacques 8, François 5, Ives 2 ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Gendron 50 ; Anne Loiseau, sa femme, 40 ; Catherine, leur fille, 13 ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jacques Marchand 40 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

ILE SAINTE-THÉRÈSE.

Sidrach Dugué 43 ; Marie Moyen, sa femme, 34 ; enfants : Jean 13, Marie 11, Jacques 10, Pierre 8, Jeanne 6, Joseph 4, Elizabeth 1 ; domestiques : Jean Deperteau 51, Nicolas Ragueneau 33, Marie 20 ; 4 fusils ; 4 pistolets ; 16 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Louis Brien 33 ; Suzanne Bouvier, sa femme, 17 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Henry Catin 28 ; Jeanne Brossart, sa femme, 19 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Mathurin Gautier 38 ; Nicolle Philipau, sa femme, 26 ; enfants : Angélique 10, Catherine 8, Louis 6, Louise 5, Charles 4, Marie 3, Jeanne 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Louis Truchon 35 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

(Jérôme) Limousin 22 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Ragueneau 33 ; 2 arpents en valeur.

Charles Desmares, cordonnier, 34 ; Marie Lauzon, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jacques Voine 35 ; Marguerite Prevost, sa femme, 26 ; enfants : Jean 10, Marguerite 8, Marie 5, Barbe 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Jean Hayet 45 ; Catherine Godebrier (Galbrun), sa femme, 15 ; 3 arpents en valeur.

Mathurin Masta 30 ; 2 arpents en valeur.

Jean Bousquet, arquebusier, 35 ; Catherine Fourier, sa femme, 30 ; enfants : Geneviève 9, Jean 7, Catherine 6, Daniel 4, Pierre 3, Claude 1 ; 2 fusils ; 3 arpents en valeur.

André Trageau 25 ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Choquet 38 ; Anne Julien, sa femme, 30 ; enfants : Julien 13, Catherine 11, Jeanne 8, Marie 3 ; 2 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DU TREMBLAY.

Antoine Dupré 35 ; Elizabeth Valliquet, sa femme, 16 ; 26 arpents en valeur.

Etienne Charles 32 ; Madeleine Niel, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Clément 9, Catherine 7, Michel 5, Etienne 3, Hélène 1 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jean Petit, tailleur, 38 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jean Denis 57 ; Hélène Dodin, sa femme, 30 ; enfants : René 16, Gilles 14, Thomas 12, Pierre 10, Marguerite 8, Jean 6 ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Daubray 36 ; 9 arpents en valeur.

Louis Lamoureux 34 ; Françoise Bouéni (Boivin), sa femme, 28 ; enfants : Jean 13, Adrien 10, Louis 8, Françoise 6, Anne 3, Madelaine 1 ; 1 vache ; 13 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE BOUCHERVILLE.

Pierre Boucher, seigneur, 59 ; Jeanne (Crevier), sa femme, 45 ; enfants : Pierre 28, Lambert 23, Ignace 21, Marguerite 18, Philippe 16, Jean 14, René 13, Louise et Jeanne (jumelles) 11, Nicolas 9, Jacques et Jean (jumeaux) 8, Geneviève 5 ; 8 fusils ; 6 pistolets ; 30 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Pierre Larrivé 38 ; Denise Baucham, sa femme, 21 ; Françoise, leur fille, 2 ; 2 bœufs ; 8 arpents en valeur.

Leger Baron 38 ; Marie Baudon, sa femme, 16 ; 2 bœufs ; 6 arpents en valeur.

Antoine Dauré 40 ; Marie Richard, sa femme, 34 ; enfants : Marie 11, Anne 10, Denise 8, Pierre 5, Antoine 3 ; 1 vache ; 7 arpents en valeur.

Denis Veroneau 40 ; Marguerite Bertault, sa femme, 25 ; enfants : Denis 7, Marguerite 4, Joseph 2 ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean De Lafond 48 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Charles Martin 37 ; Catherine Dupuy, sa femme, 36 ; enfants : Antoine 8, Joseph 7, Catherine 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Claude Pastorel 37 ; enfants : Marie 4, Pierre 2 ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Pierre Bourgery 37 ; Marie Boular (Boullard), sa femme, 38 ; enfants : Leger 11, Claude 9, Ignace 6, Pierre 4, Denis 2 ; 7 arpents en valeur.

Joachim Requinclos (Reguindeau) 40 ; Madelaine Hamicton (Hanneton) sa femme, 36 ; enfants : Jean 11, Jacques 9, Marie 7, Pierre 5, Louis 1 ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Bellet 52 ; 1 fusil ; 1 bœuf ; 9 arpents en valeur.

Lucas Loyseau 40 ; Françoise Cire (Curé), sa femme, 38 ; enfants : Madelaine 11, Joachim 9, Jeanne 6, Roger 5, Marie 1 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Roger Latouche 32 ; Marie Gareau, sa femme, 32 ; Marie, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Bernard Joachim 28 ; Marguerite Pepin, sa femme, 19 ; Bernard, leur fils, 1 ; 4 arpents en valeur.

François Roussel 35 ; Madelaine Pepin, sa femme, 21 ; Marie, leur fille, 5 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Caperon 36 ; Noëlle Tireman (Quiremond), sa femme, 37 ; Marie, leur fille, 3 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Lencogné 40 ; Marie Liardin (Hiardin), sa femme, 27 ; 1 fusil ; 1 vache ; 1 arpent en valeur.

Jacques Lebœuf 34 ; Antoinette Lenoir, sa femme, 30 ; enfants : Jean 14, Pierre 9, Jean-Baptiste 6 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jean de Noyon, armurier, 42 ; Marie Chauvin, sa femme, 29 ; enfants : Jacques 14, Marie 11, Marguerite 9, François 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Joseph Tirel (Huet) 30 ; Catherine Chicot, sa femme, 18 ; Jean, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Quintal, tailleur, 35 ; Marie Gautier 21 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jean Vinet 37 ; Jeanne Etienne, sa femme, 24 ; enfants : Charlotte 4, Prudent 2, Philippe 1 ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Pierre Saucher 39 ; 1 fusil ; 1 bœuf ; 8 arpents en valeur.

François Pillet, charpentier, 48 ; Françoise Loisel, sa femme, 26 ; enfants : Madelaine 12, Jeanne 10, Joseph 6, Barbe 3 ; 3 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Pierre Goeslard 40 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Christophe Feuvrier 43 ; Claire Gautier, sa femme, 26 ; enfants : Barbe 7, Marie 5 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 12 arpents en valeur.

Jean Gareau 38 ; Anne Taillebot, sa femme, 28 ; enfants : Marie 9, Pierre 7, Anne 6, Madelaine 4 ; 4 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Prudent Bougret, sellier, 42 ; Marie Etienne, sa femme, 26 ; enfants : Jean 7, Pierre 4, Marguerite 1 ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Robert, cordonnier, 39 ; Marie Borgery, sa femme, 29 ; enfants : Pierre 9, Joseph 5, François 3, Marie 1 ; 2 vaches.

Simon Callouet 50.

Desir Viger 36 ; Catherine Motier, sa femme 31 ; enfants : Charles 14, Noël 10, Jacques 9, Marthe 5, Madelaine 2, Françoise 1 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Menard (dit Lafontaine), charron, 52 ; Catherine Forestier, sa femme, 46 ; enfants : Jean 22, Louis 19, Maurice 18, Jean 16, Marguerite 14, Jeanne 12, Anne 9, Catherine 6, Thérèse 5, Jacques 3 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

François Séguin, tisserand, 33 ; Jeanne Petit, sa femme, 25 ; enfants : Françoise 7, Madelaine 5, François 3, Jeanne 1 ; 1 bête à corne ; 6 arpents en valeur.

Jacques Bourdon, 31 ; Marie Menard, sa femme, 22 ; enfants : Marie 7, Anne 5, Jeanne 2 ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Piere Gareau 26, 4 arpents en valeur.

Martin Bouault 32 ; un fusil.

Georges Laporte 60, Nicolle Duchesne, sa femme, 40 ; enfants : Paul 23, Antoine 21, Georges 18, Jacques 16, Louis 14, Angélique 10, Jean 7, Pierre 4, Suzanne 3 ; 1 fusil.

Gilles Dufayet 36 ; Françoise Simon, sa femme, 35 ; enfants : Pierre 6, Marie-Anne 3, François 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes.

Pierre Boissier 45.

SEIGNEURIE DE VARÈNE.

François Haupin, 32 ; 18 bêtes à cornes ; 46 arpents en valeur.

Jean Forget 42 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Nicolas Mançon, 42 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Gilles Mignolet, sa femme, 35. — Léonard des Montreuil, 35 ; Marguerite Levigueur, sa femme, 30 ; Barbe leur fille, 12 ; 1 fusil ; 1 vache ; 1 arpent en valeur.

Jean Bonnet 56 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Pierre Girard 33 ; Françoise Grassiot, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Pierre Abiron, 58 ; Marie Depernay, sa femme, 22 ; enfants : Jean 7, Madelaine 2 ; 6 bêtes à cornes ; 11 arpents en valeur.

Jacques Bissonnet 36 ; Marguerite Collet, sa femme, 28 ; enfants : Pierre 9, Nicolas 8, Louise 6, Jean 5, Jacques 4, Françoise 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Fleuricourt 36 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Lebossu 46 ; Louise André, sa femme, 52 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Lhuissier 35 : Catherine Clery (Glerice), sa femme, 28 ; enfants : Marie 11, Christophe 8, Pierre 6, Catherine 4, Jacques 2 ; 5 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jacques Brunet 36 ; Suzanne Bertault, sa femme, 24 ; Jacques, leur fils, 1 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Adrien Sénécal, tailleur, 62 ; Jeanne Lecomte, sa femme, 44 ; enfants : Henry 11, Etienne 9, Adrien 7 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Louis Ledoux 42 ; Marie Valliquet, sa femme, 19 ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Sénécal 26 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jean Gautier 35 ; Jeanne Peni (Petit), sa femme, 25 ; enfants : Catherine 8, Marguerite 4, Jean 2 ; 2 vaches ; 3 arpents en valeur.

Louis Petit 22 ; 1 arpent en valeur.

Maurice Averty 45 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Jacques Messier 30 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 8 arpents en valeur.

Etienne Gentes 30 ; Catherine Messier, sa femme, 22 ; Marie, leur fille, 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques D'O 38 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Michel Robert 32 ; Madelaine Hayot, sa femme, 16 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Michel Messier 41 ; Anne Lemoyne, sa femme, 41 ; enfants : Anne 12, Gabriel 9, Jean 7, Marguerite 5, François 2, René 1 ; 4 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Ignace Hébert 28 ; Jeanne Messier, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Leger Hébert 32 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Nicolas Colson 55.

Louis La Tonne 36.

Marin du Rot 30.

Pierre Charron 11.

André Geofrion 9.

SEIGNEURIE DE VERCHÈRE.

François Jarrais (sieur de Verchères) 40 ; Marie Perrot, sa femme, 26 ; enfants : Antoine 11, Marie 8, Françoise 6, Marie 4, Pierre 2 ; 5 fusils ; 13 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

André Jarrais (sieur de Beauregard) 37 ; Marie Antheaume, sa femme, 28 ; enfants : Marguerite 4, Judith 15 jours ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Toussaint Lucas 36 ; Marguerite Charpentier, sa femme, 70 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Mathieu Binet 36 ; Anne LeRoy, sa femme, 32 ; enfants : Antoine 9, Jeanne 7, Marie 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Adrien Ponce, tailleur, 43 ; 4 arpents en valeur.

Jean Blouf, cordonnier, 38 ; Madelaine Quillebœuf (Guillebœuf), sa femme, 26 ; enfants : Jean 7, Geneviève 4 ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Pierre Geoffrion (Joffrion) 43 ; Marie Priot (Briot), sa femme, 36 ; enfants : André 11, Jean 9, Marie 8, Toussaint 6, François 4, Anne 6 mois ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

André Balsac, tonnelier, 46 ; Françoise Loussy, sa femme, 46 ; enfants : André 11, Marie 9, Madelaine 7, Marguerite 4, Catherine 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

François Chagnon, cardeur, 36 ; Catherine Charron, sa femme, 19 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Charlot (Cherlot) 40 ; Jeanne Mansion, sa femme, 32 ; enfants : Marie 11, Catherine 9, Charles 7, Thérèse 5, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 3 arpents en valeur.

Pierre Bosseau 35 ; Anne Hébert (Foubert), sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, Louis 8, Bernard 6, Madelaine 4, Antoine 1 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Chicoesne 40 ; Madeleine Chrestien, sa femme, 40 ; enfants : Madelaine 10, Marguerite 8, Pierre 6, François 3, Agnès 1 mois ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE CONTRECŒUR.

Antoine de Pecaudy, seigneur, 85 ; Barbe Denis, sa femme, 29 ; enfants : Louis 13, Marie 5 ; Antoine 1½ ; 6 fusils ; 2 mousquets ; 20 bêtes à cornes ; 80 arpents ne valeur.

Jean Fayol 35 ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Philibert Couillaut 40 ; Catherine Laporte, sa femme, 17 ; enfants : Jean-Baptiste 4, Jean-François-Juzoil 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jean Masault, menuisier, 33 ; Anne Michel, sa femme, 33 ; enfants : Marie 12 ; Claude 10, Madelaine 8, Anne 7, Madelaine 6, Philibert 4, Jean 3, Barbe 1½ ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 7 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Gazoil (Gazaille) 38 ; Jeanne Touge (Touzé), sa femme, 37 ; enfants : Jeanne 10 Marie 6, Barbe 3 ; 2 arpents en valeur.

Noël Laurence 34 ; Elizabeth Bertault sa femme, 22 ; enfants : Catherine 5, Pierre 3, Jean 1½ ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Joseph Leplein 34 ; Madelaine Vallée, sa femme, 33 ; enfants : Madelaine 5, Françoise 2½, Antoine 1 mois ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Pierre Torrot 45 ; Marie Benoist, sa femme, 28 ; enfants : Nicolas 13, Pierre 12, Marianne 10, Antoine 7, Mathurin 5, Marie 3, Jean 7 mois ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Eustache Prevost 35 ; Marie Guertin, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Coitou (Coiteu-Prevost), taillandier, 30 ; Thérèse Petit, sa femme, 29 ; enfants : Jean 9, Marie 3½, Pierre 2, Mathieu 2 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Nicolas Bonnin 26 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Antoine Emery 37 ; Marie Levau, sa femme, 32 ; enfants : Pierre 11, Marie 10, Louis 8 ; Madelaine 3, Marguerite 10 mois ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Pierre Rengrave (Handgrave) 30 ; Marie Guertin, sa femme, 19 ; enfants : Marie 2, Catherine 6 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Brunet 40 ; Madelaine Richaume, sa femme, 19 ; enfants : Madelaine 2½, Jean 8 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE ST.-OURS.

Pierre de St.-Ours 38 ; Marie Mullois, sa femme, 32 ; enfants : Louis 13, Jean 12, Marie 11, Jeanne 10, Pierre 8, Marie-Anne 6, Angélique 5, Elizabeth 2 ; domestiques : Michel 45, Martin Romain 17, Thomas 17 ; 6 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 40 arpents valeur.

Pierre Menard, cordonnier, 45 ; Marguerite Deshayes, sa femme, 35 ; enfants : Marie 10, Pierre 9, Madelaine 7, Geneviève 4, Catherine 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Dextera 40 ; Jeanne Boucault, sa femme, 28 ; enfants : Jean 8, Anne 6, Jean et Mathurin (jumeaux) 3, Barbe 1 ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents envaleur.

Jean Bonnet, chirurgien, 40 ; Madelaine Dedain (de Bidquin), sa femme, 28 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

François Cesar 35 ; Anne Delestre, sa femme, 30 ; enfants : Marie 6, Madelaine 4, Marie-Anne 3, Barbe 2 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

François de Guiré, tisserand, 40 ; Marie Dubuisson, sa femme, 35 ; enfants : Lucas 10, Jean 7, Marie 3, Pierre 6 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Lucas Poupard 30 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Mathurin Bonelisse 40 ; Françoise Mernin

(Memin), sa femme, 30 ; Jacques Memin 60 ; Marie 2 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Jean Raiosse, tisserand, 40 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Duval 40 ; Marie Lamy, sa femme, 28 ; enfants : Anne 9, Louis 7, Mathurin 5, François 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

François Dubois 35 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Laurent Buy 40 ; Denise Antoine, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 11, Madelaine 8, François 6, Jean 4, Anne 1 ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Emery Pepin 35 ; 8 arpents en valeur.

Louis Charbonier 50 ; Anne de Blancvillain (Blainvillain), sa femme, 31 ; André, leur fils, 4 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

André Matigny 40 ; 1 vache ; 7 arpents en valeur.

Jean LeRoy 40 ; 7 arpents en valeur.

Pierre Mesnier 35 ; Barbe Richaume, sa femme, 28 ; enfants : Pierre 6, Anne 4, Jacques 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Allary 41 ; Anne Rivière, sa femme, 29 ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Pinsonneau 35 ; Anne Lepère (Le Ber), sa femme, 34 ; enfants : Pierre 7, Anne 5, Marguerite 1 ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Bon (dit Lacombe) 41 ; Michelle Duval, sa femme, 29 ; enfants : Pierre 6, Catherine 9, Françoise 2, Geneviève 6 mois ; 4 arpents en valeur.

Mathias Badault, maçon, 50 ; 2 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE CHAMBLY.

Pierre Bault (Jean Bau) 27 ; Etiennette Laurette (Loré) sa femme, 32 ; enfants : René 9, Jean 7, Etiennette 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Poirier 34 ; Marie Langlois, sa femme, 34 ; enfants : Daniel 13 ; Françoise 10, Guillaume 8, Jean 5, Marie 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Mathurin Besnard 37 ; Marguerite Bourbier (Viart), sa femme, 31 ; enfants ; Jeanne 7, Marguerite 3, Mathurin 1 ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Paquette Charlot 54 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur,

René Dumas 30 ; Marie Lelong, sa femme, 33 ; enfants : Marie 7, Anne 5, René 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Alexandre Petit 60 ; Gédéon, son fils, 22, Pierre, domestique, 30 ; Jean 25 ; Mathieu 40 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Julien Pellerault (Plumereau) 40 ; Jeanne Barbier, sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, Marguerite 9, Marie 8, Jeanne 6, Marie 5, Philippe 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Esprit Bernard 39 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Etienne Rimbault 44 ; Jeanne Rimbault (Rambau), sa femme, 36 ; enfants : Jacques 10, Jeanne 6, Jean 5, Etienne 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Bessin (Besset) 39 ; Anne Leseigneur, sa femme, 32 ; enfants : Marie 13, Jaquelin 11, Jean 9, Simon 6, Anne 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Louis Bariteau 34 ; Marie Vara, sa femme, 28 ; enfants : Julien 9, Marguerite 7, Jean 5, Marie 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Charles Robert 35 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Bernard de Nigé 54 ; Marguerite Raisin, sa femme, 30 ; enfants : Jean 11, Jean-Baptiste 9, Marie 6, Marguerite 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Pelladeau, charpentier, 40 ; Jeanne LeRoy, sa femme, 40 ; enfants : Louise 11, Marie-Anne 9, Roberde 8, Charlotte 5, Jean 3, Pierre 1 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

René Poupar 31 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Dupuy 37 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Jean de Paris 44, Marie Lefebure, sa femme, 34 ; 2 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE SAUREL.

Pierre de Saurel, seigneur, 53 ; Catherine Legardeur, sa femme, 32 ; domestiques : Gilles Daniou 50, Pierre Courtois 38 ; 4 fusils ; 43 bêtes à cornes ; 62 moutons ; 18 chèvres ; 150 arpents en valeur.

Nicolas Legari 26 ; 14 arpents en valeur.

Jean de Lisle 49.

François Boutrou 50.

Pierre Cansel 39.

Jacques Piot 10.

Jean Dardois 60 ; Marie (Harbaude), sa femme, 55 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Chandillon, chirurgien, 38 ; Marie Boucher, sa femme, 31 ; enfants : Charlotte 9, Marie 7, Catherine 6, Antoine 4, Claude 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Pierre Salvaye, (Saluaye), 31 ; Catherine LeRoy, sa femme, 27 ; enfants : Marie 5, Catherine 3, Louise 1 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Vallet 31 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Joseph Lamy, tanneur, 41 ; Marie Fontaine, sa femme, 31 ; enfants : Marie 10, Noel 7, Jeanne 5, Catherine 3, Claude 6 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Lemagnan, charpentier, 52 ; Perrette Bougon, sa femme, 56 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Paul Hué 38, Jeanne Baillargeon, sa femme, 26 ; enfants : Louis 11, Antoine 10, Marc 9, Jean-Baptiste 7, Jean 5, Pierre 3, Jeanne 1½ ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Marcé (Marcel), cordier, 42 ; Marie Masseron, sa femme, 33 ; enfants : Jean 5, Marie 8 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

André Poutré, cordonnier, 38 ; Jeanne Burel, sa femme, 33 ; enfants : Marie 13, Madelaine 10, Marie 8, Catherine 6, Charlotte 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 1 vache, 6 arpents en valeur.

Jean Lavanois, poudrier, 54 ; Charlotte de Lapue (De La Rue), sa femme, 45 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jean Guillet 40 ; 3 bêtes cornes ; 4 arpents en valeur.

Gilles Couturier, cordonnier, 39 ; Elizabeth de Teragon, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 5, Jean 4, Gilles 2 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Bavaillac 37 ; Catherine Lalore, sa femme, 24 ; enfants : Catherine 8, Marie 6, Anne 3½, Louis 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Lavallée 29 ; Marguerite Duson, sa femme, 25 ; enfants : Anne 10, Jean 8, Françoise 6, Noël 4, Catherine 1 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Ollivier 50 ; Elizabeth Renault, sa femme, 29 ; enfants : Thomasse 7, Geneviève 6, Marie 4, Elizabeth 2, Jean 7 mois ; 8 arpents en valeur.

Jean Cassonavre 37 ; 4 arpents en valeur.

Michel Bruillet 36 ; Marie Dubois, sa femme, 37 ; enfants : Bernard 10, Jean 9, Gilles 8, Pierre 7, Marie 5 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Marin Moreau 37 ; Catherine Lucos (Lucas), sa femme, 35 ; 1 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Carron, taillandier, 30 ; 8 arpents en valeur.

Jean Garnier 49 ; Françoise Feuilleteau, sa femme, 25 ; enfants : Anne 5, Catherine 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 5 betes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean-Baptiste (dit St.-Amand), patissier, 35 ; Marie Giguère, sa femme, 25 ; enfants : Catherine 3, Pierre 1½ ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Charles Vanet, charpentier, 32 ; Catherine Magnan, sa femme, 31 ; enfants : Catherine 7, Marie 5, Jeanne 3, Charles 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Nicolas Meyer, tonnelier, 35 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Zacharie Digore (Digou), boulanger, 39 ; 3 arpents en valeur.

Claude Pugen 40 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Augrand 47 ; Marguerite Andrieu, sa femme, 37 ; enfants : Jeanne 7, Pierre 5, Anne 4, Louise 2 ; 2 fusils ; 7 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE ST.-FRANÇOIS.

Jean Crevier 37 ; Marguerite Hertel, sa femme, 32 ; enfant : Joseph 14, Louis 12, René 2 ; domestiques : Marie Pinard 17, Françoise 8, Mathurin 30, Jacques Griau 18, Antoine Devaux 39 ; 6 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Laurent Philippe 42 ; Charlotte Giguère, sa femme, 28 ; enfants : Pierre 6, Joseph 4, Marie 8, Catherine 1½ ; domestiques : René

Tavelot 23, Pierre Greslon 24 ; Marie Hénard 33 ; Mathieu Amiot 13 ; 8 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

René Abraham 36 ; René, son fils, 3 ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

Pierre Couque 57 ; Marie Sauvagesse, sa femme, 50 ; enfants : Louis 20, Marie 18, Marguerite 19, Elizabeth 24, Madelaine 12, Jean 8 ; 1 fusil ; 15 arpents en valeur.

Pierre Forcier 33 ; Marguerite Girard, sa femme, 32 ; enfants : Joseph 5, Marie 3, Pierre 1 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Jacques Mougras 42 ; Jeanne Moral, sa femme, 29 ; enfants ; Marie 12, Marguerite 2 ; 4 fusils ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Etienne Robert 32.

Pierre Paranteau 32 ; Madelaine Tisserant, sa femme, 31 ; enfants : Marguerite 6, Marie 4 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Poirier 37 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jacques Julien 37 ; 5 arpents en valeur.

Martin Giguère 27 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Caignaux 60 ; 3 arpents en valeur.

François Delpec 34 ; 1 fusil ; 12 arpents en valeur.

Jacques David 26.

Pierre Faure 32 ; 8 arpents en valeur.

RIVIERE NICOLET.

Pierre Moet (Mouet de Moras) 42 ; Marie Toupin, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 11, Jacques 9, Louis 7, René 5, Michel 3, Marguerite 2 mois ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jean Joubert, charpentier, 42 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Laperon (Lampron dit la Charité) 36 ; Anne Renault, sa femme, 30 ; enfants : Marie-Anne 11, Jean 8, Marguerite 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

André Marine, (Martel), 36 ; Marie Lefebure, sa femme, 30 ; enfants : Madelaine 7, Etienne 5, André 4, Marie 2 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Hélie Provost 39 ; Marie Pottier, sa femme, 42 ; enfants : Madelaine 8, Marie 5, Hélie 2 ; 4 bêtes à cornes ; 31 arpents en valeur.

Dominique Joutrat 38 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Pepin 37 ; Jeanne Cahier, sa femme, 27 ; enfants : Marie 8, Jean 6, Jacques 3 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

François Euquere 34 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Cressé 40 ; Marguerite Denis, sa femme, 28 ; Jean leur fils 3 ; Mathurin, domestique, 40 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LINTOT.

Michel Godefroy (sieur de Lintot) 44 ; Perrine Picoté, sa femme, 37 ; enfants ; Marie 16, Marguerite 13, Arnoul 10, René 9, Charlotte 4, Agnès et Michel (jumeaux) 2, Joseph 4 mois ; 3 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Guillet, menuisier, 53 ; Madelaine de Lavanerie, (Jeanne de Launay de St-Per), sa femme, 46 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Deshayes 33 ; Marguerite Guillet sa femme, 21 ; enfants : Marie 3, Madelaine 1½ ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Nicolas Perrot 37 ; Madelaine Rachot, (Raclot), sa femme, 25 ; enfant : François 9, Nicolas 7, Clémence 5, Michelle 4, Marie 2, Marie-Anne 1 ; 2 fusils 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Jean Vintonneau 53 ; 1 fusil ; 9 arpents en valeur.

Pierre Frerot, cordonnier, 46 ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

François Bihault 43 ; 6 arpents en valeur.

Martin Macé 33 ; Marie David, sa femme, 17 ; Suzanne leur fille 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Michel Chaudron, tailleur, 24 ; Madelaine Baillargeon, sa femme, 18 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Pierre Bourbault 36 ; Marie Besnard, sa femme, 18 ; Jeanne, leur fille, 2 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 6 arpents en valeur.

Michel David 30 ; Françoise Raclot, sa femme, 28 ; enfants : Madelaine 7, René 5, Jean 3 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Louis Brisse 35 ; 2 arpents en valeur.

Jean Coquineau 38 ; Jeanne Delamothe, sa femme, 37 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Pierre Capone (Champout) 32 ; Jeanne Guillet, sa femme, 15 ; Marie, leur fille, 1 mois ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Simon Darmes 37 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LA PRADE.

Michel Pelletier (sieur de la Prade) 51 ; Jacqueline Chambois (veuve de Jean Poisson), sa femme, 54 ; François Poisson 30 ; domestiques : Jean Harel 30, Pierre Laverdure 25 ; 2 fusils ; 13 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Marie Pescher 32 ; enfants : Michel 9, Jean 7, Thérèse 4, Françoise 2, François 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean de Billy 32 ; Catherine de Lamarche (de la Mare) sa femme, 29 ; enfants : Michel 9, Marie 6, Thérèse 4, François 2 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean de Lahaire 35 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Claude David 53 ; Suzanne de Noyon, sa femme, 50 ; enfants : Claude 24, Barthelemy 22, Thérèse 17 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Jourdin 22 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 8 arpents en valeur.

François Chaussé, chaudronnier, 50 ; 2 fusils ; 8 arpents en valeur.

SEIGNEURIR DE LOTBINIÈRE.

Michel Hébert 38 ; Anne Galles (Galais), sa femme, 35 ; enfants : Marie 10, Michel 9, Jeanne 6, Marguerite 2 ; 1 vache 3 arpents en valeur.

Pierre Toussignan 40 ; Madelaine Philippe, sa femme, 30 ; enfants : Marguerite 10, Madelaine 8, Jean 5, Michelle 2, Marie 6 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Daniau 30 ; Marguerite Vaillant, sa femme, 35 ; enfants : Marie 12, Madelaine 9, Jeanne 5, François 3, Marguerite 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Chastenet 35 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Pagesi (Pagis) 30 ; 2 arpents en valeur.

Louis Montenu 30 ; 5 arpents en valeur.

Michel Lemée (Lemay) 50 ; Marie Ouenville (Dutost, Ouenville et Onimet), sa femme, 34 ; enfants : Michel 21, Joseph 18, Marie 16, Ignace 14, Noël 13, Charles 12, Jean 11, Pierre 10, Marie 9, Jean 8, Xavier 7, Antoinette 6, Madelaine 4, Antoinette 1½ ; 3 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Baudet 31 ; Marie Grandin, sa femme, 30 ; enfants : Marie 10, Simone 8, Charles 5, Louise 2, Jeanne 15 jours ; 1 fusils ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Jean Hamel 30 ; Christine Gaudry, sa femme, 21 ; Charles, leur fils, 2 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 23 arpents en valeur.

Léonard de Debord (Dubord) 44 ; Anne Hayot, sa femme, 42 ; enfants : Daniel 25, Etienne 20, Jean 15 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Jacques Gautier, charpentier, 34 ; Eliszabeth Denevers, sa femme, 23 ; enfants : François 6, Joseph 4 ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

VILLIERS.

Adrien Hayot 41 ; enfants : Charles 14, Adrien 12, Louis 10, François 8 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Delahaye 41 ; 4 arpents en valeur.

Pierre Lambert 31 ; Marie Lenormand, sa femme, 19 ; Pierre, leur fils, 1 ; 4 arpents en valeur.

Pierre Bourgoin 42 ; Catherine Basset, sa femme, 30 ; enfants : Marie 7, Claude 5, Pierre 2 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Benoist Boucher 35 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Pierre Boucher (dit Desroches) 30 ; Hélène Gaudry, sa femme, 25 ; enfants : Ignace 7, Jeanne 5, Marie 3, Agnès 6 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Antoine Bisson, charpentier, 40 ; Ursule Trud, sa femme, 23 ; enfants : Marie 8, Jean 7, Jeanne 4, Marguerite 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Emé Lecomte 37 ; Anne Goupil, sa femme, 27 ; enfants : Pierre 8, Marie 5, Michel 3, Agnès 1½ ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Michel Chastel, 30 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Daniel Barault (Henry Bereau dit Pominville) 46 ; Claude de Chevrainville (Cheuraineville) sa femme, 35 ; enfants : Jacques 15, George 13, Anne 12, Etienne 11, Jean 8, Joseph 5, Marie 3, Louise 1 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Marchand 36 ; Madelaine Groslot, sa femme, 28 ; enfants ; Marie 10, Georges 8, Louis 3, Charles 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Jean Bourasseau 50 ; Catherine Poitier (Poitevin), sa femme, 40 ; enfants : François 15, Pierre 14, Jeanne 11, Jean 10, Marie 9, Madelaine 8, Catherine 6, Marie-Anne 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Miville, menuisier, 49 ; Marie Langlois, sa femme, 35 ; enfants : Marie 16, François 14, Joseph 12, Jeanne 10, Anne 8, Jacques 6, Jean 4, Charles 2, Jean-François 6 semaines ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Laurent Levasseur 32 ; Marie Marchand, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Claude 10, Laurent 7, Geneviève 5, Pierre 3, Angélique 1 ; 1 fusil ; 1 carabine ; 1 pistolet ; 3 bêtes à cornes : 6 arpents en valeur.

Pierre Pouillar, (Pouillot), 49 ; 4 arpents en valeur.

Martin Guesdon, chapelier, 36 ; Marie Brière, sa femme, 30 ; enfants : Alexis 11, Rosalie 9, Marie 7, Catherine 6, Jean 4, Angélique 3, Martin 1 mois ; 1 vache ; 8 arpent en valeur.

Jean Guy, (Guay), arquebusier, 40 ; Marie Lereau, (Hureault), sa femme, 25 ; enfants : Marie 17, Jean 4 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

René Leduc 42 ; Anne Jantereau, (Jantrau), sa femme, 38 ; enfants : Marie 16, Jean 14, Guillaume 12, Marie-Anne 10, Jacques 8, Geneviève 6, René 5, Françoise 3, Louis 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Dumets 50 ; Jeanne Voidy, (Redié), sa femme, 43 ; enfants : François 25, Jean 20, Pierre 18, Anne 16, René 14, Madelaine 12, André 10, Eustache 9, Catherine 6, Nicolas 4, Jean 1 mois ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Guillaume Challier 40 ; Charles 11 ; 2 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Philippe Dion 43 ; 1 fusil : 6 arpents en valeur.

Abraham Metot 37 ; Madelaine Mezeray, sa femme, 23 ; enfants : Marie 6, Anne 4, Jacques 1½ ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Thomas Meseri, (Mezeray), 32 ; Louise Paradis, sa femme, 18 ; enfants : Catherine 2, Jean 1 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Robert Cottar 40 ; Suzanne Jarossel, sa femme ; 40 ; enfants : François 7, Marie 4, Pierre 1½ ; 5 bêtes à cornes.

Nicolas Massard 47 ; Anne Bellesœur, sa femme, 35 ; enfants : Marie 15, Anne 13, Marguerite 11, Marie 9, Anne 7, Jeanne 3 ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Jean Pilote 24 ; Marie Gaudry, sa femme, 19 ; Marie leur fille 1½ ; 1 fusil 1 vache ; 8 arpents en valeur.

André Bergeron 38 ; Marguerite Dumets, sa femme, 22 ; enfants : André 7, Jean 5, Pierre 4, Jacques 5 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Catherine Gautier 54 ; enfants : Jean 29, Louis 24, Philippe 22, Catherine 19, Antoine 17, Marie 14 ; 4 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Georges Cadoret 56 ; Anne Jopy, sa femme, 68 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Charles Amiot 30 ; Rosalie Duquet, sa femme, 26 ; enfants ; Marie 3, Etienne 8 mois ; 1 fusil.

Thomas Gasse 34 ; Geneviève Sureau 17 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Gabriel Lemieux 67 ; Marthe Beauregard, sa femme, 38 ; enfants : Gabriel 18, Marie 14, Louis 9, Michel 8, Marie 7, Charlotte 5, Guillaume 2 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

André Albert 48 ; Anne Goiset, sa femme, 47 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Laurent Poirier 51 ; Geneviève Leclerc, sa femme, 41 ; enfants : Mathurine 9, Marie 7, Catherine 6, Laurent 8 mois ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Grenet 38 ; Marie Du Coudre (Coudray), sa femme, 38 ; enfants : Perrine 9, Jean 8, Baptiste 4, André 2 ; 3 arpents en valeur.

Jean Carriere (Carrier) 42 ; Barbe Palloy (Hallay), sa femme, 36 ; enfants : Ignace 7, Marie-Anne 2½, Charles 1 ; Barbe Girard 16 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Louis Giseron (Gesseron) 42 ; Agathe Fournier, sa femme, 25 ; enfants : Jean 8, François 4, Charles 20 mois ; Michel, domestique, 14 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Albert 40 ; Elizabeth Halé (Halay), sa femme, 31 ; enfants : Jean 16, Charlotte 13, Louise 10, Charles 8, Elizabeth 6, Augustin 4, Guillaume 15 jours ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Chauveau 46 ; Marie Albert, sa femme, 36 ; enfants : Jacques 12, Marguerite 7, Françoise 5, François 1.

Louis Petereau (Betureau) 30 ; Catherine Challu, sa femme, 23 ; enfants : Elizabeth 6, Joseph 5, Jean 1½ ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jacques Samson 34 ; Marie Metru, sa femme, 25 ; enfants : Jean 9, Marie 8, Ignace 5, Marguerite 2 ; domestiques : Olive 17, Jean 24 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Gabriel Samson 36 ; Françoise Durand, sa femme, 24 ; enfants : Pierre 11, Perrine 9, Jeanne 6, Jean 4, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Guyet 60 ; Jeanne Mignon, sa femme, 48 ; enfants : Ignace 23, Louis 21, Jean 18, Jacques 17, Pierre 14, Charles 4 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Etienne Charet, tanneur, 38 ; Catherine Bisson (Bissot), sa femme, 26 ; enfants : Marie 10, Françoise 8 Geneviève 5, Etienne 4, Marie 2, Catherine 6 mois ; 3 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 20 arpents en valeur.

Charles Courtois 44 ; Marguerite Berger, sa femme, 30 ; enfants : Gabriel 9, Denis 7, Elizabeth 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Louis Bigni 44 ; Jeanne Durand, sa femme, 29 ; enfants : Marie-Anne 12, Marguerite 9, Elisabeth 6, Jeanne 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Simon Rocheron 49 ; Mathurine Bisson, sa femme, 40 ; enfants : Marguerite 16, Etienne 13, Mathurine 10, Charles 8, Geneviève 4, Jean 3, Charles 1 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Robert Chartier 54 ; Anne Bertault, sa femme, 44 ; enfants : Gilles 11, Jean 9, Pierre 7, Thomas 6, Robert 3 ; 4 arpents en valeur.

Guillaume Couture, charpentier, 64 ; Anne Emar (Aymard), sa femme, 52 ; enfants : Jean 28, Louis 24, Charles 21, Guillaume 18, Louise 15, Eustache 14, Joseph 11 ; 4 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Michel Lecourt 37 ; 2 fusils ; 4 arpents en valeur.

Mathurine Vallet 74 ; Jean, son fils 23 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Mathurin Arnault 32 ; Barbe Renault, sa femme, 38 ; enfants : Jacques 16, Gilles 12, Marie 10, Françoise 8, Sébastien 7, Thérèse 5, Marie 3, Barbe 1 ; 1 fusil ; 11 arpents en valeur.

Jean Huart 40 ; Marianne Amiot, sa femme, 27 ; enfants : Marie 10, Jean 9, Marie-Jeanne 6, Louise 5 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Sébastien Peuvreau 44 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

CAP ST.-CLAUDE.

Zacharie Lis 34 ; Elizabeth Marandias (Marandeau), sa femme, 26 ; enfants : Marie 5, Zacharie 3, Elizabeth 1 ; 2 vaches ; 4 arpents en valeur.

Toussaint Ledran 43 ; Louise Nassier, sa femme, 43 ; enfants : Louise 17, Marie 16, Georges 14, Toussaint 9, Marie 8, Françoise 6, Pierre 3 ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Louis Oriot 39 ; Madelaine Selle, sa femme, 29 ; enfants : Marie 6, Etienne 5, Madelaine 3 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Jean Poliquin, maçon, 44 ; Jeanne Adam, sa femme, 30 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Antoine Drapeau, tailleur, 35 ; Charlotte Joly, sa femme, 33 ; enfants : Jean 9, Marie 5, Antoine 3, Charlotte 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE BEAUMONT.

Charles Couillard 35 ; Marie Pasquier, sa femme, 42 ; Charles, leur fils, 6 ; domestiques ; Jean Frenon 35, Jean Delomer 12, Marie Rancin 12 ; 2 fusils ; 2 pistolets ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Adam 40 ; Marie Meseray, sa femme, 24 ; enfants : René 8, Ignace 5, Jean 3, Marie 2 mois ; 3 arpents en valeur.

Pierre Masseray 30 ; Jeanne Queneville, sa femme, 40 ; enfants : Joachim 12, Michel 11 ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Etienne Blanchard 40 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Louis Simonet 30 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

François Dubois 30 ; Anne Quelaue (Guillaume) sa femme, 30 ; enfants : Jean 8, Marie 5, Jean 2 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jacques Turgeon 25 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Jean Cecille (Cecyre) 45 ; 1 fusil ; 4 ararpents en valeur.

Jean Monet 35 ; Catherine Bruneau, sa femme, 26 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Forgues 44 ; Marie Robineau, sa femme, 34 ; enfants : Anne 12, Louis 8, Charles 4, François 2 ; 3 arpents en valeur.

Bernard Gontier 38 ; Marguerite Paquet (Pasquier), sa femme, 35 ; enfants : François 10 ; Catherine 7, Jean 6, Louis 3 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Jean Beriau 50 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Jacques Anais 35 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

Antoine Cassé 44 ; Françoise Pitoche (Piloy), sa femme, 46 ; enfants : Antoine 14, Joseph 12, Marie 10, Jeanne 9, Anne 8, Catherine 7, Charlotte 5, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

François Sénécal, charpentier, 30 ; Marie, sa femme, 16 ; 1 arpent en valeur.

SEIGNEURIE DE LA DURANTAYE.

François Rouillard (Remillard) 31 ; Anne Gaboy (Gaboury), sa femme, 15 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Etienne Corinault (Corriveau) 38 ; Catherine Guillebaud (Bureau), sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, Catherine 7, Etienne 5, Geneviève 2 ; 10 arpents en valeur.

Nicolas LeRoy 37 ; Jeanne Lelievre, sa femme, 40 ; enfants : Guillaume 14, Elizabeth 10, Jean 8, Baptiste 3 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis LeRoy 23 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Nicolas LeRoy 20 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Louis Gaboury 45 ; Nicolle Souillard (Soulard), sa femme, 45 ; enfants : Louis 14, Jean 9, Henriette 6, Françoise 3 ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Louis Marien 28 ; Marie-(Françoise) Phelipot, sa femme, 19 ; enfants : Anne 4, Catherine 1 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Charles Davene 45 ; Marie DeNoyon, sa sa femme, 38 ; enfants : Gabriel 9, Charlotte 6, Madelaine 4, Françoise 10 mois ; 3 arpents en valeur.

Michel Gautron 35 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Balu (Balau) 35 ; Renée Barette (Birette), sa femme, 40 ; enfants : Marie 8, Jean 5, Henriette 4, Michel 2, René 5 mois ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

François Paquet 35 ; Anne (Philippe), sa femme, 28 ; Marie, leur fille, 4 ; 1 vache ; 7 arpents en valeur.

Julien Boissy (Boissel) 30 ; Françoise Gros-Jambe, sa femme, 25 ; enfants : Nicolas 4, Jean 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

David Lacroix 34 ; Barthelemie Maillou, sa femme, 20 ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

René Vendet (Vandé) 35 ; Marie Loriot Flariot), sa femme, 35 ; René, leur fils, 1½ ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Michel Maillou 40 ; Jeanne Mercier, sa femme, 45 ; enfants : Jeanne 7, Marie 5, Henriette 3 ; Françoise 14 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Le Janvre 60.

SEIGNEURIE DE BELLECHASSE.

Pierre Bazin 35 ; Marguerite Leblanc, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 10, Jean 8, Marie 7, François 4, Louis 2 ; 1 fusil ; 17 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jean Daneau 44 ; Marie Chauveau (Michault) 34 ; enfants : Jacques 10, Marguerite 7, Marie 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Duval 35 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Pierre Lemieux 30 ; 1 fusil ; 5 arpents en valeur.

Paul d'Erainville (de Rainville) 61 ; Marie Michelle, sa femme, 61 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Joachim Gasnier 20 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Guillaume Fournier 60 ; Françoise Hébert, sa femme, 46 ; enfants : Joseph 20, Jean 16, Simon 14, Pierre 12, Françoise 11, Louis 9, Madelaine 6, Charles 4 ; 3 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Alphonse Morin 30 ; Marie Normand, sa femme, 30 ; enfants : Alphonse 11, Pierre Noël 10, Joseph 7, Catherine 4, Jean 2 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Sarasin 30 ; Marie Blondeau, sa femme, 18 ; Joseph, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Proust 34 ; Jaquette Fournier, sa femme, 22 ; enfants ; Denis 6, Jean 4, Louise 2, Pierre 4 mois ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Rollandeau 30 ; Marie Thibaud, sa femme, 18 ; 2 fusils ; 1 vache ; 6 arpents.

Pierre Blanchet 35 ; Marie Fournier, sa femme, 26 ; enfants : Pierre 10, Guillaume 8, Madelaine 6, Jacques 4, Angélique 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Jonqua 33 ; Jaqueline Boulé, sa femme, 23 ; enfants ; Pierre 8, Jacqueline 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jacques Posé 38 ; Marie Jobidan, sa femme, 25 ; enfants : Marie 6, Jacques 4, Jean 1 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Robert Boullé 50 ; Françoise Gremier, sa femme, 44 ; enfants : Jacques 17, Pierre 12, Martin 9, Françoise 7, Robert 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Geneviève Des Prés (veuve de Louis Couillard de Lespiné) 40 ; enfants : Louis 18, Geneviève 17, Jacques 16 ; Pierre, domestique, 46 ; 1 fusil ; 2 carabines ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Gagné 45 ; Ursule Cloutier, sa femme, 20 ; enfants : Louis 3, Nicolas 2 ; Charlotte Cloutier, sœur, 10 ; Jean, domestique, 12 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Eustache Fortin 25 ; 1 fusil ; 3 arpents en valeur.

Louis Gasnier 42 ; Louise Picard, sa femme, 22 ; enfants ; Louise 4, Alexis 1, Mathurin, domestique, 12 ; 2 fusils ; 18 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Gasnier 32 ; Louise Faure, sa femme, 45 ; enfants : Pierre 11, Jean 10, Joachim 7, François 6, Marie 5, Louis 2 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Robert Caumons (Gaumont) 40 ; Louise Robin, sa femme, 40 ; enfants : Louise 9, Germain 7.

Pierre Richard 34 ; 2 fusils ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jean Gottereau 27 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Pierre Carron 27 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Couillard 22 ; Geneviève de Chavigny, sa femme, 40 ; Joseph, fils, 16 ; domestiques : Louis 30, Pierre 25, Guillaume 21, 2 fusils ; 15 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Bernier 46 ; Antoinette Garnier, sa femme, 47 ; enfants : Pierre 22, Marie 20, Charles 18, Jacques 16, Jean 14, Elizabeth 12, Geneviève 10, Philippe 8, Ignace 6, Antoinette 3 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Bouchard 44 ; Anne LeRoy, sa femme, 28 ; enfants : Angélique 8, Agnès 6, Nicolas 4, Anne 2 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 5 arpents en valeur.

François Thibaud 34 ; Elizabeth Lefebure, sa femme, 26 ; enfants : Elizabeth 8, Jean 5, François 3, Anne 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Guillaume Ferté 34 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Durand 26 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Joseph Carron, charpentier, 26 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Charles Fortin 25 ; 1 fusil ; 4 arpents en valeur.

François Guion 28 ; 1 fusil ; 2 arpents en valeur.

Guillaume Guion 26 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

François Bellanger 60 ; Marie Guion, sa femme, 55 ; enfants : Geneviève 21, Jacques 18 ; domestiques : Jean de Lavoye 17, Barthelemy Gobeil 14, Pierre Lafaye 56, Pierre Mataule 4 ; 5 fusils ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Philippe des Trois Maisons, cordonnier, 44 ; Martine Cronier, sa femme, 36 ; enfants : Angélique 10, Marie 9, Françoise 8, Marguerite 7, Philippe 6, François 5, Louise 2 ; 5 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

René Cloutier 30 ; Marie Leblanc, sa femme, 27 ; enfants : Louise 5, Louis 3, Jean 1 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean-François Bellanger 30 ; Marie Cloutier, sa femme, 28 ; enfants : Marie 8, Jean 9, Charles 4, Ignace 1 ; 2 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Louis Belanger 27 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Olivier Michel 30 ; Marie-(Magdelaine) Cochon, sa femme, 27 ; enfants : Marie 8, Jean 7, Guillaume 6, Joseph 5, Charles 4, Louis, 2 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Guillaume Lisson 36 ; Anne Gestier (Pelletier), sa femme, 25 ; enfants : Françoise 10, Nicolas 8, Anne 6, Noël 4, Marie 2, Françoise 1 ; 4 fusils ; 13 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Grondin 35 ; Sainte Mignault, sa femme, 30 ; enfants : Marie 10, Agnès 8, Louise 6, Sainte 4, François 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 1 arpent en valeur.

René Ouellet 32 ; Thérèse Mignault, sa femme, 32 ; enfants : Angélique 8, Nicolas 6, Joseph 4, Marie 2 ; Joseph 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Huot 52 ; Marie Fayet, sa femme, 40 ; enfants : Marie 16, Geneviève 14, Madelaine 12, Charlotte 10, Laurent 8, Joseph 6, Nicolas 4, Françoise 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Noël Pelletier 27 ; Madelaine Mignault, sa femme, 27 ; enfants : Noël 5, Charles 2, Guillaume 1 ; Grégoire, domestique, 11 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Pierre St.-Pierre 38 ; Marie Gerbert, sa femme, 22 ; enfants : Marie 2, Madelaine 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 3 arpents en valeur.

Jean Pelletier 56 ; Anne Langlois, sa femme, 48 ; enfants : René 25, Jean 18, Marie 15, Charles 10, Marie 7 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

LA BOUTEILLERIE.

Jean-Baptiste Deschamps (sieur de la Bouteillerie) 37 ; Catherine Maillot (Macard), sa femme, 24 ; enfants : Charles 7, Jean 5, Louis 3 ; François, domestique, 15 ; 3 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Boucher, charron, 39 ; Marie Leclerc, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 17, Philippe 15, Madelaine 12, Gertrude 9, Marie 7, François 5 ; 2 fusils ; 15 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Robert Levesque, charpentier, 40 ; Jeanne Chevalier, sa femme, 36 ; enfants : Nicolas 9, Charles 7, Françoise 2 ; 4 fusils ; 11 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Thiboutot, boulanger, 29 ; Marie Boucher, sa femme, 20 ; enfants : Adrien 3, Marie 1 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Damien Berruby, maçon, 30 ; Jeanne Savoné (Sauvenier), sa femme, 34 ; enfants : Anne 10, Pierre 9, Marie 7, Guillaume 6, Jeanne 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Heudon (Hudon) 32 ; Marie Gobeil, sa femme, 23 ; enfants : Marie 4, Pierre 2, Marguerite 1 ; 2 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Dancosse 40 ; Madelaine Bouchard, sa femme, 16 ; Marie, leur fille, 1 ; 8 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jacques Minville 46 ; Catherine Baillon, sa femme, 36 ; enfants : Catherine 12, Charles 11, Jean 9, Charles 5 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Michel Bouchard 41 ; Marie Trotin (Trottier), sa femme, 40 ; enfants : Etienne 18, Charles 14, François 12, Pierre 10, Marguerite 8, Gabriel 5, Pierre 3 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Marie Cloutier 45 ; enfants : Louis 19, Charlotte 11, Marie 9 ; 3 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Joseph Renault 34 ; Marie Lehoux, sa femme, 19 ; domestiques : Guillaume Foguenet 40, François Jouineau 19, Madelaine Lehoux 12 ; 14 fusils ; 16 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

ILE AUX OYES.

Paul Dupuy 44 ; Jeanne Couillard, sa femme, 28 ; enfants : Anne 10, Louis 8, Geneviève 6, Simon 4, Marie 3, Jeanne 1 ; domestiques : Claude Guichard 25, René Lavergne 10 ; 1 fusil ; 24 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Lamy 35 ; Renée Sicard 23 ; Thomas, leur fils, 1 ; 1 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Mathurin Luchiron 48 ; Marguerite Roussel, sa femme, 35 ; enfants : Paul 8, Jeanne 4, Pierre 2, Madelaine 1 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cortes ; 5 arpents en valeur.

Guillaume Lemieux 33 ; Elizabeth Langlois, sa femme, 32 ; enfants : Madelaine 18, Louis 17, Jean 15, Guillaume 10, Elizabeth 9, Pierre 8, Joseph 6, François 4, Marthe 3, Anne 2 ; 3 fusils ; 40 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Michau 44 ; Marie Asseline, sa femme, 27 ; enfants : Pierre 10, Jean 8, Marie 6, Joseph 4, Pierre 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Charles Poittevin 40 ; 7 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ.

Pierre Simard, maçon, 60 ; Noël Simard 46 ; Madelaine Racine, sa femme, 32 ; enfants : Noël 19, Etienne 17, Marie 14, Pierre 13, Françoise 11, Joseph 10, Augustin 8, François 6, Rosalie 1 ; 3 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Pierre Tramblay 60 ; Anne Achon (Ozanne), sa femme, 40 ; enfants ; Pierre 20, Michel 18, Jacques 16, Denis 17, Marguerite 15, Louise 10, Jeanne 9, Jean 7, Marie 5, Dorothée 3, Martin, domestique, 63 ; 1 fusil ; 16 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Dupré 35 ; Catherine Carron, sa femme, 30 ; enfants ; Ange 10, Anne 8, Marie 6 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Claude Bouchard 55 ; Louise Gagnier, sa femme, 40 ; enfants : Marie 20. Jacques 18, Marguerite 14, François 12, Louise 11, Angélique 9, Jean 8, Rosalie 7 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Ignace Gasnier 25 ; Barbe Dodier, sa femme, 18 ; 1 fusil ; 1 vache ; 2 arpents en valeur.

Pierre Laforest 35 ; Anne Gaudri, sa femme, 30 ; enfants : Louis 12, Etienne 7, Barbe 5, Marguerite 3 ; 1 fusil ; 3 vache ; 5 arpents en valeur.

Claude Denis 25 ; Jean Darbois (Dardois) 63 ; Marie Harbaude, sa femme, 55 ; Noël Roy 20 ; Jean Allaire 17 ; Jean Lamarche 17 ; Pierre Deslauriers 18 : François Allaire 14 ; Jean Piché 14 ; Denis Lavallée 12 ; domestiques : Louis Lemire 26, Sebastien Bonnin 19 ; 3 fusils ; 70 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Pierre Maufils 50 ; Madelaine Poulin, sa femme, 36 ; enfants : Julien 13 ; Madelaine 9 ; domestiques : Pierre 18, Michel Pomier 25, Pierre Emon 17, Pierre Bonneau 18, Maurice Lafond 22 ; 2 fusils ; 66 bêtes à cornes ; 100 arpents en valeur.

Julien Fortin 50 ; Geneviève Gamache, sa femme, 44 ; enfants : Charles 25, Eustache 23, Jacques 20, Geneviève 19, Joseph 16, Marie 15, Julien 13, Pierre 11, Louis 9, Jean 7, Marguerite 5 ; 2 fusils ; 16 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Poulin 40 ; Louise Paré, sa femme, 27 ; enfants : Jean 10, Julien 8, Cécile 6, Paschal 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Laurent Magneron (Migneron) 42 ; Marie Guillaume, sa femme, 29 ; enfants : Jean 12, Geneviève 10, Jean 6, François 5. Marie 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Boucher 31 ; Marie Paré, sa femme, 20 ; Jean, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Boudin (Bodin) 46 ; enfants : Etienne 15, Angélique 9, Prisque 5 ; 6 arpents en valeur.

Gilles Moulineux 40 ; 1 fusil.

François Lacroix 42 ; Anne Gasnier, sa femme, 27 ; enfants : Louis 9, Agathe 6, François 4, Augustin 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Gagnon 35 ; Barbe Fortin, sa femme, 27 ; enfants : Marie 10, Joseph 8, Geneviève 7, Pierre 5, Charles 3 ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Louis Gasnier 30 ; Marie Gagnon, sa femme, 22 ; enfants : Marie 3, Pierre 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Carron 40 ; Marguerite Gagnon, sa femme, 35 ; enfants : Pierre 19, Marie 14, Marguerite 13, Jean 9, Louise 7, Geneviève 5, Gertrude 1 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Barret 45 ; Jeanne Pitouset, sa femme, 52 ; enfants : Pierre 19, André 17, Jean 15, Jeanne 13, Marie 8, François 5 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Joseph Guimond 25 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Robert Carron 32 ; Marguerite Cloutier, sa femme, 26 ; enfants : François 6, Anne 4, Ignace 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

André Leloutre 40 ; Marie Gasnier, sa femme, 37 ; enfants : Marie 20, Nicolas 19, André 13, Pierre 10, Anne 8, Joseph 6, Jean 4, Louis 1 ; 10 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Marie Poulin, veuve (Julien Mercier) 84 ; enfants : Paschal 25, Charles 22, Louis 19, Julien 16, Jean 14, Pierre 11, Madelaine 8, Marguerite et Angélique (jumelles) 4 ; 4 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Robert Gidiere (Giguère) 64 ; Emée Mainville, sa femme, 40 ; enfants : Jean 21, Robert 18, Pierre 15, Anne 13, Etienne 10, Ange 9, Joseph 7, Agnès 6, Marguerite 3 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Etienne Lessard 59 ; Marguerite Sevestre, sa femme, 45 ; enfants : Etienne 28, Charles 26, Pierre 24, Thérèse 20, Dorothée 15, Noël 12, Joseph 10, Prisque 7, Jacques et Dorothée (jumeaux) 4 ; 3 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Claude Poulin 65 ; Jeanne Mercier, sa femme, 50 ; enfants : Martin 33, Ignace 24, Pierre 17.

Marie Romage 60 ; Jacques, son fils, 24.

Robert Foubert 85 ; Suzanne Chevalier, sa femme, 40 ; 2 vaches ; 16 arpents en valeur.

Georges Pelletier 58 ; Catherine Vanier, sa femme, 57 ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Morel 27 ; Catherine Pelletier, sa femme, 20 ; Françoise, leur fille, 1.

Pierre Boivin, maçon, 34 ; Antoinette Fafar, sa femme, 30 ; enfants : François 9, Pierre 6, Charles 3, Angélique 1 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Françoise Fafar, veuve, 50 ; enfants : François 17, Mathurin 16 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Robert Paré, charpentier, 57 ; Françoise Lehoux, sa femme, 57 ; enfants : Jean 27, Joseph 25, Noël 19, Marguerite 18, Joseph 17, Anne 16, François 13 ; 4 fusil ; 14 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jacques Gamache 60 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

François Racine 30 ; Marie Boucher, sa femme, 20 ; enfants : Marguerite 4, Marie 2 ; Michel, domestique, 12 ; 6 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Noël Racine 34 ; Marguerite Gravel, sa femme, 31 ; enfants : Etienne 13, Marguerite 11, Pierre 9, Noël 7, Jeanne 5, Jean 3 ; Joseph 4 mois ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Etienne Racine 77 ; enfants : Pierre 27, Etienne 20, Jeanne 21 ; Etienne Simare, domestique, 16 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Robert Drouin 40 ; Marie Chaplier, sa femme, 60 ; Etienne, leur fils, 27 ; 2 fusils ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Cloutier 30 ; Louise Bellanger, sa femme, 25 ; Joseph, leur fils, 2 mois ; Jacques, domestique, 11 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Gaignon 36 ; Marguerite Racine, sa femme, 27 ; enfants : Joseph 9, Marguerite 7, François 6, Noël 4, Jean 2 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Marguerite Cochon 60 ; enfants : Germain 28, Raphaël 24 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Jean Gagnon 32 ; Marguerite Drouin, sa femme, 26 ; enfants : Jean 10, Marguerite 8, Pierre 7, Denis 3, Marie 7 mois ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Marie Grandery, veuve, 30 ; enfants : Marie 18, Jean 16, Marguerite 15, Jeanne 12, Anne 10, Jacques 7 ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Lesot 50 ; Anne Deluys (Daillier). sa femme, 43 ; enfants : Joseph 15, Jacques 13, Marie-Anne 5 ; 8 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Eustache Bescon (Bacon) 32 ; Louise Grenion (Guimont), sa femme, 23 ; enfants : Gilles 5, Angélique 3 ; Charles Vallé, domestique, 10 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Antoine Doyon 25 ; 1 fusil ; 15 arpents en valeur.

Michel Rouillois 70 ; Jeanne Maline (Malier), sa femme, 67 ; Pierre, domestique, 17 ; 1 fusil ; 14 bêtes à cornes ; 80 arpents en valeur.

Michel Rouillois 26 ; Catherine Drouin, sa femme, 22 ; enfants : Marie 5, Michel 3, Noël 2.

Mathurin Gagnon 75 ; Françoise Godeau, (Boudeau), sa femme, 47 ; enfants : Mathurin 27, Vincent 22, Marguerite 17, Jacques 15, Jean 12, Pierre 9, Joseph 7 ; 2 fusils ; 20 bêtes à cornes ; 45 arpents en valeur.

Pierre Gagnon 70 ; Vincente Devanier (Desvarieux) sa femme, 60 ; Noël, leur fils, 22 ; domestiques : Jean Savard 24, Pierre 17, Noël Chapeller 14, Marie Chapelier 12 ; 2 fusils ; 22 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jean Cochon 60 ; Marguerite Menville, sa femme, 46 ; enfants : Louis 18, Gabriel 17, Marie 14, Antoine 13, Jeanne 12, Joseph 10, Guillaume 4, Louis 3 ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Moisan 33 ; Barbe Rateau (Rotteau), sa femme, 28 ; enfants : Jean 6, Marie 4, Madelaine 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Charles Cloutier, charpentier 54 ; Louise Morin, sa femme, 38 ; enfants : Marie 17, Jeanne 13, Louise 9, Charles 7, Jean 5, Hélène 4, Marie 3 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Thibaud, tailleur, 63 ; Madelaine François, sa femme, 46 ; enfants : Guillaume 23, François 21, Charles 20, Nicolas 18, Anne 16, Etienne 13 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Jollain 30 ; 1 fusil.

Jean Cloutier, charpentier, 60 ; Marie Martin, sa femme, 46 ; enfants ; Anne 22, Sainte 20, Pierre 14, Françoise 12, Angélique 10, Agnès 8, Madelaine 5 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Toupin 27 ; Louise Cloutier 24 ; Antoine, leur fils, 1, Pierre, domestique, 14 ; 1 fusil ; 3 cheveaux ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Louis Moreau 33 ; Elizabeth Gagnon, sa femme, 21 ; Elizabeth, leur fille, 1 ; 3 vaches.

Jacques Cochon 46 ; Barbe Delphine (Le Tardif), 36 ; enfants : Jacques 18, Madelaine 16, Jeanne 15, Anne 13, Barbe 7, Antoine 6, Joseph 4, Jean 1 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

François Sauvin, charpentier de navire, 45 ; Marie Baril, sa femme, 48 ; 3 fusils ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Thomas Jendry (Vaudry) 66 ; Denise Chafouet, sa femme, 40 ; Elizabeth, leur fille 12 ; 12 arpents en valeur.

Jean Condé, cordonnier, 31 ; Marie Chauveau, sa femme, 17.

Jean Charet, tanneur, 50 ; Marie Bourdon, sa femme, 45 ; enfants : Joseph 10, Ursule 9, Jean 8, Toussaint 6 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Barthelemy Vereau, taillandier, 50 ; Marthe Quintille (Guittet), sa femme, 30 ; enfants : Jeanne 12, Marie 8, Marguerite 6, Barthelemy 3 ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Plante 60 ; Françoise Boucher, sa femme, 42 ; enfants : Jacques 24, Georges 23, Thomas 21, Jean 17, Pierre 15, François 13, Geneviève 10, Angélique 9, Joseph 7, Louise 4 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeuur.

Antoine Voilon, tailleur, 35 ; Perrine Mallet 77.

Guillaume Boucher, charron, 34 ; Jeanne Thibaud, sa femme, 24 ; Marguerite, leur fille, 3 ; Charles, domestique, 10 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 12 arpents en valeur.

Pierre Boucher, charron, 40 ; Marie St.-Denis, sa femme, 32 ; enfants : Barbe 18, Marie 13, Jean 11, Pierre 8, Angélique 5, Charles 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 12 arpents en valeur.

Claude Aubert 65 ; Anne, sa fille, 25 ; 1 vache.

Félix Aubert 38 ; Marie Thibaud, sa femme, 26 ; enfants : François 3, Catherine 9 mois ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 30 arpents en valeur.

Jean Guyon 63 ; Elizabeth Couillard, sa femme, 53 ; enfants : Nicolas 27, Gertrude 21, Marie 19, Geneviève 16, Charles et Elizabeth (jumeaux) 14, Pierre 11, François 7 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Simon Dion, charpentier, 55 ; enfants : Marie 18, Marguerite 15, Louise 14, Charlotte 10, Angélique 8, Barbe 6 ; Joseph, domestique, 22 ; 3 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Nicolas Goullet 34 ; Sainte Cloutier, sa femme, 28 ; enfants : Hélène 6, Jean 4, Nicolas 2, Louis Greslon, domestique, 13 ; 1 fusil ; 15 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Marie (Massé — Joseph) Gravel 70 ; Marguerite Tavernier, sa femme, 54 ; enfants : Alexis 32, Jean 27, Jean et Claude (jumeaux) 19, Charles 16, Geneviève 14 ; 3 fusils ; 13 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Zacharie Cloutier, charpentier, 65 ; Madelaine Emar, sa femme, 53 ; enfants : Marie 22, Charles 19, Pierre 15 ; Pierre Allard, domestique, 28 ; 1 fusil ; 13 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Louis Martelot, boucher, 44 ; 1 fusil ; 14 arpents en valeur.

François Lefranc 45 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

François Guerepy (Gariepy), menuisier, 55 ; Marie Oudin, sa femme, 38 ; enfants : Charles 20, François 16, Jacques 14, Geneviève 12, Madelaine 10, Louis 8, Catherine 5, Jean 2, Alexis 6 mois ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Charles Belanger 44 ; Barbe Cloutier, sa femme, 32 ; enfants : François 14, Charles 13, Marie 11, Barbe 9, Madelaine 6, Guillaume 3, Alexis 1 ; Thomas, domestique, 15 ; 2 fusils ; 15 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Charles François (Le François) 55 ; Marie Trio, sa femme, 40 ; enfants : Marie 22, Marguerite 17, Charles 14, Anne 12, Louis 10, Barbe 8, Joseph 7, Nicolas 5, Pierre 3, Alexis 1 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 20 arpents en valeur.

Louis Desmoulins 40 ; 1 fusil ; 4 bœufs ; 12 arpents en valeur.

Romain Trepagny 55 ; Geneviève Droin, sa femme, 38 ; enfants : François 18, Charles 17, Jacques 16, Louis 14, Anne 13, Claude 9, Jean 7 ; 1 fusil ; 13 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Pierre Voyer 49 ; Catherine Crampon, sa femme, 42 ; enfants : François 19, Robert 16, Madelaine 15, Barthelemy 13, Françoise 12, Pierre 10, Gatherine 8, Alexis 3 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Julien Allard 50 ; Marie Deligny 45 ; enfents : Louis 19, Anne 12, François 10, Marie 8, Catherine 5 ; 1 fusil ; 24 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Nicolas Dodelin 48 ; Anne Girard, sa femme, 40 ; enfants : René et Anne (jumeaux) 14, Marie 12 ; 19 bêtes à cornes ; 37 arpents en valeur.

Etienne Jacob 32 ; Jeanne Fresset, sa femme, 28 ; enfants : Angélique 10, Ursule 8, Marguerite 5, Marie 2 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur,

Abraham Fiset, charpentier, 45 ; Denise Savar, sa femme, 40 ; enfants : Jean 17, Madelaine 14, Joseph 12, Anne 10, Marie 8, Geneviève 6, Charles 4, Denise 2 ; 4 bêtes à cornes : 25 arpents en valeur.

Pierre Trudel 23 ; Françoise Lefrançois, sa femme, 18 ; Marguerite, leur fille, 1½ ; Jean, domestique, 13.

René Goullet, charron, 31 ; enfants : Marguerite 10, Catherine 5 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Charles LeTac (Letartre), sabottier, 24 ; Marie Maheu, sa femme, 18 ; enfants : Louise 2, Barbe 1, Marie 1 mois ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 22 arpents en valeur.

Nicolas Roussin 50 ; Madelaine Tramblay, sa femme, 24 ; enfants : Marie 12, Anne 9, Pierre 6, Antoine 4, Joseph 2, Geneviève 6 mois ; 1 fusil ; 15 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Charles Godin 45 ; Marie Boucher, sa femme, 37 ; enfants : François 22, Marie 19, Geneviève 17, Marguerite 16, Ursule 13, Charles 11, Jeanne 10, Catherine 8, Madelaine 7, Pierre 6, Angélique 5, Alexis 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Savaria 32 ; Suzanne Lacroix, sa femme, 25 ; enfants : Toussaint 7, Louise 5, Madelaine 4, Marie 2 ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Robert Laberge 43 ; Françoise (Gausse dite) Leborgne, sa femme, 47 ; enfants : Catherine 14, François 12, Nicolas 10, Guillaume 8 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Jacques Goullet 66 ; Marguerite Mottier (Maillier), sa femme, 50 ; enfants : Louis 28, Charles 25, Thomas 20, François 18, Antoine 17, Joseph 12 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 1 cheval ; 30 arpents en valeur.

Jacques Barbault, sabottier, 54 ; Jeanne Garnier, sa femme, 44 ; enfants : René 23, Pierre 22, Louis 20, Marie 18, Anne 16, Jacques 14, Pierre 12, Catherine 10, Geneviève 8 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 15 arpents en valeur.

Charles Alain 40 ; Louise Gargotine, sa femme, 40 ; enfants : Jean 8, Anne 5 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

René Le Tartre 55 ; Louise Goullet, sa femme, 55 ; Barbe, leur fille, 17 ; Nicolas Bernard, domestique, 17 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 15 arpents en valeur.

Mathurin Huot 35 ; Marie Le Tartre, sa femme, 26 ; enfants : Marie 8, Jean 4, Louise 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Joseph Guyon 32 ; Geneviève Cloutier, sa femme, 26 ; enfants : Madelaine 7, Angélique 4, Ignace 2 ; Pierre, domestique, 9 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Nicolas Quentin 50 ; Madelaine Rouilloy, sa femme, 30 ; enfants : Anne 14, Denis 12, Madelaine 8, Louis 6, Marie 3, Charles 6 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Pierre Boyvin 43 ; Madelaine Gueslin (Guérin), sa femme, 35 ; enfants : Marie 15, Nicolas 10, Anne 9 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

(Jean)-Jacques Jaquereau 45 ; Catherine Diet (Guiot), sa femme, 35 ; enfants : Jean 12, François 9, Louis 6, Pierre 4, Alexis 2, Nicolas 9 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Ossant 50 ; enfants : Jacques 6, Catherine 4, Antoine 2, Charles 10 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Laurent Gignard, cordonnier, 50 ; Marie Morin (Sorin) 40 ; enfants : Suzanne 15, Laurent 4, Marie 3, Geneviève 1 mois ; 2 vaches ; 8 arpents en valeur.

Thomas Touchet 60 ; Suzanne Fedier (Ferrier) 65.

Simon Touchet, charpentier, 25 ; Marie Gignard, sa femme, 21 ; Thomas, leur fils, 1 ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jacques Maret 50 ; Marie Pageais, sa femme, 32 ; enfants : Richard 18, Anne 16, Etienne 13, Madelaine 11, Jean 9, Charles 6, François 3 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Trudelle 50 ; Marguerite Thomas, sa femme, 48 ; enfants : Nicolas 19, Philippe 14, Jean 13, Marguerite 10, François 8 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Pierre Maheu 57 ; Jeanne Droin, sa femme, 34 ; enfant : Charles 15, Pierre 12, Angélique 10, Jeanne 6 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Testu 47 ; Geneviève Rigault, sa femme, 38 ; enfants : Daniel 11, Marie 9, Marguerite 8, Angélique 7, Pierre 4, Geneviève 3, Richard 6 mois ; 2 fusils ; 1 carabine ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jacques Vesinas 72 ; Marie Boisdon (Bourdon) sa femme, 64.

François Vesinas, tonnelier, 24 ; Marie Clément, sa femme, 18 ; Louis, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Raymond Paget, menuisier, 68 ; Madelaine Bergeronne, sa femme, 57.

Guillaume Paget, taillandier, 24 ; Elizabeth Letartre, sa femme, 22 ; enfants : Barbe 2 ; Madelaine 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 1 cavale ; 6 arpents en valeur.

Robert Paget 40 ; Marguerite Gaudin, sa femme, 25 ; enfants : Guillaume 10, Anne 8, Martin 6, Marguerite 3 ; François, domestique, 29 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Charles Garnier 46 ; Louise Vesinat, sa femme, 28 ; enfants : Marie 15, Charles 12, Joseph 10, Anne 8, Louise 6, Louis 3, Pierre 1 ; 10 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Louis Garnault 40 ; Marie Masoué, sa femme, 37 ; enfants : François 16, Louis 13, Jean 6, Jacques 4 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

François Vesinas 39 ; Jeanne Marié, sa femme, 25 ; enfants : François 8, Jacques 6, Pierre 4, Nicolas 2 mois ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Louis Carreau 60 ; Madelaine LeRoux (Lerouge), sa femme, 56 ; enfants : Louise 18, Joseph 14 ; 4 bêtes à cornes ; 17 arpents en valeur.

SEIGNEURIE DE BEAUPORT.

Joseph Giffart (seigneur de Beauport) 38 ; Michelle Nau, sa femme, 40 ; domestiques : Adrien Champron 58, André LeRoux 45, Suzanne Olivier 45, Louis Rigault 26, Robert Doison 25, Jeanne Tardé (Tardif), sa femme, 16, Jean Gillet 25, François Greslon

16, Anne Gendereau 16 ; 4 fusils ; 2 pistolets ; 24 bêtes à cornes ; 125 arpents en valeur.

Nicolas Juchereau 56 ; Marie Giffart, sa femme, 45 ; enfants : Charles 26, Ignace 24, Madelaine 19, Thérèse 17, Nicolas 15 ; Catherine 13, François 11, Joseph 9, Louis 5, Jacquelin 2 ; domestiques : Jean Agille 70, Berthelemy Coton 40 ; Pierre Frichet 25 ; Claude Dubreuil 20 ; Louis Brosseau 25 ; Jean Cahier 17 ; Marie Mataut 13 ; Marie Perier 11 ; 8 fusils ; 2 pistolets ; 37 bêtes à cornes ; 2 cheveaux ; 22 brebis ; 250 arpents en valeur.

Charles Cadieu, matelot, 53 ; Madelaine Macart, sa femme, 40 ; enfants : Jeanne 17, Louise 13, Françoise 10, François 9, Pierre 4 ; 1 fusil ; 1 cavale ; 10 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Charles Cadieu 27 ; Marie Neveu, sa femme, 21 ; 1 fusil.

Martin Provost 71 ; enfants : Jean Paschal 22, Jean 20, Marie 17 ; domestiques : Jean Proust 25 ; Antoine Lesieur 16 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 46 arpents en valeur.

Louis Provost 32 ; Marguerite Carreau, sa femme, 18 ; enfants : Marguerite 9, Marie 5, Louis 4, Jean 2½.

Michel Filion 44 ; Marguerite Aubert, sa femme, 65 ; domestiques : Thomas Langlois 26, Jean Filion 15, Antoinette 15 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 10 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Mathurin Chaillé 40 ; Catherine Barré, sa femme, 40 ; enfants : Claude 15, Thérèse 14, Michel 10, Jean 8, Henry 6, François 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Perrier 35 ; Marie Gaillard, sa femme, 34 ; enfants : Marie et Marthe (jumeaux) 11, Jacques 8, Madelaine 6, Marguerite 4, François 2 mois ; 1 fusil.

Paul Hinard 34 ; Marie Bonheur, sa femme, 30 ; enfants : Marie 8, Paul 4 ; 1 fusil.

Noël Larglois 78 ; Marie Crevet (veuve de Robert Caron), sa femme, 71.

Noël Langlois 30 ; Edmée (Aimée) Carron, sa femme, 25 ; enfants : François 8, Marie 6, Madelaine 2 ; domestiques : Guillaume Poncet 27, Jacques Boutin 14 ; 4 fusils ; 1 pistolet ; 1 cheval ; 17 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

René Binet 45 ; Catherine Bourgeois, sa femme, 42 ; enfants : Anne 12, Nicolas 10, François 8, Marie 6, René 2 ; 1 fusil : 10 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

François Guyon 43 ; Madelaine Marsollet, sa femme, 36 ; enfants : Joseph 16, Anne 14, Marie 12, François 11, Suzanne 6, Geneviève 3, Françoise 9 mois ; Adrien, domestique, 14 ; 2 fusils ; 14 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jean Langlois, charpentier, 33 ; Marie Cadieu, sa femme, 25 ; enfants : Charles 5, Marie 3 ; François, domestique, 21 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Paul Vachon 53 ; Marguerite Langlois, sa femme, 43 ; enfants : Vincent 22, Madelaine 17, Charlotte 15, Noël 13, Pierre 10, Anne 7, Marie 5, Madelaine 2 ; Pierre, domestique, 61 ; 2 fusils ; 1 pistolet ; 13 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Michel Baugi 43 ; Madelaine Dubois, sa sa femme, 43 ; enfants : Jean 18, Marguerite 15, Anne 13, Jeanne 6, Michelle 2 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Toussaint Girou 52 ; Marie Godart, sa femme, 52 ; enfants : Raphaël 25, Charles 23, Michel 22, Jean 17, Marie 14, Madelaine 12, Toussaint 10, Monique 2 ; 3 fusils ; 11 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 53 arpents en valeur.

Jean Creste, charron, 55 ; Marguerite Gaudin, sa femme, 54 ; enfants : Louis 25, Jean 17, Joseph 15, Marie 13, Pierre 10 ; Marie Chapacou, servante, 16 ; 2 fusil ; 13 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Pierre Lefebure, charpentier, 53 ; Marie Chatenier, sa femme, 53 ; enfants : Jean, charpentier, 25, Marie 17 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 8 bêtes à cornes ; 35 arpents en valeur.

Jeanne Langlois, veuve, 39 ; enfants : Jean 19, Guillaume 17, Jacques 14, Michel 11, Jeanne 8, Marie 6 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jacques Menard 38 ; Madelaine Baugi, sa femme, 20 ; 2 fusils ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Léonard Leblanc, maçon, 55 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Provost 28 ; Françoise Leblanc, sa femme, 20 ; Marguerite, leur fille, 2 ; 1 vache.

Pierre Morel 35 ; Jeanne Leblanc, sa femme, 22 ; enfants : Françoise 4, Vincent 3 ; 2 vaches.

Nicolas Bellanger 49 ; Marie d'Erainville (de Rainville), sa femme, 39 ; enfants : Marie 19, Bertrand 18, Suzanne 14, Marie 12, Pierre 11, Nicolas 9, Paul 7, Thérèse 5, Marie 3, Françoise 1 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 41 arpents en valeur.

Pierre Marcou, maçon, 50 ; Marthe d'Erainville (de Rainville), sa femme, 37 ; enfants : Louise 15, Jean 12, Marie 10, Noël 7, Marthe 5, Madelaine 2 ; Joachim, domestique, 21 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Nicolas Durand 46 ; Marie Renouard, sa femme, 35 ; enfants : Marie 13, Nicolas 6, Anne 3, Madelaine 6 mois ; 1 fusil ; 1 vache.

Pierre Vallée, chururgien, 43 ; Thérèse Leblanc, sa femme, 32 ; enfants : Marie 14, Suzanne 12, Marguerite 10, Pierre 7, Michel 5, Charles 3, Nicolas 6 mois ; Jean, domestique, 35 ; 1 fusil ; 2 bœufs ; 2 vache ; 40 arpents en valeur.

Pierre Parent, boucher, 55 ; Jeanne Badault, sa femme, 43 ; enfants : Pierre 22, André 20, Jean 18, Joseph 15, Geneviève 12, Michel 10, Thérèse 8, Joseph, Jean et Etienne (jumeaux) 7, Charles 6, Claude 4, Charlotte 3 ; domestiques : Mathurin Cardin 55 ; Clément Maugol (Mauger) 38 ; Elie Clarouin 26 ; Jacques Delaunay 38 ; 4 fusils ; 1 pistolet ; 18 bêtes à cornes ; 24 brebis ; 100 arpents en valeur.

Vincent Brunet 38 ; Jeanne Crevier, sa femme, 42 ; enfants : Marguerite 12, Jacques 10 ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Etienne Dauphin 48 ; Marie Morin, sa femme, 35 ; enfants : René 15, Marie 13, Etienne 11, Marie-Thérèse 7, Jean 3 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Robert Duprat, maçon, 34 ; Marguerite Vachon, sa femme, 23 ; enfants : Marie-Anne 2, Noël 2 mois ; 5 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Jean d'Erinville (de Rainville) 43 ; Elizabeth de Laguertiere (de la Gueripière), sa femme, 33 ; enfants : Jean 15, Elizabeth 9, Marie 8, Louise 6, Paul et Charles (jumeaux) 4, Marie-Charlotte 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Charles Turgeon 55 ; Paquette (Perinne) Lefebure, sa femme, 52 ; enfants : Zacharie 18, Pierre 12, Jean 10 ; 2 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Joseph Vendendec (Vandendaigne), menuisier, 28 ; Louise Chalifou, sa femme, 20 ; enfants : Jacques 3, Anne 2 ; Marthe Perrier, servante, 11 ; 1 vache ; 11 arpents en valeur.

Louis Levesque, maçon, 42 ; 5 arpents en valeur.

Jean Rodrigue 40 ; Anne LeRoy, sa femme, 40 ; enfants ; Marie 9, Suzanne 6, René 4, Vincent 2 mois ; 10 arpents en valeur.

Robert Gallien 40 ; Anne Macon (Masson), sa femme, 44 ; enfants : Marguerite 10, Joseph 9, Marie 7, Louise 5, Charlotte 5 mois ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Tardif 35 ; Barbe Dorange, sa femme, 31 ; enfants : Michel 11, Jeanne 8, Anne 6, Marie 3 ; 1 fusil ; 1 vache ; 17 arpents en valeur.

Pierre Toupin 55 ; Mathurine Graton, sa femme, 33 ; enfants : Thérèse 10, Pierre 8, René 5, Louise 2 ; Pierre, domestique, 13 ; 2 fusils ; 9 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

René Ciret 50 ; Anne Feuillet, sa femme, 30 ; Jean, adopté, 6 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 11 arpents en valeur.

Jean L'Espinay 34 ; Catherine Granger, sa femme, 26 ; enfants : Madelaine 5, Catherine 3, Geneviève 8 mois ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jean Berianin (Bergevin) 45 ; Anne Piton, sa femme, 30 ; enfants : Jean 12 ; Joseph 9, Ambroise 6, Marie 2 ½ ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

Pedro Dassilva (Portugais) 30 ; Marie Greslon, sa femme, 29.

BOURG ROYAL.

Pierre Puini (Pivain) 54 ; Marie Berard, sa femme, 44 ; enfants : Elizabeth 14, Louis 9, Jacques 6 ; 10 arpents en valeur.

Pierre Connil 35 ; Geneviève Alexandre, sa femme, 44 ; 12 arpents en valeur.

Etienne Proteau 42 ; Marguerite Séguin, sa femme, 40 ; Marie, leur fille, 17 ; 1 fusil ; 8 arpents en valeur.

Maurice Paquet 40 ; Françoise Forget, sa

femme, 42 ; enfants : Jeanne 15, Louis 11, François 10, Jacques 7, Maurice 3 ; 4 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Maurice Desris (D'Héry) 24 ; Jeanne Felipot, sa femme, 17 ; Elizabeth Bertrand, mère, 54 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Mignier 44 ; Ambroise Doué, sa femme, 40 ; enfants : Anne 10, Germain 8, Madelaine 5, Jacques 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Michel Boutet, charpentier, 41 ; Anne Deschamps, sa femme, 40 ; 2 fusils ; 7 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Gilles Bouré 39 ; Marie Haché (Bellehache), sa femme, 29 ; enfants : Anne 7, Marie 5, Gilles 3 ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Jarny (Gerny) 58 ; Antoinette Compagnon, sa femme, 42 ; enfants : André 12, Madelaine 9 ; 2 vache ; 8 arpents en valeur.

Germain Langlois 36 ; Jeanne Chalifour, sa femme, 22 ; enfants : Jacques 5, Jean 3, Germain 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François LeRoux 44 ; Marie Renault, sa femme, 44 ; enfants : Antoinette 13, Ignace 10, Geneviève 7, François 3 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 8 arpents en valeur.

Jean Segouin 35 ; Lucrèce Billot, sa femme, 34 ; enfants : Jean 6, Lucrèce 4, Pierre 1 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jean Lallemand 32 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Jean Poittevin 30 ; Madelaine Guilladot (Guillaudeau), sa femme, 28 ; enfants : François 11, Jean 8, Madelaine 4, Pierre 1 ; 2 vaches ; 8 arpents en valeur.

Nicolas Fournier 30 ; Marie Hubert, sa femme, 26 ; enfants : Marie 7, Michelle 5, Nicolas 3 ; 3 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

François Allard 44 ; Jeanne Languille 34 ; enfants : André 9, Jean 7, Jean-Baptiste 6, François 3 ; 2 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

VILLAGE ST.-CLAUDE.

Jean Sabourin 40 ; Mathurine Renault, sa femme, 38 ; enfants : Pierre 15, Françoise 11, Marie 8, Jean 7, Jeanne 5, Guillaume 3 ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Jacques Leblanc 45 ; Suzanne Auvray (Rousselin), sa femme, 37 ; enfants : Julien 15, Pierre 11, Françoise 7, Jacques 4 ; 1 vache, 8 arpents en valeur.

Pierre Brunet 39 ; Marie Cottin, sa femme, 38 ; enfants : Jean 15, Nicolas 11, Catherine 9, Jean 6, Pierre 3 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Fagnan (Faye) 44 ; Marie Dubois (Chauvet), sa femme, 40 ; enfants : Anne 11, Elizabeth 8, Madelaine 6, Pierre 1 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

CHARLESBOURG.

Jacques Duhault 37 ; Marie Lemoyne 36 ; enfants : Michel 14, Marie 12, Benoist et Elizabeth (jumeaux) 7, Jacques 4, Marie 1 ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Pierre Chamare 49 ; Catherine Drouet, sa femme, 50 ; enfants : Nicolas 14, Anne 9, Pierre 4 ; 1 vache ; 7 arpents en valeur.

Pierre Cicatteau 60 ; Gabrielle Jouti, sa femme, 68 ; 3 vaches ; 10 arpents en valeur.

Jean Boesmé 40 ; Marie Huet, sa femme, 37 ; enfants : Elizabeth 15, Jean 10, Charles 8, Madelaine 5, Marie 3, Pierre 1 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Michel Chrestien 42 ; Marie Munier, sa femme, 38 ; enfants : Marie 15, Michel 11, Jean 9, Claude 6, Pierre 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Thomas Pachot (Pageot) 37 ; Marie Roy, sa femme, 21 ; enfants : Thomas 3, Marie 1 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Blondeau 57 ; Nicolle Rolland, sa femme, 46 ; enfants : Joseph 24, Maurice 19, Marie 16, Jean 10, Thomas 6 ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 5 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Charles Gottereau 42 ; Françoise Cousin, sa femme, 43 ; enfants : Mathurin 12, Charles 10, Marie-Anne 6, Françoise 3 ; 1 fusil ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Simon Leduc 62 ; Madelaine Lemoine, sa femme, 50 ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Jacques Renault 34 ; Marie Charrier, sa femme, 44 ; enfants : Jeanne 15, Jean 13, Catherine 10, Marie 7 ; 1 fusil ; 2 chevaux ; 3 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Etienne Roy, maçon, 42 ; Marguerite Labarre, sa femme, 40 ; enfants : Marie 13, Marguerite 8, Jean 6, Etienne 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Bedard, charpentier, 36 ; Elizabeth Doussinet, sa femme, 32 ; enfants : Etienne 12, François 9, Elizabeth 7, Jacques 6, Madelaine 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Vivier 44 ; Marguerite Roy, sa femme, 29 ; enfants : Marie 11, Marguerite 9, Claude 4, Pierre 3 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 15 arpents en valeur.

Pierre Lefebure 39 ; Madelaine Trudel, sa femme, 24 ; enfants : Marguerite 4, Pierre 2 ; 3 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 15 arpents en valeur.

Olivier Roy 45 ; Madelaine Coureau, sa femme, 35 ; enfants : Mathurin 12, Françoise 10, Marguerite 7, Pierre 5, Madelaine 1 ; 4 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

VILLAGE DE ST.-JOSEPH.

Pierre Mortier 42 ; Marie Delatre, sa femme, 41 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Nicolas Fosche (Fasche) 38 ; Catherine Suret, sa femme, 30 ; enfants : Robert 11, Marguerite 9, Angélique 6, Nicolas 2 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Vallade 34 ; Françoise Asselin, sa femme, 26 ; enfants : Jacques 9, Marie 4, Guillaume 3 ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Mathurin Roy, maçon, 34 ; 12 arpents en valeur.

André Migniere 41 ; Jaquette Michelle, sa femme, 44 ; enfants : André 12, Marie 10, Françoise 8, Marie 5, Jaquette 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

André Barbault 44 ; Simon, son fils, 10 ; 1 fusil ; 15 arpents en valeur.

André Morin 36 ; Marguerite Moreau, sa femme, 31 ; enfants : Marguerite 10, Jeanne 8, Siméon 6, Apolline 4, André 2 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Simon Bourbault, charpentier, 54 ; Françoise Letar (Letartre), sa femme, 44 ; enfants : Marie 19, Eustache 13, Claudine 10, Jean 6 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Girou, tailleur, 40 ; Madelaine Deschalais, sa femme, 30 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

VILLAGE DE ST.-BERNARD.

Joachim Girard 37 ; Anne Chaslus, sa femme, 25 ; enfants : Marie 18, Barbe 14, Jacques 12, Antoine 11, Pierre 7, Joachim 3, Anne 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Cocoicr (Coirier) 36 ; Claudine Payen, sa femme, 34 ; enfants : Anne 5½, Pierre 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Monpellier 27 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Charles Jobin 52 ; Marie Rousseau, sa femme, 28 ; enfants : Charles 20, Jacques 12, Thérèse 10, Anne 5 ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Renaud 37 ; Marie Delamarre 31 ; enfants : Louis 12, Jean 10, Marie 8, Louise 5, Guillaume 2 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Germain Vanier 34 ; Marie Quartinier, sa femme, 30 ; enfants : Marie-Anne 11, Marguerite 10, Claude 7, Marie 4½, Jean 2 ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Helene (Mélanie) Bonnet, maréchal, 40 ; Marie Bisson, sa femme, 25 ; enfants : Joseph 7, Marie 4, Pierre 2 ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Michel Veré (Verret) 34 ; Marie Deschamps, sa femme, 34 ; enfants : Joseph 11, Jean 9, Jeanne 6, Michel 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 10 arpents en valeur.

Martin Piré (Henne dit le Portugais) 34 ; Françoise Defayen (Du Faye), sa femme, 40 ; enfants : Noël 5, Martin 3, Françoise 1 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

François Bernaiou 75 ; 6 arpents en valeur.

Jean Bernard 23 ; Marie Debure, sa femme, 34 ; enfants : Louis 13, Nicolas 11, Angélique 9, Charles 8, Jean 4, Pierre 2 ; 2 cavales ; 10 arpents en valeur.

Joseph Larivière 32.

Pierre Lacroix 44 ; 2 fusils : 4 arpents en valeur.

Joseph De la Ferrandière — ; 4 arpents en valeur.

Jacques Delaunay 34 ; 6 arpents en valeur.

PETITE AUVERGNE.

Isaac Bedard, charpentier, 64 ; Marie Girard, sa femme, 60 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Louis Bedard 26 ; Madelaine Hupé, sa femme, 17 ; Louis, leur fils, 1 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Jacques Hupé 21 ; Marie Bedard, sa femme, 17 ; 1 fusil ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Emanuel Lop (Loppez) 44 ; Jeanne Lerouge, sa femme, 21, Jean, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Dechambre 41 ; Catherine Paul, sa femme, 42 ; enfants : Jean 12, Catherine 10, Romain 9, Etienne 7 ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Marc Tessier 40 ; Jaquette Ledoux, sa femme, 42 ; enfants : Marguerite 12, Marie 9, Michel 7, Madelaine 5 ; François, domestique, 16 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Bertrand Courtois 34 ; Marie Allé, sa femme, 42 ; enfants : Marguerite 11, Jean 9, Marie 7, Pierre 4, Bertrand 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Pierre Lacaude 44 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

René Bruneau 34 ; Anne Petrode (Poitreau), sa femme, 24 ; enfants : Anne 12, Marie 5, René 2 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Clément Guerin 40 ; Perine Cocrier (Coirier), sa femme, 34 ; enfants : Anne 15, Marie 9, Claudine 7, Jeanne 5 ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Canard 40 ; Marguerite Pelletier, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 11, Michel 10, Anne 9, Louise 4, Marguerite 3 ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Villeneuve 34 ; Marguerite Lemarcher, sa femme, 24 ; enfants : Jeanne 7, Pierre 4, Jean 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Chacacet 44.

Jacques Fontaine 44 ; 6 arpents en valeur.

André Coudray 38 ; Jeanne Bourgeois, sa femme, 28 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

David Corbin, boucher, 37 ; Marie Parent, sa femme, 26 ; Jean Guerin, domestique, 21 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Léonard Paillard 34 ; Marie Vachon, sa femme, 22 ; Léonard, leur fils, 1½ ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Parent 26 ; Marie (Geneviève-Louise) Chevalier, sa femme, 20 ; enfants : Jean 3, Marie 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Sebastienne Veillon (veuve Pierre Aufroy) 65 ; enfants : Pierre et Ignace (jumeaux) 25, Jean 23, Pierre 19 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Michel Huppé 69 ; Madelaine Roussin, sa femme, 54 ; Catherine, leur fille, 14 ; 2 fusils ; 10 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Guillebeault 37 ; Louise Sénécal, sa femme, 40 ; enfants : Marie 13, Joseph 9, Etienne 6, Pierre 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 30 arpents en valeur.

Jaquette Archambault veuve 50 ; enfants : Paul 19, Madelaine 17, Etienne 13, Anne 11, Claude 9 ; 2 fusils 12 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Jean 38 ; Françoise Faverolle, sa femme, 37 ; Pierre, leur fils 6 ; 6 bêtes à 30 arpents en valeur.

François Routot 54 ; Catherine Mathieu, sa femme, 22 ; enfants : François 15, Hélène 13, Madelaine 11, Jean 6, Catherine 3 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Joachim Martin 46 ; Anne Petit, sa femme, 29 ; enfants : Louis 10, Marie 8, Marguerite 6, Pierre 4, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Petitpère 60.

Etienne Raget (Rageot) 56 ; Marie Roy (Rouer), sa femme, 66 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Lenormand 45 ; Anne Lelaboureur, sa femme, 52 ; enfants : Jean 20, Charles 18, Jacques 17, François 16, Marie 14, Joseph 13, Jeanne 11, Geneviève 9, Louis 7 ; 2 fusils ; 12 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Jacques Glinelle (Delinelle) 40 ; Marie Pivin, sa femme, 20 ; Jacques, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 1 vache.

Jean Mathieu 44 ; Anne Letartre, sa femme, 27 ; enfants : Louise 10, René 7, Jean 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 20 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Jean Roussin 84 ; Marie Letard, sa femme, 86 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

René Dubois 41 ; Anne Dumont, sa femme, 35 ; enfants : Madelaine 11, Marguerite 10, Françoise 8, Jean 6, Anne 2, Pierre 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Janvier 50 ; Dorothée Dubois, sa femme, 15 ; 1 fusil ; 1 cavale ; 2 arpents en valeur.

Louis Blanchard 40 ; Marie Denneville, sa femme, 30 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 1 cavale ; 8 arpents en valeur.

Jacques Hédoin 50 ; Jeanne Brassard 37 ; enfants : Pierre 22, Madelaine 20, Jean 16, Anne 15, Guillaume 13, Jeanne 11, Simon 9, Jacques et Pierre (jumeaux) 6, Antoine 4, Nicolas 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Julien Jamain 39 ; Marie Repoche, sa femme, 45 ; enfants : Jean 15, Marie 13, Catherine 9, Anne 7 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Fontaine 44 ; Madelaine Brossard, sa femme, 40 ; enfants : Louis 22 ; Jean 21, Pierre 20, François 17, Simon 16, Charles 14, Madelaine 12, Françoise 9, Anne 6 ; 1 1 fusils ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Pierre Lacroix 35 ; Marie Varrin, sa femme, 37 ; Françoise, leur fille, 13 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 3 chevaux ; 15 arpents en valeur.

Charles Rancin 44 ; Françoise Conflant, sa femme, 32 ; enfants : Ursule 13, Marie 11, Medard 10, Dorothée 7, Charles 6, Françoise 1 mois ; 2 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

Jean Philippe 32 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Louis Dupont, chaudronier, 34 ; 6 arpents en valeur.

Nicolas Bourgeois 40 ; Claire Charpentier, sa femme, 38 ; enfants : Marie 7, Nicolas 4, Pierre 2 ; 1 bête à cornes ; 4 arpents en valeur.

Etienne Pasquier 68 ; Henriette Rousseau, sa femme, 33 ; enfants : Anne 11, Etiennette 10, Philippe 8 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Bodin 40 ; Etiennette Desmarais, sa femme, 45 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Morin 34 ; Catherine Lemaire (Lemesle), sa femme, 35 ; enfants : Marie-Anne 8, Jean 6, Pierre 4, Anne 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

René Arnault, charpentier, 38 ; Marie Vigner, sa femme, 25 ; enfants : Marie 9, Charles 6, René 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Minet 44 ; Perrine Paignou 41 ; enfants : Louise 12, Jean 10, Joseph 8, Philippe 6, Jean-Baptiste 4, Perrine 2 ; Catherine 2 mois ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

René Buisson 44 ; 12 arpents en valeur.

François Barbault, sabottier, 30 ; Marie Hédouin, sa femme, 26 ; enfants : Marguerite 7, Jacques 5 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Marie Ourdoville 54 ; enfants : Simon, 26, Jean 24 ; Perrine Lossillone 55 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

René Gervais, maçon, 31 ; Marie Jousselot, sa femme, 31 ; enfants : Antoinette 8, Jacques 6, Jacques 4, Pierre 2 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Philippe Matou (dit Labrie) 47 ; Marguerite Doussinet, sa femme, 37 ; enfants : Marie-Anne 11, Angélique 8, Jacques 7, Jean 6, Philippe 3 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Cahier 42 ; Andrée Gervaise, sa femme, 42 ; enfants : Jean 16, François 10, Jeanne 9, Jacques 4 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jacques Fluet 30 ; Marie-Anne Fontaine, sa femme, 24 ; Jacques 6 mois ; 1 fusil ; 2 vaches ; 6 arpents en valeur.

Philippe Heulin 64 ; Anne Lemaire, sa femme, 44 ; Marie, leur fille 4 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Mallerbault 34 ; Barbe Ravault, sa femme, 35 ; 1 fusil ; 10 arpents en valeur.

Jacques Auvray 32 ; Catherine Meseray, sa femme, 17 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jacques Dion 32 ; Jeanne Lecomte, sa femme, 34 ; Pierre, leur fils, 7 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Julien Munier 34 ; Louise Frau, sa femme, 32 ; enfants : Marie 10, Pierre 8, Françoise 5, Julien 3, Louise 1 ; 1 fusil ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Philippe Gusiller 34 ; Françoise Hubert,

sa femme, 42 ; 1 fusil ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jean Lefebure, taneur, 31 ; Marie Savart, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Jean Gauvin 40 ; Anne Magnan, sa femme, 30 ; enfants : Marie 10, François 8, Etienne 5, Jean 3 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Jean Jelly (Gely) 60 ; Ursule Turbar (Turbal), sa femme, 32 ; enfants : François 12, Marie-Jeanne 10, Françoise 7, Claude 5, Ursule 3 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Simon Allain 35 ; Jeanne Maufay, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 7, Simon 4, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Gervais Bisson 38 ; Madelaine Bouttet, sa femme, 36 ; enfants : Joseph 14, Marie 13, Romaine 11, Marie 9, Jean 7, Antoine 5, Simon 4, Gervais 2 ; 1 fusil : 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Juon 55.

Jacques Fournier 54 ; enfants : Marie 17, Claude 16, Catherine 14, Jean 12, René 9 ; 1 fusil ; 2 pistolets ; 2 vaches ; 1 âne ; 6 arpents en valeur.

Charles Marchand 37 ; (Marie) Bonne Guerrière 34 ; enfants : Pierre 10, Pierre 5, Charles 2.

COTE ST.-MICHEL.

Louis Lavergne, maçon, 34 ; Marie Simon, sa femme, 21 ; enfants : Marie 4, Louis 2 ; 1 fusil ; 1 vache ; 15 arpents en valeur.

Louis Samson 44 ; Marthe Ragot (Ragal), sa femme, 52 ; enfants : Antoine 16, Jacques 15, Marie 12 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 1 âne ; 15 arpents en valeur.

Michel Legardeur 44 ; Marguerite Vaillant, sa femme, 42 ; enfants : Claude 13, Madelaine 12, Michelle 10, Marguerite 9, Charles 7, Jean-Baptiste 6 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 2 chevaux ; 30 arpents en valeur.

Charles Amel 54 ; Catherine Lemaitre, sa femme, 59 ; Charles, leur fils, 22 ; François Fouquet, domestique, 12 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Bertheaume 39 ; Catherine Bonhomme, sa femme, 26 ; enfants : Marie 10, Pierre 7, Joseph 6, Jacques 4, Catherine 2 ; 3 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Nau 49 ; Marie Bonhomme, sa femme, 32 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Vincent Crosteau, cordonnier, 34 ; Jeanne Godequin, sa femme, 32 ; enfants : Jeanne 11, Louis 9, Laurent 7, Nicolas 5 ; 1 fusil ; 20 arpents en valeur.

Charles Danais 54 ; Marie Deshayes, sa femme, 48 ; Charles, leur fils, 8 ; 1 vache ; 18 arpents en valeur.

Etienne Sedillot 44 ; Madelaine Carbonnet, sa femme, 42 ; enfants Françoise 14, Madelaine 16, Louise 8, Etienne 4 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Mathurin Moreau 37 ; Marie Girard, sa femme, 48 ; enfants : Louis 14, Valentin 11, Michel 8 ; 2 fusils ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Marie Duval, veuve, 51 ; enfants : André 22, Simone 17, Joseph 11, Catherine 9, Marie-Agnès 8, Marie 5 ; 2 fusils ; 8 bêtes à cornes ; 60 arpents en valeur.

Pierre Maufait 26 ; Marie Chapleau, sa femme, 20 ; 1 fusil ; 2 chevaux ; 10 arpents en valeur.

Guillaume Bonhomme 37 ; Françoise Haché, sa femme, 35 ; enfants : Nicolas 16, Anne 12, Joseph 9, Madelaine 6, Guillaume 3 ; 1 fusil ; 1 pistolet ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Nicolas Delahaie, volontaire.

Hubert Simon 49 ; Marie Vié, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 19, Jeanne 18, Guillaume 17, Jacques 15, Madelaine 14, Agnès 13, Françoise 10, Joseph 9, Ignace 8, Louis et Augustin (jumeaux) 4 ; Jean, domestique, 54 ; 2 fusils ; 2 chevaux ; 8 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Guillaume Brossard 34 ; Catherine Louet (Louvet) sa femme, 32 ; enfants : Marie 7, Guillaume 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Marie Auvray 47 ; enfants : Jean 20, Pierre 17, Marie 15, Ignace 9, François 7 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Ignace Bonhomme 37 ; Agnès Morin, sa sa femme, 40 ; enfants : Jacques 23, Nicolas 16, Agnès 14, Joseph 11, Marie 10, Anne 8, Anne-Agnès 6, Marie 4, Ignace 2 ; 1 fusil ; 1 cavale ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Nicolas Bonhomme 74 ; Catherine Gouget, sa femme, 74 ; 1 vache ; 20 arpents en valeur.

Jacques Gaudry 44 ; Anne Poirier, sa femme, 26 ; enfants : Jean 7, Charlotte 5 ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Charlotte Chevallier, veuve, 81.

COMTÉ DE ST.-LAURENT.

Jacques Billaudeau 50 ; Geneviève Longchamp, sa femme, 42 ; enfants : Jeanne 29, Antoine 22, Simon 18, Gabriel 17 ; domestiques : Mathurin Labrèque 17, Robert 9 ; 1 fusil ; 30 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Louis Bibet, charpentier, 50 ; Antoine Pepin 42 ; Marie Texe (Testu), sa femme, 40 ; enfants : Ignace 21, Jeanne 16, Jacques 14, Paul 9, Marie 7, Charles 4, Gervais et Joseph (jumeaux) 2, Gabriel 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Louis Deniart (De Niort) 42 ; Marie Sevestre, sa femme, 42 ; enfants : Louis 8, Pierre 5, Jean 3, Marie 1 ; 1 fusil.

Jacques Asselaine 50 ; Louise Roussin, sa femme, 35 ; enfants : Jacques 18, Nicolas 17, Pierre 14, Thomas 12, Marie 9, Louise 7, Michelle 4, Marie 3 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Gervais Rocheron, maçon, 45 ; Madelaine Dion (Guyon), sa femme, 24 ; enfants : Catherine 8, Marie 7, Marie 3, Anne 2 mois ; Gervais, domestique, 15 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Marie Rocheron, veuve, 42 ; enfants : Simon 20, Pierre 19, Madelaine 17 ; François 14, Robert 12, Thérèse 10, Antoine 8, Joseph 5 ; 1 fusil ; 14 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Louis Houde, maçon, 57 ; Madelaine Boucher, sa femme, 40 ; enfants : Louis 19, Gervais 17, Jacques 14, Marie 12, Claude 10, Louise 8, Louis 6, Joseph 3, Simon 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 40 arpents en valeur.

Jacques Manouf 33 ; Marguerite Pettavier (Le Preuvier), sa femme, 42 ; enfants : François 14, Joseph 10, René 8, Madelaine 12, François 6, Anne 4, Marguerite 1 ; 2 vaches ; 9 arpents en valeur.

Claude Dion (Guyon) 52 ; Catherine Colin, sa femme, 45 ; enfants : Jean 25, Louise 20, Claude 18, Catherine 16, Anne 15, Jacques 13, Elizabeth 12, Marie 10, Françoise 8, Gervais 6 ; 1 fusil ; 20 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

David Asseline 50 ; Marie Oudault (Catherine Baudard), sa femme, 45 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Asselin 22 ; Louise Bauget (Bauché), sa femme, 17 ; Pierre, leur fils, 1 mois ; domestiques : Marie 12, Nicolas 15.

François Fichet, charpentier de navire, 25 ; Anne Durut (Duret), sa femme, 17 ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Drouin 30 ; Marie Logron (Loignon), sa femme, 22 ; enfants Pierre 5, Madelaine 2 ; Mathurin, domestique, 8 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Guillaume Landry 55 ; Gabrielle Barré, sa femme, 45 ; enfants : Claude 19, Barthelemy 15 ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Bauger (Bauché) 50 ; Marie Paradis, sa femme, 40 ; enfants : Martin 24, Jacques 20, Guillaume 19, Claire 15, Anne 10, Charlotte 8, Joseph 5, Marguerite 3, Gervais 1 mois ; 1 fusil ; 13 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Barbe Dion (veuve) 70.

Jacques Perrot 52 ; Michelle Leflot, sa femme, 38 ; enfants : Joseph 18, Catherine 15, Jacques 13, Pierre 9, Marie 7, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 14 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Robert Gagnon 50 ; Marie Paranteau, sa femme, 43 ; enfants : Jean, charpentier, 22, Jacques 15, Marie 13, Jeanne 11, Pierre 8, Anne 6, René 3, Joseph 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Arivé 55 ; Jeanne Barboteau (Barberet), sa femme, 43 ; enfants : Jean 13, Jeanne 12, Pierre 9, Louis 7, Paul 6, Joseph 3 ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Loignon 50 ; Françoise Roussin, sa femme, 50 ; enfants : Catherine 13, Jeanne 11, Charlotte 9 ; domestiques : Sixte L'Heureux 15, Guillaume Rolloy (Roulois) 20, François Cottar 7 ; 2 fusils ; 18 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

Jean Morrisset 40 ; Jeanne Choret, sa femme, 30 ; enfants : Marie 10, Pierre 6, Madelaine 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Martin Mercier 35 ; Mathurine (Roux), sa femme, 45 ; enfants : Marie 15, Marguerite 13 ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Nicolas Quatrin, chururgien, 26 : Fran-

çoise Delaunay, sa femme, 17 ; François, leur fils, 1 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Delaunay 48 ; Anne Durand, sa femme, 48, enfants : Jeanne 21, Nicolas 15, Pierre 13, Madelaine 10 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Leclere 35 ; Marie Cousse (Couet), sa femme, 50 ; Geneviève, leur fille, 8 ; 2 bœufs ; 10 arpents en valeur.

Marthe (Marc) Barreau 55 ; Jaquette Lauvergnac, sa femme, 43 ; 7 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Grégoire Delbois 47 ; Françoise Viger, sa femme, 34 ; enfants : Joseph 18, Jeanne 16, Charles 11, Germain 9, Renée 7, Marie 4, Jean 1 ; 6 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

François Dupont 50 ; Suzanne Jarrel, (Farou), sa femme, 40 ; enfants : François 18, Jean 15, Catherine 10, Françoise 8, Louis 6, Marie 3 ; 1 vache ; 14 arpents en valeur.

Simphorien Rousseau 46 ; Marguerite La Renaudière, sa femme, 40 ; enfants : Pierre 20, Françoise 19, Marguerite 17, Marguerite 6 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

René Bauger (Bauché) 35 ; Adrienne Granjan, sa femme, 38 ; enfants : Antoine 8, Jacques 4, Pierre 2 ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Grouvet (Groinier) 35 ; Marie Bouet, sa femme, 30 ; enfants : Marguerite 9, Charles 8, Marie 4 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jean Lehoux 50 ; Elizabeth Dragon (Drugeon), sa femme. 45 ; enfants : Catherine 13, Jeanne 10, Hippolyte 8 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Marthe Hubert, (veuve), 40 ; enfants : Pierre 14, Marie 13, Jacques 10, Louis 8 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Elie Gautier 50 ; Marguerite Maugue (Moitié), sa femme, 30 ; enfants : Joseph 17, Marguerite 14, Louise 13 ; Marie 10, Guillaume 9, Marie 6, André 3, Jacques 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes cornes ; 15 arpents en valeur.

Claude Charland 60 ; Jeanne Pelletier, sa femme, 44 ; enfants : Noël 29, Denis 25, Marie 19, Jeanne 15, Michel 14, Marie 13, Gabriel 11, Claude 9, Joseph 7, Louis 5, Geneviève 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Mathurin Gerber (Gerbert) 55 ; Jeanne Lefelle (Le Tellier), sa femme, 55 ; enfants : Jacques 15, Elizabeth 10, Marie 9, Jeanne 6 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Jahan 50 ; Marie Ferra, sa femme, 40 ; enfants : Jacques 19, Marie 15, Hippolyte 10, Jeanne 7, Catherine 6, Elizabeth 3 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre Paquet 40 ; Marie Collet, sa femme, 30 ; enfants : Pierre 11, Antoine 8, Marie 6, Anne 2 mois ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Butteau 40 ; Claire Paré, sa femme, 40 ; Jeanne, leur fille, 2 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

David Estourneau 40 ; Françoise Chapelain ; sa femme, 28 ; enfants : Marie-Anne 17, Françoise 15, Louis 12, Elizabeth 10, Bernard 8, Marguerite 6, Madelaine 4, Catherine 2 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Jean Premon 45 ; Marie Aubert, sa femme, 32 ; enfants : Jean 10, Marie 6, Joseph 4 ; 1 fusil ; 9 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Abel Turquot 50 ; Marie Girault, sa femme, 40 ; enfants : Marie 18, Geneviève 17, Françoise 15, Anne 14, René 10, Madelaine 8, Louis 3, François 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Pierre St.-Denis 30 ; Madelaine Tivierge, sa femme, 30 ; Marie, leur fille, 5 ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

Charles Alaire 50 ; Catherine Fièvre, sa femme, 46 ; enfants : Marie 15, Charles 12, Jean 10, François 7, Joseph 5, Catherine 3, Louis 2 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Sébastien Doison 60 ; 8 arpents en valeur.

Jean Ouymet 50 ; Renée Gagnon, sa femme, 22 ; enfants : Jean 18, Louis 16, Marguerite 13, Marie 10, Jacques 5, Jeanne 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jacques Genais, taillandier, 45 ; Catherine Doribault, sa femme, 36 ; enfants : Marie 11, Jacques 8, Charles 6, Marie 4, François 2 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Vincent Guillot 33 ; Elizabeth Bled, sa femme, 33 ; enfants : Vincent 11, Elizabeth 9, Marie 7, Marie 7 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Claude Plante 26 ; Marie Patenôtre, sa femme, 20 ; Charles, leur fils, 1 ; Elizabeth, sœur, 8 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Marin Nourice (Norrice) 50 ; Antoinette Lamoureux, sa femme, 30 ; enfants : Jeanne 15, Joseph 2 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Nicolas Pasquin 35 ; Marie Plante, sa femme, 25 ; enfants : Nicolas 4, Geneviève 2, Marie 1 ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Dione 45 ; Catherine Juory (Ivory) sa femme, 40 ; enfants : Jeanne 12, Marie 10, Anne 8, Marie 5, Catherine 5 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur.

Bernard Lesné (Laisné) 25 ; Anne Dione, sa femme, 16.

Michel Montanbault 40 ; Marie Mesuré (Mesnié), sa femme, 40 ; enfants : Philippe 14, Jeanne 13, Marie 11, Jacques 8, Thérèse 6, Marguerite 4, Jeanne 1 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Delugré 50 ; Marie Toupie (Taupier), sa femme, 50 ; enfants : Jacques 19, Marie 16, Marthe 13, Mathurine 11, Angélique 7 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Robert de Liancour (Vaillancour) 38 ; Marie Gobert (Gobeil), sa femme, 25 ; enfants : Marie 10, Marie 8, Jeanne 7, Robert 4, Louise 1 ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Marguerite Besnard, veuve, 50 ; enfants : Jean 25, Madelaine 22, Paul 19, Augustin 4, Jean 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Jean Raboin 45 ; Marguerite Leclerc, sa femme, 38 ; enfants : Madelaine 14, Marie 10, Marie 7, Martin 6, Anne 9, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Pierre St.-Denis 54 ; veuve Bunel (Vivienne Bunelle), sa femme, 54 ; enfants : Pierre 9, Anne 7 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Roberge 30 ; Françoise Lognon (Loignon), sa femme, 18 ; Pierre, leur fils, 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Ratté, menuisier, 54 ; Anne Martin, sa femme, 34 ; enfants : Joseph 18, Marie 16, Jean 13, Anne 11, Jacques 8, Pierre 6, Geneviève 4, Louise 1 ; 1 fusil ; 14 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Houde 23 ; Anne Roullois (Rouleau), sa femme, 19 ; 1 vache ; 2 cavales ; 15 arpents en valeur.

Maurice Crespeau 45 ; Marguerite Verdure, sa femme, 35 ; enfants : Anne 15, Marguerite 13, Joseph 11, Maurice 9, Madelaine 7, Pierre 4 ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

François Ferland 40 ; Jeanne Milouard (Milois), sa femme, 27 ; enfants : Marie 10, Guilaume 9, Pierre 6, Anne 5, François 2, Marguerite 2 mois ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Mathurin Bellouart (Blouart) 45 ; Marguerite Poulet (Paulet), sa femme, 22 ; enfants : Pierre 5, Marguerite 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Paradis 30 ; Jeanne Milouard (Milloy), sa femme, 25 ; enfants : Charles 7, Marie 5, Joseph 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Guillaume Paradis 35 ; Geneviève Millouard (Milloy), sa femme, 27 ; enfants : Robert 8, Gabriel 6, Guillaume 4, Geneviève 2; Marie 1 mois ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeur.

Robert Choret, charpentier, 35 ; Madelaine Paradis, sa femme, 25 enfants : Marie 7, Robert 5, Ignace 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Badault 39 ; Marguerite Chalifour, sa femme, 30 ; enfants : Jean 14, Fabien 11, Marguerite 9, François 4, Anne 5, Joseph 2, Jacques 4 mois ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Antoine Lefort 38 ; Jeanne Amiat (Anne Arinard), sa femme, 25 ; enfants : Antoine 13, Marie 11, Madelaine 9 ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Joseph Chorest 32 ; Anne Loignon, sa femme, 19 ; Françoise, leur fille, 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Antoine Poulet (Paulet) 60 ; Antoine, fils, 27 ; 1 fusil ; 7 arpents en valeur.

Laurent Denis 45 ; Elizabeth Ange, sa

femme, 40 ; 2 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Michel Aubin 45 ; Marie Provost, sa femme, 45 ; Pierre, leur fils, 11 ; 4 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Fabien Presseau (Peruseau) 32 ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Mathurin Croisset 66 ; 5 bêtes à cornes ; 8 arpents en valeur.

René Rivière 50.

Pierre Roussel 38 ; Jeanne Chartier, sa femme, 38 ; enfants : Marie 9, François 7, Nicolas 5 ; 1 vache ; 8 arpents en valeur.

Martin Costé 43 ; Suzanne Pageait (Pagé), sa femme, 27 ; enfants : Jean 12, Marguerite 9, Madelaine 6, Anne 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Thomas Rondeau 44 ; Andrée Renaudière (Remondier), sa femme, 29 ; enfants : Elizabeth 11, Marie 8, Françoise 7, Ursule 5, François 4, Madelaine 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Mathieu Costé 40 ; Elizabeth Gravel, sa femme, 30 ; enfants : Marie 11, Martin 9, Anne 6, Geneviève 3 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Noël Costé 36 ; Hélène Gratton, sa femme, 26 ; enfants : Jeanne 7, Louise 5, Geneviève 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jean Costé 38 ; Anne Couture. sa femme, 30 ; enfants ; Jeanne 11, Noël 9, Marguerite 7, Marie 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 10 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Langlois, charpentier, 40 ; Charlotte Belanger, sa femme, 30 ; enfants : Jean 14, Geneviève 9, Marie 6, Pierre 4, Joseph 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jacques Nolain 34 ; Françoise Chalifour, sa femme, 25 ; enfants : Jacques 7, Gabriel 5, Louise 3, Françoise 1 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Pigin (Pichet) 47 ; Madelaine Leblanc, sa femme, 27 ; enfants : Jacques 14, Marie 7, Jean 1 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Marie Blanquet (veuve de Jean Leclerc), 50 ; enfants : Pierre 23, Jean 13, Adrien 12, Martin 8, Marie 9 ; 1 fusil ; 13 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Gabriel Gosselin 60 ; Louise Guillot, sa femme, 25 ; enfants : Ignace 24, Michel 20, François 18, Gabriel 16, François 14, Geneviève 13, Jeanne 12, Pierre 3, Louis 1 ; domestiques : Allary 24, François Dubois 14, Marie 8 ; 2 fusils ; 45 bêtes à cornes ; 1 ânesse ; 80 brebis ; 60 arpents en valeur.

Martin Bouffard 40 ; 6 arpents en valeur.

Louis Civadière (Sivadier) 36 ; Agnès Olivier, sa femme, 30 ; enfants : Louis 11, Marie 8, Jeanne 7, Marie 5, Ignace 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Maraudeau (Maranda) 54 ; Jeanne Cousin, sa femme, 52 ; enfants : Michel 21, Jean 19, Marie 18, Jean 11, Charles 10 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 30 arpents en valeu

Antoine Mondin 33 ; Jeanne Baillarion (Baillargeon), sa femme, 29 ; enfants : Jacques 14 ; Jean 13, Marie 11, Madelaine 9, Françoise 8, Thérèse 7, Antoine 6, Catherine 4, Pierre 3 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Thomas Rousseau 55 ; Madelaine Olivier, sa femme, 44 ; enfants : Catherine 13, Marie 11, Geneviève 10, Martin et Pierre (jumeaux) 7, Marguerite 5, Thomas 1 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Claude Salloy 40 ; Anne Mabiler, sa femme, 41 ; enfants : Anne 14, Claude 13, Pierre 10, Jean 8, Marguerite 6, Marie 5, Geneviève et Marguerite (jumeaux) 3, Nicolle 4 mois ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Bouffart 26 ; Anne Leclerc, sa femme, 17 ; Jeanne, leur fille, 1 ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

François Noël 35 ; Nicolle Legrand, sa femme, 33 ; enfants : Philippe 11, Catherine 9, François 6, Pierre 5, Marguerite 3, Ignace 6 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Thomas Ruel 35 ; Marguerite Leclerc, sa femme, 22 ; enfants : Jacques 3, Pierre 2 ; 6 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Paul Vignanlt 40 ; Françoise Bourgeois, sa femme, 35 enfants : Maurice 8, Geneviève 6, Antoine 4, Pierre 1 ; 2 arpents en valeur.

Pierre Garand 36 ; Renée Chanfrin, sa femme, 27 ; enfants : Marie 9, Marthe 6, Renée 4, Pierre 2 ; Anne 4 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Michel Henault 45 ; Geneviève (Macré), sa femme, 45 ; enfants : Hélène 14, Léonard 9 ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Guenet 32 ; Catherine Veillot (Veuillot), sa femme, 35 ; enfants : Jeanne 9, Pierre 6, Thomas 4, Jacques 3, Marie 6 mois ; 3 arpents en valeur.

René Lemerle 30 ; Marguerite Abram, sa femme, 35 ; enfants : Jean 13, Denis 9, Catherine 6 ; 1 bœuf ; 5 arpents en valeur

Ignace Paquer 45 ; Elizabeth Munier, sa femme, 25 ; enfants : Elizabeth 11, Charles 9, Marguerite 6, Antoine 3, François 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Antoine Février 40 ; Madelaine Cadieu, sa femme, 24 ; enfants : Marie 3, Antoine 1, Jeanne 1 mois ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

René Gautier 55 ; Renée Labastille, sa femme, 32 ; enfants ; Jeanne 11, Jeanne 10, Pierre 9, Cathérine 7, Antoinette 5, Antoine 4, Marguerite 3, Guillaume 1 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Denis Thibaud 50 ; Andrée Caillaude, sa femme, 30 ; enfants : Marie 8, Marie 7, Antoine 5, Françoise 3 ; 2 bêtes à cornes ; 9 arpents en valeur.

Louis Coulombe 40 ; Jeanne Boucaud (Foucault), sa femme, 30 ; enfants : Nicolas 10, Marie 8, Jeanne 6, Jeanne 4, Louise 2 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jacques Masseau (Manseau) 45 ; Marguerite La Touche, sa femme, 25 ; enfants : Marie 6, François 4, Charles 1 ; 2 vaches.

Charles Pouillot (Pouliot), charpentier, 50 ; Françoise Munier, sa femme, 28 ; enfants : Charles 13, Adrienne 11, Antoine 9, Jean 7, Françoise 5, Jeanne 4, André 2 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Mathurin Chabot 46 ; Marie Mesange, sa femme, 40 ; enfants : Joseph 17, Pierre 15, Jeanne 14, Mathnrin 13, Marie 10, François 7, Marie 3 mois ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Jean Joane 40 ; Anne Grimbaut, sa femme, 36 ; enfants : Jean 8, Martin 6, Marie 4, Charles 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Pierre Roberge 40 ; Antoinette Bascon (Françoise Loignon) sa femme, 32 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Bernard Chapelain 35 ; Léonard Mailard (Eléonore Mouillard), sa femme, 25 ; enfants : Françoise 8, Louis 7, Catherine 5, Marc-Antoine 3, Pierre 6 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Claude Delaumoy (Delauney) 50 ; Denise Leclerc, sa femme, 27 ; enfants : Jean 10, Bernard 8, Marie 6 ; 2 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Marin Dalleray 45 ; Marie Lafontaine 40 ; enfants : Marie 10, Nicolas 9, Joseph 5 ; 1 vache.

Marc Gobelin 40 ; Catherine Debois-André, sa femme, 33 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Louis Goullet 28.

Pierre Bissonet 55 ; Marie Dalone, sa femme, 35 ; enfants : Jean 12 ; Marie 10, Pierre 7, Marie 5, Anne 2, André 4 mois ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Jean Lestourneau 35 ; Anne Dufresne, sa femme, 23 ; Jean, leur fils, 2 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Moreau 46 ; Anne Couture, sa femme, 38 ; enfants : Jean 14, Louis 12, Charles 10, Jeanne 4, Pierre 2 ; 6 arpents en valeur.

Pierre Dufresne 54 ; Anne Palin, sa femme, 48 ; enfants : Jeanne 14, Catherine 13, Pierre 12, Louise 9, Marie 7, Guillaume 3 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Nicolas Delage 44 ; Marie Petit, sa femme, 38 ; Charles, leur fils, 10 ; 2 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Marin Gervais 44 ; Françoise Mauvoisin, sa femme, 32 ; enfants : Jeanne 10, Marie 9, Catherine 7 ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

André Bernard 32 ; Marie Gitton, sa femme, 32 ; Marie, leur fille, 16 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Antoine Mersereau 34 ; Marthe Bourgeois (Bourgoin), sa femme, 45 ; enfants : Nicolas 14, Marie 16, Antoine 12, Joseph 10 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

François Dumas, maçon, 45 ; Marguerite Foy, sa femme, 45 ; enfants : François 13, Charles 10, Jeanne 7, Gabriel 6, Catherine 4, Marie 1 ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Antoine Leblanc 32 : Elizabeth LeRoy

sa femme, 40 ; enfants : Marguerite 10, Joseph 7, Pierre 6, Antoine 3 ; 4 arpents en valeur.

Jean Gobeil 57 ; Jeanne Guiet, sa femme, 47 ; enfants : Marguerite 11, Laurens 9 ; 5 arpents en valeur.

Philippe Poquet (Pasquier), maçon, 50 ; Françoise Gobeil, sa femme, 25 ; enfants : Philippe 10, Jeanne 7, Jacques 5, Françoise 3 ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Guillemet 40 ; Marie Selle, sa femme, 34 ; enfants ; Jeanne 13, Barbe 11, Prisque 9, Jeanne 7, Nicolas 5, Marie 3, Agnès 1 ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Guillaume Dupas 36 ; Jeanne Callée (Caillé), sa femme, 50 ; enfants : Marie 11, Mathurin 6 ; 5 arpents en valeur.

Charles Fribot (Fribault), 37 ; Marguerite Rousselot, sa femme, enfants : Michel 7, Marie 4, Jeanne 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Adrien Blanquet 76 ; Anne Lemaistre, sa femme, 63 ; 6 arpents en valeur.

René Asseline 80 ; Marie Jean, sa femme, 40 ; enfants : Charles 16, Marie 12, Philippe 6 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Mathurin Dubé 50 ; Marie Campion, sa femme, 27 ; enfants : Mathurin 10, Madelaine 8, Louis 6, Pierre 2, Charles 1 ; 1 vache ; 3 arpents en valeur.

Jean Moirier (Morier) 50 ; Marie Minot, sa femme, 18 ; Marie, leur fille 1 ; 1 fusil ; 2 bêtes à cornes ; 3 arpents en valeur.

Pierre Moirier 40 ; Suzanne Lavallée, sa femme, 20 ; Etienne-frère 25, Jean 3, Suzanne 1 ; 4 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Nicolas Odet (Audet) 40 ; Madelaine Desprês, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 9, Jeanne 7, Madelaine 5, Joseph 4, Nicolas 1 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Julien Dumont 33 ; Catherine Topeser (Topsan), sa femme, 43 ; enfants : Marie 9, Catherine 7, Charles 3 ; 3 bêtes à cornes ; 4 arpents en valeur.

Pierre Rondeau 45 ; Catherine Verrier, sa femme, 35 ; enfants ; Françoise 9, Elizabeth 7, Marie 5, Pierre 2 ; 1 fusil ; 6 bêtes à cornes ; 18 arpents en valeur.

Robert Tourneroche 35 ; Marie Targé, sa femme, 40 ; enfants : Elizabeth 12, Jeanne 10, Joseph 5, Marie 3, Anne 6 mois ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Pierre Filleteau 42 ; Gillette Savard, sa femme, 30 ; enfants : Nicolas 8, Pierre 7, Suzanne 4, Gabriel 3, Marie 6 mois ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Gabriel Tibierge 27 ; Anne Perrot, sa femme, 19 ; Marie, leur fille, 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Pierre Belé (Blais) 40 ; Anne Perrot, sa femme, 35 ; enfants : Pierre 8, Marie 6, Antoine 4, Joseph 3 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Martin Poisson 40 ; Marguerite Penost (Provost), sa femme, 35 ; enfants : Anne 8, Marguerite 7, Barbe 6, Thérèse 2 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Jean Helie 60 ; Jeanne Labbé, sa femme, 40 ; enfants : François 10, Jeanne 8, Pierre 6, Madelaine 4, Jacques 6 mois ; 7 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

René Cochon 38 ; Anne Langlois, sa femme, 30 ; enfauts : René 8, François 6, Anne 4, Marie 7 mois ; 1 fusil ; 3 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

François Blery 45 ; Marie Binet (Anne Doucet), sa femme, 60 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Pierre Terrien 40 ; Gabrielle Minot (Mignot), sa femme, 24 ; enfants : Pierre 9, Louis 8, Jeanne 6, André 4, Jeanne 2 ; 1 vache ; 6 arpents en valeur.

Jacques Bidet (dit Desrousselets) 35 ; Françoise Dufossé 11, Marie 8, Jeanne 6, Catherine 3, Jacques 1 ; 6 bêtes à cornes ; 14 arpents en valeur.

Gabriel Roger 40 ; enfants : Jeanne 11, Gabriel 8, Nicolas 6, Joseph 4, Louis 3 ; 2 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Jean Brochu 40 ; Nicolle Saunier, sa femme, 30 ; enfants : Jeanne 9, Marie 7, Anne 4 ; 4 bêtes à cornes ; 16 arpents en valeur.

Vincent (Nicolas) Boissoneau 44 ; Anne Colin, sa femme, 34 ; enfants : Elizabeth 11, Jeanne 2, Jacques 2 mois ; 3 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Emery Blouart (Médéric Blouin) 40 ; Marie Carreau, sa femme, 26 ; enfants : Jean 9, Marie 8, Jacques 5, Anne 3, Marguerite 1 ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Louis Griffart 30 ; 4 arpents en valeur.

Pierre Doux (Ledoux), menuisier, 33 ; Marie Guyet, sa femme, 40 ; enfants : Charles 10, Nicolas 9, Marie 5 ; 3 arpents en valeur.

Antoine Vermet 45 ; Barbe Menard, sa femme, 32 ; enfants : Marie 8, Marguerite 6, Antoine 3, Jacques 3 mois.

Claude Lefebure 33 ; Marie Ursule (Arcular), sa femme, 30 ; enfants : Jean 10, Pierre 8, Marie 5, Madelaine 3, Suzanne 1 ; 8 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Mathias Campagnard 50 ; Suzanne Robineau (Aubineau), sa femme, 47 ; enfants : Charles 14, Marte 9 ; 4 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

François Daniau 40 ; 3 arpents en valeur.

Louis Quintreau (Jinchereau) 40 ; Marie Magnais (Magnié), sa femme, 30 ; enfants : Anne 11, Jeanne 10, Pierre 7, Guillaume 6, Barbe 5, Marie 2 ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

François Garnier 40 ; Constance Lepage, sa femme, 30 ; enfants : Marie 7, Constance 4 ; 1 fusil ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Louis Lepage 40 ; Sebastienne Loignon, sa femme, 30 ; enfants : Etienne 13, Marie 11, Pierre 7, Joseph 4, François 2 ; 1 fusil ; 11 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Pierre Labbé 40 ; Marguerite Munier, sa femme, 24 ; enfants : Marguerite 7, Anne 3, François 1 mois ; 4 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Jacques Baudouin 37 ; Françoise Durand, sa femme, enfants : Jacques 10, Joseph 8, Françoise 5, Lous 3 ; 4 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

François Marcereau (Marceau) 40 ; Louise Marie (Bolper), sa femme, 30 ; enfants : Jacques 10, François 8, René 6, Louis 4, Suzanne 1 ; 4 bêtes à cornes ; 13 arpents en valeur.

Jacques Hardy 45 ; Catherine Eumelot (Humelot), sa femme, 35 ; 2 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Maurice Arivé 80 ; Françoise Pedenelle, sa femme, 34 ; enfants : Maurice 11, Simon 7, François 6, Marguerite 4 ; 1 bœuf ; 7 arpents en valeur.

Pierre Martin 35 ; Marie Buot (Huot), sa femme, 34 ; enfants : Jean 8, Pierre 5, Geneviéve 2, Agnès 1 ; 2 bêtes à cornes ; 5 arpents en valeur.

Pierre Auffray 46.

Nicolas Menmuteau (Menanteau) 32 ; Jeanne Jousselot, sa femme, 32 ; enfants : Michel 9, Pierre 3 ; 3 arpents en valeur.

Simon Chamberlan 45 ; Marie Boileau, sa femme, 32 ; enfants : Catherine 10, Simon 7, Gabriel 4, Louis 2, Ignace 2 mois ; 1 fusil ; 5 bêtes à cornes ; 15 arpents en valeur.

Esprit Carbonneau 32 ; Marguerite Landry, sa femme, 21 ; enfants Jacques 7, Marie 4 ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 17 arpents en valeur.

Joseph Bonneau 32 ; Anne Lelong, sa femme, 29 ; enfants : Pierre 10, Joseph 7, Marie 6, Anne 2, Antoine 2 mois ; 3 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

Alexandre Boissard 35 ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

Pierre Duchesne 60 ; Catherine Rivé, sa femme, 47 ; enfants : Madelaine 15, Pierre 12, Constance 10, Marie 5, Geneviève 7, Anne 2, Simon 4 mois ; 1 fusil ; 7 bêtes à cornes ; 12 arpents en valeur.

Jean Amory 35 ; Marie Vigne (Vigny), sa femme, 26 ; enfants : Marie 4, Etienne 2 ; 5 bêtes à cornes ; 6 arpents en valeur.

Charles Dompierre 30 ; Marie-Agnès (Destouche), sa femme, 35 ; enfants : Antoine 11, Germain 6, Catherine 9, René 12 ; 5 bêtes à cornes ; 10 arpents en valeur.

Pierre Butault 44 ; Perrette Loriot, sa femme, 25 ; enfants : Pierre 8, Madelaine 4, Simphorien 2 ; 1 vache ; 5 arpents en valeur.

René Emond 45 ; Marie Lafaye, sa femme, 48 ; enfants : Madelaine 18, François 17, Suzanne 14, Robert 11, René 5, Anne 2 ; 4 arpents en valeur.

Nicolas Varieu (Verieul) 40 ; Marguerite Jardin (Hyardin) sa femme, 36 ; enfants : Nicolas 15, Marguerite 10, Angélique 8, Marie 3, Joseph 5 mois ; Michel, domestique 40 ; 1 fusil ; 6 arpents en valeur.

Etienne Menil 33 ; Catherine Losni (Lainé) sa femme, 24 ; enfants : Marie 9, René 5, Catherine 3, Anne 2 ; 2 vaches ; 10 arpents en valeur.

Etienne Ravan (Racine) 50 ; 8 arpents en valeur.

Jean Ribu 30 ; Catherine Leblond, sa

femme, 18 ; Nicolas, leur fils, 1 ; 15 arpents en valeur.

Vincent Chrestien 38 ; Anne Leclerc, sa femme, 36 ; enfants : Anne 12, Vincent 10, Jeanne 8, Madelaine 6, Thomas 2 ; 1 vache ; 12 arpents en valeur.

Louis Martineau 40 ; Madelaine (Marcot), sa femme, 40 ; enfants : Elizabeth 12, Pierre 10 ; 10 bêtes à cornes ; 20 arpents en valeur.

Germain Lepage 40 ; Renée Rory (Reine Larry), sa femme, 50 ; René, leur fils, 22 ; 1 fusil ; 12 bêtes à cornes ; 50 arpents en valeur.

ANTICOSTY.

Louis Jolliet 42 ; Claire (Françoise) Bissot, sa femme, 23 ; enfants : Louis 5, Jean 3, Anne 2, Claire 1 ; domestiques : Jean 30, Pierre 25, Louise 22, Pierre 33, Georges 19, André 18 ; 6 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents en valeur.

Le présent recensement des français habitués en Canada, monte à neuf mille sept cent dix personnes de tous âges et de tous sexes ; dix-huit cent dix fusils ; six mille neuf cents trente six bêtes à cornes ; soixante-dix-huit chevaux ; seize ânes ; six cents moutons et brebis ; dix-huit chèvres ; et vingt-quatre mille quatre cent vingt sept arpents de terre en valeur. Arrêté à Québec le 14e novembre 1681, par nous Intendant de la Nouvelle France.

Signée : DuCHESNEAU.

RECENSEMENT DE 1681

POPULATION PAR AGES.

Ages.	Localités.							
	Québec.	Isle d'Orléans.	Gouvernement de Québec.	Trois-Rivières.	Gouvernem't des T.-Rivières.	Montréal.	Gouvernem't de Montréal.	Totaux.
0 à 1	45	70	136	8	42	67	81	449
1 — 2	45	48	162	3	57	58	70	443
2 — 3	29	47	138	5	55	57	64	395
3 — 4	32	47	137	6	35	52	61	370
4 — 5	31	43	143	4	47	39	58	365
5 — 6	39	54	148	4	37	54	57	393
6 — 7	44	55	144	1	40	39	59	382
7 — 8	39	56	152	6	42	52	51	398
8 — 9	43	50	132	5	34	44	50	358
9 — 10	42	50	144	4	30	42	42	354
10 — 15	129	117	342	13	93	141	79	914
16 — 20	132	73	275	12	64	130	61	747
21 — 30	163	77	365	35	102	178	123	1,043
31 — 40	220	115	406	16	158	205	241	1,361
41 — 50	146	117	352	8	111	149	130	1,013
51 — 60	57	50	128	10	57	78	37	417
61 — 70	36	9	56	3	12	23	9	153
71 — 80	10	2	17	1	2	7	5	44
81 — 90	6	2	5	1	1	2	3	20
91 — 100	......	......	......	......	......	1	......	1
Non-donnés	57	......	......	......	......	......	......	57
Total	1,345	1,082	3,382	150	1,019	1,418	1,281	9.677

AGES PAR RAPPORT A L'ÉTAT DE MARIAGE.

Ages.	Mariés.			Veuvage.			Enfants et non-mariés.			Totaux.
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
0 à 10	......	......	......	......	......	......	1,986	1,921	3,907	3,907
11 — 15	......	1	1	......	......	......	457	456	913	914
16 — 20	......	117	117	......	......	......	369	261	630	747
21 — 30	81	438	519	1	4	5	445	74	519	1,043
31 — 40	591	459	1,050	9	10	19	267	25	292	1,361
41 — 50	489	319	808	20	11	31	155	19	174	1,013
51 — 60	216	93	309	19	15	34	67	7	74	417
61 — 70	74	23	97	10	11	21	22	13	35	153
71 — 80	16	5	21	6	3	9	9	5	14	44
81 — 90	6	4	10	......	3	3	5	2	7	20
91 — 100	......	......	......	......	1	1	......	......	......	1
Plus de 100 ans	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Non-donnés	2	2	4	......	......	......	53	......	53	57
Total	1,475	1,461	2,936	65	58	123	3,835	2,783	6,618	9,677

MÉNAGES, POPULATION, SEXES, ÉTAT DE MARIAGE.

Localités.	Ménages.	Population.	Sexes.		Mariés.			Veuvage.			Enfants et non-mariés.		
			H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Québec	188	1,345	769	576	162	163	325	13	12	25	594	401	995
Beaupré	110	725	415	310	101	99	200	6	7	13	308	204	512
Beauport	43	305	167	138	43	43	86	1	1	2	123	94	217
Bourg-Royal	15	71	41	30	15	15	30	......	1	1	26	14	40
Village St.-Claude	4	29	17	12	6	4	10	......	......	......	11	8	19
Charlesbourg	15	86	46	40	15	15	30	......	......	......	31	25	56
Village St.-Joseph	8	38	19	19	7	7	14	1	......	1	11	12	23
Village St.-Bernard	9	63	39	24	10	9	19	......	......	......	29	15	44
Petite Auvergne	60	309	173	136	57	57	114	2	2	4	114	77	191
Côte St.-Michel	19	109	59	50	17	17	34	......	3	3	42	30	72
Côte St.-François	7	51	30	21	5	5	10	2	1	3	23	15	38
Gaudarville	16	66	42	24	13	12	25	2	......	2	27	12	39
De Maure	34	175	98	77	27	27	54	1	2	3	70.	48	118
Dombourg, Neuville	63	372	186	186	62	63	125	......	......	......	124	123	247
Ecureuils, Portneuf, Chavigny	7	59	44	15	7	7	14	2	......	2	35	8	43
St.-Charles des Roches	12	57	32	25	12	11	23	1	......	1	19	14	33
La Prade	4	25	16	9	3	3	6	......	1	1	13	5	18
Lotbinière	8	58	29	29	8	8	16	......	......	......	21	21	42
Villieu	3	15	12	3	2	2	4	1	......	1	9	1	10
Lauzon	43	291	159	132	41	41	82	2	1	3	116	90	206
Cap Claude	5	27	13	14	5	5	10	......	......	......	8	9	17
Beaumont	9	53	33	20	9	9	18	......	......	......	24	11	35
La Durantaye	12	58	28	30	12	12	24	......	.....	......	16	18	34
Bellechasse	34	227	139	88	32	32	64	1	2	3	106	54	160
La Bouteillerie	11	62	36	26	10	10	20	......	1	1	26	15	41
Isle-aux-Oies	5	39	23	16	5	5	10	......	......	......	18	11	29
Isle d'Orléans	173	1,082	550	532	169	169	338	2	5	7	379	358	737
Isle d'Anticosti	1	12	8	4	1	1	2	......	......	......	7	3	10
Trois-Rivières	26	150	86	64	19	19	38	3	4	7	64	41	105
Rivière-du-Loup	5	19	10	9	6	4	10	......	......	......	4	5	9
Ste.-Anne de la Pérade	21	107	66	41	18	18	36	2	1	3	46	22	68
Batiscan	48	261	140	121	47	47	94	2	......	2	91	74	165
Champlain	41	254	134	120	40	40	80	2	1	3	92	79	171
Fiefs Hertel et Marsolet	8	41	20	21	8	8	16	......	......	......	12	13	25
Cap de la Madelaine	38	204	119	85	30	30	60	1	3	4	88	52	140
Rivière Nicolet	6	37	23	14	6	6	12	......	......	......	17	8	25
Lintot	11	45	23	22	10	10	20	......	......	......	13	12	25
St.-François	7	51	31	20	6	6	12	1	......	1	24	14	38
Montréal (Isle de)	216	1,418	794	624	205	205	410	10	10	20	579	409	988
Isle Jésus	4	27	18	9	4	4	8	......	......	......	14	5	19
La Chenaye	14	72	47	25	12	12	24	......	......	......	35	13	48
Repentigny	22	114	63	51	21	21	42	2	......	2	40	30	70
Villemure, Autray, Lavaltrie	18	94	47	47	15	16	31	2	......	2	30	31	61
La Prairie	28	151	81	70	32	29	61	......	......	......	49	41	90
Longueuil	10	78	40	38	11	11	22	......	......	......	29	27	56
Ste.-Thérèse (Isle de)	9	53	28	25	9	9	18	......	......	......	19	16	35
Du Tremblay	4	30	19	11	6	4	10	......	......	......	13	7	20
Boucherville	30	179	102	77	30	30	60	1	......	1	71	47	118
Varennes	15	71	45	26	15	13	28	......	......	......	30	13	43
Verchères	11	61	28	33	11	11	22	......	......	......	17	22	39
Contrecœur	12	69	35	34	12	12	24	......	......	......	23	22	45
St.-Ours	14	86	46	40	14	14	28	1	......	1	31	26	57
Chambly	12	78	46	32	12	10	22	1	......	1	33	22	55
Saurel	20	118	61	57	20	21	41	......	......	......	41	36	77
Total	1,568	9,677	5,375	4,302	1,475	1,461	2,936	65	58	123	3,835	2,783	6,618

PROFESSIONS ET MÉTIERS.

Professions et Métiers	Localités.					
	Québec.	Trois-Rivières.	Montréal.	Côte Nord.	Côte Sud.	Totaux.
Archers	1	......	......	......	......	1
Armuriers	......	1	......	......	1	2
Arpenteurs	1	......	......	1	......	2
Arquebusiers	4	......	3	2	2	11
Bouchers	3	......	2	3	......	8
Boulangers	3	......	......	2	2	7
Cabaretiers	1	......	......	......	......	1
Calfats	1	......	......	......	......	1
Canonniers	1	......	......	......	......	1
Cardeurs	......	......	......	......	1	1
Chaudronniers	......	......	1	1	1	3
Chapeliers	......	......	3	2	1	6
Charrons	2	......	......	10	2	14
Charpentiers	4	1	11	28	12	56
Carpentiers de Navire	3	......	......	1	......	4
Chirurgiens	2	1	2	5	3	13
Cloutiers	3	......	1	......	......	4
Cordiers	......	......	2	1	1	4
Cordonniers	4	......	7	6	9	26
Couvreurs	2	......	1	2	......	5
Couteliers	1	......	......	......	......	1
Cuisiniers	2	......	......	......	......	2
Forgerons	......	......	1	2	1	4
Huissiers	3	......	......	......	......	3
Maçons	5	......	3	13	9	30
Marchands	6	......	......	1	......	7
Maréchal	......	......	2	......	......	2
Matelots	7	......	......	1	......	8
Menuisiers	10	......	4	6	4	24
Meuniers	......	......	......	1	1	2
Notaires	6	2	4	8	4	24
Patissiers	2	......	......	......	......	2
Pausiers	......	......	......	1	......	1
Poudriers	......	......	......	......	1	1
Sabotiers	......	......	1	4	3	8
Serruriers	4	......	1	1	......	6
Selliers	......	......	......	......	1	1
Taillandiers	8	1	3	3	2	17
Tailleurs	9	......	8	10	7	34
Tanneurs	......	......	1	2	2	5
Tapissiers	1	......	......	......	......	1
Tissiers	......	......	......	1	......	1
Tisserands	......	......	1	......	3	4
Tonnelliers	3	......	1	3	2	9
Tourneurs	2	......	1	......	1	4
Vinaigriers	1	......	......	......	......	1
Total	105	6	64	121	76	372

DÉFRICHEMENTS ET BÉTAIL.

Localités.	Arpents sous culture	Bétail.					
		Chevaux.	Anes.	Bœufs.	Vaches.	Moutons.	Chèvres.
Québec	2,045	36	3	402	56	158	......
Ile d'Orléans	2,406	2	1	873	17	80	......
Gouvernement de Québec	8,732	38	4	2,665	119	46	......
Trois-Rivières	642	2	......	105	......	......	......
Gouvernement des Trois-Rivières	3,116	......	......	633	16	12	......
Montréal	5,143	12	......	1,019	21	214	......
Gouvernement de Montréal	2,743	4	......	960	62	62	18
Total	24,827	94	8	6,657	241	572	18

Ce recensement à été pris durant l'été de 1681 ; il s'y trouve des répétitions comme aussi des omissions. M. l'abbé Tanguay a comparé ses notes avec le document en question ; nous en avons fait autant de notre côté, et le résultat de ces recherches est soumis aux lecteurs, ce qui explique que le total des tableaux n'est pas le même que celui indiqué par l'intendant. Il y aurait un volume à écrire sur cette seule pièce, la dernière de ce genre qui semble avoir été dressée sous le régime français.

Les Sauvages domiciliés étaient au nombre de plus de neuf cents ; les coureurs de bois huit cents ; ces deux classes ne figurent point au recensement.

En 1683, toute la population française s'élevait à dix mille deux cent cinquante âmes ; il y avait six cents âmes en Acadie.

De 1679 à 1683, il sortit du Bas-Canada plus de gens attirés vers le sud, l'ouest et le nord qu'il n'en arriva de France.

Un examen attentif des greffes des notaires et autres sources de renseignements, nous révèlent les métiers des hommes mentionnés dans ce recensement beaucoup mieux que n'ont pu les noter les officiers employés à ce travail. N nous donnons la liste telle que produite sous la signature de M. Duchesneau. Les noms et les mots entre parenthèses sont de nous.

Parfois, deux ou trois petites localités sont désignées sous un seul titre. En comparant avec la carte cadastrale de 1685, il est facile d e rendre compte du groupement des colons.

Sur plus de cent quinze seigneuries concédées avant 1681, le recensement n'en montre que soixante habitées. Parmi celles qui étaient restées sur le papier, on remarque : 1. dans le gouvernement de Montréal : Les îles Saint-Paul, Perrot, aux Hérons, Bouchard, Courcelles et Bizard ; Terrebonne, la rivière des Prairies, la Petite-Nation et Argenteuil ; Chateauguay et Cataracoui. — 2. dans le gouvernement des Trois-Rivières ; Saint-Jean d'Eschaillons, Bécancour, Godefroy, Roquetaillade et Lussaudière ; Sainte-Marie, Saint-Maurice, Pointe-du-Lac, Gatineau, Machiche, Maskinongé, d'Orvilliers et l'île du Dupas. — 3. dans le gouvernement de Québec : les îles aux Ruaux, Verte, Madame, aux Coudres ; les fiefs de Montmagny, Mille-Vaches, Saint-Roch-des-Aulnais, Kamouraska, l'Islet, Berthier, Chaudière, Maranda, Sainte-Anne de la Pocatière, baie Saint-Paul et Saint-Jean-Port-Joli.

Le recensement donne au séminaire de Québec vingt-quatre prêtres et vingt domestiques ; au collége des jésuites, Québec, huit pères, sept frères, quatre donnés, dix domestiques ; dans les missions ou seigneuries du Bas-Canada : six pères jésuites, deux frères et vingt domestiques ou employés ; dans les missions lointaines : quatorze pères jésuites, trois frères et vingt-quatre domestiques. Les récollets sont inscrits pour sept pères et quatre donnés au couvent de Québec ; dans les missions lointaines : sept pères et deux domestiques. Le séminaire de Montréal fournit une liste de dix prêtres et treize domestiques.

Le clergé de la Nouvelle-France dépassait alors le chiffre indiqué par le recensement. Les prêtres dont les noms suivent ne sont pas cités : Nicolas Allegro, Jean Dudouyt, Cyprien Dufort, Ambroise Canon, Christophe Perret, Pierre Permelnaud et Jean Jallet ; les

pères jésuites : François Le Mercier, André Richard, Huges Pinet, Louis Nicolas, Louis de Beaulieu, Guillaume Mathieu, François de Crespieul, Antoine Dalmas, Jean Lamberville, Jean-Bte Boucher, Bonaventure Fabre. Trois pères jésuites inscrits au recencement, savoir : Charles Albanel, Pierre Bailloquet et Henri Nouvel, sont rapportés morts avant 1681, dans le *Répertoire* de M. Tanguay. Parmi les récollets ont été omis : Dorothé Sainte-Claire, Dominique Sainte-Elizabeth, Simple Landon, Martial Limousin, Léonard Daubusson, Louis Hennepin, George Hamel, Martial Prisme, Mathurin Gilasse, Elie Hendrix et Louis Aubert. Trois sulpiciens ont été oubliés : Etienne Guyotte, Claude Trouvé, François-Saturnin Lacasris d'Urfé. Tout le clergé énuméré au recensement donne un total de soixante et seize prêtres ; en y ajoutant les noms omis, nous arrivons au chiffre de cent neuf prêtres pour la Nouvelle-France, Acadie non comprise.

Il y avait, à Québec, chez les récollets, un Canadien, Charles Bazire, qui devint prêtre quelque temps plus tard. Au séminaire de Québec étaient attachés dix prêtres canadiens : les voici avec la date de leur ordination : 1665, Germain Morin ; 1668, Charles-Amador Martin ; 1676, Pierre de Repentigny, sieur de Francheville ; 1677, Pierre-Paul Gagnon ; 1677, Louis Soumande ; 1678, Pierre Volant de Saint-Claude ; 1678, Claude Volant de Saint-Claude ; 1680, Jean Pinguet ; 1680, Paul Vachon ; et Jean Guyon qui reçut les ordres difinitifs en 1683.

CHAPITRE V

1682-1686

MM. de la Barre et de Meulles remplacent MM. de Frontenac et Duchesneau. — La Nouvelle-Angleterre. — Les Iroquois. — La Salle. — Les traiteurs. — Expédition contre les Iroquois.—Sauvages de l'Ouest. — Monseigneur de Laval se retire. — La Baie d'Hudson de 1673 à 1686. — Coureurs de bois. — Gentilshommes qui font la traite. — M. de la Barre réprimandé par le roi. — La noblesse en Canada avant 1686. — Les mots "écuyer" et "noble homme." — Troupes de la Marine. — Peu d'émigration.



UINZE ou seize années de développement et de prospérité marquent l'époque qui suivit l'arrivée du régiment de Carignan (1665 à 1681). Ces troupes avaient mis fin aux massacres commis jusque là par les Iroquois ; l'activité intelligente et patriotique de Talon se fit sentir partout ; les mesures édictées par Colbert étaient habiles et généreuses pour la plupart ; tout cela avait transformé la Nouvelle-France.

Le moment arrivait où cette colonie allait entrer dans une phase bien différente de celles dont nous avons parlé. Soixante et quinze années de guerre l'attendaient.

Frontenac et Duchesneau s'étaient voué une haine de Corse. Chaque semaine amenait un conflit, un scandale, un acte de résistance de la part de l'un de ces deux hommes. Le roi, poussé à bout, les rappela (10 mai 1682) en nommant M. Lefebvre de la Barre gouverneur et M. de Meulles intendant. Le nouveau gouverneur était avancé en âge et parfaitement inepte aux choses du Canada. L'intendant était un personnage à dentelles qui méprisait les habitants des colonies. Cette même année, comme prélude de bien d'autres désastres, un incendie (5 août) consuma une partie de la basse ville de Québec, ruinant le commerce de presque toute la colonie. M. Charles Aubert de la Chesnaye, l'un des marchands les plus à l'aise du pays, ne perdit point ses magasins et se dévoua pour relever ses confrères. En même temps, la situation diplomatique se tendait en Europe. Louis XIV faisait bombarder Alger et cette action éveillait les susceptibilités des cours qui redoutaient l'ambition du grand roi. Colbert mourait (1683) épuisé de travail, d'inquiétudes et de chagrins, laissant Louvois,

son rival, libre de recommencer les guerres et de négliger le Canada. L'Espagne était attaquée ; on bombardait Gênes (1684) ; les Iroquois reprenaient les armes ; le colonel Thomas Dongan arrivait comme gouverneur de la Nouvelle-York ; les Anglais pénétraient jusqu'au Détroit pour traiter ; François-Marie Perrot, quittant Montréal, se voyait placé à la tête de l'Acadie d'où se retirait Michel Le Neuf de la Vallières. Le Canada entrait dans une période d'effervescence et de dangers qui devait taxer lourdement et le courage et les ressources de ses colons.

Comme pour se préparer à ces temps d'épreuves et honorer leur patrie d'une gloire inattendue, plusieurs jeunes Canadiens servaient alors dans l'armée française ou sur la flotte que commandaient Tourville, Jean Bart et Duquesne. Nous les verrons reparaître et prendre la direction de nos milices, de manière à déconcerter les tentatives d'invasion des Anglais et balancer, contre des forces cinq fois plus nombreuses, les destinées de l'Amérique du Nord.

Dongan trouva la situation nettement dessinée : les Iroquois venaient de tuer trois ou quatre cents Illinois et d'en enlever neuf cents (1681). La Salle était accusé par de la Barre de provoquer sans motif les ressentiments des Iroquois. Depuis la paix de Nimègue (1679) les commerçants anglais et hollandais s'étaient avancés vers le lac Huron et le pays des Illinois. Dongan conçut le projet d'engager les Iroquois, ses voisins, à s'attacher à l'Angleterre et de réclamer tout le territoire situé au sud des grands lacs comme appartenant à cette puissance. M. de la Barre interprêta avec plus ou moins de bonheur les ordonnances relatives à la traite des fourrures et fit entrer en lutte ouverte Français contre Français. Le nuage qui grossissait du côté de New-York et d'Albany se rapprochait chaque jour davantage à la faveur de ces dissensions intestines. Il fallait mille hommes de troupes dans les contrées ainsi mises en dispute — mais les garnisons du Bas-Canada étaient insignifiantes par leur nombre. Les habitants pouvaient bien fournir mille bons miliciens parfaitement dressés — restait à savoir qui travaillerait aux récoltes en leur absence. Le roi réservait ses soldats pour les éventualités d'une guerre prochaine en Europe.

Charles Le Moyne de Longueuil dépêché vers les Iroquois qui avaient pillé des canots français, ne réussit pas à leur faire entendre raison. C'était en 1683. Un appel fut adressé à la cour de France. Le 9 novembre, un navire débarqua à Québec trois compagnies de cinquante-deux hommes chacune commandées par les capitaines d'Hosta, Chevalier et Aubry. Ce faible secours intimida momentanément les Iroquois. A la fin de février 1684, ceux-ci reprirent de l'audace et enlevèrent pour seize mille livres de marchandises à des Français qui se rendaient aux Illinois. En même temps, M. de la Barre faisait retirer La Salle de Cataracoui et plaçait au fort Saint-Louis, sur la rivière des Illinois, M. de Baugy comme successeur de Henry de Tonty qui avait créé ce poste par ordre de La Salle. Au mois de mars, Olivier Morel de la Durantaye, qui commandait à Michillimakinac, se mit en marche avec ce qu'il avait d'hommes disponibles pour porter secours au fort Saint-Louis des Illinois, ayant appris que les Iroquois se préparaient à le surprendre. Le coup n'eut pas lieu, bien que les Tsonnontouans se fussent avancés assez loin dans cette direction. Leur dessein était

manifeste et la guerre devenait inévitable. Au printemps (1684) un détachement de soldats partit de Québec pour Cataracoui. Au commencement de juin, le gouverneur débarqua à Montréal avec le reste de ses troupes et des sauvages hurons et algonquins. Les milices ne se firent pas attendre ; elles prenaient le mousquet pour ne les déposer que soixante et seize ans plus tard. Trois cent cinquante guerriers sauvages, sept cents Canadiens et cent trente soldats composaient cette petite armée. La milice était divisée en trois corps sous les ordres de René Robineau de Bécancour[1], François Chorel[2] et Sidrac Duguay[3]. Le premier août on était au lac Saint-François ; le 21 les troupes campaient à l'anse de la Famine, bord oriental du lac Ontario, non loin d'Ogdensburg aujourd'hui. Dongan commit en ce moment une faute majeure : il déclara les territoires des cantons iroquois propriété de l'Angleterre et défendit le commerce avec les Fançais. Charles Le Moyne de Longueuil, envoyé avec quelques-uns de ses fils, en députation chez les Iroquois, engagea ces derniers à s'entendre avec M. de la Barre et le 3 septembre il revint à la Famine accompagné de plusieurs chefs qui conclurent la paix sans trop concéder de leurs anciennes prétentions. L'intendant de Meulles accuse le gouverneur d'avoir sacrifié la colonie en vue de favoriser le commerce qu'il faisait avec les sauvages. L'armée française, du reste, n'était plus belle à voir : la disette et les maladies l'avaient rudement éprouvée. De là le nom d'anse à la " Famine " que prit le lieu de son campement lequel fut transformé en poste de la " Galette " quelques années plus tard.

Un renfort considérable venant de l'ouest arriva trop tard pour se joindre à l'expédition et dût s'arrêter à Niagara. C'était un gros de cinq cents sauvages, Hurons, Outagamis, Outaouais que Daniel Greysolon du Luth et Olivier Morel de la Durantaye avaient déterminés à les suivre avec l'aide tout puissant de Nicolas Perrot ; deux cents Canadiens et Français s'étaient joints à eux. Ils éprouvèrent tous un profond désappointement à la nouvelle de la conclusion de la paix ; les sauvages de l'ouest saisirent le côté politique de la question, qui n'était pas à leur avantage, et retournèrent chez eux mécontents.

La santé de Mgr de Laval était devenue chancelante ; le prélat songeait à se faire remplacer. Le 6 novembre 1684, il établit dans la cathédrale de Québec un chapitre composé de douze chanoines et de quatre chapelains ; l'installation eut lieu le 12 ; deux jours après Monseigneur partit pour la France. M. l'abbé Ferland dit : " Il comprenait qu'il n'avait plus l'énergie suffisante pour lutter contre les exigences[4] du ministre, qui avait hérité des préjugés[5] de son père[6] contre l'évêque[7] de Québec. On voulait forcer Mgr de Laval à établir des cures fixes[8] dans un diocèse où les paroisses n'étaient pas en état de soutenir leurs pasteurs[9].

[1] Etabli en Canada depuis 1646 au moins.

[2] Dit le sieur d'Orvilliers, aussi Saint-Romain. Il était arrivé avant le régiment de Carignan, et comme Robineau et Duguay, vivait très bien de son industrie.

[3] Sieur de la Boulardière, ancien capitaine au régiment de Carignan. L'un des beaux types de cette époque.

[4] Ces exigences étaient celles des habitants.

[5] M. Ferland qualifie de préjugés tout ce qui ne lui plait pas.

[6] Le marquis de Seignelay avait succédé comme ministre à Colbert, son père.

[7] Louis XIV ne s'est-il pas exprimé nettement au sujet de Mgr de Laval ? Voyez ses lettres dans le présent ouvrage.

[8] Les habitants le demandaient depuis longtemps lorsque le roi y força Mgr de Laval.

[9] Frontenac écrivait en 1673 que les habitants récoltaient beaucoup plus de blé qu'il ne leur en fallait pour se nourrir. Avant lui Talon avait dit que pour le vêtement nous n'avions plus recours à la France. La dette du Canada était nulle. Le recensement de 1681 témoigne d'une situation très prospère. Rien ne justifie ce texte de M. Ferland.

Ignorant les besoins causés par le vigueur du climat et par le prix élevé des choses nécessaires à la vie, le ministre aurait voulu établir les choses comme elles l'étaient en France [1]. D'ailleurs, le pays s'était peuplé au hasard [2], et dans les campagnes les maisons s'étaient bâties de loin en loin [3], au gré des particuliers. Comme il était impossible de donner aux cures des limites raisonnables [4], il n'était pas aisé de fixer des cures ; il fallait démembrer, séparer, multiplier les paroisses [5] pour la commodité des pasteurs et du peuple. Il fallait changer [6] les pasteurs dans un pays où les missions [7], de jour en jour prenaient une nouvelle face ; ces changements étaient alors d'autant plus faciles que le clergé du Canada appartenant à des communautés, les supérieurs étaient les maîtres absolus de tous les ouvriers évangéliques [8]. Mgr de Laval comprenait [9] mieux, de jour en jour, les difficultés qui l'environnaient. Au milieu de son clergé qui, jusqu'alors s'était montré si zélé pour le salut du peuple, et si docile [10] à la voix de son évêque, il lui fallait introduire des pasteurs nouveaux [11], dont il ne lui était pas facile d'étudier les dispositions [12]. Son humilité [13] lui persuadait qu'un autre serait plus propre que lui à conduire l'église du Canada. " Il est bon de comparer ces assertions de Mgr. de Laval (car M. Ferland ne fait que les reproduire en les résumant) avec le recensement de 1681 et la carte cadastrale de 1685, pour savoir à quoi s'en tenir sur la prétendue pauvreté des habitants et la manière dont ils s'étaient groupés sur les terres.

La question de la baie du Nord occupait enfin sérieusement l'attention de ceux qui tenaient la main à l'administration du Canada. Chouart et Radisson avaient abandonné les Anglais vers 1676 [14]. Charlevoix dit qu'ils étaient retournés en France d'abord, et que le roi avait donné permission à Chouart de revoir le Canada. Selon les notes publiées par la société Historique de New-York, Chouart aurait fait un voyage au port Nelson en 1673 et l'année suivante il était au fort Rupert trafiquant à la rivière l'Orignal ou Moose pour ses patrons et associées les Anglais. Peu après on découvrit qu'il entretenait des relations avec les Français et il fut renvoyé, ce qui l'induisità partir pour la France, où il obtint la permission (1676) de retourner en Canada, avec le privilège d'y faire la pêche du marsouin et du loup-marin. Quant à Radisson il alla servir dans les îles françaises de l'Amérique sous le maréchal d'Estrées. Vers 1680, il était à Québec, proposant à Frontenac de faire des établissements le long des côtes

[1] Colbert demandait que l'on formât des villages, ce à quoi les habitants s'opposaient avec raison.

[2] Loin de là ! Les habitations de chaque seigneurie étaient échelonnées sur une seule grande route, et les seigneuries se suivaient.

[3] Une maison sur chaque terre comme aujourd'hui.

[4] La paroisse c'est la seigneurie. Sur une soixantaine de seigneuries habitées en 1681, la moitié comptaient plus de vingt familles. Comment fait-on de nos jours à l'égard des anciennes seigneuries bien peuplées et des nouvelles qui renferment à peine quelques ménages ? On dessert ces dernières par le moyen du curé le plus voisin.

[5] Grande difficulté ! Cela se fait encore tous les mois.

[6] Pourquoi les changer ? A mesuré que le pays se développe, on ajoute des curés, voilà tout.

[7] Les missions finissaient par devenir paroisses.

[8] Ce n'étaient pas les habitants qui avaient combiné cette organisation à plusieurs têtes.

[9] Depuis vingt-cinq ans, on ne cessait de le lui faire remarquer, mais il n'écoutait point.

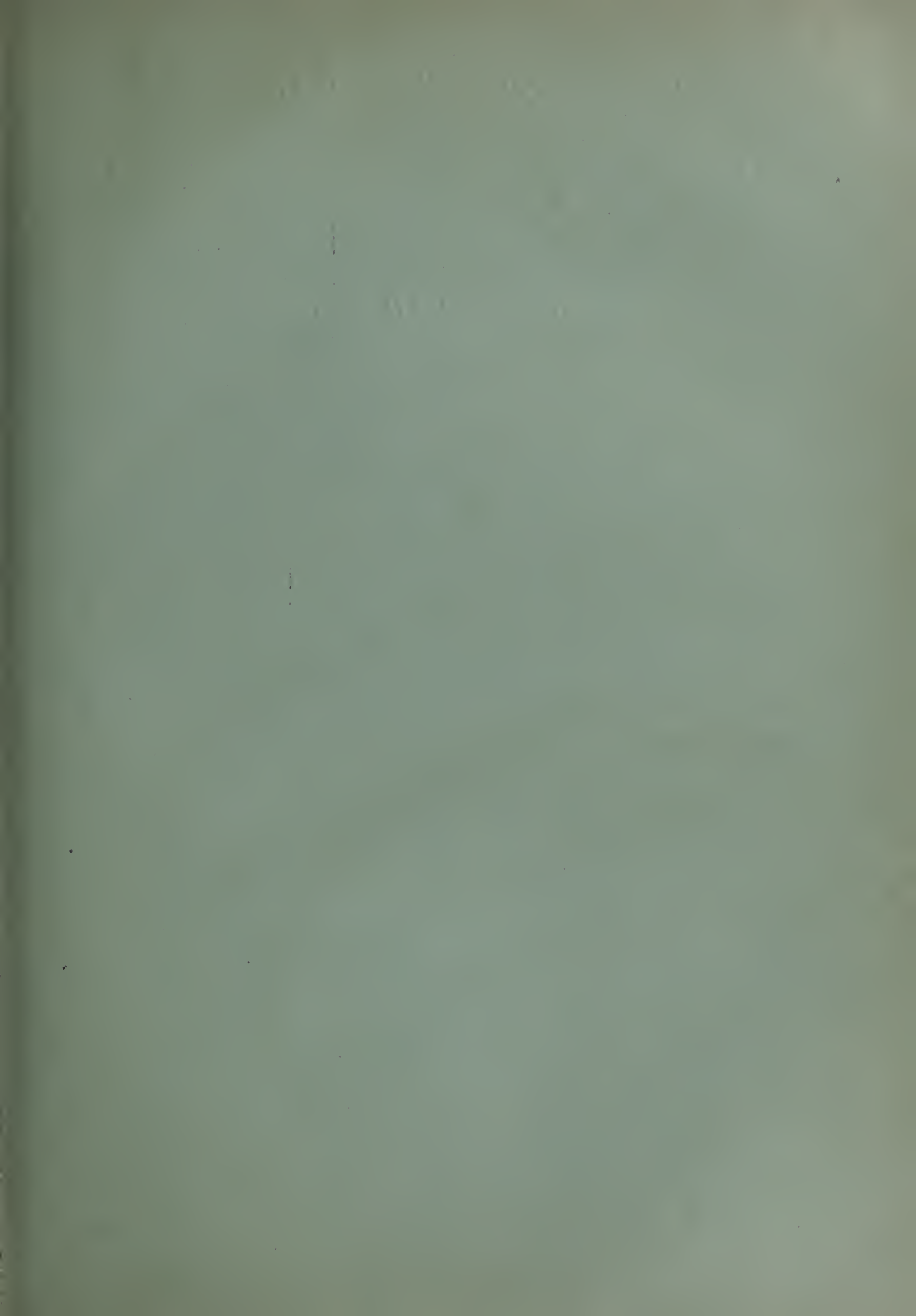
[10] Son clergé, c'était celui de tout le Canada. Si l'évêque eut voulu se conformer aux vœux du peuple, le clergé eut donc docilement suivi ses instructions ? En 1681, il avait cent neuf prêtres dans son diocèse, dont à peu près soixante et quinze dans le Bas-Canada.

[11] Faute d'avoir créé un clergé national, c'est-à-dire pris dans le pays.

[12] Les prêtres venus de France avant 1684 étaient en général sans reproche. Pourquoi craignait-on, à partir de cette date, de ne pas rencontrer les mêmes caractères chez eux qui seraient appelés au Canada ?

[13] Se sentant battu, il cédait le terrain.

[14] Le 27 avril 1676, à Québec, un certain Pierre Chouart épousa Madel'ne Faye dit Vilfagnon.—(Tanguay, *Dict.*, I, 229).



GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608—1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

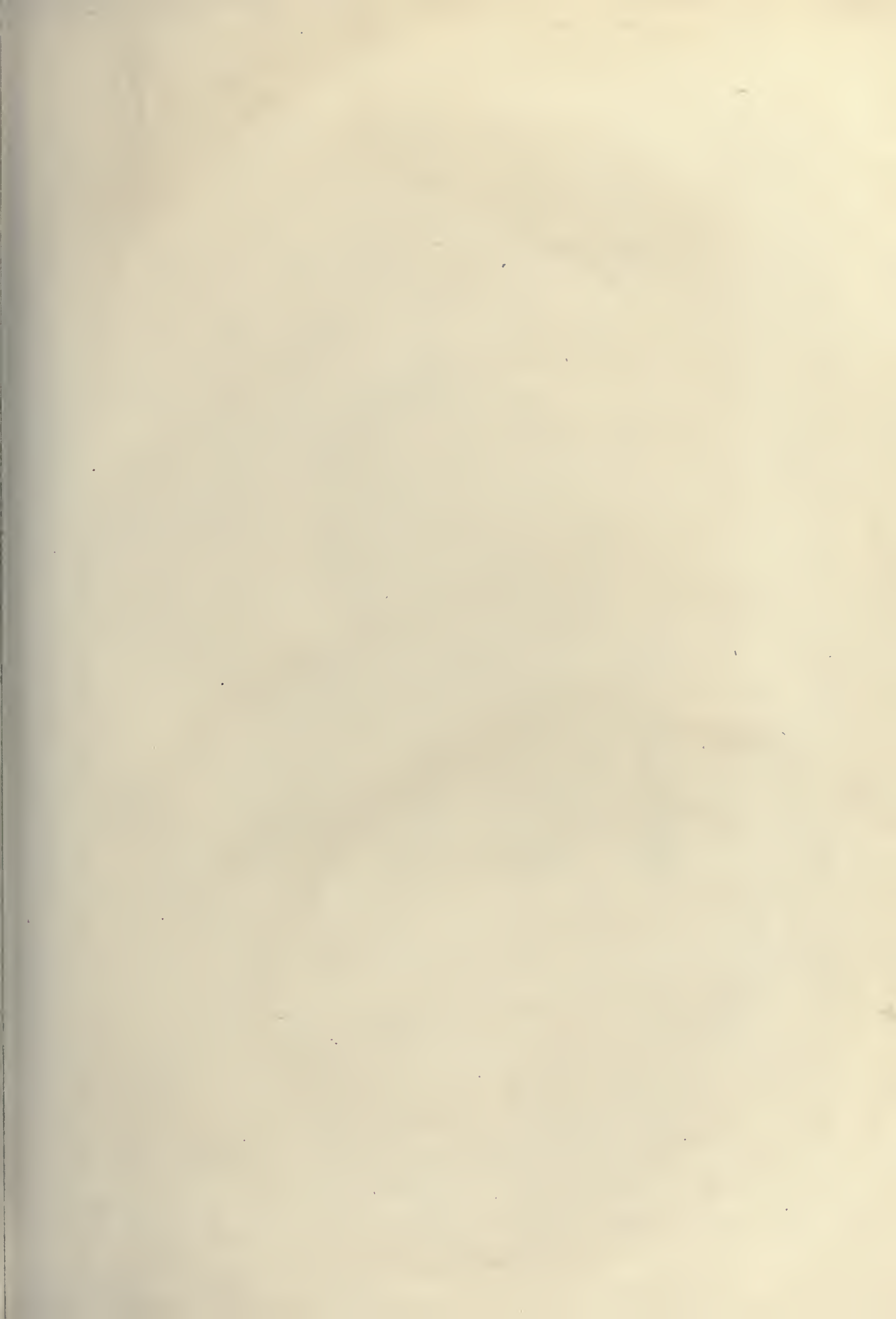
CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


Sulte
Histoire des
Canadiens-Français







LE CHEVALIER DE BIENVILLE

Fondateur de la Nouvelle-Orléans



LE CHEVALIER PHILIPPE TESTARD DE MONTIGNY





JOSEPH TASSÉ



dans la direction de la baie du Nord, chose que le gouverneur jugea assez délicate pour ne pas l'autoriser avant que d'avoir l'avis du ministre. Au recensement de 1681, Chouart est mentionné aux Trois-Rivières et Radisson à Québec. Peu après, ce dernier obtint le privilége de partir pour l'Angleterre, par la voie de Boston, afin de rencontrer sa femme, et avec l'entente qu'il irait ensuite à Paris soumettre ses projets au ministre. L'erreur commise par la France en 1667 portait ses fruits : les Anglais étaient établis dans la grande baie et y jouissaient seuls des bénéfices de la traite. Les marchands de Québec tournaient leurs regards de ce côté. En 1682 ils formèrent une compagnie dite *du Nord* et confièrent à Radisson et à Chouart la conduite de deux navires, le *Saint-Pierre* et la *Sainte-Anne*, avec lesquels nos aventuriers allèrent droit au premier fort des Anglais, mais n'osèrent l'attaquer parce qu'il était en très bon état de défense. Le 26 août ils étaient à l'embouchure de la rivière Bourbon, où un navire français avait relâché en 1675, le même navire probablement sur lequel Chouart et Radisson s'étaient enfuis de la baie. Durant leur séjour en ces lieux, ils surprirent un poste anglais à la rivière Sainte-Thérèse, non loin de là, et firent douze prisonniers parmi lesquels Benjamin Gillam, de la Nouvelle-Angleterre, fils de Zacharie Gillam, capitaine du *Quaiche* en 1668. Au retour (1683) ils capturèrent un navire de Boston chargé de pelleteries et le gouverneur Bridger, mais rendus à Québec M. de la Barre libéra Gillam et rendit le vaisseau, ce que le roi de France désapprouva en des termes très vifs dans une lettre à ce gouverneur (10 avril 1684). Suivant M. de la Barre, les Français, dans ce voyage, avaient couru des dangers extrêmes ; il valait mieux, pensait-il, ouvrir des communications par voie de terre avec la baie. Les instructions du ministre à M. de la Barre portent en substance que l'ambassadeur anglais à Paris se plaint que le nommé Radisson et un autre Français étant allés avec deux barques appelées la *Saint-Pierre* et la *Sainte-Anne* dans la rivière et le port de Nelson, en 1682, y ont pris un fort et des propriétés dont les Anglais avaient été en possession depuis plusieurs années. Radisson et Desgrozelliers soutiennent que ces allégations ne sont pas vraies, mais que, ayant trouvé un endroit convenable pour leur commerce sur la rivière Nelson, à plus de cent cinquante lieues de l'établissement des Anglais dans la baie d'Hudson, ils en prirent possession au nom du roi dans le mois d'août 1682 et commencèrent à y élever un fort et des maisons. Le 14 septembre, ajoutent-ils, entendant le bruit du canon, ils allèrent à la découverte et, le 26, trouvèrent des maisons en construction sur une île et un navire à terre près la côte. Ces maisons avaient été érigées depuis qu'ils (Chouart et Radisson) étaient entrés dans la rivière et y avaient préparé leur établissement ; les Français soutiennent qu'ils sont les premiers occupants. Cette concurrence n'empêcha pas les Français de rester les maîtres de la contrée. Un navire anglais ayant naufragé, les hommes qui le montaient furent traités avec grande modération et bonté par les Français. D'après Charlevoix, "on chagrina Chouart et Radisson sur plusieurs articles qui concernaient la traite... ce qui les obligea de repasser en France où ils espéraient qu'on leur rendrait justice." Nous avons lieu de croire que Chouart ne suivit pas Radisson et que lui et son fils retournèrent à la baie pour le compte de la compagnie du Nord. Ce qui paraît

évident c'est que Radisson se sépara d'eux, et que, rebuté par le gouvernement français, il accepta des Anglais le commandement de cinq navires avec lesquels il parut, le 15 août 1684, devant le fort Nelson, à l'entrée de la rivière Sainte-Thérèse, qu'il enleva par stratagème. Le jeune Chouart et ses hommes furent pris. Les fourrures portées à Londres à la suite de ce coup de main occasionnèrent une perte de trois cent mille francs à la compagnie du Nord. Le 10 avril, même année, Louis XIV avait écrit à M. de la Barre : " Le roi d'Angleterre a autorisé son ambassadeur à me parler de ce qui est arrivé à la rivière Nelson entre les Anglais et Radisson et Desgrozelliers, et je suis heureux de vous informer que je ne veux donner au roi d'Angleterre aucun sujet de plainte, mais, comme je crois qu'il est important d'empêcher que les Anglais s'établissent sur cette rivière, vous feriez bien de proposer au commandant de la baie d'Hudson de ne laisser se former de nouveaux établissements ni par les Français ni par les Anglais, ce à quoi je suis persuadé qu'il donnera son consentement, d'autant plus qu'il n'est pas en position d'empêcher ceux que mes sujets voudraient former dans la dite rivière Nelson."

L'heure de la crise approchait. Anglais et Français avaient désormais des prétentions à faire valoir, des intérêts engagés, un point d'honneur à soutenir. Les actes de violence appelaient des représailles. On allait se disputer sans trève ni merci, pendant trente ans, cette baie du Nord, autrefois l'objet de l'indifférence générale et dont Chouart et Radisson avaient compris l'importance sans parvenir à se faire écouter de leurs nationaux.

Sur instruction du gouverneur, Zacharie Jolliet (frère de Louis Jolliet) prit possession solennelle de la rivière Nemiskau, le 2 juillet 1685, en vue de troubler autant que possible la traite des Anglais. Radisson, toujours à la tête de ceux-ci, empêchait absolument les Français de trafiquer dans le nord ; l'hiver de 1685-86, il était à la baie et il devait s'y trouver encore lorsque le chevalier de Troyes y parut.

La compagnie du Nord n'avait reçu sa charte que le 20 mai 1685, quoiqu'elle fut réellement constituée et en activité depuis trois ans. Une fois munie de cette patente elle ne demandait qu'à précipiter les évènements ; la conquête de la baie lui parut toute naturelle. M. de Denonville, successeur de M. de la Barre, céda à ses instances, et par instruction du 12 février 1686, envoya le chevalier de Troyes avec soixante et dix Canadiens éprouvés, sous les ordres des trois frères Le Moyne d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, à travers les terres, s'emparer des forts Sainte-Thérèse, Monsipi, Albany et Rupert. L'expédition réussit complétement. Le 10 août, de Troyes reprenait la route du Canada, laissant d'Iberville pour commander à sa place.

Chouart et Radisson disparaissent après cela de l'Histoire. Il paraîtrait, d'après Charlevoix, que Radisson mourut en Angleterre ; cependant, vers 1700 on voit à Québec un nommé Radisson interessé dans les affaires du Détroit. M. de Denonville avait promis cinquante pistoles à quiconque s'emparerait de lui et ce gouverneur dit même qu'il avait envoyé de Troyes à la baie principalement pour capturer le transfuge. Il promettait aussi au jeune Chouart de le récompenser s'il restait fidèle à la France. Ces hommes agissaient comme les

grands seigneurs du temps de Louis XIII qui passaient d'un camp à un autre sans avoir l'air de manquer à leur devoir envers le pays. Chouart mourut au moment où d'autres prenaient sa place, ou plutôt lorsque la France, obligée de payer ses erreurs, envoyait dans le nord Le Moyne d'Iberville, le plus vaillant des fils du Canada, pour y maintenir son nom, son honneur, ses droits devenus contestables. La famille de Chouart alla se fixer vers Sorel d'où elle se répandit plus au sud. L'année dernière, la paroisse de Saint-Etienne du comté de Beauharnais élisait pour maire M. Jean-Baptiste des Groseillers. Une autre branche de cette famille demeure dans le Minnesota, sans se douter peut-être qu'elle habite un pays découvert par son ancêtre.

M. de Frontenac serrait de près les coureurs de bois et ceux qui, contrairement aux ordonnances, se permettaient la traite des fourrures. Il fait beau voir comme il s'élève contre les gens " qui vont en traite dans les lieux défendus et qui portent leurs pelleteries aux Anglais " ; et il ajoute : " le transport des pelleteries hors du royaume mérite une exemplaire punition." Dans une lettre de 1681, après s'être répandu en plaintes amères sur tout cela, il donne les noms de MM. La Chesnaye [1], Le Ber, Lemoine, Berthier [2], Sorel [2], Gauthier [3] de Comporté, " les sieurs de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et Boucher, son beau-père, qui ont chacun cinq canots et dix hommes en traite dans les bois. " Il valait mieux, sans doute, se conformer aux ordonnances et subir la famine.

M. de la Barre, qui remplaça M. de Frontenac, se montra tolérant pour ces infractions, mais M. de Meulles, l'intendant, ne voulait pas en entendre parler. Voici ce que ce dernier écrivait au ministre, le 28 septembre, 1685 : " M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, se sert de son autorité pour faire seul le commerce avec les Sauvages dans un lieu nommé la Gabelle [4], à quatre lieues des Trois-Rivières, ce qui est défendu par les ordonnances de Sa Majesté, qui ne le permettent qu'aux Trois-Rivières. Il y a même plusieurs arrêts du conseil souverain et ordonnances [5] des intendants qui le défendent dans le dit lieu de la Gabelle en conformité de celles de Sa Majesté. Je n'ai pu l'empêcher jusqu'à présent, parceque M. de la Barre, de son autorité et malgré tous les arrêts et ordonnances, lui avait permis de le faire seul. On m'a présenté souvent des requêtes sur ce sujet, mais prévoyant que M. de la Barre s'opposerait toujours à l'exécution de ce que j'en ordonnerais, j'ai toléré cette affaire, comme une infinité d'autres, pour donner la paix au Canada. Je n'ai pas laissé d'en dire plusieurs fois mon sentiment au dit sieur de Varennes, qui n'a pas paru en être fort satisfait. Cela m'a si bien attiré (le mécontentement de) M. de Montortier [6], qui est son parent et qui a passé tout cet été chez lui, qu'il a fait tous ses efforts pour me rendre secrètement toutes sortes de

[1] L'un des plus riches marchands de l'époque. Il avait des propriétés à Québec, aux Trois-Rivières et à La Chesnaye, près Montréal. On voit par un acte de 1707 qu'il était créancier de M. de Varennes dès avant 1689.

[2] Anciens capitaines au régiment de Carignan.

[3] Parent des Gauthier de Varennes.

[4] M. de Varennes avait en ce lieu un petit fief qui portait le nom de la Véranderye.

[5] Ces ordonnances n'avaient pas toujours existé car dès 1659 les Algonquins des Trois-Rivières et les Français allaient en traite sur la Batiscan aussi bien qu'à la Gabelle et aux Grais sur le Saint-Maurice.

[6] En 1684, trois cents soldats, commandés par les capitaines Montortier, Denos et du Rivau étaient arrivés de France en vue de la guerre des Iroquois. M. de Montortier passait pour être muni de pouvoirs extraordinaires, supérieurs, sous certains rapports, à ceux du gouverneur-général lui-même. (Voir Charlevoix : *Hist.* I, 493 ; Ferland : *Cours*, II, 145).

mauvais offices, quoique j'aie affecté de vivre avec lui avec beaucoup d'honnêteté, s'il eût demeuré plus longtemps ici, il aurait été capable d'insinuer à tout le monde un esprit de désobéissance. Dès que M. de Denonville fut arrivé il fit tout ce qu'il put pour le prévenir contre moi ; il commença par lui dire que je passais devant les gouverneurs particuliers [1] et qu'en France cela ne se faisait point. "

Si l'on veut juger de l'impression que la conduite et le caractère de M. de Varennes produisirent sur M. de Denonville, il suffit de lire l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressa au ministre, cinq semaines après celle de M. de Meulles. Ce dernier, qui était un faiseur d'embarras, malgré des qualités réelles dont il savait au besoin se couvrir, dût éprouver quelque malaise en voyant que le gouverneur-général ne partageait pas son opinion au sujet de l'homme qui lui déplaisait si fort. Des rivalités de préséance paraissent avoir été la cause des agissements de M. de Meulles. Voici ce qu'écrivait M. de Denonville : " Le sieur de Varennes vous demande, Monseigneur, la continuation de son gouvernement des Trois-Rivières et vous supplie de lui faire renouveler sa commission, qui est finie, n'étant que pour trois ans [2]. C'est un très bon gentilhomme, qui n'a de vice que la pauvreté. Je vous assure qu'il a du mérite et de l'autorité. Il aurait bien besoin de quelque grâce du roi pour élever et soutenir sa famille.

Colbert, le génie protecteur du Canada était mort. Louis XIV devenait presque indifférent à notre égard ; il se borna, si nous sommes bien renseigné à maintenir la commission de M. de Varennes et à ne pas inquiéter ce fonctionnaire au sujet de la traite qu'il faisait pour son compte particulier. La Hontan, de passage aux Trois-Rivières en 1684, écrivait : " Le roi y a établi un gouverneur qui mourrait de faim si au défaut de ses minces appointements, il ne faisait quelque commerce de castor avec les Sauvages. " Ainsi il devenait urgent, et il était convenable à un employé de violer la loi pour se payer de ce que le gouvernement lui devait ! M. de Varennes a laissé une famille sans fortune. On ne peut que l'accuser de n'avoir pas assez profité des privilèges qui lui étaient accordés en sous-main. Il était trop honnête pour prendre plus que le nécessaire.

Si le roi ne demeurait pas à Québec, il n'en était pas moins renseigné sur certains agissements, grâce au système établi de faire espionner les hauts fonctionnaires les uns par les autres. Ses lettres, toutes roides et sans détours, nous paraissent curieuses, comparées à celles des ministres d'aujourd'hui. Il écrivait (24 juillet 1684) à M. de la Barre : " Je suis bien aise de vous dire que, par tout ce qui me revient du Canada, la faute que vous avez faite de ne point exécuter ponctuellement mes ordres sur le sujet du nombre de vingt-cinq passeports à accorder à mes sujets et le grand nombre que vous en avez envoyé de tous côtés pour favoriser des gens qui vous appartiennent, me parait avoir été la principale cause de ce qui est arrivé de la part des Iroquois. J'espère que vous réparerez cette faute en donnant une fin prompte et glorieuse à cette guerre. " La fin de la campagne équivalut à

[1] Ceux de Montréal, des Trois-Rivières et de Gaspé.

[2] De 1634 à 1667, les gouverneurs des Trois-Rivières n'ont jamais été plus de cinq années consécutives en fonction. M. de Varennes garda ce poste vingt ou vingt-un-ans (1668-1689).

une suspension d'armes, glorieuse pour les seuls Iroquois. Ces congés de traite dont les mémoires du temps parlent à chaque page, étaient limités, quant au nombre, et d'année en année, par instructions spéciales du roi, suivant la situation. La grande traite appartenait à des compagnies reconnues. Lorsque des faveurs pouvaient être accordées, particulièrement à des colons de mérite ou à des veuves d'officiers pauvres, le gouverneur livrait de ces congés (chacun d'eux représentait une permission de canot de traite) et si les personnes qui les recevaient n'étaient pas en état de les utiliser, les marchands les achetaient. C'était une valeur sur le marché et parfaitement cotée puisque le nombre en était limité ; M. de la Barre en distribuait à ses favoris, ou à ses associés secrets ; il se trouva qu'il en avait accordé six fois plus que son droit ne le lui permettait. Ce fait joint à son incompétence en matière diplomatique du côté des Iroquois, le fit rappeler l'année suivante (1685).

La situation du Canada était prospère pour ce qui concerne les habitants, mais une classe nouvelle et très importante, la noblesse, occupait beaucoup l'administration à cause de sa pauvreté. Il est juste d'en parler ici.

Durant la période des guerres qui commencent en 1684, la noblesse à rendu de signalés services au Canada. Cette noblesse était composée de deux classes d'hommes : 1. les Canadiens titrés pour leur mérite ; 2. les cadets des familles nobles de France qui cherchaient à se créer ici une avenir. Comme nous l'avons déjà dit, les titres de noblesse ne comportaient ni rentes, ni pension, ni commandement, ni privilèges à la façon de l'Europe : chacun payait sa position de sa personne et de ses talents, de même que sir Louis Lafontaine, sir George Cartier, sir Narcisse Belleau, sir Hector Langevin et autres de nos jours.

La première idée de la création d'une noblesse canadienne fut mise en pratique au moment où Louis XIV prenait en main la gouverne de ses Etats. La forme en était toute préparée par les circonstances : il fallait une noblesse territoriale, afin de développer la colonisation et procurer au peuple des chefs liés à ses plus intimes intérêts.

Le dix-septième siècle vit arriver en Canada nombre de fils de familles parfaitement ruinés et titrés, qui se mirent à l'œuvre de ce côté-ci de l'océan, dans l'espoir de se faire une carrière. La porte était ouverte à toutes les ambitions légitimes. Disons à l'honneur de ces jeunes gens que la plupart d'entre eux se montrèrent dignes des vieux noms qu'ils portaient. On leur accorda des terres, ce qui ne se refusait à personne. Ceux que leur instruction et une vocation particulière poussaient vers les professions ou le métier des armes se virent également bien accueillis. Les uns et les autres complètaient l'organisation de la Nouvelle-France et pour tout dire, grâce à eux, nous nous sommes trouvés supérieurs en capacités aux colonies anglaises, pourtant beaucoup plus fortes que nous par le nombre.

Ce qui manque ordinairement aux colonies nouvelles c'est une classe à la fois dirigeante et intéressée pour son compte au bien-être des habitants. Colbert saisit cette vérité du premier jour de son administration. Sur les bases déjà solides de nos familles rurales, il plaça la noblesse de talent et de bonne volonté, et pour que l'on comprît bien son intention, il

appela à ce rang supérieur une dizaine de Canadiens susceptibles de l'honorer dans leurs personnes ou dans leurs enfants. Dès lors, tout marcha avec ordre à la satisfaction générale. A Chartier de Lotbinière, Rouer de Villeray, les d'Ailleboust, les Juchereau, les Le Neuf, les Le Gardeur, les d'Amours, les Denys, les Robineau de Bécancour, les Gourdeau, qui étaient venus isolément de France avant 1650, portant des noms de noblesse ou regardés comme tels, il ajouta, par choix judicieux, une phalange de gentilshommes, la plupart militaires, qu'il induisit à faire souche en Canada pour y perpétuer le sentiment français, en un mot édifier une Nouvelle-France. Un siècle de travaux et de combats glorieux atteste la valeur de ce présent royal fait par un grand ministre à l'humble colonie des bords du Saint-Laurent. La religion et la patrie en retirèrent un grand bénéfice. A la faveur de ce systême, nous avons pu exister comme nation et soutenir des luttes qui rappellent les beaux temps de la Grèce et de Rome. Ceux qui, de nos jours, prononcent avec mépris ou indifférence le mot noblesse sont trop enclins à se représenter les choses du moyen-âge ou des pays à moitié barbares. Rien de cela ne s'est reproduit parmi nous. Il y a eu solidarité, attachement mutuel entre l'habitant du Canada et sa noblesse. Ne l'oublions jamais, car c'est une des plus belles pages de nos annales.

La commission du marquis de la Roche (1598) lui donnait le pouvoir de " faire baux des terres de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronnies." On sait qu'il ne résulta rien de l'entreprise de ce personnage. Plus tard (1624) il paraîtrait que le cap Tourmente, l'île d'Orléans et autres îles du voisinage, furent accordées à Guillaume de Caen à titre de fief noble, mais en 1636, la compagnie des Cent-Associés donna les mêmes terres à quelques-uns de ses membres, comme on l'a vu. L'acte de fondation des Cent-Associés (1627) conserve les dispositions de la patente du marquis de la Roche quant aux seigneuries.

Jacques Le Neuf de la Poterie avait reçu, en 1636, la seigneurie de Portneuf et il s'y établit. Peu d'années après (vers 1645) les circonstances le conduisirent aux Trois-Rivières avec sa famille. C'est alors, croyons-nous, qu'il obtint un petit morceau de terre, situé dans la ville actuelle, mesurant dix arpents en superficie, et dont il est fait mention en 1645 et 1648 comme lui appartenant. Le titre écrit lui en fut donné le 9 mars 1649. M. Le Neuf le passa à son fils, Michel Le Neuf de la Vallières, et celui-ci le vendit, le 13 novembre 1686, à " noble homme Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, marchand bourgeois de Québec" ; dans l'acte on le désigne sous le nom de " marquisat de Sablé." Il est possible qu'il ait appartenu ensuite à Pierre Dandonneau dit la Jeunesse, sieur de Saint-Pierre et sieur du Sablé, (habitant des Trois-Rivières dès 1651), mais Dandonneau portait le surnom de Dusablé longtemps avant 1686, alors que M. Leneuf était propriétaire du marquisat. Par la suite, la famille Boucher de Niverville l'acquit et, en 1800, le colonel Joseph Boucher de Niverville le laissa vendre à la folle enchère ; Aaron Hart, marchand, le paya vingt et un louis courants. Parmi les nombreux documents que nous avons consultés se rapportant aux Le Neuf, nous n'avons jamais rencontré le titre de marquis appliqué à des membres de cette famille. Le marquisat du Sablé a beaucoup intrigué les archéologues.

Pobomcoup, en Acadie, paraît avoir été érigé en baronnie, vers 1651, en faveur de Muis d'Entremont qui en porta le titre toute sa vie.

Le 9 avril 1656, la compagnie des Cent-Associés érigea, en faveur de Louis d'Ailleboust, la terre de Coulonge " en titre de châtellenie. "

Après sa courageuse défense des Trois-Rivières (1653) M. Pierre Boucher avait été nommé gouverneur de cette place, mais M. Jean de Lauson, retourné en France quatre années plus tard, voulait que l'on fit davantage pour un homme de si grand mérite, c'est pourquoi il s'adressa au marquis Izaac de Pas de Feuquières, vice-roi de l'Amérique, lequel obtint des lettres de noblesse et les envoya à M. Boucher en 1661, accompagnées d'une missive flatteuse. Louis XIV prenait en main, cette même année, la conduite des affaires du royaume ; ce fut son premier acte en faveur du Canada.

Dans son rapport au ministre (1667) Talon dit : " La noblesse du Canada n'est composée que de quatre anciens nobles, et de quatre autres chefs de familles que le roi a honoré de ses lettres l'année dernière. " Les quatre anciens devaient être Jacques Le Neuf de la Poterie, Charles Le Gardeur de Tilly, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux. Nous pensons qu'il faut regarder comme appartenant aussi à la noblesse Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et Louis Rouer de Villeray, sans compter Pierre Boucher. Talon continue : " Outré ce nombre, il peut y avoir encore quelques nobles entre les officiers qui se sont établis [1] dans le pays. Comme ce petit corps est trop peu considérable pour bien soutenir, ainsi qu'il est naturellement obligé, l'autorité du roi et ses intérêts en toutes choses, mon sentiment serait de l'augmenter de huit autres personnes les plus méritantes, et les mieux intentionnées, en laisant les noms en blanc, ainsi qu'il a été fait l'an passé. " Il soumet en même temps les noms de cinq colons : Jean Godefroy, Charles Le Moyne, Simon Denys, Mathieu Amyot et Louis Couillard. De son côté, M. de Tracy proposa Jean Bourdon, Jean Juchereau, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil et Pierre Boucher.

Le nom de M. Boucher qui se présente ici comme celui d'un candidat au titre de noblesse fait supposer que ses lettres avaient été révoquées. Voici ce que nous en pensons. En dépit de plusieurs arrêts du roi, de faux nobles figuraient partout en France et " s'évertuaient à s'affranchir du payement de la taille. " Au mois de mars 1666 le conseil prescrivit la recherche des porteurs de lettres usurpées ; tout annoblissement postérieur à 1643 devint nul, quitte au roi à renouveler ceux qu'il jugerait à propos. Il est pénible d'avoir à ajouter que les nouvelles patentes s'achetaient à prix d'argent. Louis XIV, en besoin de fonds pour monter sa marine taxait la vanité humaine, comme il le déclare plaisamment. On alla plus loin. Nombre de personnes accolaient à leur nom le titre d'écuyer, sans y avoir droit. Un financier se présenta qui, moyennant une forte somme une fois versée, acheta la privilége de poursuivre en justice et de faire condamner à l'amende les porteurs de cet humble qualificatif, tombé alors dans le discrédit, autant qu'il l'est de nos jours en Canada, où tout le monde

[1] En 1667, ils commençaient à peine à s'établir.

s'en sert. Les premiers frappés par l'application inattendue de la loi furent — le croira-t-on ?— La Fontaine le fabuliste, et Racine le poète !

Le titre d'écuyer a été, récemment, le sujet d'un débat parmi nous. Les uns pensent qu'il n'est qu'une traduction du mot anglais "*esquire*" ; les autres veulent y voir une nouveauté ridicule. La vérité est qu'il est français ; que les Anglais l'ont emprunté à la France et que, depuis le temps de Champlain,nous en faisons usage, comme le démontrent, presque à chaque page, les registres de nos paroisses, les actes de nos notaires, les archives de la justice du Canada et du conseil supérieur de Québec. On l'appliquait aux gouverneurs, petits et grands, aux seigneurs, aux officiers civils et militaires ; mais ni aux médecins, ni aux notaires. Quant aux avocats, il n'en faut pas parler puisque nous n'en avons eu que sous le régime anglais. Dans une classe moins relevée, mais qui tenait le milieu entre la noblesse, la robe, l'épée et le peuple, nous comptons, depuis deux siècles et trois quarts, le "sieur" et le "monsieur," diminutifs de "monseigneur." C'étaient là, et ce sont encore des formules de politesse, rien de plus. Le fils d'un mendiant pouvait devenir un sieur ou un monsieur, tout ainsi que le fils d'un habitant se parait du titre d'écuyer s'il parvenait à un grade dans l'armée ou la magistrature. Jusque vers 1800, le mot s'écrivait "escuyer" et même "escuiier" on prononçait "écuyer." Nos ancêtres ne faisaient pas usage du signe de l'accent dans l'écriture, bien qu'il fissent sentir cet accent dans le langage parlé. Pour avertir le lecteur du son qu'il fallait donner en certains cas à de certaines lettres, ils plaçaient mmédiatement après ces lettres un *s*, que nous avons surtout maintenu dans les noms de famille : Dufresne, Lemaistre, Lesveillé se disent Dufrêne, Lemaître, Léveillé. La France n'emploie plus le terme écuyer de cette façon, ce qui ne nous empêche aucunement de le conserver, comme font les Anglais qui l'ont plutôt imité que traduit par le mot "esquire."

Les coutumes disparues, qui nous sont révélées par les vieux textes, surprennent toujours un peu les lecteurs d'aujourd'hui. Qui n'a vu dans les contrats du dix-septième siècle les termes de "honnête homme Jean Le Moyne[1]", ou "honorable homme Jean Cochon"[2] Le mot "honorable" n'était qu'une expression de politesse ou d'égard, et le sens du mot "honnête" doit se lire comme "respectable, recommandable," de même que l'on disait des personnes qui avaient le vernis et l'usage de la société : ce sont d'honnêtes gens. Les notaires et les missionnaires, se faisant l'écho de leur entourage, gratifiaient de ces expressions flatteuses ceux qui étaient les premiers dans la paroisse ; "écuyer" se donnait moins à la légère ; "monsieur" figure rarement, mais le "sieur" fourmille, envahit tout, déborde les registres des églises et les actes des tabellions.

Par la pratique établie de qualifier Jean-Paul Godefroy, Mathieu d'Amours, Robert Giffard et quelques autres du titre d'honorable homme, quoiqu'ils n'appartinsent pas à la noblesse proprement dite, on voit qu'il existait, même avant 1665, une classe influente équivalant en ce pays à la noblesse de sang en France.

[1] Ancêtre de J. M. Le Moine, historien de Québec.
[2] Ancêtre de Joseph Cauchon, lieutenant-gouverneur de Manitoba.

Suivant cet ordre d'idées, on rencontre un nombre infini de surnoms qui ressemblent à ceux de la noblesse. Ce sont parmi les simples habitants : Lefebvre dit Belle-Isle, Couillard de l'Espinay, Lemaître de Lottinville, Guyon du Buisson, Godefroy de Marbeuf, Douaire de Bondy, Fafard dit Longval, Volant de Saint-Claude, Jarry de la Haye, Janson de la Palme, et mille autres. " De " et " dit " avaient une valeur semblable, c'est-à-dire qu'ils indiquaient le sobriquet.

Quant aux Canadiens qui furent anoblis ou que la profession des armes nous fait connaître, tels que Le Moyne de Maricourt, Boucher de Niverville, Hertel de Cournoyer, Godefroy de Roquetaillade, Trottier de Beaubien, Sabrevois de Bleury, il y a lieu de croire qu'ils avaient emprunté ces noms à des localités ou à des familles de France dont ils tenaient à conserver le souvenir. Lorsque Pierre Le Moyne commença à servir dans la marine il y avait parmi les sous-secrétaires d'Etat un M. d'Iberville, qui peut-être protégea le jeune officier et lui laissa son nom, qu'il devait illustrer.

Jean Godefroy et Charles LeMoine reçurent leurs lettres de noblesse en 1668. Ils ne durent point les payer, car la correspondance échangée entre Talon et Godefroy se termine par le tableau de la pauvreté de ce brave colon chargé de famille. L'intendant emprunta à ses propres armes une épée posée en pal au-dessus d'un croissant et la plaça dans l'écu de Godefroy. Nous n'avons pas la date des lettres de noblesse accordées à Simon Denys, sieur de la Trinité, et à Charles Couillard, sieur des Islets ; toutefois, le 24 avril 1678, le roi écrivait au conseil supérieur de Québec lui enjoignant d'enregistrer les lettres en faveur de Jean Godefroy, Simon Denys, Charles Couillard et Charles Lemoyne qui, jusque-là n'avaient point été reconnues parcequ'elles étaient adressées au parlement de Paris et non à celui (le conseil de Québec était une sorte de parlement) de Québec. Ce ne fut que le 3 mai 1681 que celles de Godefroy furent insinuées en conséquence de cet arrêt royal.

En 1671, écrit M. l'abbé Faillon, " Le sieur Jean-Vincent-Philippe de Hautmesnil, étant repassé en France pour s'y marier, demanda la confirmation de la noblesse déjà accordée en 1654 à son père, Pierre-Philippe de Marigny. Il lui fut répondu que le roi confirmerait sa noblesse lorsqu'il serait repassé en Canada avec sa famille ; et en effet, par ses lettres patentes, ce prince exigea sa présence dans ce pays, comme condition rigoureuse de la continuation de cette grâce. "

La baronnie des Islets, (non pas la seigneurie de Louis Couillard, sieur des Islets) accordée à Talon en 1671 et changée en comté d'Orsainville quatre ans plus tard, (voir le présent ouvrage IV. 92.) parait être la première seigneurie, après Pobomcoup, à laquelle fut attaché un titre de noblesse.

Le 5 décembre 1672 on enregistra au conseil de Québec la généalogie des sieurs Joibert, seigneur d'Aulnay et de Soulanges, originaires de la Champagne. L'année suivante, dans une assemblée solennelle, Frontenac réunit la noblesse au clergé et au tiers état, selon les anciennes coutumes françaises ; le roi désapprouva cette démarche, sur le principe qu'il ne fallait pas entendre tant de gens à la fois.

Un autre comté noble, l'île d'Orléans, fut créé en faveur de M. Berthelot, en 1676.

L'intendant Duchesneau éleva le premier la voix contre la noblesse du Canada. Dans sa lettre à Colbert du 10 novembre 1679, il affirme que la plupart des gentilshommes sont dans la pauvreté et cela par leur faute, vu qu'ils négligent leurs terres, passent le temps à la chasse, vivent d'expédients et, pour subsister, contreviennent aux ordonnances relatives à la traite. Eux et leurs fils, dit-il, courent les bois, invitent les jeunes habitants à les suivre, se plongent dans les dettes, et, malgré tout, veulent tenir un rang au-dessus du commun.

Nous avons parlé du titre de noblesse conféré à René-Robert Cavelier de la Salle en 1675, à la suite de ses travaux de découverte et de fondation.

Par son mariage avec Marie-Anne Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf de la Poterie, le sieur René Robineau de Bécancour était devenu (1671) propriétaire de la seigneurie de Portneuf et y avait fixé sa famille. Vers 1682, ce fief fut érigé en baronnie. Jusqu'à la conquête (1760) le chef des Robineau a porté le nom de baron de Portneuf. L'un des fils de René ci-dessus, s'établit à Bécancour dont il était seigneur en vertu de l'héritage paternel ; il est souvent cité avec le titre de baron de Bécancour, mais on ne saurait dire si ce dernier fief a jamais été fait baronnie.

La manie des grandeurs a toujours agité les hommes. Le dessein de Louis XIV de créer une noblesse coloniale était assez connu pour susciter chez certains aventuriers l'espérance de jouer un rôle ici en usurpant des titres de cette nature. L'intendant de Meulles reçut instruction (1685) de rechercher les faux nobles et de les faire connaître, ce qui donna occasion aux nobles véritables de s'affirmer, mais en même temps leur situation de fortune fut mise au jour : elle n'était pas brillante, dans la plupart des cas.

L'intendant de Meulles était choqué de voir les simples gouverneurs de place prendre le pas sur lui dans les cérémonies publiques. Il regardait d'un œil de mépris toute " illustration coloniale " selon le terme à présent en usage. L'automne de 1685, il écrivait au ministre demandant qu'on ne permît plus à des gens aussi pauvres que la noblesse du Canada de figurer en tête des représentants de Sa Majesté. M. Nicolas Denys, ajoute-t-il, qui a été gouverneur de l'Acadie (son fils Richard était alors gouverneur de Gaspé), vit à Paris dans la mendicité. Cette lettre est méchante, toutefois elle se confirme en partie par une autre de Denonville, de la même année, dans laquelle ce gouverneur nous peint les gentilshommes de la colonie dénués de tout, mais très fiers de leurs titres et tâchant de paraître avec le plus d'avantage possible, sans parvenir à cacher la misère qui les ronge. J'aimerais mieux, ajoute-t-il, des habitants, car ceux-ci travaillent et sont prospères, tandis que les nobles flânent et crèvent de faim. La liste de ses récriminations est longue ; il ne ménage pas plus les mots que ne le fait M. de Meulles, et il revient sur le sujet dans trois ou quatre dépêches. Il y a, dit-il encore, des gentilshommes qui luttent avec honneur contre la mauvaise fortune, mais là où un habitant vivrait à l'aise, le personnage noble, tenu à plus de dépenses, de pertes de temps pour le service public et à se vêtir mieux que le commun des mortels, ne peut suffire aux exigences de la situation. M. de Saint-Ours était allé voir ce même gouverneur afin

d'obtenir la permission de passer en France, où il espérait trouver un moyen de gagner sa vie. Sa femme et ses dix enfants étaient au désespoir : " Je les confierai, s'écriait-il, à quiconque pourra leur donner du pain. " Cependant, ajoute M. Denonville, cette famille est active ; j'ai trouvé deux des filles occupées à couper le blé et M. de Saint-Ours tenait les manchons de la charrue et ils ne sont pas les seuls, dans cette condition déplorable ! Ils viennent à moi tout en larmes. Le moment est arrivé de pourvoir à leurs plus pressants besoins, autrement ils seront tentés de passer aux Anglais. Nos officiers mariés sont de vrais mendiants. Les conseillers du conseil souverain ne sont pas davantage favorisés du sort. On arrête leurs fils qui se sont fait coureurs de bois. Enfin, il faut du secours.

Le roi envoya quelque argent et fit dire aux nécessiteux qu'ils devaient se mettre au travail et moins trancher des gens de qualité. C'était sec et peu juste, car enfin, le roi avait insisté pour que ces personnes vinsent dans la colonie et il ne pouvait s'attendre à les voir labourer la terre ou couper des arbres comme l'habitant dont c'était la profession. Ce dernier jouissait du fruit de son labeur et de ceux de son père ; il était le vrai seigneur du Canada. Les demandes d'argent adressées par les gouverneurs à la cour de France ne concernaient en rien l'habitant ; elles touchaient tout au plus une vingtaine de familles de la classe de la noblesse ou des conseillers, car plusieurs gentilshommes avaient du bien et savaient en tirer parti, notamment Le Gardeur, Le Neuf, Le Moyne, Boucher, Robineau, Villeray, de Saurel et Chartier de Lotbinière.

Au premier abord, si l'on en croit M. de Meulles, le nombre des nobles pouvait paraître prodigieux, car " tout le monde à peu près se qualifie de gentilhomme et prend le titre d'écuyer," mais cette innocente manie n'empêche pas une partie de la noblesse d'avoir été la seule à souffrir ou des circonstances défavorables ou de son fol esprit de grandeur. Le roi le comprit et, tout en déclarant qu'il n'accorderait plus de lettres de noblesse, il envoya six commissions des troupes de la marine avec ordre de ne les confier qu'à des fils de nobles tombés dans le dénuement.

Le nom de " troupes de la marine " provenait de ce que, en prenant la direction de la marine, Colbert s'était fait remettre le budget des régiments employés aux colonies, au lieu de le laisser au ministre de la guerre. Recevant leur solde du bureau de la marine, ces troupes passèrent dès lors sous ce nom, mais elles ne faisaient point le service maritime.

Une aussi triste situation, néanmoins, réclamait l'aide de la cour. Charlevoix écrivant en 1720, cinq années après la mort de Louis XIV, dit : " C'est sans doute une des raisons qui ont engagé le feu roi à permettre " à tous les nobles et gentilshommes de faire le commerce, tant par mer que par terre, sans qu'ils puissent être recherchés, ni réputés avoir dérogé." Ce sont les termes de l'arrêt qui fut rendu par le conseil, le dixème de mars 1685. Au reste, il n'y a en ce pays aucune seigneurie, mêmes celles qui sont titrées, à laquelle le droit de patronage soit attaché, car, sur la prétention de quelques seigneurs, fondée sur ce qu'ils avaient fait bâtir l'église paroissiale, Sa Majesté, étant en son conseil, prononça, la même année 1685, que ce droit n'appartenait qu'à l'évêque, tant parce qu'il est plus en état qu'au-

cun autre de juger de la capacité des sujets, que parce que la portion congrue des curés est payée sur les dîmes, qui appartiennent à l'évêque. Le roi, dans ce même arrêt, déclare que le droit de patronage n'est point censé honorifique." Qui ne sait que la noblesse témoignait de l'aversion pour le commerce ? Le remède se trouvait inefficace. On ne fait pas des marchands derrière un comptoir avec des décrets. La traite des fourrures, la vie de coureur de bois, avait bien de l'empire sur les imaginations ; elle tentait bien les gentilshommes, mais il ne leur restait que le choix de se mettre aux gages des capitalistes. Les cens et rentes, très faibles, ne suffisaient point à couvrir les frais d'entretien d'une famille. L'habitant avait le bon côté de la situation ; la richesse nationale était dans ses mains : lui seul possédait le moyen d'accumuler, ou plutôt il était le véritable seigneur du Canada. Les financiers, il est vrai, avaient su organiser des compagnies de commerce qui amassaient de l'argent sur les marchés de l'Europe en échange des pelleteries du Canada, mais l'habitant se passait aisément de ces spéculateurs. Le jour vint, cependant, où la monnaie manqua : nous en parlerons plus loin — pour faire ressortir une fois de plus le système d'exploitation suivi à l'égard des Canadiens par les bailleurs de fonds français. Quand à la noblesse venue de France, elle était issue de l'armée et elle brilla de nouveau lorsque les guerres se rouvrirent. La noblesse canadienne généralement plus riche parce qu'elle s'appuyait sur son travail, emboîta le pas avec ardeur du moment où il fut question de tirer l'épée.

Avec les guerres qui recommençaient en Europe, le roi négligeait de plus en plus le programme du peuplement du Canada dressé et en partie exécuté par Colbert. A partir de 1684 ceux qui se firent habitants parmi nous étaient des soldats, en très petit nombre, dont le temps de service expirait, qui optaient pour la colonie, prenaient des terres et devenaient Canadiens en épousant des filles du pays. Point de criminels, de repris de justice ; rien de ces classes oisives ou paresseuses qui battent le pavé des grandes villes ; très peu d'artisans même, à cause du manque presque absolu de manufactures. Des cultivateurs ou personne, tel était le mot d'ordre du pays. Il n'était pas plus permis au roi de nous imposer de la canaille qu'aux vagabonds de subsister chez nous. Les habitants ne toléraient point les gens sans aveu. Ces faits ressortent de l'étude des trente années qui suivirent la mort de Colbert.

Une série de lettres qui datent de cette époque, signées par La Hontan, officier dans les troupes, a beaucoup exercé la verve des écrivains. Ce farceur s'est amusé à décrire le mode de peuplement qui, selon lui avait été adopté envers le Canada. A l'en croire, on y envoyait des garnements, des repris de justice et des banqueroutiers. Sous sa plume, tout devient lettres de cachet ; à l'en croire, sitôt qu'une mauvaise affaire avait eu lieu en France, on exilait le coupable en Canada. La Hontan n'a fait que remonter le cours du fleuve et passer d'une garnison à une autre. Les condamnés dont il parle étaient des gens comme lui, dégradés et obligés de servir dans les troupes ; les banqueroutiers n'avaient point de place dans notre population agricole, et personne ici n'eut voulu souffrir la présence de ces sortes de gens. Ce n'était ni une contrée manufacturière ni un endroit ouvert aux prolétaires. La Hontan, après avoir fait les cent coups dans son pays, s'était vu réduit à servir

comme simple soldat. La compagnie à laquelle il appartenait ayant été envoyée dans la Nouvelle-France, ce garçon incommode suivit de force ses chefs et traversa prestement la région qui sépare Québec de Michillimakinac, pour de là se rendre à la Louisiane, d'où il s'embarqua en distination de la France. Qu'a-t-il vu du Bas-Canada, surtout que savait-il de notre histoire et des origines de notre population ? Il est bien vrai que, dans certains cas, le roi permettait l'expatriation en Canada de quelques brouillons, mais c'était tout simplement pour les mettre en surveillance, au régime, un temps donné, dans les postes éloignés, non pas dans nos campagnes. Ces sortes de proscrits n'ont jamais été mêlés à notre population — on le voit assez par leurs lettres ; ils ignoraient le premier mot de ce qui se passait en Canada. Il faut lire avec la même précaution les aventures du chevalier de Beauchêne, rédigées par Le Sage, l'auteur de *Gil Blas* — récit dans lequel les incorrections fourmillent et qui peint la Nouvelle-France comme le refuge des vagabonds du royaume. La première condition de toute existence en Canada était de gagner sa vie ; hors de là point de salut ; les dissipateurs, les fils de famille ruinés n'avaient ici d'autres ressources que de prendre des terres et de les cultiver. Si les petits-maîtres avaient consenti à se transformer et devenir habitants, fort bien ! nous ne leur demanderions aucun compte de leur passé — mais ce miracle n'était guère possible et il ne s'est pas accompli ; chenapans ils étaient en partant de France ; coureurs d'aventures ils devinrent en Amérique. Le Canada ne leur doit rien, sauf la mauvaise réputation qu'ils ont voulu lui faire parce que leur place n'était point parmi nous.

Le bon La Fontaine, qui ne savait probablement pas qu'il y eut un pays appelé la Nouvelle-France ou Canada, écrivait (18 décembre 1687) à son ami Saint-Evremond :

> ....Le mieux est de me taire
> Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère.
> Logeant dans mes vers les Chloris,
> Quand on les chasse de Paris.
> On va faire embarquer ces belles :
> Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.
> Que maint auteur puisse avec elles.
> Passer la ligne pour toujours !

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours — confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans. Il s'agirait de savoir dans quelle partie de l'Amérique étaient transportés ces sortes de gens. Tout nous invite à croire qu'il n'est pas ici question du Canada et que La Fontaine ne se trompe pas beaucoup lorsqu'il leur fait passer la ligne. Les " îles d'Amérique " reçurent, vers ce même temps, quelques cargaisons de marchandises humaines qui ruinèrent leurs colonies. Chez nous, les filles eussent subi le fouet et on les eut renvoyées en France. Les beaux parleurs comme La Hontan furent quittes pour manger de la vache enragée.

Ce qu'il y avait de gentilshommes en Canada comptaient bien sérieusement s'y établir

et y fonder des familles. Le roi, trop engagé dans sa politique européenne, ne se renseignait pas comme il eut dû le faire sur la situation de sa principale colonie — de là, bientôt, la situation anormale de la noblesse envoyée par lui dans ce coin du monde. Un jour vint où il poussa même l'emprévoyance jusqu'à amoindrir les titres canadiens en les rendant vénals et accessibles aux favoris de la fortune. Les guerres avaient épuisé le trésor : on fit des comtes et des marquis moyennant finances. L'un des plus étranges personnages de ces fournées administratives fut messire Michel de Saint-Martin, écuyer, sieur de la Mare du Désert, protonotaire du Saint-Siége, docteur en théologie de l'université de Rome et agrégé à celle de Caen, mandarin de premier rang du royaume de Siam — qui acheta le titre de marquis de Miscou. Aurait-on pensé cela de Miscou ! L'abbé était savant. Il avait publié livres sur livres. De plus, sa ville natale, Caen, lui est redevable de fontaines publiques, sans compter une bibliothèque et des parcs forts jolis. Au fond, il employait ses richesses à de bonnes œuvres et à des excentricités dont quelques-unes l'ont rendu légendaire. Un volume de notre travail ne pourrait suffire à raconter les aventures comiques du marquis de Miscou.

En 1685, le chevalier de Chaumont (voir le présent ouvrage, IV. p. 50) étant nommé ambassadeur à Siam, on joua au brave abbé un tour pendable : ses concitoyens montèrent une mascarade au nom prétendu du roi de Siam, et lui apportèrent en cérémonie un bonnet dont il fit grand cas. Cet original ne vivait pas comme tout le monde : son lit d'hiver était un four construit en briques ; il se couvrait la tête de plusieurs calottes superposées et allait ainsi par les rues ; ses huit paires de bas sont célèbres — comme aussi sa prédilection pour les justeaucorps doublés de peau de lièvres. Mais ceci appartient à l'histoire anecdotique.

CHAPITRE VI

1680–1687

La Salle descend le Mississipi. — Fort rétabli aux Illinois. — Cataracoui démantelé. — La Salle en disgrace ; il retourne au Mississipi par le golfe du Mexique ; sa mort. — Mœurs et coutumes des Sauvages de l'ouest. — Milices canadiennes et troupes de France. — Poste établi au Détroit. — Campagne contre les Iroquois. — Erection l'un fort a Niagara. — Les Sauvages de l'ouest se joignent a l'armée française. — Canadiens dans les colonies anglaises.

Infatigable et tenace au delà de toute expression, Cavelier de la Salle s'était remis en route vers le Mississipi. Tout conspirait contre ses entreprises, mais " il paraissait toujours dans son froid et sa possession ordinaire," selon le père Zenobe Membré. Le roi venait de conseiller à M. de la Barre de ne pas encourager les découvertes et de plutôt " s'appliquer à la culture de la terre dans les habitations défrichées ; " les bailleurs de fonds serraient les cordons de leur bourse ; plusieurs hommes avaient déserté le service de la Salle, trompant ainsi ses calculs et de plus pillant ses marchandises. N'importe ! il repartit pour l'Illinois le 23 juillet 1680 avec une équipe fraîche et bien déterminé à descendre le Mississipi jusqu'à la mer. Que trouva-t-il au fort Crèvecœur et à Saint-Louis, ce fort qu'il avait donné ordre à Tonty de construire sur l'éminence appelée aujourd'hui *Starved Rock*, un peu plus haut que Crèvecœur, rivière des Illinois ? L'abandon. Ses hommes étaient dispersés ; dix d'entre eux s'étaient mis à la suite des Illinois, faute de pouvoir faire mieux ; cinq autres, accompagnés des père Zenobe Membré et Gabriel de la Ribourde avaient repris le chemin du Canada sous la direction de Tonty. L'apparition des bandes iroquoises au pays des Illinois ; les malheurs financiers récemment survenus à la Salle ; des rumeurs colportées de tribus en tribus contre les Français, tout s'était réuni pour rendre la situation intenable à la poignée de coureurs de bois rassemblée dans Crèvecœur. Tonty, blessé par un Iroquois d'un coup de couteau au flanc, eut le chagrin de perdre le père de la Ribourde[1] dès la première journée de sa pénible retraite ; les privations et mille souffrances particulières à ces voyages l'assaillirent ;

[1] S'étant éloigné quelque peu dans le bois, il ne reparut plus.

c'est comme par miracle qu'il atteignit Michillimakinac, où le magasin de la Salle venait de tomber en proie à des voleurs ou à des ennemis très habiles. Parti de Crèvecœur le 11 septembre 1680, Tonty avait passé l'hiver malade à la baie des Puants et arrivait à Michillimakinac le jour de la Fête-Dieu 1681. Deux mois plus tard, la Salle, qui suivait sa trace, se présenta avec des nouvelles : Crèvecœur et Saint-Louis étaient de nouveau occupés par les Français. A mesure qu'un désastre ou un malheur s'abattait sur lui, la Salle redoublait de vigueur et de résolution. Ses marchandises pillées sur le lac Ontario ; ses engagés désertant avec armes et bagages ; les critiques de ses ennemis ; les restrictions de la cour ; l'opposition du gouverneur-général ; le danger de la guerre des Iroquois — rien ne l'arrêtait. Il allait, allait toujours, ne connaissant que sa pensée et voulant la suivre où elle l'appelait. Ce fut l'un des hommes les plus fièrement trempés de son temps, toutefois, s'il était de fer il était aussi cassant — et ses infortunes finissent par ne plus nous étonner.

Le père Membré, Tonty et la Salle voguèrent sans tarder vers le Saint-Laurent. La Salle les laissa avant que d'arriver à Cataracoui ; son projet consistait dans le rétablissement de son crédit, l'organisation d'une nouvelle expédition et la découverte du Mississipi jusqu'à la mer. Telle était son activité que ses deux amis furent rejoints par des renforts et se rendirent à Chicago avant les glaces de l'automne. La Salle[1] les trouva en ce lieu, le 4 janvier 1682,[2] étant parti de Cataracoui à la fin du mois d'août.[3] Pour de semblables voyageurs un trajet de cent trente lieues (de Chicago à Crèvecœur) sur les glaces et à travers les neiges ne comptait point : dès les premiers jours de février, ils entraient à Crèvecœur. La Salle ne se reposa nulle part. Le 6 il débouchait sur le Mississipi avec Tonty, le père Membré, vingt-deux Français et dix-huit Sauvages (Abénaquis et Loups) amenant dix femmes et trois enfants. Une nouvelle découverte du grand fleuve s'annonçait : elle devait attirer l'attention beaucoup plus que celle de Jolliet et Marquette, accomplie un peu trop vite pour avoir un grand retentissement, vu la situation de la colonie canadienne à l'époque où elle avait eu lieu.

Rendu chez les Chicassas, avant que de rencontrer la rivière Arkansas, où Jolliet et Marquette s'étaient arrêtés[4], l'un des membres de l'expédition nommé Prudhomme, probablement fils de Louis Prudhomme, de Montréal, se perdit durant quelques jours dans les bois. On donna son nom à un fort, construit sur la rive gauche du Mississipi, le 24 février, et qu'on appela ensuite fort aux Ecors. La Salle s'étant remis en route, arriva, le 3 mars, au village Kappa, chez les Arkansas, où il y eut de grandes démonstrations d'amitiés de la part des Français, fort bien accueillis des sauvages. Le père Zenobe Membré tâcha d'expliquer à ce peuple les mystères de la religion chrétienne. Le 20 mars, parvenue chez les Taensa, par

[1] Selon le père Le Clercq, La Salle et le père Membré seraient arrivés aux Miamis le 3 novembre 1681.

[2] Le père Le Clercq, dit qu'il s'embarqua, le 2 décembre 1681, avec Tonty sur le lac Michigan pour aller à Chicago, où La Salle les rejoignit avec le reste de ses gens, le 4 janvier.

[3] Le 11 août 1681 il était à Montréal où il faisait son testament. Le 27 décembre il parait être parti de Cataracoui. (Voir Gabriel Gravier : *Découvertes, etc., de Cavelier de la Salle*, p. 180, 386).

[4] Le père Le Clercq conteste la plupart des découvertes de Jolliet et Marquette.

l'entremise de Tonty la caravane fut reçue avec solennité et des réjouissances saluèrent son passage. A chaque affluent du fleuve, la Salle envoyait un détachement reconnaître les rivières, lorsqu'il n'y allait pas lui-même. Passé les Taensa, descendant toujours le Mississipi, on eut occasion de voir les ravages de la guerre, car ces tribus étaient en armes les unes contre les autres. Il fallait de l'habileté et du sang-froid pour ne réveiller en rien les susceptibilités de gens ombrageux qui rencontraient pour la première fois des Européens. La Salle et Tonty avaient adopté la pratique de se montrer redoutables tout en ne commettant aucun excès et en protestant de leurs intentions pacifiques, moyen qui leur réussit partout. Enfin, le 6 avril, ils reconnurent la pointe du delta, où le Mississipi se divise en branches pour entrer dans la mer. Le 7, le chenal de droite apparaissait à la Salle ; Tonty entrait dans celui du milieu ; Jean Bourdon, sieur d'Autray, enfilait celui de gauche, et au bout de deux lieues, ils goûtaient les eaux salées du golfe du Mexique. Ayant vu la fin du fleuve, ils remontèrent " et se rassemblèrent tous avec une joie extrême d'avoir heureusement achevé une si grande entreprise, " selon que s'exprime Cavelier de la Salle. La Nouvelle-France venait de doubler l'étendue de ses limites. Ce fut l'une des plus grande découvertes du siècle. Le 9, dans un endroit préparé à cet effet, on dressa une colonne et une croix portant des inscriptions appropriées, et la Salle, l'épée nue, au bruit de la fusillade, prit possession de ces vastes et riches contrées au nom du roi de France et de la religion catholique. Le père Zenobe Membré officiait à la cérémonie religieuse du jour. Le procès-verbal, dressé par Jacques La Métairie [1], notaire de Cataracoui, est signé des noms de : De La Salle, Zenobe Membré missionnaire, Henry de Tonty, François de Boisrondet [2], Jean Bourdon sieur d'Autray [3], Jacques Cauchois [4], Pierre You [5], Gilles Menneret, Jean Michel [6], chirurgien, Jean Mass, Jean de Lignon [7], Nicolas de la Salle [8]. On cite aussi Gabriel Barbier, fils de Gilbert Barbier, de Montréal.

Le retour de l'expédition ne se fit pas sans obstacles. Parti le 10 avril pour remonter le fleuve, la Salle trouva plus de quinze cents hommes en armes contre lui dans les villages qu'il avait traversés si paisiblement. Sa ferme contenance en imposa aux sauvages ; toutefois, il eut à livrer un combat sérieux dans lequel son intrépidité, la bravoure de ses gens et les fusils eurent l'avantage. Sa politique étant toujours de ne laisser derrière lui que le moins de sujets de haîne possible, il traita en amis tous ceux qu'il put voir, même les guerriers qu'il avait combattus. Enfin, après des privations sans nombre, il atteignit le fort Prudhomme, vers le 20 mai, et tout à coup y tomba malade au point que l'on désespéra de sa vie. La Salle a traversé par trois ou quatre fois des crises de ce genre que plusieurs ont regardées

[1] Il était à Sillery en 1662.
[2] Il formait parti de l'expédition de la Salle en 1679.
[3] Fils de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel.
[4] Epousa, l'année suivante, Elizabeth, fille de Louis Prudhomme, à Montréal.
[5] Dit le sieur de la Découverte. Nous en reparlerons.
[6] Il se maria à Lachine, en 1687, avec Jeanne André.
[7] Peut-être Deligneron.
[8] Neveu du découvreur. En 1698, il était écrivain au bureau de la marine à Toulon.

comme des tentatives d'empoisonnement commises sur sa personne par ses adversaires dans la traite et les découvertes. Une existence aussi accidentée que la sienne peut bien donner prise à de telles légendes, alors même que les apparences ne seraient pas si fortes que ne nous les montrent ses historiens. Le 2 juin le reste de son monde le rejoignit, mais son état de santé le retint au fort Prudhomme jusqu'au premier juillet et alors tous s'embarquèrent pour le fort de Miamis où ils arrivèrent au mois de septembre. Les nouvelles du Canada étaient mauvaises : Cataracoui était menacé d'abandon. Tonty se chargea des lettres et instructions de son chef, se mit en route, au mois d'octobre, et se dirigea vers Québec. La Salle fit mettre la dernière main au fort Saint-Louis des Illinois, et dès le mois de mars (1683) plus de dix-huit mille Miamis, Chouanans et Illinois comptant près de quatre mille guerriers s'y trouvaient réunis pour résister aux Iroquois dont l'arrivée paraissait imminente. Ces sauvages établirent force cabanes dans les environs et se disposèrent à cultiver le sol sous l'égide des canons français.

M. de la Barre avait remplacé M. de Fontenac. Selon le mémoire de la Salle, le nouveau gouverneur se ligua avec ses ennemis et se mit en devoir de le chasser du lac Ontario. Le fort Cataracoui avait déjà coûté vingt mille livres en argent à son propriétaire comme prix d'achat ; des bâtiments y avaient été érigés et des défrichements ouverts. Une bonne muraille du côté de la terre et des palissades regardant le lac le mettaient à l'abri des attaques des Iroquois. On y avait conduit des bestiaux. Les barques de ce poste sillonnaient le lac. Le sieur de la Forest y commandait. Cet état de choses durait depuis 1679. Aussitôt qu'il eut pris les rênes de l'admisnistration M. de la Barre rappela la garnison, et personne n'y serait demeuré pour préserver ce poste d'un coup de main sans la dépense que s'imposa l'un des associés et cousin de La Salle, François Lenoir dit Rolland et dit Plet, marchand de Lachine, en envoyant des hommes et des marchandises dans ce lieu. M. de la Barre obligea Lenoir à se retirer et à livrer à ses associés à lui, Jacques Le Ber dit Larose[1] et Charles Aubert de la Chesnaye. La traite que faisait faire pour son compte ce gouverneur n'était point un mystère ; la Salle en parle avec des détails qui confirment le fait. Cataracoui était ruiné en 1683 lorsque Henry de Tonty se présenta pour obtenir justice, au nom de son chef. De plus, les créanciers de la Salle, frappés par ce désastre, reclamaient trente mille écus.

Le père Zenobe Membré, en route pour la France, était passé à Québec l'automne de 1682, et connaissant l'esprit hostile qui y régnait contre la Salle, il n'avait voulu rien raconter de son long voyage. De suite, M. de la Barre avait écrit au ministre de se défier de lui ; que les découvertes dont il allait rendre compte ne valaient pas le peine qu'on s'y arrêtât ; que la Salle avait soulevé les Iroquois contre la colonie et que la guerre paraissait inévitable.

Le roi écrivait à M. de la Barre, le 5 août 1683 : " Je suis persuadé comme vous que la découverte du sieur de la Salle est fort inutile, et il faut dans la suite empêcher de pareilles

[1] Sa mère était Collette Cavelier, paroisse de Pitre, évêché de Rouen. Vers 1675, LeBer et Louis Jolliet avaient demandé la concession de Cataracoui. (Voir Gravier : *Cavelier de La Salle*, p. 60).

entreprises qui ne vont qu'à débander les habitants par l'espérance du gain, et à diminuer la ferme des castors."

En décembre 1683, la Salle mettait le pied à Québec, ignorant que le gouverneur eut renouvellé ses instances auprès du ministre et que le privilége de traite dont il jouissait (expiré le 12 mai 1683) ne serait pas continué. Bientôt, néanmoins, il sut à quoi s'en tenir et partit pour la France.

La suite de la carrière de la Salle est connue. Elle n'a qu'un rapport éloigné avec l'histoire des Canadiens-Français. Placé à la tête d'une grande expédition destinée à retrouver par mer les bouches du Mississipi, l'intrépide Normand fut contrecarré par l'officier (M. de Beaujeu) qui commandait la flotte. On dépassa l'endroit où devait s'établir la colonie. Les navires reprirent la route de l'Europe. La Salle voulut se diriger par les terres du côté du fleuve. Il y périt assassiné, le 19 mars 1687, de la main de quelques-uns de ses gens. Ceux qui étaient restés au golfe du Mexique, se voyant dépourvus de chef et n'étant point, pour la plupart, en état de fonder une colonie agricole, se dispersèrent et se mirent à errer dans les solitudes, attendant ou la mort ou l'occasion de repasser en France.

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrivait au ministre : " M. de la Salle a fait des concessions au fort Saint-Louis des Illinois à quelques Français qui y résidaient depuis plusieurs années sans espoir de retour. Cela a donné lieu à une infinité de désordres et d'abominations. Ceux à qui M. de la Salle a fait ces concessions sont tous des jeunes gens qui n'ont aucun moyen de cultiver le sol ; toutes les semaines ils épousent des *squaws* à la manière indienne qu'ils achètent de leurs parents, aux frais des marchands. Ces vauriens prétendent être les maîtres indépendants de ces terres éloignées ; tout cela est en désordre. Cette année, dix d'entre eux avaient comploté d'aller trouver les Anglais pour les amener au Mississipi : la guerre a arrêté ce dessein. Le remède à tout cela c'est que ces concessions soient révoquées par le roi, et que les garnisons de ces postes éloignés soient changées au moins tous les deux ans ; que le commerce y soit réservé aux postes fortifiés où il y aura des commandants." Cette année, le gouverneur donna à Henry de Tonty vingt bons Canadiens " pour marcher avec lui à la tête des Indiens sur les derrières des Illinois." M. Rameau observe la préférence accordée aux Canadiens sur les Français d'Europe pour les expéditions en pays sauvages.

A la fin du dix-septième siècle, ce qui restait de Hurons et d'Algonquins en Canada ne comptait plus que pour un nombre insignifiant, mais de nouvelles nations, découvertes vers ce temps, au sud et à l'ouest des grands lacs attiraient l'attention et cela d'autant plus que les Iroquois commençaient à porter la guerre chez elles, suivant pour ainsi dire à la piste les voyageurs français qui pénétraient graduellement dans ces contrées. Les Cinq-Cantons, échelonnés sur les rives est des lacs Ontario et Erié, renfermaient près de douze mille âmes (deux mille deux cents guerriers) vers 1680, au moment où s'ouvrait la longue série de leurs courses les plus célèbres. C'étaient : 1. les Agniers ou Maquaes ou Mohawks : 5 bourgades, 96 cabanes, 300 guerriers ; 2. les Onneyouts ou Onyades ou Oneidas : 1 bourgade, 100 cabanes,

200 guerriers ; 3. les Onnontagués ou Onondagos : 2 bourgades, 164 cabanes, 350 guerriers ; 4. les Goyogouins ou Caïougas ou Cayugas : 3 bourgades, 100 cabanes, 300 guerriers ; 5. les Tsonnontouans ou Senecques ou Senecas : 4 bourgades, 434 cabanes, 1,000 guerriers. Dans les profondeurs de leur territoire, les Iroquois se rencontraient avec les Hollandais et les Anglais ; en face d'eux les lacs Ontario et Erié s'étendaient jusqu'aux rivières qui donnent accès au centre du Haut-Canada ; par la gauche (au sud) se présentait l'Ohio ou Belle-Rivière qui les menait aux Illinois, au Mississipi. Cette race belliqueuse comprenait la valeur de sa position géographique et sut en tirer parti à l'heure propice. Fière de son indépendance, elle pencha alternativement du côté des Français et des Anglais de manière à ne se donner ni aux uns ni aux autres et tint la diplomatie à ses ordres durant de longues années.

Le climat rigoureux du Canada imposait aux Sauvages de ces contrées une existence misérable ; il n'en était pas de même chez les Iroquois, les Miamis, les Poutouatamis, les Puants, les Maloumines, les Illinois, les Sioux, les Outaouais, les Hurons, qui bordaient les grands lacs vers le sud et le sud-ouest. C'est de ces peuples que La Hontan parle dans les lignes suivantes, après les avoir visités durant les années 1686-87. Quoique remplies d'idées préconçues, les lettres de ce voyageur sont bonnes à consulter et elles méritent souvent plus d'égard que certains documents acceptés sans examen par quelques auteurs d'aujourd'hui : " Les Sauvages sont généralement bien faits, de belle taille, et mieux proportionnés pour les Américains que pour les Européens ; les Iroquois sont plus grands, plus vaillants et plus rusés que les autres peuples, mais moins agiles et moins adroits, tant à la guerre qu'à la chasse, où ils ne vont jamais qu'en grand nombre. Les Illinois, les Miamis, les Outagamis, et quelques autres nations sont d'une taille médiocre, courant comme des lévriers, s'il m'est permis de faire cette comparaison. Les Outaouas et la plupart des autres Sauvages du Nord, à la réserve des Sauteurs et des Christinos, sont des poltrons, laids et mal faits. Les Hurons sont braves, entreprenants et spirituels ; ils ressemblent aux Iroquois de taille et de visage. Les Sauvages sont tous sanguins, et de couleur presque olivâtre, et leurs visages sont beaux en général, aussi bien que leur taille. Il est très rare d'en voir de boîteux, de borgnes, de bossus, d'aveugles, de muets, etc. Ils ont les yeux gros et noirs, de même que les cheveux ; les dents blanches comme l'ivoire, et l'air qui sort de leur bouche est aussi pur que celui qu'ils respirent, quoiqu'ils ne mangent presque jamais de pain : ce qui prouve qu'on se trompe en Europe, lorsqu'on croit que la viande sans pain rend l'haleine forte. Ils ne sont ni si forts, ni si vigoureux que la plupart de nos Français, en ce qui regarde la force du corps pour porter de grosses charges, ni celle des bras pour lever un fardeau et le charger sur le dos. Mais en récompense, ils sont infatigables, endurcis au mal, bravant le froid et le chaud, sans être incommodés ; étant toujours en exercice, courant çà et là, soit à la chasse ou à la pêche, toujours dansant, et jouant à de certains jeux de pelotes, où les jambes sont assez nécessaires. Les femmes sont de la taille qui passe la médiocre, belles autant qu'on le puisse imaginer. mais si mal faites, si grasses et si pesantes, qu'elles ne peuvent tenter que des Sauvages. Elles

portent leur cheveux roulés derrière le dos avec une espèce de ruban, et ce rouleau leur pend jusqu'à la ceinture ; elles ne les coupent jamais, les laissant croître pendant toute leur vie, sans y toucher, au lieu que les hommes les coupent tous les mois. Il serait à souhaiter qu'ils suivissent les autres avis de saint Paul par le même hasard qu'ils suivent celui-là. Elles sont couvertes depuis le cou jusqu'au-dessous des genoux, croisant leurs jambes lorsqu'elles s'assoient.

" Leurs villages sont fortifiés de doubles palissades d'un bois très dur, grosses comme la cuisse, de quinze pieds de hauteur, avec de petits carrés au milieu des courtines. Leurs cabanes ont ordinairement quatre-vingts pieds de longueur, vingt-cinq ou trente de largeur, et vingt de hauteur. Elles sont couvertes d'écorce d'ormeau ou de bois blanc. On voit deux estrades, l'une à droite et l'autre à gauche, de neuf pieds de largeur, et d'un pied d'élévation. Ils font leurs feux entre ces deux estrades, et la fumée sort par des ouvertures faites sur le sommet de ces cabanes. On voit de petits cabinets ménagés le long de ces estrades, dans lesquels les filles ou les gens mariés ont coutume de coucher, sur de petits lits élevés d'un pied tout au plus. Du reste, trois ou quatre familles demeurent dans une même cabane. Les Sauvages sont forts sains et exempts de quantité de maladies dont nous sommes attaqués en Europe, comme de paralysie, d'hydropisie, de goutte, de phthisie, d'asthme, de gravelle et de pierre. Ils sont sujets à la petite vérole et aux pleurésies. Quand un homme meurt à l'âge de soixante ans, ils disent qu'il est mort jeune, parce qu'ils vivent ordinairement quatre-vingts, jusqu'à cent ans, et même j'en ai vu deux qui allaient beaucoup au delà.

" Les Sauvages ne connaissent ni le tien ni le mien, car on peut dire que ce qui est à l'un est à l'autre. Lorsqu'un Sauvage n'a pas réussi à la chasse des castors, ses confrères le secourent sans être priés. Si son fusil se crève ou se casse, chacun d'eux s'empresse à lui en offrir un autre. Si ses enfants sont pris ou tués par les ennemis, on lui donne autant d'esclaves qu'il en a besoin pour le faire subsister. Il n'y a que ceux qui sont chrétiens, et qui demeurent aux portes de nos villes, chez qui l'argent soit en usage. Les autres ne veulent ni le manier, ni même le voir ; ils l'appellent le serpent des Français. Ils disent qu'on se tue, qu'on se pille, qu'on se diffâme, qu'on se vend, et qu'on se trahit parmi nous pour de l'argent ; que les maris vendent leurs femmes, et les mères leurs filles pour ce métal. Ils trouvent étrange que les uns aient plus de bien que les autres, et que ceux qui en ont le plus soient estimés davantage que ceux qui en ont le moins. Enfin ils disent que le titre de Sauvages dont nous les qualifions, nous conviendrait mieux que celui d'hommes, puisqu'il n'y a rien moins que de l'homme sage dans toutes nos actions. Ceux qui ont été en France m'ont souvent tourmenté sur tous les maux qu'il y ont vu faire, et sur les désordres qui se commettent dans nos villes, pour de l'argent. On a beau leur donner des raisons pour leur faire connaître que la propriété des biens est utile au maintien de la société ; ils se moquent de tout ce qu'on peut dire sur cela. Au reste, ils ne se querellent, ni ne se battent, ni ne se volent, et ne médisent jamais les uns des autres. Ils se moquent des sciences et de arts ; ils se raillent de la grande subordination qu'ils remarquent parmi nous. Ils nous traitent d'esclaves, ils disent que nous

sommes des misérables dont la vie ne tient à rien, que nous nous dégradons de notre condition, en nous réduisant à la servitude d'un seul homme qui peut tout, et qui n'a d'autre loi que sa volonté ; que nous nous battons et querellons incessamment, que les enfants se moquent de leurs pères, que nous ne sommes jamais d'accord ; que nous nous emprisonnons les uns les autres ; et que même nous nous détruisons en public. Ils s'estiment au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, et allèguent pour toute raison qu'ils sont aussi grands maîtres les uns que les autres, parce que les hommes étant pétris d'un même limon, il ne doit point y avoir de distinction, ni de subordination entre eux. Ils prétendent que leur contentement d'esprit surpasse de beaucoup nos richesses ; que toutes nos sciences ne valent pas celle de passer la vie dans une tranquilité parfaite ; qu'un homme chez nous ne vaut qu'autant qu'il est riche, mais que parmi eux, il faut pour être homme avoir le talent de bien courir, chasser, pêcher, tirer un coup de flèche et de fusil, conduire un canot, savoir faire la guerre, connaître les forêts, vivre de peu, construire des cabanes, couper des arbres, et savoir faire cent lieues dans les bois sans autres guide ni provision que son arc et ses flèches. Ils disent encore que nous sommes des trompeurs qui leur vendons de mauvaises marchandises quatre fois plus qu'elles ne valent, en échange de leurs castors ; que nos fusils crèvent à tout moment et les estropient, après les avoir bien payés. Je voudrais avoir le temps de vous raconter toutes les sottises qu'ils disent touchant nos manières ; il y aurait de quoi m'occuper dix ou douze jours.

" Ils ne mangent que du rôti et du bouilli, avalant quantité de bouillons de viande et de poisson. Ils ne peuvent souffrir le goût du sel, ni des épiceries ; ils sont surpris que nous puissions vivre trente ans, à cause de nos vins et de nos épiceries. Ils dînent ordinairement quarante ou cinquante de compagnie, et quelquefois ils sont plus de trois cents. Le prélude est une danse de deux heures avant le repas, chacun y chantant ses exploits et ceux de ses ancêtres. Celui qui danse est seul en cette occasion, et les autres sont assis sur le derrière, qui marquent la cadence par un ton de voix hé ! hé ! hé ! hé !— et chacun se lève à son tour pour faire sa danse. La plus grande passion des Sauvages, est la haîne implacable qu'ils portent à leurs ennemis, c'est-à-dire, à toutes les nations avec lesquelles ils sont en guerre ouverte. Ils se piquent aussi beaucoup de valeur, mais à cela près ils sont de la dernière indolence sur toutes choses. L'on peut dire qu'ils s'abandonnent tout-à-fait à leur tempérament, et que leur société est toujours machinale. Ils n'ont ni lois, ni juges, ni prêtres ; ils ont naturellement du penchant pour la gravité, ce qui les rends fort circonspects dans leurs paroles et dans leurs actions. Ils gardent un certain milieu entre la gaieté et la mélancolie. Notre vivacité leur paraît insupportable, et il n'y a que les jeunes gens qui approuvent nos manières."

" Qu'on vienne annoncer à un père de famille que ses enfants se sont signalés contre les ennemis et qu'ils ont fait plusieurs esclaves, il ne répondra que par un : " voilà qui est bien ! " sans s'informer du reste. Qu'on lui dise que ses enfants ont été tués, il dit d'abord : " cela ne vaut rien ! " sans demander comment la chose est arrivée. Qu'un jésuite leur prêche les vérités de la religion chrétienne, les prophéties, les miracles, etc., ils le paieront d'un :

" cela est admirable ! " et rien de plus. Qu'un Français leur parle des lois du royaume, de la justice, des mœurs et des manières des Européens, ils répèteront cent fois : " cela est raisonnable ! " qu'on leur parle de quelque entreprise qui soit d'importance ou difficile à exécuter, ou qui demande que l'on y fasse quelques réflexions, ils disent que " cela est de valeur !" sans s'expliquer plus clairement, et ils écouteront jusqu'à la fin avec une grande attention. Cependant il faut remarquer que lorsqu'ils sont avec des amis, sans témoins, et surtout dans le tête-à-tête, ils raisonnent avec autant de hardiesse que lorsqu'ils sont dans le conseil. Ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que n'ayant pas d'étude, et suivant les pures lumières de la nature, ils soient capables malgré leur rusticité, de fournir à des conversations qui durent souvent plus de trois heures, lesquelles roulent sur toutes sortes de matières, et dont ils se tirent si bien, que l'on ne regrette jamais le temps qu'on a passé avec ces philosophes rustiques. "

A l'assemblée tenue le 12 novembre 1682, M. de la Barre avait fait sanctionner la demande de quinze cents nouveaux colons " afin de remplacer les habitants partis pour l'armée. " Sa dépêche resta sans réponse. Il voulait aussi pouvoir compter sur deux ou trois cents soldats, dont une partie destiné à la Galette et à Cataracoui, et il ajoutait : " Il serait facile aux Iroquois de détruire successivement tous ceux qui pourront s'opposer au dessein qu'ils ont de se rendre maîtres de l'Amérique septentrionale et obliger les Français de quitter la colonie, par le secours des Anglais et Hollandais. " Le gouverneur demandait mille fusils à bon marché et autant d'épées pour les donner aux habitants aux prix de France.

La ville de Québec, déjà forte par sa situation, n'avait point de murailles. La ville des Trois-Rivières était entourée d'une palissade en ruine. Montréal, plus exposé, demandait d'être mis à l'abri d'un coup de main. Aussitôt en fonction, M. de Denonville s'occupa de ce soin ; l'automne (1685) n'était pas expiré qu'il avait visité la place et donné ses ordres en conséquence. Le chevalier de Callières, ancien capitaine au régiment de Navarre, et qui venait d'arriver de France, fut nommé gouverneur. En même temps, M. Denonville renvoyait les capitaines[1] d'Esnos ou Hainaut, Montortier et du Rivaux[2], et plusieurs autres officiers, rapporte La Hontan. Cinq cents soldats partis de France, sous les ordres des capitaines d'Orvilliers, Saint-Circq, Macary, de Flour, de Troyes, Daneau, Dumuy, des Meloises, Clément de Valrennes, des Bergères et d'Esquérac, des lieutenants de la Motte, Desjordis, aîné, Desjordis, cadet, Larivière, Chaufour et Ramsay, étaient attendus à Québec ; lorsque le navire mouilla l'ancre on apprit que cent cinquante de ces militaires étaient morts durant la traversée. Néanmoins, depuis que le régiment de Carignan s'était dispersé sur les terres, la colonie n'avait point vu autant de soldats dans ses garnisons. Les compagnies furent logées un peu partout, dans les paroisses. M. de Denonville, écrit La Hontan, " est venu à Montréal avec cinq ou six cents hommes de troupes réglées. Il nous a tous mis en quartier d'hiver dans les différentes habitations des côtes. Mon quartier s'appelle Boucher-

[1] La Hontan les appelle capitaines de vaisseaux.
[2] Commandait une compagnie franche.

ville. J'y suis depuis quinze jours (ceci est daté du 2 octobre 1685). Les troupes sont ordinairement logées chez les habitants des côtes ou seigneuries, depuis le mois d'octobre jusqu'à celui de mai. L'habitant, qui ne fournit simplement que l'ustensile à son soldat, l'emploie à couper du bois, à déraciner des arbres, à défricher des terres ou à battre du blé dans les granges durant tout ce temps, moyennant dix sols par jour outre sa nourriture. Le capitaine y trouve aussi son compté, car pour obliger ses soldats à lui céder la moitié de leur paie, il les contraint de revenir, trois fois la semaine, chez lui, pour faire l'exercice. Or, comme les habitations sont éloignées de quatre ou cinq arpents les unes des autres et qu'une côte occupe deux ou trois lieues de terrain de front, ils aiment bien mieux s'accorder avec lui que de faire si souvent tant de chemin dans les neiges ou dans les boues. A l'égard des soldats qui ont de bons métiers, le capitaine est assuré de profiter de leur paie entière, en vertu d'un congé qu'il leur donne pour aller travailler dans les villes ou ailleurs. Presque tous les officiers se marient en ce pays-là... Il y en a quelques-uns qui ont trouvé de bons partis, mais ils sont très rares. Ce qui fait qu'on se marie facilement c'est la difficulté de pouvoir converser avec les personnes de l'autre sexe. Il faut se déclarer aux pères et mères au bout de quatre visites qu'on fait à leurs filles : il faut parler de mariage ou cesser tout commerce sinon la médisance attaque les uns et les autres comme il faut... Dès que nous eûmes mis pied à terre, l'année dernière, M. de la Barre envoya nos trois compagnies en quartier aux côtes du voisinage de Québec. Ce mot de côtes n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire les montagnes, les dunes et tout autre sorte de terrain qui la retiennent dans les bornes, au lieu qu'ici, où les noms de bourgs ou de villages sont inconnus, on nomme côtes certaines seigneuries dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas et situées sur le rivage du fleuve Saint-Laurent. On dit, par exemple : telle côte a quatre lieues d'étendue, une autre en a cinq."

M. Denonville avait demandé au ministre l'autorisation d'élever un fort en pierre à Niagara, pour gêner autant que possible les Anglais que le gouverneur Dongan poussait à s'emparer du commerce des lacs. Mais Dongan était trop libre dans ses mouvements, trop hardi dans sa politique et trop rusé pour se laisser devancer par un adversaire dont l'expérience était nulle et qui avait les mains liées. Il convoqua à Albany les députés des cantons iroquois, chauffa leur imagination et les prépara à une lutte prochaine. Quelques maraudeurs donnèrent à connaître aux Français le danger qui menaçait leurs établissements. L'été de 1686, M. Denonville utilisa les services des pères jésuites comme parlementaires ; la saison se passa dans l'attente de la guerre ouverte. Les courses des Iroquois devenaient plus fréquentes ; bientôt il n'y eut plus à douter de la tournure que prenaient les choses, mais Louis XIV intervint auprès du cabinet de Londres et fit embarquer, au printemps de 1687, huit cents hommes de troupes[1], assez mauvaises recrues il est vrai, dont la présence dans la colonie eut un effet prodigieux. M. Denonville se monta la tête. Il fit emprisonner, puis

[1] Commandés par le chevalier Philippe de Rigaud de Vaudreuil, le même qui devint gouverneur de la Nouvelle-France.

envoyer en France les chefs iroquois assemblés à Cataracoui, la plus grande injure qu'il put commettre envers ce peuple. Une levée de boucliers était dès lors imminente. Quatre bataillons de milices, de deux cents hommes chacun, sous les ordres de MM. de la Valtrie, Berthier, Grandville [1] et Le Moyne ; huit cent trente-deux hommes de troupes réglées ; quatre cents sauvages se trouvèrent réunis au camp de l'île Sainte-Hélène. Cette démonstration mit en danger les missionnaires jésuites des cantons iroquois ; le père Lamberville fut expulsé ; le père Milet échappa au feu par une sorte de miracle. L'armée, [2] descendant à la rivière aux Sables, sur le lac Ontario, fut rejointe par le contingent des sauvages de l'ouest sous les ordres de Perrot, du Luth, Tonty et la Durantaye, comme nous l'allons expliquer. Les Tsonnontouans, tribu la plus compromise dans toute cette affaire, furent châtiés d'importance, mais M. Denonville n'alla pas plus loin et se contenta de construire un fort à Niagara où il mit une garnison de cent hommes que le scorbut décima l'hiver suivant ; le chevalier de Troyes y mourut, accusé par les soldats d'avoir, par sa dureté, été la cause de l'épidémie. En même temps les Iroquois paraissaient dans les campagnes aux environs de Chambly et sur divers points de la contrée.

Il faut dire un mot de ce qui s'était passé dans l'ouest. L'octroi de quelques commissions dans l'armée plaisait beaucoup aux Canadiens. Sur la demande de M. de Meulles, le roi ordonna que, chaque année, deux des fils des gentilshommes de ce pays seraient nommés aux troupes dites de la marine. En même temps, on réorganisait la milice. Déjà des hostilités avaient éclatées en Acadie. L'hiver de 1686-87 se passa en préparatifs de guerre. Le fort de Cataracoui fut ravitaillé et muni de soldats. Henry de Tonti, Daniel Greysolon Du Luth Nicolas Perrot, Olivier Morel de la Durantaye reçurent instruction de soulever les sauvages de l'ouest. Le Détroit, que le père Hennepin signale, en 1679, comme un beau et bon pays, était convoité par les Anglais. M. de Denonville, successeur de M. de la Barre, écrivait le 6 juin 1686, à Daniel Greysolon du Luth que c'était la clef des lacs, et enjoignait à cet officier de partir de Michillimakinac pour occuper la place avec cinquante coureurs de bois. Aussitôt l'ordre reçu, Du Luth descendit au Détroit, y planta une palissade et se prépara à faire bonne contenance contre les Hollandais d'Albany qui, l'année précédente, avaient porté des marchandises anglaises dans cette région. Des ordres furent donnés de mettre à mort tout Français qui serait pris appartenant aux bandes de traiteurs étrangers. A l'automne, le gouverneur-général se félicitait de ce que le fort "Saint-Joseph" du Détroit constituait un important moyen de défense. Du Luth était placé sous la direction de la Durantaye, nommé commissaire dans la région des lacs, avec son quartier-général à Michillimakinac. Le traité de Whitehall, [3] intervenu en 1686, restraignait les limites de traite des Anglais, mais ceux-ci avançaient toujours et trafiquaient au lac Huron, au cœur du pays français. Une trentaine d'entre eux furent capturés dans ces parages et amenés à la Durantaye. En même temps,

[1] Pierre Cœur, ou Pierre Béquart, écuyer, sieur de Grandville.
[2] Le 19 juin, Jean Péré, amenant des captifs iroquois, rejoignit M. de Denonville, à la Pointe à Baudet. Le 1er juillet, il conduisait un parti contre les cantons. Le 14 septembre on le voit négocier officiellement avec les gens d'Albany.
[3] Voir *Edits et Ordonnances*, I, p. 257.

la guerre se déclarait contre les Iroquois. M. de Denonville appelait les milices et mobilisait le peu de troupes qui se trouvaient à sa disposition. Nicolas Perrot, à la tête des Outaouais, se présenta à Michillimakinac. Henry de Tonty, laissant chez les Illinois, le sieur de Bellefontaine pour y commander, parut au Détroit (19 mai 1687) avec quatre-vingts de ses sauvages, et y trouva son cousin Du Luth qui rassemblait les guerriers du voisinage du fort pour marcher contre les Iroquois. Les sieurs Tilly de Beauvais et de la Forest amenèrent bientôt leurs contingents, et enfin Perrot et de la Durantaye arrivant de Michillimakinac, entraînèrent cette petite armée, forte de quinze cents hommes, selon le rapport anglais, ou seulement de quatre cents d'après M. de Denonville, vers la rivière aux Sables (lac Ontario) où le gouverneur-général avait réuni les milices canadiennes et les troupes régulières. En descendant le lac Erié, la Durantaye captura trente autres Anglais, placés sous les ordres d'un nommé McGregory et auxquels Lafontaine et Marion, interprètes français, servaient de guides. Le résultat de la campagne vigoureuse dirigée contre les Iroquois fut tel que, l'année suivante (1688), on jugea qu'il n'était plus nécessaire d'entretenir un fort au Détroit ; on en retira la garnison, probablement aussi le poste de traite.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens-Français ont formé des groupes de population, fondé des villages et des villes sur le territoire des Etats-Unis. Depuis deux siècles, nos familles ont commencé à laisser le Bas-Canada pour s'établir dans les colonies voisines. Qui se serait imaginé d'aller découvrir dans le premier habitant du site où est maintenant Harrisburg, la capitale de la Pennsylvanie, un Canadien-Français ! Pierre Bisaillon fut ce pionnier. D'autres le suivirent promptement. William Penn, fondateur de la Pennsylvanie, avait jeté les yeux sur les Canadiens et cherchait à s'en faire des amis. Une curieuse lettre de lui (21 juin 1682) adressée à Fontenac, invoque la nécessité de vivre en bons voisins, tel que doivent faire des chrétiens et des hommes libres ; il offre des marchandises à bas prix ; la guerre lui répugne ; il dit avoir avec lui " un peuple modeste, juste et honnête. " M. de la Barre ayant remplacé cette année M. de Frontenac, la politique que ce dernier avait suivie à l'égard de la traite fut généralement abandonnée, et des difficultés survenant avec les Anglais de ce que l'on appela plus tard l'Etat de New-York, aussi bien que entre le Maine et l'Acadie, il ne fut pas donné suite aux offres de Penn. Une bonne partie de nos coureurs de bois trafiquaient sans permission avec les Anglais et y trouvaient plus de bénéfice que parmi les Français. La lettre de Penn, qui ne fut peut-être qu'une circulaire destinée à allécher ces aventuriers, ne pouvait mieux tomber qu'en ce moment ; tout nous porte à croire qu'elle produisit un effet considérable.

CHAPITRE VII

1685-1700

Piété des colons. — Cures et missions. — Caractère des Canadiens. — Mœurs et coutumes. — Habitants, pas paysans. — Commemt sont disposées les habitations. — Travaux des champs. — Nouvelles seigneuries, 1667-1681. — Les engagés. — Monnaie de cartes.

PLUSIEURS témoignages laissés par des hommes instruits qui vivaient en Canada vers la fin du dix-septième siècle nous renseignent sur certains détails de la vie de nos pères et à ce titre, ils ont leur place dans le présent ouvrage.

Mgr de Saint-Valier[1] écrivait en 1686 : " Le peuple communément parlant, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On n'y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat ; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines. Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de pasteurs. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du bien et lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde pour aller administrer les sacrements, d'habitation en habitation, ils le reçoivent avec une foi qui ne se peut exprimer ; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empressent à écouter la parole de Dieu, ils la goûtent avec respect, ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères, s'estime infiniment heureux et honoré ; il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où sans craindre aucun excès on se réjouit au Seigneur. Cela se remarque surtout dans l'Acadie, où l'on ne se sert d'aucune boisson enivrante ; et où l'on réserve le peu qu'on a de vin pour la sainte messe et pour les malades. La conversation qui suit le dîner, est une instruction familière, où les plus âgés n'ont point de honte de répondre aux questions que

[1] Désigné comme successeur de Mgr de Laval, il était arrivé à Québec le 29 juillet 1685, d'où il partit, le 18 novembre 1686 pour visiter l'Acadie. Le 1er janvier suivant il débarquait à la Rochelle. Il revint au Canada le 15 août 1688 avec le titre d'évêque.

fait le missionnaire. On l'informe ensuite des petits démêlés qui peuvent être entre les familles ; et s'il se trouve quelque différend, ce qui est rare, il l'accommode sans que les parties résistent. Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, et où les pères et les mères de familles suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs enfans et de leurs valets. Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté ; on y travaille toujours à quelque chose ; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes, de sorte que sans avoir eu le secours d'aucun maître, ils savent presque tout faire. Il est vrai qu'on n'est pas dans le même embarras dans les lieux qui sont plus proches de Québec, mais il y a encore beaucoup à souffrir partout, et la plupart portent avec une grande résignation les souffrances inséparables de leur état, dans un pays où peu de gens sont à leur aise. Si les prêtres sont édifiés de la vie des laïques, les laïques ne le sont pas moins de la conduite des prêtres, qui se sont soutenus jusqu'à présent dans une grande estime et réputation de sagesse, quoique la plupart aient été exposés par la nécessité où ils sont encore en plusieurs endroits, de loger dans des maisons séculières, mêlés avec toutes sortes de personnes. La fidélité qu'ils ont à la grâce les conserve dans ce mélange ; on ne s'aperçoit pas qu'ils y perdent rien de l'esprit intérieur, qu'ils ont pris dans les séminaires, où ils ont demeuré quelque temps pour se sanctifier eux-mêmes, avant que d'être appliqués au salut des autres, et où ils retournent de temps en temps pour entretenir la faveur qu'ils y ont puisée ; ils font tous les jours leur oraison, et tous les ans leur retraite ; ils aiment la pauvreté, et ils vivent dans un parfait abandon à la divine Providence : à peine ont-ils en durant plusieurs années le nécessaire, et cependant ils n'ont pas laissé de travailler infatigablement, sans argent et sans maison, logé comme on a dit, par charité dans des lieux fort incommodes, mangeant ce qu'on leur donnait comme par aumône, et réduits souvent à boire de l'eau, dans leurs courses apostoliques. Le roi, connaissant la nécessité de pourvoir à la subsistance de ces ouvriers évangéliques, dont on a été obligé depuis peu d'augmenter le nombre, qui pourra croître encore dans la suite, a bien voulu suppléer par sa libéralité royale, à ce qui nous manquait pour l'entretien de quarante[1] curés qu'on a établis[2] ; il nous aide même à leur bâtir des églises et des presbytères dans les campagnes, sans rien retrancher de ce qu'il nous donne chaque année pour achever notre cathédrale, et pour contribuer au soutien des missionnaires, des hopitaux, des séminaires et de toutes autres communautées."

Le père Chrétien Le Clercq, récollet, s'exprime comme suit : " J'avais peine à comprendre ce que me disait un jour un grand homme d'esprit, sur le point de mon départ pour le Canada, où il avait fait séjour et rétabli les missions des récollets (c'est le révérendissime

[1] Le recensement de 1685 donne douze mille deux cent soixante et trois âmes, y compris quinze cent trente-huit sauvages réunis en bourgades ; soixante et quatre seigneuries habitées ; quarante paroisses ayant des curés établis. En 1688 il n'est indiqué que onze mille cinq cent soixante et deux âmes.

[2] Voir *Edits et Ordonnances*, I, p. 231.

Père Germain Allart[1], depuis évêque de Vences) que je serais surpris d'y trouver d'aussi honnêtes gens que j'en trouverais ; qu'il ne connaissait point de provinces du royaume où il y eût, à proportion et communément, plus de fond d'esprit, de pénétration, de politesse, de luxe même dans les ajustements, un peu d'ambition, désir de paraître, de courage, d'intrépidité, de libéralité et de génie pour les grandes choses. Il nous assurait que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent. J'avais peine à concevoir qu'une peuplade formée de personnes de toutes les provinces de France, de mœurs, de nations[2], de conditions, d'intérêts, de génie si différents et d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires, fût aussi accomplie qu'on me la représentait. Je sais qu'on est principalement redevable aux personnes qui s'y sont habituées depuis 1663, mais il est vrai que, lorsque je fus sur les lieux, je connus qu'on ne m'avait rien flatté — la Nouvelle-France étant en cela plus heureuse que les pays nouvellement établis dans les autres plages du monde... Les Canadiens sont pleins de feu et d'esprit, de capacité et d'inclination pour les arts, quoiqu'on se pique peu de leur inspirer l'application aux lettres[3], à moins qu'on ne les destine à l'Eglise...[4] " Le nombre des cures fixes avait été indéterminé, mais il a été réglé jusqu'à trente-six capables d'entretenir un pasteur avec le secours des dîmes, qui sont régulièrement payées — la libéralité du roi fournissant le surplus. Le droit de nommer à ces cures est partagé : le supérieur du séminaire a droit de nommer à celle de Québec et à cinq ou six autres ; le supérieur du séminaire de Montréal a le même droit pour la cure de Villemarie et cinq autres qui se trouvent dans l'île. Les révérends pères jésuites sont aussi curés primitifs de deux ou trois. Le droit de nommer au reste des cures, aussi bien qu'aux canonicats de la cathédrale, appartient à l'évêque. Outre ces cures dont nous venons de parler, il y a encore plusieurs autres endroits habités en forme de villages qui, n'étant pas suffisants pour entretenir un curé, sont desservis par manière de missions, et fournissent à la nourriture du missionnaire, étant joints deux ou trois ensemble qui payent régulièrement les dîmes. "

Le baron de La Hontan, qu'il faut lire avec prudence tant il a écrit parfois à la légère, traçait les lignes suivantes, datées de la côte de Beaupré, au printemps de 1684. Ses observations sont données ici pour ce qu'elles valent : " Les paysans du Canada sont fort à leur aise. Je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée de France. Que dis-je ! Paysans ? Amende honorable à ces messieurs. Ce nom-là, pris dans la signification ordinaire, mettrait nos Canadiens aux champs. Un Espagnol, si on l'appelait villageois ne froncerait pas plus le sourcil, ne relèverait pas plus fièrement sa moustache. Ces gens-çi n'ont pas tout le tort après tout ; ils ne payent ni sel, ni paille ; ils chassent et pêchent librement ; en un mot, ils sont riches. Voudriez-vous donc les mettre en parallèle avec nos gueux de paysans ? Combien de nobles et de gentilshommes jetteraient à ce prix-là les vieux par-

[1] Il était venu en Canada l'année 1670.
[2] La France, alors comme aujourd'hui, renfermait plus d'une nation.
[3] Cela a duré longtemps !
[4] Même chose aujourd'hui.

chemins dans le feu ! Leurs habitations sont situées sur les bords du fleuve Saint-Laurent. Les pauvres ont quatre arpents de terre de front, et trente ou quarante de profondeur. Comme tout ce terrain n'est qu'un bois de haute futaie, ils sont obligés de couper les arbres, et d'en tirer les souches, avant que d'y pouvoir mettre la charrue. Il est vrai que c'est un embarras et de la dépense dans les commencements, mais aussi dans la suite on s'en dédommage en fort peu de temps, car dès qu'on y peut semer, ces terres vierges rapportent au centuple. On sème le blé dans le mois de mai, et la récolte s'en fait à la mi-septembre. On ne bat point les gerbes sur le champ ; on les serre dans la grange à la manière de nos provinces septentrionales, et l'on ne prend le fléau qu'en hiver, parce qu'alors le grain se sépare plus facilement de l'épi. On y sème aussi de ces petits pois dont nos amateurs de bonne chère font tant de cas, et dont, plutôt par une sorte d'ostentation, que par impatience de gueule, on achète si fort la nouveauté. Nous vivons ici très commodement ; l'on y mange et l'on s'y chauffe à grand marché : le grain, la viande et la volaille, ces trois capitales munitions de bouche, coûtent peu, et nous aurions le bois presque pour rien, sans le transport qui, cependant, est fort peu de chose. Tous les grains sont aussi fort communs... Il y a près de cent ans, comme vous savez, que les Français possèdent le Canada. Tout le monde y est bien logé et bien meublé, la plupart des maisons sont de bois à deux étages ; les cheminées sont extrêmement grandes, car on y fait des feux à les sentir de loin, mais qui font grand plaisir, je vous assure, depuis décembre jusqu'en avril, tant le froid pénètre pendant ces quatre mois. Les raisonneurs attribuent cela au grand nombre de montagnes qui sont dans ce vaste continent. Le fleuve ne manque jamais d'être gelé durant ce temps-là, malgré le flux et le reflux de la mer, et la terre est aussi couverte de trois ou quatre pieds de neige, ce qui paraît surprenant pour un pays situé au 47e degré de latitude et quelques minutes. Quoiqu'il en soit, les jours y sont en été plus longs qu'à Paris, ce qui me paraît extraordinaire. Ils sont si beaux et si sereins, qu'il ne paraît pas en trois semaines un nuage sur l'horizon... Deux sortes de gens habitent ce pays-ici, les uns sont venus de France avec quelque argent pour s'y établir. Les autres sont des officiers et des soldats du régiment de Carignan qui, se voyant cassés, il y a trente ou quarante [1] ans, vinrent ici changer l'épée en bèche, et le métier de tuer les hommes en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture. Tous ces nouveaux venus ne furent point embarrassés à trouver du fond : on les mit à même de la haute futaie, et on leur en donna tant qu'ils en voudraient défricher, (car tout ce vaste continent n'est qu'une forêt). Les gouverneurs-généraux leur donnèrent des concessions, pour trois ou quatre lieues de front et de la profondeur à discrétion ; en même temps ces officiers accordèrent à leurs soldats autant de terrain qu'ils souhaiteraient, moyennant un écu [2], de fief par arpent... On se sert de traîneaux, tant à la ville qu'à la campagne, pour voitures d'hiver ; les chevaux qui les traînent semblent être de vraies machines, tant ils sont

[1] Tout au plus seize ans ans avant 1684. On sait comment ce corps avait été licencié.

[2] Le plus souvent beaucoup moins que cela.

impénétrables au froid. J'en ai vu cinquante en janvier et février qui vivaient dans les bois et dans la neige presque jusqu'au poitrail, sans s'approcher des maisons de leurs maîtres. L'on va d'ici à la ville de Montréal durant l'hiver, sur le fleuve glacé, par le moyen des traîneaux sur lesquels on fait quinze lieues par jour. D'autres se font traîner par un attelage de deux gros dogues ; mais ils voyagent beaucoup plus lentement."

Le même auteur écrivait de Montréal le 15 juin 1684 : "Il part d'ici tous les ans des coureurs de bois qui portent en canot de la marchandise chez toutes les autres nations sauvages de ce continent, et ils en rapportent des castors. J'en vis revenir il y a sept ou huit jours vingt-cinq ou trente chargés excessivement. Il n'y avait que deux ou trois hommes pour conduire chaque canot, lequel portait vingt quintaux pesant, c'est-à-dire quarante paquets de castors, valant cent écus chacun. Ils avaient demeuré un an ou dix-huit mois en leur voyage. Si ces voyageurs ont fatigué dans une si longue course, ils s'en donnent à cœur joie au retour. Ceux qui sont mariés sont ordinairement plus sages ; ils vont se délasser chez eux, et ils y portent leurs profits ; mais pour les garçons, ils se plongent dans la volupté jusqu'au cou. La bonne chère, le jeu, la boisson, tout y va. Tant que les castors durent, rien ne coûte à nos marchands. Vous seriez même étonnés de la dépense qu'ils font en habits. Mais la source est-elle tarie, le magasin est-il épuisé ? Adieu dentelles, dorures, habillements, adieu l'attirail du luxe, on vend tout. De cette dernière monnaie, on négocie de nouvelles marchandises ; avec cela ils se remettent en chemin et partagent ainsi leur jeunesse entre la peine et la débauche ; ces coureurs, en un mot, vivent comme la plupart de nos matelots d'Europe. " Le 2 octobre 1685, il écrivait de Boucherville : "Quant aux gentilshommes qui ont famille, il n'y a que la grande économie qui puisse les soutenir. La seule parure de leurs filles suffirait pour les ruiner, tant elles s'habillent magnifiquement ; car le faste et le luxe règnent autant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne. Il faudrait à mon avis, que le roi fît taxer les marchandises à un prix raisonnable, et qu'il défendît aux négociants de ne vendre ni brocards, ni franges, ni rubans d'or et d'argent, non plus que des points et des dentelles de haut prix... Vous saurez que les Canadiens ou Créoles sont bien faits, robustes, grands, forts vigoureux, entreprenants, braves et infatigables ; il ne leur manque que la connaissance des belles-lettres. Ils sont présomptueux et remplis d'eux-mêmes, s'estimant au-dessus de toutes les nations de la terre, et par malheur ils n'ont pas toute la vénération qu'ils devraient avoir pour leurs parents. Le sang du Canada est fort beau, les femmes y sont généralement belles, les brunes y sont rares ; les sages y sont communes ; et les paresseuses y sont en assez grand nombre ; elles aiment le luxe au dernier point, et c'est à qui mieux mieux prendra des maris au piége. Il y aurait de grands abus à réformer en Canada. Il faudrait commencer par celui d'empêcher les ecclésiastiques de faire des visites si fréquentes chez les habitants, dont ils exigent mal à propos la connaissance des affaires de leurs familles jusqu'au moindre détail, ce qui peut être assez souvent contraire au bien de la société par des raisons que vous n'ignorez pas. Secondement, défendre à l'officier de ne pas retenir la paie de ses soldats et d'avoir le soin de leur faire faire le maniement des armes les

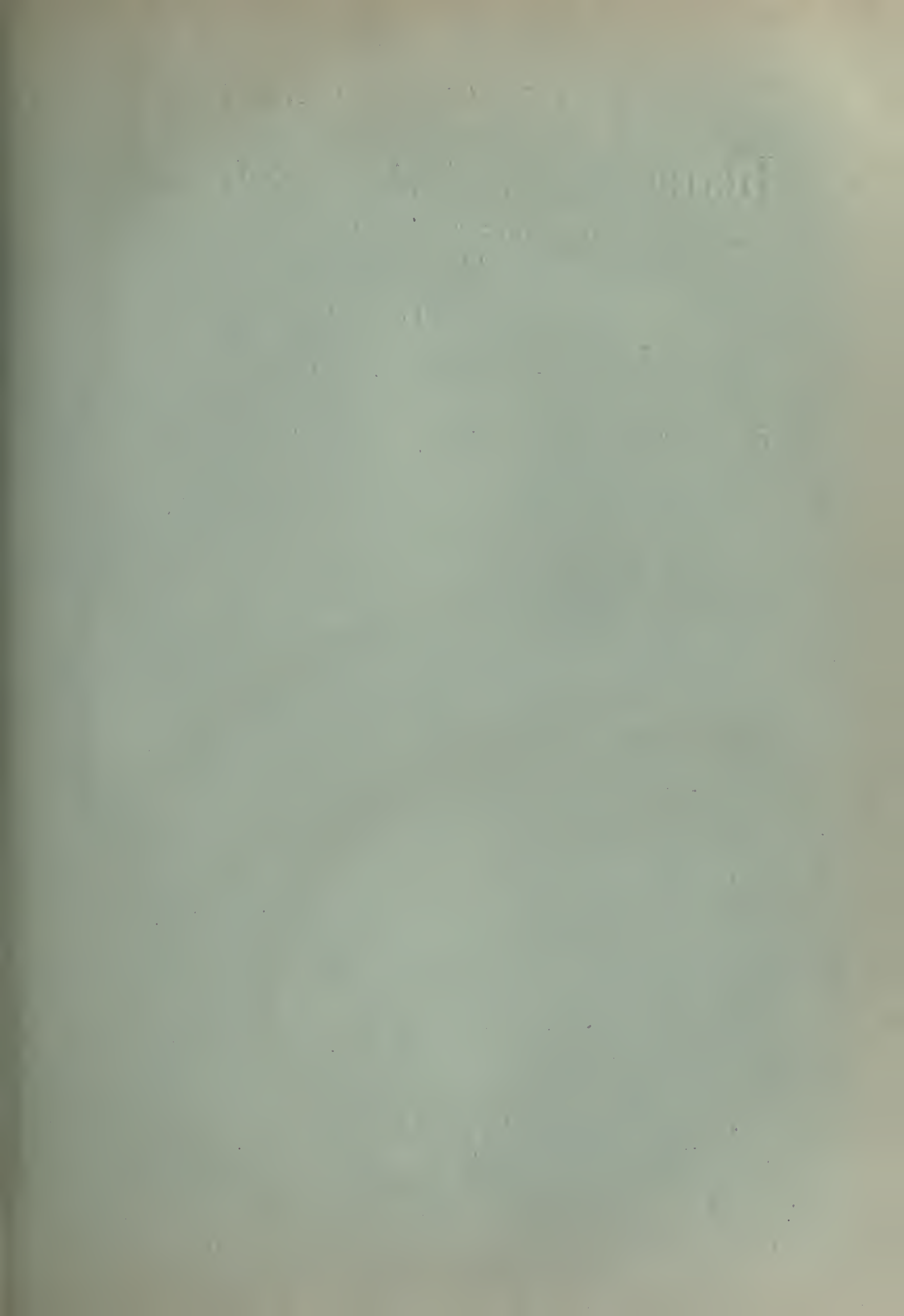
fêtes et les dimanches. Troisièmement, taxer les marchandises à un prix assez raisonnable, pour que le marchand y trouve son compte et son profit, sans écorcher les habitants et les Sauvages. Quatrièmement, défendre le transport de France en Canada, des brocards, des galons, et rubans d'or ou d'argent, et des dentelles de haut prix. Cinquièmement, ordonner aux gouverneurs-généraux de ne pas vendre de congés pour aller en traite chez les Sauvages des grands lacs. Sixièmement, établir des cures fixes. Septièmement, former et discipliner les milices pour s'en servir dans l'occasion aussi utilement que des troupes. Huitièmement, établir des manufactures de toiles, d'étoffes, etc. Mais la principale chose serait d'empêcher que les gouverneurs, les intendants, le conseil souverain, l'évêque et les jésuites ne se partageassent en factions, et ne cabalassent les uns contre les autres ; car les suites ne peuvent être que préjudiciables au service du roi, et au repos public. Après cela ce pays vaudrait la moitié plus que ce qu'il vaut à présent. "

Le père Charlevoix qui nous visita en 1720, a été cité plus d'une fois dans ce livre. Empruntons-lui quelques autres lignes : "Les Canadiens, c'est-à-dire les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent." Ailleurs, il revient sur le sujet de la formation des villages :

" J'ai déjà observé qu'en défrichant de nouvelles terres, on ne songeait qu'à s'écarter les uns des autres, afin de pouvoir s'étendre davantage, sans considérer que par là on se mettait hors de portée de se secourir mutuellement [1], et qu'en embrassant un pays immense, eu égard au peu de monde dont se composait la colonie, personne ne s'y trouvait à l'abri des insultes de l'ennemi ; mais la cour eut beau donner des ordres pour remédier à un si grand mal, et pour faire réduire les paroisses en bourgades, il ne fut jamais possible de les faire exécuter. Chacun craignait pour le public, et personne ne craignait pour soi en particulier. L'expérience même ne rendait pas plus sages ceux qui avaient été victimes de leur imprudence ; on réparait ses pertes quand on était en état de le faire ; on oubliait bientôt les malheurs qui ne se pouvaient pas réparer, et la vue d'un petit intérêt [2] présent aveuglait tout le monde sur l'avenir. C'est là le vrai génie des sauvages, et il semble qu'on le respire avec l'air de leur pays... On s'étonnait toujours dans le conseil du roi que les habitants de la Nouvelle-France refusassent de changer leurs habitations de place, et de suivre dans leur arrangement un système que l'on croyait la chose du monde la plus facile et d'une nécessité absolue pour leur conservation. Les uns ne voyaient rien de plus important à l'état que de délivrer leur colonie du fâcheux voisinage des Anglais ; les autres, jugeant du Canada par les provinces du royaume, ne pouvaient se persuader qu'il put se rencontrer un obstacle aux changements qu'ils proposaient... Le parti qu'on a pris a été de bâtir des forts dans chaque

[1] C'était à la couronne à protéger les colons. Ceux-ci ne visaient qu'à occuper le sol — par conséquent l'idée de former des villages contrariait leurs projets légitimes.

[2] Voir ce que dit Garneau à ce sujet, quatrième édition, I, pp. 172, 144, 276, 287, 293. MM. de Meulles et de Champigny expliquent cette disposition des terres d'une manière favorable aux habitants.



GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.

SULTE

Histoire des Canadiens-Français

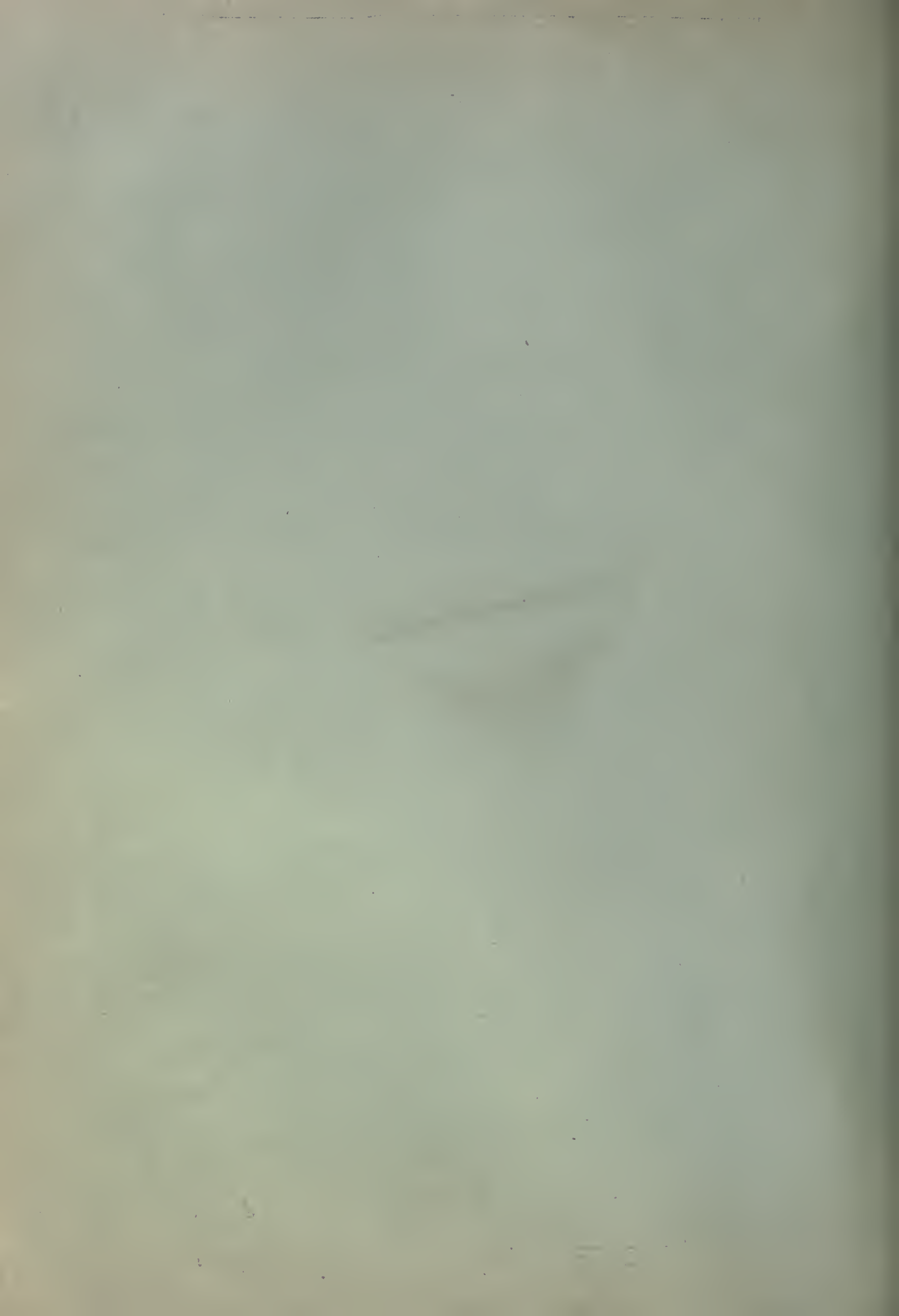




Tableau du temps — Imp. F. Dien, Jn Hautefeuille, Paris — Rebel sculp^t

MARIE-MARGUERITE DUFROST DE LAJEMMERAIS

VEUVE D'YOUVILLE

fondatrice des Sœurs de la Charité de Villemarie,
née le 15 Octobre 1701, décédée le 23 Décembre 1771.

MARY MARGARET D'YOUVILLE
(née Dufrost de Lajemmerais)
foundress of the grey-nonnery at Villemarie (Montreal.)
Borne Oct. 15th 1701; died Dec. 23rd 1771.



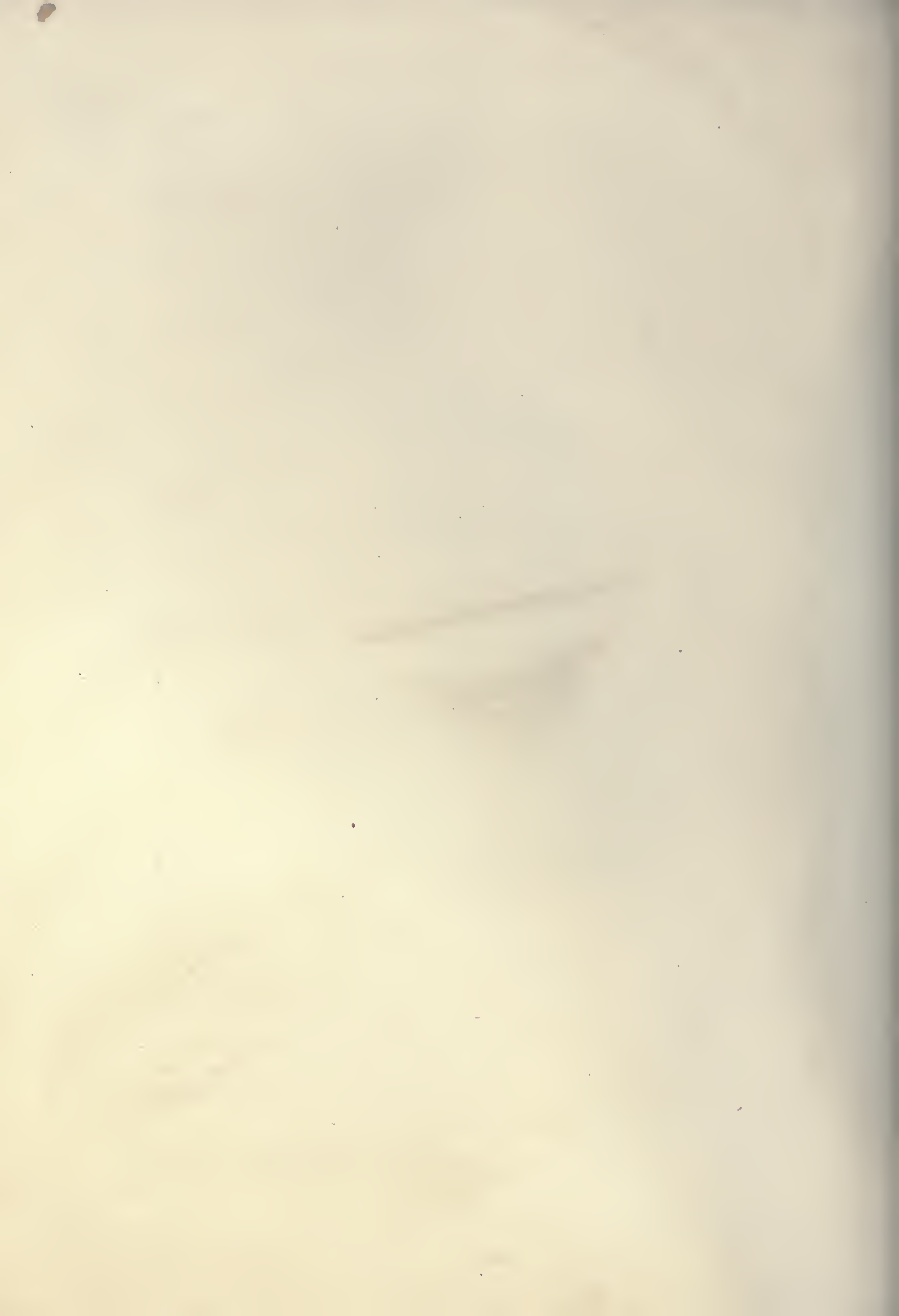
TECUMSEH





Le Général Baron Juchereau de Saint-Denis

Chef du corps du gême l'empire Ottoman



seigneurie pour y réfugier les peuples et les bestiaux ; avec cela les terres labourables sont écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs. Le seul et unique moyen de faire la guerre était d'avoir assez de forces pour aller à l'ennemi en même temps par trois endroits ; mais pour y parvenir il faut quatre mille hommes et des vivres pour deux ans, avec quatre à cinq cents bateaux et tous les autres appareils d'un tel équipage, car, d'être comme nous sommes [1], obligés de vivre du jour à la journée, c'est ne rien faire de solide. Le roi n'était assurément pas disposé à envoyer en Canada le nombre de troupes que demandait le marquis de Denonville ; bien des gens étaient même persuadés dans le pays qu'il n'était besoin pour dompter les Iroquois que d'un peu plus de discipline dans celles dont il pouvait disposer ; et nous verrons, avant la fin de cette histoire, que si on n'en est pas venu à bout avec les seules forces de la colonie, c'est qu'on ne l'a pas voulu efficacement."

De Chambly à Saint-François du Lac et de Contrecœur à Laprairie, les paroisses fondéesdepuis 1667, renfermaient sept cents âmes en 1681, soit tout près de deux cents familles, dont vingt-cinq seulement, selon M. Rameau, paraissent provenir de celles établies en Canada antérieurement à 1667, savoir huit de Québec et les autres des Trois-Rivières et Montréal. On peut supposer que le reste se composait des soldats de Carignan.

" Le système des *engagés*, dit M. Rameau qui a été en vigueur dans nos colonies d'Amérique, fut suggéré, avant 1660, par un avis du conseil à Québec qui, afin de parvenir à accroître la population, et de procurer au pays les ouvriers dont il avait besoin, proposa, dans un avis motivé, un ensemble de mesures qui, adoptées en France, devinrent la base du règlement des engagés. Chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique, étant obligé de se munir d'un passeport spécial, qui était une sorte de faveur, on ajouta, comme condition générale à tous ces passeports, l'obligation de transporter en Amérique trois engagés pour un navire de soixante tonneaux, six pour un navire de cent tonneaux, etc. Les capitaines embarquaient ainsi des jeunes gens qui s'obligeaient à aller servir en Amérique pour trois ans, ce qui les fit appeler des *trente-six mois*, moyennant un salaire convenu et l'obligation de les nourrir et entretenir de vêtements. Arrivé à sa destination, le capitaine, pour s'indemniser des frais du transport et de l'équipement de l'engagé, cédait son contrat pour une somme qui variait selon la qualité de l'engagé, et suivant le plus ou moins de besoin que l'on avait d'ouvriers dans la colonie. Il fallait, pour que le capitaine fut bien couvert de ses frais, qu'il put tirer, en moyenne, cent trente livres de chaque engagé — mais souvent il était obligé de les céder pour beaucoup moins, puisque, à diverses reprises, ils obtinrent d'être déchargés de cette obligation en versant soixante francs à la caisse de la marine pour chaque engagé qu'ils auraient dû transporter. Souvent, les capitaines, pour remplir sans grands dépens les obligations de l'ordonnance, prenaient des engagés incapables ou même des enfants. Les recensements nous montrent plusieurs engagés de dix à douze ans. En 1664, il arriva

[1] A cette époque (1720) les Anglais étaient devenus depuis quarante ans, une menace constante pour le Canada.

un convoi de cent hommes, amenés par deux capitaines ; vingt seulement étaient en état de travailler de suite ; on les distribua aux habitants, moyennant un salaire qui s'élevait de vingt à trente écus. En 1708, une ordonnance obligea à ne pas prendre d'engagé au-dessous de dix-huit ans. Vers 1720, le salaire des engagés était tombé à quarante livres par an, plus la nourriture et le vêtement. Les capitaines étaient responsables de la moralité de leurs engagés, et lorsque ceux-ci ne paraissaient point convenables, on les obligeait à les ramener en France, en remboursant au patron tous loyaux coûts et dépens. En 1706, on donna dispense d'amener des engagés, à cause de la guerre funeste où la France se trouvait compromise, mais les armateurs devaient verser à la place soixante francs à la caisse de la marine. En 1721, on renouvela cette faculté de rachat, ainsi qu'en 1744. "

Dans les dépêches des gouverneurs, intendants ou autres, les mots : " aide du roi " se présentent souvent. Quelques historiens en ont conclu à la pauvreté de la colonie et l'un d'eux va jusqu'à dire " dans toutes les branches d'industrie les demandes d'aide sont sans fin. Gouverneurs et intendants sont autant de mendiants opiniâtres en faveur de la colonie languissante." Outre les pièces que nous avons données à profusion dans ce travail, il faut observer que le régime même sous lequel était placé le Canada nécessitait l'appel au roi. Toute l'administration était entre les mains du monarque. A lui donc devaient s'adresser les rapports sur toutes choses y compris ce qui concernait les dépenses. Il n'en est pas ainsi de nos jours : le gouvernement canadien ayant le budget en sa possession, c'est lui qui distribue les argents — mais encore faut-il les lui demander. Lorsque les intendants sollicitaient l'envoi de couvreurs, de verriers, de briquetiers, d'artisans de divers états, il n'y avait rien que de très naturel et de très juste. Le roi devait doter sa colonie des ouvriers qui lui manquaient, et cela aux frais du trésor dont il avait la seule manipulation. Les choses ne se font pas autrement aujourd'hui ; nous entretenons en Europe des agents qui recrutent à tout prix des gens de métiers et personne ne songe à dire que c'est mal. Les secours du roi, en argent ou én nature, pour les hopitaux, etc., relevaient de ce principe ; les revenus du pays allaient à la caisse royale, laquelle en repassait une portion au Canada selon le besoin. Le défaut de ce système consistait dans la lenteur des opérations et le trop de concentration du pouvoir administratif. En 1686 il fut exporté dix-huit mille minots de grain aux Antilles ; depuis vingt ans, nous avions sans cesse des surplus en ce genre de produits. Ce n'est point là un pays pauvre. [1]

Au moment où la compagnie des Indes (1675) se retirait, la dette du Canada était réduite à une très légère somme. Sous le régime des gouvernements propriétaires, la colonie proprement dite, était nécessairement exempte de dette puisque les frais d'entretien incombaient à ceux qui retiraient du commerce de cette contrée des revenus directs ou indirects. Ce que l'habitant payait pour l'achat des marchandises d'Europe allait au trésor des compagnies, lesquelles à leur tour, satisfaisaient aux exigences du roi pour l'entretien des fonctionnaires,

[1] Voir *Revue de Montréal*, 1879, un article de M. J. C. Langelier.

etc., qu'il envoyait dans la Nouvelle-France. Dès que la compagnie des Indes eut cessé d'opérer, une situation nouvelle se produisit. Certains habitants entrèrent dans le commerce ; des sociétés françaises se formèrent pour le même objet. Le numéraire toujours rare à cette époque, mais surtout durant les dernières années qui précédèrent la paix de Nimègue (1679) rendait le change d'une pratique très difficile dans le Canada. Privés de fractionnaire, les habitants qui livraient leurs produits aux magasins des petites ou grandes compagnies, se voyaient obligés d'accepter de simple "bons" de la part des marchands, dont la signature prenait alors la place de la monnaie de billion. Petit à petit la circulation de ses cartes devint générale, si bien que sous M. de Meulles, les sommes échangées entre les particuliers ne se faisaient plus qu'à l'aide de ces récépissés, mais on conçoit que le moindre ébranlement dans le haut commerce amoindrissait la valeur de ces cartons acceptés uniquement de confiance. Durant tout le régime français, nous avons eu à lutter contre l'insuffisance des moyens d'échange. Le numéraire ne venait ici que par l'entremise des troupes, et chaque fois en telle abondance qu'il submergeait le marché. Les cartes tombaient alors dans un discrédit ruineux pour leurs détenteurs ; l'agiotage s'en mêlant, ceux qui possèdaient cent piastres de ces valeurs se trouvaient bien heureux de les échanger à vingt-cinq ou trente par cent de perte contre de la monnaie d'argent ou d'or et quelquefois contre ce qu'on appelait les ordonnances. Tout le commerce de banque du Canada se gouvernait sur l'arrivée des navires de France qui apportaient une fois par année les marchandises de consommations régulières et le peu de valeurs monétaires qu'on ne pouvait s'empêcher de nous expédier de France. Les cartons étaient devenus d'un usage tellement général, que du temps de M. de Meulles, on entreprit de les régulariser, au lieu de lancer dans la colonie les menus monnaies dont tout le monde avait besoin. Le conseil d'état de Sa Majesté redoutait l'usage que les Canadiens eussent pu faire des monnaies de cuivre ou d'argent dans leurs rapports avec les colonies anglaises. L'idée d'une monnaie de carte officielle lui souriait donc bien davantage puisque les commerçants d'Albany ou de Boston ne pouvaient sans grand risque l'accepter de nos gens. Le premier janvier 1684, on émit à Québec des billets d'ordonnances ainsi que des cartons qui représentaient les figures des monnaies de France. Ces jetons ou contre-marques devaient circuler jusqu'à l'arrivée des navires de France, vers l'automne de chaque année. Les marchands les portaient alors à l'intendant qui signait contre leur valeur des lettres de change ou traites payables par le trésorier de la marine du royaume. Si les lettres de change étaient honorées, ce qui n'arrivait pas toujours, les marchands déposaient le montant qu'elles réprésentaient chez leurs fournisseurs de France. Un pareil systême maintenait la circulation des cartes dans le Canada, éloignait les valeurs métalliques, ébranlait la confiance des habitants, et enrichissait les agioteurs. A plusieurs reprises, des particuliers tentèrent l'importation des pièces monnayées, mais outre que le pouvoir voyait ces opérations d'un mauvais œil, il y avait toujours le risque de la mer, par conséquent le haut prix des assurances, qui ne permettait pas à cette sorte de marchandise de se répandre dans la colonie sur un pied équitable. Les plus basses ordonnances étaient de six deniers.

Il en résultait une gêne complète dans les petits achats, et les marchands reprirent la coutume d'émettre des " bons " valant trois, quatre et cinq sous. Bientôt on s'aperçut que les lettres d'échange n'étaient payées en France que le printemps, et qu'on n'en acceptait guère au delà du montant des produits de la traite expédiée du Canada. Ce triste état de choses n'en eut pas moins son état curieux : des gens furent arrêtés et punis pour avoir contrefait ce papier si peu respecté. Parmi nous la valeur des cartes était en proportion du crédit dont jouissaient les traites. N'oublions pas que la création des ordonnances avait été faite pour payer les officiers et les soldats, et satisfaire aux autres charges de l'administration ; de plus, l'argent français ayant dans la colonie une valeur d'un quart à peu près de plus que dans le royaume, les papiers et les cartons qui le réprésentaient étaient dépréciés en conséquence ; ainsi la carte de un franc pouvait à peine être acceptée pour quinze sous. C'était bien pis lorsque sur un certain nombre de lettres de change le trésorier de la marine se voyait forcé de refuser celles qui se trouvaient en excès de la somme placée entre ses mains. Cet excédant était transformé en billets de caisse ou secondes ordonnances payables au porteur, mais seulement l'année suivante ; peu ou point de ces dernières valeurs retournaient dans la colonie. Par contre, les cartes d'abord, les ordonnances primitives ensuite, inspiraient une certaine confiance, et les cartes avant tout passaient de main en main de manière à rester dans le pays, ce qui trompa l'administration et lui fit croire qu'elle pouvait imprimer un supplément de ces valeurs aléatoires sans affecter le crédit général ; grave erreur dont la conséquence retomba sur les habitants, car dès l'instant où l'on s'aperçut que les monnaies de cartes augmentaient en nombre, il y eut une panique qui ramena leur importance au niveau du bas crédit de la colonie. Ceux qui avaient accepté pour un franc valant l'un de ces cartons, et qui en connaissaient la dépréciation avaient vendu le produit de leurs fermes à un prix qui ramenait le franc à quinze sous ; jusque-là tout était bien, mais quand le trésorier de la marine ne répondit plus à toutes les lettres d'échange et que de nouvelles cartes tombèrent sur le marché par surcroit d'embarras, l'habitant comprit que le franc se réduisait à huit sous peut-être moins, et qu'il fallait être prudent ; tout le commerce se trouva paralysé. La guerre des Iroquois surgissant en ce moment, compliqua la situation, si bien que les habitants se replièrent sur eux-mêmes et ne virent plus que d'un œil soupçonneux les opérations du gouvernement. Ce fut la seconde époque de l'industrie que l'on pourrait appeler nationale. Depuis une douzaine d'années le succès de la culture avait toujours été croissant ; un élan commercial se faisait sentir ; le bien-être qui en résultait amenait le luxe ou tout au moins quelque jouissance dans les habillements, mais à la vue d'un déficit qui effrayait les plus hardis on retourna vers les anciennes coutumes qui étaient de se pourvoir soi-même des étoffes fabriquées dans le pays. Les marchands sentirent le contre-coup de ce mouvement national. Leur position était néanmoins de celles qui se condamnent par elles-mêmes, et l'habitant resta vainqueur sur toute la ligne. Sans avoir créé de dettes nouvelles, le Canada ne valait plus rien pour les commerçants, puisque les colons suffisaient à leurs besoins, et sans presque rien tirer des magasins, vendaient le produit de leurs terres aux

quelques expéditeurs qui les transportaient aux Antilles. Restait donc pour les Français trafiquant en ce pays la traite du castor, constamment favorisée, et entretenue dans son abondance par les vastes contrées de l'ouest. C'est là que se portait ce que l'on pourrait appeler le capital français, et déjà il avait à lutter contre celui des Anglais, plus libéralement répandu et beaucoup mieux administré. La situation en était là au moment où les guerres, qui devaient durer si longtemps, allaient faire appel à toutes nos ressources, et placer sur nos épaules un fardeau énorme. Vers 1686 les industries locales produisaient déjà nombre d'ustensiles et d'outils dont la France nous avait toujours pourvus, sans compter les étoffes. Les commerçants se divisaient en deux sections bien distinctes : ceux qui trafiquaient chez les sauvages et ceux qui exploitaient la colonie proprement dite. Les premiers faisaient encore de belles affaires ; les autres étaient réduits à néant ; ainsi le voulait la situation. C'est alors que l'on proposa, pour la partie habitée du pays, un systême de magasin général ou magasin du roi dont la base était, après tout, le monopole et rien que le monopole. Les Français n'ont jamais pu sortir de cette idée étroite qui consiste à favoriser quelques individus au détriment d'une colonie. Pour eux comme pour les Anglais de la même époque, les "plantations" représentaient une source de revenus et l'on ne s'inquiétait pas de ce que pouvaient devenir des pays ainsi exploités. Chez nous la noblesse était pauvre : le roi ne l'aidait pas assez ; pour se mettre en état de la secourir, les autorités prodiguaient les congés de traite, ce qui constituait une opposition directe aux compagnies légalement reconnues. D'un autre côté, le commerce de détail souffrait des restrictions imposées par la déchéance des monnaies de carte aussi bien que par le développement des petites industries locales. Pour remédier à ce malaise il est à peine croyable que l'on ait songé à établir un monopole qui se proposait de payer les produits de la terre en marchandises et non pas en argent. Nous disons se proposait, car le projet ne fut pas exécuté à cette époque ; les guerres survinrent, et le peu de troupes que l'on nous envoya répandit de l'argent chez les cultivateurs. Ainsi se trouva résolue pour le moment une question qui embarrassait fort les administrateurs de la colonie.

Ce magasin du roi paraît avoir été établi vers 1690. A partir de ce moment, les espèces monnayées devinrent de plus en plus rares : tout se payait en marchandises. Le gouverneur se plaignait, en 1695, que le magasin du roi était six fois plus fort qu'aucun de ceux des marchands et que les marchandises prenaient la place de l'argent. On avait proposé de battre cent mille francs, d'un cours autorisé pour le Canada seulement, afin d'empêcher les espèces de retourner en France, mais ce projet resta en portefeuille. En 1694 le ministre alla plus loin : il fit une ordonnance qui réduisit la valeur de l'argent du Canada au taux du royaume. Frontenac répondit que c'était faire rentrer en France le peu qui restait ici et que le mince commerce de la colonie en recevrait une atteinte mortelle, et il ajouta : "Je ne comprends pas comment on m'impute le peu d'économie que l'on apporte dans les dépenses qui se font en ce pays, car pour celles où j'ai part je puis assurer que j'y prends garde de plus près que si l'argent sortait de ma bourse — et pour celles dont je n'ai aucune connaissance, il n'est pas juste de m'en rendre garant." Ceci reflète sur la conduite de l'intendant qui ordonnait bien

des dépenses dont le gouverneur n'avait pas le contrôle. Frontenac continue : " Je croirais que, dorénavant, ce serait plus avantageux de faire passer de l'argent comptant pour remplir nos fonds que de les envoyer en marchandises, parce que, outre qu'il est en quelque façon honteux et fort onéreux pour tous les autres marchands que le roi ait ici un magasin six fois plus fort qu'aucun des leurs, je ne sais si le profit qu'on retire de la vente des marchandises qu'on y débite est aussi grand qu'on l'espérait pour augmenter les fonds de nos dépenses extraordinaires et s'il ne cause pas des embrouillements et des confusions où personne ne voit goutte, et moi encore moins qu'un autre. " Enfin, dit-il, si l'on ne frappe une monnaie particulière qui n'ait cours qu'en ce pays " il se trouvera entièrement dénué d'argent, parce qu'on en transporte tous les ans en France, ce qui fait ici beaucoup de tort aux affaires. "

La guerre qui éclata en 1689 ne ruina point le commerce du Canada ; il était d'avance presque anéanti. L'Angleterre ne souffrit pas moins dans les années 1684-1694, puisqu'elle perdit au delà de quatre mille bâtiments estimés à sept cent cinquante millions de francs. Les grandes dépenses que Louis XIV avaient encourues pour soutenir la guerre le réduisait à fondre sa vaisselle d'or et d'argent. Les ordonnances du Canada cessèrent d'être honorées. Voyant que le crédit du roi baissait toujours et que les espèces manquaient plus que jamais, les habitants enfouirent les cartes à tel point que l'intendant n'eut plus bientôt la peine de signer des ordonnances ou des traites sur le trésor du royaume pour les racheter. Alors, s'aveuglant de plus en plus, les autorités émirent de nouvelles cartes, croyant tout de bon que ces papiers acquéraient une valeur réelle par le fait de la circulation. Cette démarche fut désastreuse. En 1702, il n'y avait au Canada ni or ni argent et les cartes n'inspiraient aucune confiance. En même temps la guerre recommençait. M. de Champigny, intendant, se donna tout le mal du monde pour faire rentrer ces cartes, mais comme on savait qu'il donnerait en échange des ordonnances ou autres papiers encore moins acceptables que les cartons, ceux-ci ne sortirent point de chez l'habitant, et pour payer les charges du service public on se remit à en faire de nouveaux, si bien qu'ils tombèrent tout-à-fait et qu'on ne voulut en recevoir sous aucun prétexte. Le commerce en fut entièrement dérangé. Quant aux habitants, ils attendirent avec patience des jours meilleurs.

Tout le fonds du commerce, en 1706, roulait sur six cent cinquante mille francs, avec une population de moins de dix-sept mille âmes, c'est-dire que l'argent était d'une rareté excessive, aussi les gens de la campagne vendaient-ils leurs denrées pour des cartes, sans exiger d'espèces sonnantes, et ils avaient grand soin de ne pas déclarer combien ils possèdaient de ces cartes, de peur d'en voir diminuer la valeur.

CHAPITRE VIII

1687-1700

Troupes arrivées de France. — Milices. — Projet de conquête. — Places fortifiées du Canada. — Déclaration de guerre. — Massacre de Lachine. — D'Iberville a la baie d'Hudson. — Incursions des Canadiens dans les colonies anglaises. — Phipps devant Québec. — Courses des Iroquois dans le gouvernement de Montréal. — Disette. — La paix en Europe. — Les Iroquois cessent les hostilités.

VERS le commencement de mai 1687 douze compagnies de troupes royales étaient arrivées à Québec, sur une escadre de six vaisseaux de second rang, commandée par M. d'Amblimont, ayant fait le trajet de la Rochelle en vingt-huit jours. Le chevalier de Vaudreuil était de la traversée. Vingt autres compagnies, au dire de La Hontan, se mirent en marche de Québec, sous les ordres de M. de Vaudreuil et arrivèrent, le 4 juin, au camp de l'île Sainte-Hélène, où les milices et les Sauvages se concentraient. En tout, on réunit deux mille hommes. Les troupes royales étaient au nombre de plus de trente compagnies dans le Bas-Canada, au moment où M. de Denonville se mettait ainsi en campagne. En 1692 il y en avait trente-cinq, qui furent réduites à vingt-huit compagnies. C'est donc avec à peu près dix-sept cents soldats que la guerre commençait.

L'armée partit de l'île le 10 juin (1687) et arriva le 1er juillet à Cataracoui. Nous avons dit ailleurs qu'elle intimida les Iroquois et les détacha quelque peu des Anglais, mais ce ne fut un triomphe ni pour la diplomatie ni pour les armes françaises. Les troupes du roi y gagnèrent de connaître la manière de voyager dans ce pays, en attendant l'occasion de combattre. Au retour de l'expédition de 1684 contre les Iroquois, les troupes régulières descendirent le fleuve en bateaux plats et, pour la première fois dit-on, sautèrent, à l'aide de ces embarcations, les cascades et les rapides situés au-dessus de Montréal. La Hontan se lamente très fort sur une telle manière de voyager. Il ajoute que les milices, montées sur leurs canots d'écorce se dispersèrent au gré d'un chacun, pour retourner vers le Bas-Canada — ce qu'il regarde comme de l'indiscipline au premier chef. Cet officier n'était pas au fait des allures des Canadiens : braves et actifs à l'heure du péril, nonchalants et débandés aussitôt que le signal du retour avait sonné. Le 27 octobre 1687, M. de Denonville écrivait au ministre :

" Nous ne pourrons, cette année, lever plus de quatre cents miliciens, sous peine de ruiner le pays[1] ; or, vous saurez que je ne puis me dispenser d'amener la milice, lors même que vous m'enverriez toutes les troupes que je demande, parce qu'elle est infiniment plus propre à ce genre de guerre. C'est pourquoi j'ai formé une compagnie de cent vingt hommes, sous les ordres de M. de Vaudreuil, et de quatre bons lieutenants natifs du pays. Ils coûteront six sols par jour. " A partir de cette époque, observe M. Rameau, on peut dire que la milice canadienne a constitué une partie essentielle, et quelque fois la partie capitale des forces dont le gouvernement français disposa dans l'Amérique du nord, jusques et y compris la glorieuse et terrible lutte de 1755-60.

M. de Callières, gouverneur de Montréal, s'était rendu compte de la situation du Canada. Il soumit à la cour un plan hardi, rien moins que la conquête de la Nouvelle-Angleterre. Avec deux mille hommes que l'on avait sous la main, (seize cents soldats et quatre cents miliciens) il voulait traverser en bateaux le lac Champlain, puis descendre l'Hudson, surprendre et ruiner Albany et New-York et nous débarrasser à la fois des Anglais et des Iroquois, car ceux-ci, privés du secours de leurs voisins, seraient rentrés dans une politique mesurée ou se seraient soumis sans résistance. Ce projet rappelait la proposition faite un quart de siècle auparavant par M. d'Avaugour. Si l'on songe aux coups de mains si fréquemment répétés des milices canadiennes contre les principales villes des colonies anglaises, durant les cinquante années qui suivirent 1688, il n'y a rien qui surprenne dans le projet de M. de Callières. Aussi, le ministère ne le desapprouva-t-il point — mais il voulut délibérer, surtout à cause de la dépense. Il fallait soixante et quinze mille livres et six cents soldats de renforts pour occuper le Bas-Canada. Louis XIV s'engageait (1688) dans une lutte contre l'Angleterre, qui venait de chasser les Stuarts ; le moment semblait bien choisi pour agir ; cependant sa principale attention se portait vers l'Europe ; l'Amérique ne lui inspirait qu'un intérêt passager. Une douzaine d'années plus tard, d'Iberville, à l'apogée de sa gloire, devait reprendre ce plan, le faire accepter — et il l'eut exécuté sans la mort qui le surprit dans sa marche sur New-York.

En 1688, sir Edmund Andros fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-York en remplacement de Dongan. Sur ces entrefaits, M. de Callières passa en France et persuada au roi que le moment d'agir était venu. La campagne de 1687 contre les Iroquois avait mis en défaveur M. de Denonville ; un nouveau gouverneur, homme de talent et de résolution devenait nécessaire ; on jeta les yeux sur M. de Frontenac.

Selon M. de Callières, Albany n'était défendu que par une enceinte de pieux non terrassée et un petit fort à quatre bastions, avec une garnison de cent cinquante soldats ; les habitants ne dépassaient pas trois cents. New-York renfermait quatre cents habitants, divisés en huit compagnies de milices ; le fort était en pierre et portait du canon. La Nouvelle-France ne pouvait sous ce rapport se comparer à sa rivale.

[1] Autant de bras enlevés à l'agriculture. Quatre cents hommes sous les armes, c'était plus, proportion gardée, que nous en avons appelé sous les drapeaux en 1812-15.

Québec n'était forte que par son assiette naturelle. D'après La Hontan : " La ville des Trois-Rivières (15 juin 1684) est une bicoque qui n'est fortifiée ni de pieux [1] ni de pierre. Les Algonquins, qui sont à présent des sauvages errants, sans demeure fixe, comme les Arabes, s'écartent peu des bords de cette rivière (le Saint-Maurice) où ils font de bonnes chasses de castors. Les Iroquois qui ont autrefois détruit les trois quarts de cette nation de ce côté-là, ont perdu l'envie d'y revenir depuis que les Français ont peuplé les pays qui sont plus avant sur le fleuve Saint-Laurent. Quand je donne le nom de bicoque à la ville des Trois-Rivières, j'entends son peu d'étendue et le petit nombre des ses habitants [2], car, d'ailleurs, elle est fort riche et bâtie magnifiquement. On m'a dit que les meilleurs soldats du pays étaient originaires de ce lieu-là... Le petit fort qui est situé au pied du saut, sur le bord du bassin de Chambly, n'a que de simples palissades... Les habitants qui demeurent aux environs, sont fort exposés aux courses des Iroquois en temps de guerre... M. le chevalier de Callières a débuté dans son gouvernement (de Montréal) par un dessein d'éclat : ça été de nous mettre à l'abri d'une nouvelle fortification. Si tôt donc qu'il fût installé, il ordonna aux habitants de cette ville, et des environs, d'aller dans la forêt couper des pieux de quinze pieds de longueur. Cet ordre fut applaudi, et on l'a exécuté cet hiver (1684-85) avec tant d'empressement que tous les pieux sont déjà ici (28 juin 1685). On doit les planter un de ces jours pour revêtir la ville de l'enceinte préméditée, et c'est à quoi l'on emploiera jusqu'à cinq ou six cents hommes... [3] Cette petite ville est ouverte, sans aucune fortification de pieux ni de pierres. Il serait aisé d'en faire un poste imprenable par l'avantage de la situation, quoique son terrain soit égal et sablonneux. Les petits vaisseaux sont contraints de s'arrêter au pied des maisons, en face de la ville, à cause des courants ; car à un demi-quart de lieue delà, on ne voit sur le fleuve que rapides, cascades, bouillons, etc. M. Perrot, gouverneur de la place, n'a que trois mille livres d'appointement ; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les sauvages il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps ; sachons lui en bon gré, monsieur, il est rare qu'un gouverneur ne s'enrichisse qu'aux dépens des bêtes. Il y a bailliage à Montréal, mais cette justice est gueuse ; l'herbe est ici trop courte et le pâturage manque ; une bonne mangerie de France engraisserait bien M. le baillif et ses officiers. La fortune n'est ici que pour les marchands, ceux-ci font bien leurs affaires, car les sauvages des grands lacs du Canada descendent, presque tous les ans, avec une quantité prodigieuse de castors qu'ils échangent pour des armes, des chaudières, des haches, des couteaux et mille autres marchandises sur lesquelles on gagne jusques à deux cents pour cent. Le gouverneur-général est fort exact à venir honorer de sa présence cette espèce de foire ; outre qu'il est le premier échangeur, ces sauvages lui font force présents qu'il reçoit plus volontiers que les placets ; ce sont des jours de récolte pour lui. Ce séjour me paraît assez agréable l'été, car on dit qu'il y pleut rarement en cette saison-là. "

[1] Le plan de l'ingénieur du roi, l'année suivante, montre une palissade très solide.
[2] Trente-six maisons en dedans de la palissade.
[3] Le droit de corvée inauguré par Frontenac une douzaine d'année auparavant et décrété, vers 1686, par le roi, soulevait les plaintes des habitants. Ce n'était pourtant que le début.

Le nombre des villages fortifiés, ou plutôt de ceux qui renfermaient des fortins en bois et quelques fois en pierre, était égal aux seigneuries, surtout dans le gouvernement de Montréal. On cite Chateauguay, Saint-Ours, Sorel, Saint-François du Lac, Contrecœur, Boucherville, Verchères, Longueuil, Laprairie, Lachesnaye, Repentigny, ayant des garnisons régulières, faibles il est vrai, mais qui pouvaient se renforcer au besoin des habitants et même des femmes, car il y a plus d'une mention de ces héroïnes faisant le coup de feu pour défendre leurs maisons.

Les puissances européennes, constamment alarmées par les avertissements de Guillaume d'Orange, stathouder ou chef des Provinces-Unies (Hollande) avaient vu avec surprise la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685) s'ajouter au bombardement de Gênes et à d'autres actes violents de Louis XIV. Le 9 juillet 1686 fut signalée la fameuse ligue dite d'Augsbourg, sous l'inspiration de la Hollande, et dans laquelle entrèrent la plupart des souverains de l'Europe, dans le dessein de forcer la France à respecter la paix de Nimègue. En même temps Jacques II, roi d'Angleterre, soutenu par Louis XIV, luttait contre une partie de son peuple, que Guillaume d'Orange (gendre de Jacques) soulevait à l'aide d'habiles intrigues. Guillaume traversa la Manche en 1688, chassa les Stuarts, prit le trône et se trouva face à face avec Louis XIV qui lui déclara la guerre, le 25 juin 1689.

Avant même que l'on eut appris la déclaration de guerre entre les deux couronnes, une armée de quatorze cents Iroquois fondit sur le Canada. Dans la nuit du 4 au 5 août, deux cents personnes furent égorgées à Lachine [1] avec des raffinements de cruautés inouïes. Un grand nombre de captifs, entraînés dans les cantons, y périrent au milieu des supplices. Le chevalier de Vaudreuil, qui commandait le fort Rolland, à Lachine, avait trop peu de soldats pour repousser l'ennemi et d'ailleurs le coups était porté avec un mystère et une précision irrésistibles. On accuse M. de Denonville d'avoir négligé les précautions que lui imposait la prudence, depuis plusieurs mois que les campagnes vivaient dans la cainte d'une attaque de ce genre. Quatre-vingts hommes, Français et Sauvages alliés, sous les ordres du lieutenant de la Robeyre, qui marchèrent peu après au secours de M. de Vaudreuil, tombèrent aux mains des Iroquois ; La Robeyre, blessé, fut amené pour subir les tortures que ces barbares infligeaient si souvent à leurs prisonniers, mais on se contenta de le retenir à la suite des guerriers comme esclave ; il fut délivré en 1694.

Lachine réduite en cendres, la bande infernale massacra une partie des habitants de Lachesnaye et brûla les maisons. Elle se répandit ensuite dans les paroisses et y commit les mêmes excès sur plusieurs points. Il n'y avait guère de résistance à opposer à un ennemi caché et adroit qui agissait par surprise sur une étendue de pays grand comme une province et coupée de forêts dont il se couvrait à volonté. Les Anglais ne firent aucun mouvement pour appuyer les Iroquois, ce qui porte à croire qu'ils ignoraient l'existence de la permission d'ouvrir les hostilités.

[1] Le 20 septembre 1687, neuf Français avaient été tués en ce lieu par les Iroquois, non loin du site de l'église Saint-Anne actuelle.

Toutefois, les premiers coups de cette nouvelle guerre entre les deux couronnes furent portés en Amérique. Juchereau de la Ferté, à la tête d'un parti de Canadiens, enleva le fort Savern à la baie d'Hudson. Pierre Le Moyne d'Iberville, qui commandait un navire dans ces parages depuis l'automne précédent, captura deux vaisseaux anglais, et par un prodige d'audace autant que d'adresse, deux de ses hommes s'emparèrent d'un autre bâtiment avec sa cargaison. D'Iberville se dirigea vers Québec sur l'une de ses prises, laissant Paul Le Moyne de Maricourt, son frère, à la tête des postes conquis.

Deux vaisseaux, commandés par M. de la Caffinière et sur l'un desquels se trouvait M. de Frontenac, étaient partis de la Rochelle, escortant un convoi marchand. Ils arrivèrent en Acadie au milieu de septembre (1689). Après quelques jours de repos, le gouverneur continua sa route vers le Canada, en compagnie de M. de Callières, et ramenant trois des quarante Iroquois envoyés aux galères par M. de Denonville ; les autres étaient morts en France. Le premier soin du gouverneur fut d'ordonner l'érection d'une palissade de quinze pieds de hauteur autour de la ville de Québec.

M. de la Caffinière alla croiser devant New-York, enleva plusieurs navires, et après le 10 décembre, ne recevant point de nouvelles des troupes du Canada qui devaient aller surprendre les établissements anglais, il fit voile pour la France, selon ses instructions. Durant l'hiver, les Abénaquis se jetèrent sur le fort Pemaquid, situé au bord de la mer, à mi-chemin, entre Pentagoët et Portland, l'enlevèrent, commirent des massacres dans les environs, puis se portant sur tout le rivage du Maine, y détruisirent une douzaine de postes, accompagnant leurs exploits d'horreurs qui rappelaient la tragédie récente de Lachine. L'épouvante se répondit au cœur de la Nouvelle-Angleterre.

Le capitaine Clément du Vuault de Valrennes[1] commandant de Cataracoui avait fait sauter une partie des fortifications de ce poste, sur l'ordre de M. de Denonville ; il arriva à Montréal au mois de novembre (1689) avec les quarante-cinq hommes de sa garnison.

Fontenac qui savait ce que valait son nom dans l'ouest, avertit La Durantaye, commandant à Michillimakinac, qu'il attendait le secours des Outaouais et des Hurons pour entreprendre une guerre digne d'eux et de la France. En même temps, il entamait des négociations avec les tribus iroquoises les moins favorables aux Anglais.

Loin de trembler devant les préparatifs de l'Angleterre et de ses colonies, les Canadiens voulureut porter leurs armes au centre de la contrée qui les menaçait. Trois expéditions furent résolues. La première se dirigea sur New-York. Les deux cents Canadiens et Sauvages qui la composaient étaient sous les ordres de Nicolas d'Ailleboust de Mantet et de Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, d'Iberville servait sous son frère. Après vingt-deux jours de marche, le 8 février (1690) par une tempête de neige, ils enfoncèrent à coups de haches les portes des quatre-vingts maisons de Schenectady (à dix-sept milles d'Albany) et firent main basse sur les habitants[2], moins une soixantaine de vieillards, femmes et enfants

[1] Sur le capitaine et le lieutenant de Valrennes, voir la *Revue Canadienne*, 1873, pages 939-40.

[2] Smith dit qu'il en périt soixante.

qui s'échappèrent et vingt-sept prisonniers. Ceux qui parvinrent à fuir furent presque tous gelés en route. L'autre expédition, composée de cinquante-deux Canadiens et Sauvages des Trois-Rivières, sous la direction de François Hertel, sieur de la Frenière, arriva, après une marche de deux mois, vers la fin de mars, devant Salmon-Falls, au bord de la mer, et la place fut emportée d'assaut. Comme à Schenectady, on réduisit les maisons en cendres. Les Canadiens opéraient leur retraite lorsque les Anglais les attaquèrent. Hertel se retourna sur un pont où ils s'étaient engagés, les chargea à l'arme blanche et en tua dix-huit. Le reste prit la fuite. Zacharie-François Hertel, sieur de la Frenière, fils de François ci-dessus, eut le genou brisé d'un coup de fusil. Deux autres enfants de Hertel l'accompagnaient, ainsi que deux de ses parents, dont l'un, fils de Jean Crevier, seigneur de Saint-François du Lac, reçut la mort en combattant. Un autre jeune homme, neveu de Hertel, fils de Nicolas Gatineau, était de l'expédition ; c'est lui qui porta à Québec la nouvelle du succès remporté. En troisième lieu, la bande commandée par M. de Portneuf, fils du baron de Bécancour, et le jeune Augustin Le Gardeur de Tilly de Courtemanche, formée de quarante Canadiens, et à laquelle se joignit en route Saint-Castin avec des troupes de l'Acadie et des Abénaquis, s'était dirigée de Québec (28 janvier 1690) vers Casco près de la mer. Le fort résista mais finit par succomber et on le rasa. Les Anglais comprirent que les meilleurs postes étaient menacés de destruction, tout comme le pays plat, et la terreur se répandit parmi eux de tous les côtés.

L'amiral Phipps, avec une frégate et deux corvettes, s'était porté au secours de Casco. Il arriva trop tard, mais le 20 mai, il se trouvait en vue de Port-Royal où commandait M. de Menneval, frère de M. de Portneuf, lequel fut obligé de se rendre faute de moyens de défense. Phipps attaqua et brûla ensuite Chédabouctou et alla ravager l'île Percée. En même temps, M. de Villebon, autre frère de M. de Portneuf, arrivait d'Europe sur un navire qui tomba au pouvoir des Anglais de Port-Royal, mais cet officier, resté libre, assembla les sauvages et reprit possession de l'Acadie ; bien plus, il captura le colonel Tyng, envoyé pour gouverner la province.

Quelques Abénaquis et Sokokis s'étaient arrêtés à Bécancour vers l'année 1680, invités probablement par la famille Robineau, qui possédait cette seigneurie. A la même époque, Jean Crevier, sieur de Saint-François, commençait le défrichement de sa seigneurie de Saint-François-du-Lac. En 1681, on comptait dans ce dernier lieu quinze habitants, parmi lesquels sept ménages, en tout trente-huit âmes. Depuis 1678, des Abénaquis y résidaient, et le missionnaire tenait un registre pour leur usage. Le fort du seigneur était sur une île de la rivière Saint-François. On y entretenait une forte garnison en 1690, selon un mémoire de M. de Catalogne. Le 22 septembre de cette année, les Iroquois surprirent le village et massacrèrent presque tous les habitants. M. Crevier, tué ou fait prisonnier, ne reparut plus. Une patrouille française qui se présenta pour secourir la place fut repoussée et ses officiers, Murat et de la Mothe, éprouvèrent le sort de Crevier. L'année suivante, les Iroquois reparurent et brûlèrent le fort et l'église.

Phipps avait conçu l'espoir de prendre Québec. Il parut devant la ville, le 16 octobre

(1690) au matin, avec une flotte imposante. Frontenac accourut de Montréal, entraînant sur ses pas les milices et les troupes régulières. Des palissades reliaient le palais de l'intendant à la haute ville et s'étendaient jusqu'au cap Diamant. Sur les quais on voyait des retranchements élevés à la hâte et quelques batteries destinées à jouer dans les intervalles des batteries supérieures. La population s'était mise à l'œuvre et des barricades se dressaient en face de toutes les issues. Aux premiers coups de canon partis de la basse ville, le pavillon de Phipps fut abattu ; des Canadiens allèrent l'enlever à la nage. Le 18, les Anglais firent mine de remonter jusqu'à Sillery, mais c'était pour masquer un débarquement à Beauport, où eut lieu une lutte acharnée. Charles LeMoyne de Longueuil commandait les Canadiens. Juchereau de Saint-Denis, seigneur de la paroisse, y eut un bras cassé en conduisant ses milices. Le lieutenant Alexandre-Samuel de Clermont et Joseph[1] Pezard de la Touche, fils du seigneur de Champlain, y furent tués. Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène mourut le 4 décembre des blessures reçues dans ce combat ; c'était le plus habile artilleur de la colonie ; son fils, Jean-Bte Le Moyne de Martigny, a brillé par ses services militaires. Le lendemain soir de l'attaque sur Beauport, Phipps, repoussé de partout, mit à la voile et disparut.

Trois navires de France qui étaient entrés dans le Saguenay pour éviter la flotte anglaise, arrivèrent au milieu des réjouissances de la victoire. Le 8 novembre il y eut deux mariages, célébrés pompeusement : celui de M. de Vaudreuil avec Louise-Elizabeth de Joybert, et celui de M. de Ramesay avec Marie-Charlotte Denys. Le 1er juillet suivant, Jean-Bte Le Moyne de Martigny épousa Elizabeth Guyon. Paul LeMoyne de Maricourt, revenu de la baie d'Hudson en octobre 1690, mais qui avait repris la mer en apprenant la présence de Phipps devant Québec, se maria, le 29 octobre 1691, avec Mlle Madeleine Dupont de Neuville. C'étaient quatre Canadiennes qui contractaient des alliances très honorables comme on le voit.

" Par suite de la guerre, écrit M. Garneau, les colonies furent en proie à une disette extrême. En Canada, l'on fut obligé de faire nourrir les troupes par les habitants. L'argent avait disparu, et il fallut émettre une monnaie de carte. Les denrées et les marchandises n'avaient plus de prix ; les munitions de guerre manquaient, et l'intendant fut obligé de faire fondre les gouttières des maisons et les poids de plomb pour faire des balles. On avait perdu aussi un grande nombre d'hommes. La Nouvelle-Angleterre ne souffrit pas moins de la famine. Son commerce était presque anéanti, et l'océan était infesté de corsaires ; les seuls armateurs de Saint-Malo prirent seize navires de Boston. Ses campagnes étaient en friche et les paysans furent obligés de se réfugier dans les villes pour échapper au fer des sauvages et trouver des vivres. Pendant l'hiver, les Abénaquis dévastèrent plus de cinquante lieues de pays et détruisirent la petite ville d'York de fond en comble. "

L'hiver de 1690-91 des partis de Canadiens et de Sauvages ravagèrent les côtes de Boston. A peine les semences étaient-elles commencées, au printemps de 1691, que les

[1] Au recensement de 1666 il est nommè "Jacques" ; à celui de 1631 "Daniel"

Iroquois se répandirent partout dans le gouvernement de Montréal. Saint-Ours et Contrecœur furent incendiés. Le sieur de Bourchemin qui commandait au fort de Contrecœur, n'avait avec lui que sept soldats et sept habitants ; l'ennemi enleva presque sous ses yeux des filles et des garçons qui gardaient les troupeaux. Les patrouilles ne parvenaient presque jamais à rencontrer les maraudeurs qui s'esquivaient dans les bois ou volaient sur l'eau avec leurs légers canots d'écorce. Dans un combat qui eût lieu à Repentigny le 7 juin périrent François Le Moyne de Bienville, Charles Barbier, Gilles Chauvin, Claude Ducharme, habitants, et Laurent Chartier et Goulétrez, soldats. Le mémoire de M. de Catalogne, témoin oculaire, porte : " L'été de 1691, on ne pouvait ensemencer les terres à cause des ennemis ; le pain était rare et cher, quoique l'on avait pris la précaution de faire venir quantité de farine de France, que l'on envoyait en barque de Québec à Montréal ; et pendant l'été le vent était si peu fréquent que les barques demeuraient un mois et six semaines en chemin, ce qui obligeait d'envoyer de gros convois au devant. "

Le colonel Pierre Schuyler, commandant à Albany, se plaça à la tête de quatre cents hommes, tant Anglais que sauvages et marcha sur Laprairie. Avant qu'il n'y fut arrivé, M. de Callières, gouverneur de Montréal, eut connaisance de ses mouvements et fit camper huit cents hommes en ce lieu, tandis qu'un détachement de trois cents autres Canadiens, soldats et sauvages, sous le capitaine de Valrennes, allaient barrer la route dans la direction de Chambly. Néanmoins, Schuyler passa inaperçu et, dans la nuit du 10 août, tomba sur le camp de Laprairie fort mal gardé, y tua dix-huit Français et Canadiens, puis battit en retraite en s'apercevant que ses forces étaient inférieures à celles qu'il attaquait. Voici les noms connus des morts de notre côté : Saint-Cirq et Dosta, capitaines, Domergue, lieutenant, Pierre Cabassier, sergent, Louis Ducharme, Nicolas Barbier, François Cibardin, Pinguet de Montigny et Jean LeBer Duchesne [1], habitants. Après s'être reconnus, les Français envoyèrent M. de la Chassagne avec un gros détachement, à la poursuite de Schuyler, mais celui-ci échappa jusqu'au moment où il rencontra M. de Valrennes qui lui fit subir une défaite, lui tuant quatre-vingt dix hommes et le forçant à disparaître de la contrée. Les Français perdirent trente-sept hommes. La nouvelle de cet événement, dit M. de Catalogne, fut portée aux Trois-Rivières par des messagers qui trouvèrent M. de Frontenac et M. de Vaudreuil [2] aux Trois-Rivières, qui étaient au bal. La lettre lue, la consternation fut générale qui fit cesser toute réjouissance... Dès le lendemain, M. de Frontenac fit partir M. de Vaudreuil avec cent voyageurs qui devaient partir pour les Outaouais, qui rencontra en chemin les porteurs des lettres de M. de Callières... qui dispensait M. de Vaudreuil de courir après l'ennemi ; ainsi il fit sa route pour le Montréal, où il arriva à la fin d'août, et les voyageurs se disposèrent à partir pour les Outaouais, auxquels on donna une escorte de cinquante soldats, commandée pas M. de Louvigny qui allait commander à Missilimakinac." Une embuscade d'Iroquois était

[1] Il avait pris part à l'expédition de Schenectady.

[2] Au commencement de juin, il était à Repentigny.

dressée aux chutes des Chats, sur la rivière Ottawa, mais après avoir perdu douze hommes en ce lieu, les ennemis se retirèrent. Les soldats reprirent le chemin de Montréal.

L'été de 1691 s'écoulait au milieu de ses luttes. Il y eut des rencontres sanglantes dans presque toutes les paroisses du gouvernement de Montréal. L'hiver suivant, les Français, les Canadiens et les Sauvages allèrent en course dans les cantons iroquois les plus hostiles. L'année 1692 vit se répéter autour, de Montréal et jusqu'aux portes des Trois-Rivières, les coups des Iroquois. Toute tentative de culture entraînait danger de mort. Les maisons de campagne n'étaient plus en sureté. Bien qu'il fût arrivé des troupes de France durant les dernières années et que grâces à elles l'on eut sous la main vingt-huit compagnies bien organisées, outre les habitants, tous très aguerris, la situation n'était point supportable, car la disette redoublait et l'on ne vivait dans les habitations situées au dessus du lac Saint-Pierre que des vivres apportées de Québec, parfois de France.

Le fort de Cataracoui était toujours abandonné. En 1692 le gouverneur-général y envoya le capitaine de ses gardes, Michel LeNeuf de la Vallière, qui répara la brêche faite par M. de Valrennes en 1689 et se mit en rapport avec les Iroquois. Cette nation était divisée ; les uns tenaient pour les Anglais, les autres pour les Français. Le sieur Nicolas d'Ailleboust de Mentet[1], voulant intimider les Agniers, construisit un retranchement de pieux au lac Saint-Sacrement, mais cette démonstration déplut à un grand nombre d'Iroquois et il fallut se retirer. Un parti, commandé par René Le Gardeur de Beauvais[2], surveillait le lac Champlain. Sur l'Ottawa, principalement au lac des Deux-Montagnes, Duluth dirigeait des patrouilles. Un corps volant de deux cents soldats protégeait les environs de l'île Jésus et Lachesnaye. Au-dessus de Repentigny se tenait un brigantin armé. Malgré ces précautions, des bandes de vingt à trente Iroquois pénétrèrent jusqu'à Montréal d'où M. de Crisassy les éloigna par une marche hardie ; d'autres tombèrent sur Lachesnaye et commirent quelques dégats ; deux habitants, du nom de Jean Besset et Joseph Dumay, furent scalpés à Saint-Lambert ; un détachement, descendu par la rivière Yamaska, enleva deux familles près des Trois-Rivières et trois ou quatre jeunes gens à la rivière du Loup ; François Hertel se mit à sa poursuite, ce qui fut cause que les Iroquois, se voyant obligés de fuir, brûlèrent plusieurs de leurs prisonniers.

L'année 1693 fut plus tranquille. Vers la fin de l'automne, les habitants de Lachesnaye résolurent d'aller hiverner sur leurs terres. Bientôt après, les ennemis les surprirent la nuit et les amenèrent tous captifs, à l'exception de ceux qui furent tués en combattant. La chasse était abondante au lac Saint-François ; les Iroquois y avaient établi un fort campement l'hiver de 1693-94 ; François Chorel d'Orvilliers et Berthelot de Beaucour les surprirent le sabre à la main et en firent un massacre général. Au temps des récoltes (1694) un fort parti iroquois descendit le Richelieu et entra dans les terres pour surprendre Boucherville, mais le capitaine de la Durantaye l'atteignit avant qu'il n'eut fait le coup et le dispersa ; il y eut deux

[1] En 1694, il épousa Françoise Denys de la Ronde.
[2] En 1694, il épousa Marie-Barbe de Saint-Ours.

Canadiens tués dans cette rencontre. D'Iberville[1], qui avait été fait capitaine de frégate, arriva de France à Québec (1694) avec deux navires de guerre convoyant une grosse flotte marchande ; de là il se rendit à la baie d'Hudson et enleva le fort Nelson, où fut tué son frère, Louis LeMoyne de Chateauguay. En même temps, le marquis de Nesmond devait se rendre avec une escadre devant Boston ; M. de Frontenac, à la tête de quinze cents hommes, se préparait à le rejoindre par la route de Pentagoët ; M. de Vaudreuil partit de Montréal avec des troupes, mais rendu à Sorel, il apprit que l'expédition n'aurait pas lieu parce que M. de Nesmond n'arrivait pas et que les gens de Boston s'était mis en état de défense. Cette année on construisit une redoute au cap Diamant, Québec, un fort au château Saint-Louis et les portes Saint-Louis et Saint-Jean.

Il n'y eut pas d'incursion iroquoise dans le Bas-Canada, l'année 1695. En revanche, des troupes et des milices commandées par MM. de Louvigny, de Repentigny et de Catalogne surprirent les chasseurs de cette nation aux environs de Cataracoui et leur infligèrent une défaite propre à les faire réfléchir. A cette époque, les Onnontagués se montraient les plus dangereux ennemis des Français et des Canadiens. M. de Frontenac résolut de les réduire ; il assembla toutes ses forces, à peu près trois mille hommes, et partit, accompagné de MM. de Callières, Vaudreuil et Louvigny pour ravager le canton de ce peuple. L'armée entra (juillet 1696) dans la rivière qui porte leur nom, mais elle ne trouva partout que des ruines : chaque famille avait incendié sa cabane et s'était réfugiée dans les bois. En repassant à Cataracoui, M. de Frontenac y laissa M. de Louvigny pour commander. Les Onnontagués, humiliés, mais non terrassés, reçurent des secours des Anglais et des tribus sauvages ; il reparurent immédiatement aux alentours des paroisses du Bas-Canada. Cinq ou six des captifs qu'ils traînaient dans ces courses parvinrent à s'évader et à rentrer à Montréal. La disette était générale dans la colonie, aussi la flotte de M. des Ursins qui arriva à Québec l'été de 1697 y fut-elle reçue avec joie. Le dernier coup de la guerre devait être porté par les Abénaquis de Saint-François, qui massacrèrent la garnison de Guarfil, petit fort situé près de Boston. Au printemps de 1698, on apprit la nouvelle de la paix de Ryswick. Les Iroquois voulurent cependant continuer la guerre, mais deux ou trois de leurs principaux chefs étant mort sur ces entrefaites, il envoyèrent des délégués à Montréal ; les négociations traînaient en longueur lorsque, au mois de novembre 1698, M. de Frontenac mourut. Aussitôt, M. de Callières, dont le frère avait été l'un des plénipotentiaires au traité de Ryswick et qui comptait sur cette protection, dépêcha secrètement de Montréal en France Augustin Le Gardeur de Courtemanche, par voie d'Albany et New-York. De leur côté MM. de Champigny et de Vaudreuil, qui aspiraient à la charge de gouverneur-général, firent partir de Québec Charles-Joseph Amyot, sieur Vincelot, par voie de Pentagoët, porteur de lettres en leur faveur. On peut imaginer la surprise des deux Canadiens se rencontrant à Paris, chez le ministre. Courtemanche avait devancé Vincelot de quelques heures, et le roi s'était prononcé pour M. de Callières.

[1] Marié à Québec, le 8 octobre 1693, avec M.-Thérèse, fille de François Pollet de la Combe-Pocatière, capitaine au régiment de Carignan.

CHAPITRE IX

1682–1715

LE PAYS DES SIOUX. — LE NORD-OUEST. — LA BAIE D'HUDSON. — COMMERCE DES LACS. — FONDATION DU DETROIT. — GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. — INCURSIONS DES CANADIENS DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET À TERRENEUVE.

LA tendance des explorateurs était toujours de se porter vers le Mississipi ; c'est ce qui explique pourquoi la chaîne de lacs et de rivières qui commence à l'ouest du lac Supérieur pour finir à cinq cents lieues plus loin, aux Montagnes-Rocheuses, fut si longtemps négligée. En 1682, tandis que La Salle descendait le Mississipi jusqu'à la mer, Nicolas Perrot parcourait le pays des Sioux. L'année suivante, Du Luth de la Tourette eut mission de se rendre à Michillimakinac pour inviter les Sauvages du nord du lac Supérieur à cesser leur trafic avec les Anglais de la baie d'Hudson. Il établit (1684) un poste ou fort, appelé de son nom la Tourette, au nord du lac Nipigon, et que les Français conservèrent même après le traité d'Utrecht (1713) bien qu'il fut situé dans la zone cédée à l'Angleterre, car il était au delà de la hauteur des terres, à cent milles seulement du fort anglais nommé Albany.

Dans son mémoire sur les évènements de cette époque, M. de Catalogne dit que peu de jours après l'arrivée de M. de Denonville (1685) ce gouverneur reçut des lettres de Michillimakinac ; “ entre autres, M. de la Durantaye lui mandait que trois Français avaient eu la curiosité de connaître les routes de la baie d'Hudson, où ils furent rendre visite aux Anglais qui y faisaient le commerce. Les Anglais les reçurent gracieusement pendant quelques jours. Ayant pris congé d'eux, ils se retiraient le long de la mer. Le troisième jour, comme ils se reposaient, ayant laissé leur canot échoué, ne se doutant point de la marée, lorsque le canot fut en flotte un petit vent de terre le poussa au large sans qu'ils s'en aperçussent. Ainsi, ils se trouvèrent dégradés, ce qui les détermina à retourner par terre chez les Anglais. Il y avait des Anglais sur leur route qui chassaient. Lorsqu'ils aperçurent ces trois Français, ils en furent donner avis au commandant, qui les soupçonna de mauvais dessein et les fit arrêter,

desquels il en envoya deux à l'île Charleston, à dix lieues au large, et garda le sieur Péré au fort. " Les deux, retenus dans l'île, s'échappèrent et, parvenus à Michillimakinac, firent leur rapport à la Durantaye qui en informa le gouverneur-général comme il vient d'être dit. A la suite de cette aventure eut lieu l'expédition du chevalier de Troyes contre la baie d'Hudson (1686) dont formaient partie M. de Catalogne et Robutel de Lanoue. Le sieur Péré, envoyé en Angleterre, revint au Canada (1686) ; au mois de juin 1687, c'est lui qui enleva les Iroquois de Cataracoui dont on fit des forçats sur les galères de Marseille ; en septembre, même année, M. de Denonville le délégua vers le gouverneur Dongan, à Albany, Etat de New-York. Il y avait alors plus de vingt ans qu'il parcourait la Nouvelle-France en tous sens, pour la découverte des mines et le développement de la traite.

Rien n'est plus propre que les cartes du temps pour nous éclairer sur la marche des connaissances géographiques. Franquelin en a tracé une (1688) dont les renseignements sont précieux. Au lac Buade, situé au nord-ouest du fond du lac Supérieur, elle indique la source de la branche principale du Mississipi, puis une autre rivière (rivière Rouge du Nord, qui traverse le Manitoba) qui se jette dans un lac dit des Assineboels ; de ce dernier lac sort un autre cours d'eau qui tombe dans la baie d'Hudson. Un coup d'œil sur nos cartes modernes montre que tout ceci est exact, sauf que le lac des Assiniboels est le même que le lac Winnipeg. Au nord du lac Nipigon se trouve le fort Latourette. La carte de Louis Jolliet, même année, trace aussi la rivière qui va du lac des Assineboels à la baie d'Hudson.

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrivait que le frère de Duluth était revenu récemment du lac des Allenemipignons (Nipigon) ou Sainte-Anne, et qu'il y avait rencontré quinze cents Sauvages réunis pour la traite. Comme il n'était pas pourvu de marchandises en assez grande quantité pour satisfaire tant de chasseurs, ces pauvres gens regrettèrent peut-être d'avoir suivi les conseils des Français en s'écartant des postes anglais de la rivière Bourbon. Ils faisaient un sombre tableau des difficultés de la route, le long de laquelle ils avaient failli mourir de faim. Au delà de leur pays, disaient-ils, il existait une multitude de peuples sans rapports avec les blancs. Plusieurs cartes, dressées de 1690 à 1715, indiquent le lac des Bois, le lac Winnipeg, les rivières Rouge[1] et Nelson, mais les noms manquent, ce qui fait voir que ceux-ci ne furent imposés ou connus que plus tard. Les cartes de Guillaume Delisle (1700-1710) montrent le poste dit des Trois-Rivières et, un peu plus au sud, une rivière appelée des Assiniboils, qui doit être la Kaministiquia ; encore plus au sud-ouest se voit la rivière marquée : des Groselières, laquelle tenait vraisemblablement son nom de Médard Chouart, sieur des Groseilliers ; on la nomme à présent rivière au Pigeon et rivière de l'Arc ; c'est là que se faisait le Grand-Portage[2] pour atteindre le lac la Pluie, lorsque l'on voulait éviter les rapides de la Kaministiquia. D'après les mêmes cartes, le lac Almepigon est entouré de cabanes, nord, est et sud ; le lac des Assénipoils communique, par la rivière de Bourbon, avec la baie

[1] Une carte de 1700 appelle la rivière Rouge " Rivière de la Sablonnière ". — Harrisse : *Cartographie*, 215.

[2] La *Bibliothèque Canadienne* de M. Bibaud (1826, p. 37) raconte le fait suivant : " M. P. de Rocheblave, parti du Grand-Portage, sur le lac Supérieur, le 14 août 1820, dans un canot d'écorce, arriva à Montréal le 24 du même mois. Si cette route est, en raison des détours, de six cents lieues, la marche du canot a été de soixante lieues par jour."

d'Hudson, ce qui est correct puisque ce lac est celui de Winnipeg ; du poste des Trois-Rivières jusqu'au lac, il n'y a pas de chemin de tracé, comme on en voit ailleurs sur les mêmes cartes. A l'ouest du lac est le pays non visité ; il y a l'indication d'un bout de rivière " dont le commencement et la fin ne sont pas connus " ; ce doit être la rivière Rouge, peut-être la rivière des Assiniboines qui, on le sait, tombe dans la Rouge vis-à-vis Saint-Boniface.

A la fin du dix-septième siècle, le champ des découvertes vers l'ouest s'était donc étendu considérablement. Il n'est pas hors de propos de citer ici un fragment du sermon prêché le 6 janvier 1685, devant la cour, par Fenélon, et dans lequel se lit la phrase célèbre : l'homme s'agite, mais Dieu le mène. " Que vois-je depuis deux siècles ? Des régions immenses s'ouvrent tout-à-coup ; un nouveau monde inconnu à l'ancien et plus grand que lui. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orage, ne cesse pas d'y porter des fruits. " L'année même où le grand évêque prononçait ces paroles mémorables, naissait La Vérenderie, découvreur et fondateur du nord-ouest canadien.

De 1680 à 1715, les Français et les Canadiens furent nombreux sur les lacs ; c'était le beau temps des coureurs de bois. Qui nous dira jamais les scènes qui s'y déroulèrent et le singulier spectacle que devaient présenter ces rencontres des races de l'Europe avec les peuples du centre de l'Amérique ! Nicolas Perrot et La Hontan nous en fournissent une idée. Guerre des Iroquois, crises du commerce des fourrures, diplomatie des Anglais et des Français, propagande religieuse, passion des découvertes, conflits qui surgissaient entre les peuplades sauvages — tout cela mettait en jeu l'habileté des hommes intrépides, la plupart oubliés aujourd'hui, dont l'Histoire et la Poésie pourraient faire revivre les hauts faits, à l'instar des personnages légendaires que l'imagination des écrivains du vieux monde a tant de fois célébrés.

Le pays des Sioux semblait être, en raison de la facilité de son abord, la porte des régions de la " mer de l'ouest " autrement dit le Pacifique. Au printemps de l'année 1700, d'Iberville étant à la Louisiane, donna ordre à Pierre Le Sueur, son parent, d'aller, avec vingt hommes, fonder un établissement sur le Missouri et prendre possession des mines de cuivre que ce même Le Sueur disait y avoir trouvées dans une précédente exploration partie probablement du Canada. Après avoir passé les chutes Saint-Antoine, être entré dans la rivière Saint-Pierre et fait quarante lieues de route, Le Sueur rencontra la rivière Verte, ainsi appelée parce que les terres mêlées au minerai de cuivre y prennent une couleur verte très visible. Le voyage avait duré de la fin d'avril à la fin de septembre. Au printemps, la mine rendit des échantillons superbes, mais Le Sueur (il a laissé une carte) dut se borner à ces trouvailles, faute de moyens pour commencer une exploitation en règle. Comme les Espagnols et comme La Salle, plusieurs Français se mettaient à la recherche des mines dans l'espérance d'acquérir une prompte fortune.

Par cette note brève et toute militaire, M. de Catalogne expose le résultat de la paix générale (1697-1701) : " Les habitants qui, depuis longtemps avaient abandonné leurs champs, les reprirent ; chacun travailla à se bâtir dessus ; et les terres dont les héritiers avaient été tués furent remises aux domaines des seigneurs, qui les concédèrent à d'autres. "

Lamothe-Cadillac, qui s'était marié à Québec avec une Canadienne de la famille Guyon ou Dion-Dubuisson, paraît avoir été le premier à saisir les avantages que la paix de Ryswick offrait au commerce du côté de l'ouest[1]. Il obtint (1699) la permission de rétablir le poste du Détroit, et chose assez remarquable, la même année, un Anglais, Robert Livingston, proposa à son gouvernement de prendre possession du lieu, et d'y envoyer trois ou quatre cents Iroquois sous la conduite de deux cents blancs. Livingston voulait créer des coureurs de bois anglais, dans l'espoir de tenir tête à ceux des Français. C'était rêver l'impossible : on ne fait pas de coureurs de bois avec les éléments dont disposaient nos voisins. Rien dans le caractère anglais ou hollandais ne prépare un enfant à ce genre de vie, pour lequel nous sommes en quelque sorte formés, à cause de l'éducation sociale, l'humeur enjouée de la race et la surprenante facilité que nous avons d'apprendre les langues étrangères. D'ailleurs, le projet de Livingston roulait entièrement sur la traite des fourrures. Lamothe-Cadillac voulait à la fois fonder une colonie agricole, y appeler le trafic des grands lacs et le retenir dans la main de ses compatriotes. Il songeait à être seigneur à la façon des concessionnaires de l'Acadie. Débarqué à Québec le 8 mars 1701, au retour d'un voyage en France, ce gentilhomme enrôla des cultivateurs à la côte de Beaupré (le pays de sa femme) et des artisans dans les villes. Cinquante volontaires consentirent à le suivre de cette manière ; de plus, cinquante hommes qui se proposaient de faire le commerce ; le père Vaillant, missionnaire jésuite destiné aux sauvages, le père de Lhale, récollet, curé des colons, le capitaine Alphonse de Tonty, les lieutenants Duguay de Boisbrillant et Chacornade, et un autre officier : François Durocher de Marzac, fils de Jacob Marsac de Lobstrom. L'expédition partit de Lachine le 5 juin, remonta la rivière Ottawa, traversa le lac Nipissing, descendit la rivière des Français et s'arrêta au Détroit le 24 juillet, où fut commencé de suite le fort Pontchartrain. Les Iroquois, travaillés par les Anglais, protestèrent auprès de M. de Callières contre cette occupation.

En 1702 s'ouvrit la guerre dite de la succession d'Espagne, qui devait durer onze ans. Des troupes furent aussitôt concentrées à Lachine pour prévenir les attaques des Iroquois. Le marquis de Crisassy commandait à Québec ; l'ingénieur Levasseur fortifia cette place sous sa direction et leva les plans de tous les forts. M. de Catalogne construisit un fort à Bécancour et fit l'enceinte des Trois-Rivières. Comme d'habitude, les Français entrèrent les premiers en campagne. Le Neuf de Beaubassin, lieutenant dans les troupes, se plaça à la tête de quelques hommes, assembla les Abénaquis (1703), ravagea les côtes du Maine jusqu'aux portes de Boston et tua environ trois cents hommes. L'excès des maux réveilla l'énergie des Anglais, et vers l'automne ils massacrèrent un grand nombre d'Abénaquis ;

[1] En 1697, il commandait à Michillimakinac.

cette nation demanda du secours à M. de Vaudreuil qui venait de succéder à M. de Callières (décédé le 26 mai 1703) et Jean-Baptiste Hertel de Rouville, lieutenant réformé, reçut ordre de partir avec cent cinquante hommes pour soutenir les sauvages alliés. Hertel avait avec lui quatre de ses frères ; il traversa les Alléghanys à la raquette, tomba, dans la dernière nuit de février (1704) sur la petite ville de Deerfield, la réduisit en cendre, tua tous ceux qui lui opposèrent de la résistance et amena le reste prisonnier. Les Abénaquis, incapables désormais de se maintenir seuls dans leur pays, acceptèrent l'invitation de s'établir à Bécancour et d'y renforcer la bourgade déjà formée par leurs compatriotes.

Un nommé Lagrange, dressé à l'école de d'Iberville, partit de Québec à la tête de cent Canadiens, entra dans le port de Bonnavista, à Terreneuve, coula une petite frégate, brula deux flûtes, s'empara d'une frégate de vingt-quatre pièces de canon et remit à la voile avant que la garnison du fort n'eut eu le temps de s'opposer à son dessein. Lagrange reçut du roi une commission dans la marine et il continua de se distinguer. Du côté de l'Acadie, les Anglais ne furent pas plus heureux cette année, car la défense de Port-Royal (juillet 1704) par M. de Brouillan leur ôta tout espoir de contenir les corsaires français et d'imposer aux Acadiens une neutralité avantageuse aux deux nations. Sur mer, le chevalier de Meaupou, qui commandait la *Seine*, rencontra à la fin de l'automne quatre navires de guerre et leur livra bataille, mais après dix heures de lutte il dut se rendre ; Mgr de Saint-Valier, passager sur la *Seine*, fut amené en Angleterre où il resta huit ans. Peu de jours après la capture de ce bâtiment, Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay, lieutenant de l'amirauté, embarqua, à Québec, cent Canadiens, y compris douze officiers, commandés par Berthelot de Beaucour, et les conduisit à Terreneuve où M. de Subercasse se trouva de cette manière à la tête de quatre cent cinquante hommes lesquels, du 15 janvier (1705) jusqu'au printemps, s'emparèrent de tous les postes de l'île. Un seul officier, l'enseigne Deleau, neveu de Subercasse, périt dans cette brillante campagne. Jacques Testard de Montigny, François Picoté de Bellestre, Michel Godefroy de Lintot, Etienne de Villedonné, Gédéon de Catalogne, tous officiers canadiens, s'y distinguèrent, ainsi que M. Pastour de Castebelle, ancien gouverneur de Plaisance.

La première démarche des Anglais du Massachusetts en apprenant ces désastres fut d'envoyer à Québec M. Livingston pour conclure un traité de neutralité entre les colonies relevant des deux couronnes. Le colonel Vetch, en remontant le fleuve, eut le soin de prendre des sondages, mais ce fait ne transpira que l'année suivante, au moment où Louis XIV allait consentir aux arrangements proposés par Vetch et Livingston. On comprit alors à quoi avait servi le séjour dans le Bas-Canada du jeune Dudley et sa suite, et pourquoi, sous prétexte de chasse et de pêche, ils avaient parcouru le pays en tout sens. Charlevoix, qui arriva cette année, raconte que tout le monde comprenait ce manège, excepté M. de Vaudreuil.

La compagnie formée à Québec pour la fondation du Détroit désapprouva certains agissements de Lamothe-Cadillac. Celui-ci descendit à Montréal, en 1704, et fut arrêté

On lui reprochait surtout d'avoir abusé de son autorité militaire[1]. Acquitté le 15 juin 1705, il en appela au ministre, et après avoir comparu de nouveau, à Québec, on lui permit de retourner à son poste, mais il attendit des instructions de la cour avant que de se mettre en route. Tonty commandait au Détroit ; l'été de 1705 il fut remplacé par le sieur de Bourmont ; le 25 septembre de la même année M. de Laforêt devenait son lieutenant. La situation de la nouvelle colonie n'était pas rassurante. Géographiquement, ce lieu était la clef des lacs ; plus les Français s'y fortifiaient plus les Anglais s'ingéniaient à en détourner les tribus sauvages. En 1704, quelques-unes de celles-ci avaient comploté de brûler l'établissement. Tonty ordonna au sieur Bissot de Vincennes de frapper un coup sur les Outaouais, principaux instruments du complot et qui, depuis que Nicolas Perrot n'était plus là pour les contenir, se montraient très remuants. Cet acte de rigueur eut l'effet de reculer le danger, mais non de le supprimer. Par malheur, au lieu d'entourer le poste de colons et de militaires capables de se défendre, le gouvernement l'abandonnait à ses propres ressources. Selon l'habitude adoptée de longue date, du moment où quelqu'un de courageux et d'entreprenant avait planté en un certain endroit des palissades et bâti une habitation, le pouvoir pensait que tout était pour le mieux. Dans un temps ordinaire ceci eut pu suffire, mais en présence de l'opposition des Anglais une assistance intelligente et soutenue devenait nécessaire. On ne le comprit pas. M. de Vaudreuil lui-même fut du nombre de ceux qui se bornèrent à encourager l'idée de la traite sans vouloir développer cette colonie lointaine. En un sens, il avait raison, car le trésor était pauvre et nous étions en train, dès ce moment, de diriger plus de familles canadiennes vers l'ouest qu'il n'en était venu de France pour fonder le Canada. Toutefois, quant à occuper les grands lacs, il fallait en prendre les moyens ou ne pas s'en mêler.

La guerre en Europe amenait la guerre en Amérique. Voyant donc que les Outaouais secondaient les colonies anglaises dans les hostilités entre les Français et les Anglais, Lamothe-Cadillac, remis à la tête du Détroit en 1706, appela les Miamis, ennemis jurés des Outaouais. Cette démarche compliqua la situation : les Miamis étaient peu sympathiques aux Français. Dans une échauffourée, les Outaouais tuèrent le père de Lhale. Les Miamis devinrent incontrolables ; Lamothe-Cadillac les renconta et les battit.

L'une des premières terres concédées au Détroit le fut en faveur de François Fafard dit Delorme, d'après le système seigneurial du Bas-Canada. Lamothe-Cadillac avait le privilége de la traite des fourrures, le droit de distribuer des terres en censive et d'agir à cet égard comme gouverneur-général. Toute l'administration de cette nouvelle colonie était calquée sur ce qui s'était passé à Québec et aux Trois-Rivières dans le cours des soixante dernières années. Montréal, situé comme en dehors de la Nouvelle-France, paraît n'avoir contribué en rien au premier mouvement dirigé vers le Détroit. C'est de la côte de Beaupré,

[1] M. de Catalogne dit : " M. Lamothe-Cadillac, qui s'était brouillé avec M. de Vaudreuil, passait par Cataracoui, où commandait M. de La Corne, il y fut reçu avec le salut du canon, ce qui étant venu à la connaissance de M. de Vaudreuil, il envoya M. de Tonty pour relever M. de La Corne. " .

de Québec et des Trois-Rivières que partirent les hommes dont il se fit accompagner. Les plus anciens noms connus, à part ceux déjà mentionnés, sont Pierre Roy, François Pelletier, Joseph Parent, Jean Fafard dit Maconce, Louis Normand dit Labruyère, Jean Gauriau, Jean Vessière dit Laferté, Antoine Dupuis dit Beauregard, Pierre Stebe dit Lajeunesse, Jean Casse dit Saint-Aubin, André Bombardier. En 1707, il y avait une chapelle, un magasin, un moulin et des logements pour les colons. Les premières habitations ne se firent point sur le site actuel de la ville, mais un peu à l'ouest, dans le voisinage de la rivière à Parent.

Parmi ceux qui se proposèrent sans retard d'établir un commerce régulier au Détroit, il faut citer le sieur Baby, fils d'un officier du régiment de Carignan, dont la famille a exercé des charges publiques dans cette partie de la Nouvelle-France durant plus d'un siècle et demi. D'autres colons, arrivés aussi dès les premières années du Détroit sont Bienvenu dit Delisle, Michel Campeau, Jacques Campeau, Jacques Desmoulins dit Philis, François Chartin dit Chanteloup, Jacques Hubert dit Lacroix, puis les nommés Langlois, Malette, Massé, Turpin, Marquet, Robert, Bisaillon, Gatineau, Després, Chêne et Saint-Onge.

Il est à remarquer que les pères jésuites du Détroit se consacrèrent, dès les premiers jours, aux soins des Sauvages, tandis que les récollets demeurèrent dans le poste et y remplirent les fonctions curiales.

Au Détroit aboutissait toute la traite du sud-ouest, au delà des lacs qui ne passait point par Michillimakinac pour de là se diriger vers la rivière des Français et l'Ottawa. Encore voyait-on souvent des flottilles partir de Michillimakinac et passer par le Détroit pour descendre à Montréal. Vers 1703 M. Juchereau tenait un comptoir important à l'ouest du pays des Illinois, MM. Boudard et Le Sueur trafiquaient dans le pays des Sioux. Le poste de la baie Verte était aussi un point de repère pour Laforêt, Tonty, Juchereau, Pacaud, tous associés, qui faisaient du Détroit le lieu de réunion de leurs coureurs de bois. Les sauvages domiciliés aux environs du Détroit étaient au nombre de deux mille âmes, parmi lesquels beaucoup de Hurons. Un contrat était intervenu entre les particuliers qui tenaient le commerce et constituaient ce que l'on appelle " la compagnie du Détroit " sous la direction de MM. de Lotbinière et Delino. On y voit mentionnés les nommés Nolan, Arnault, Amyot et Vincelot, outre quelques-unes des personnes citées ci-dessus. Parmi les officiers militaires il y avait le lieutenant Chacornade. M. de Monseignat, établi à Québec, était beau-frère d'Arnault, lequel à son tour était le neveu de M. de Lotbinière, et M. Delino était beau-frère de Nolan. Arnault était l'oncle de M. de Vaudreuil, gouverneur-général. En somme, la tête de la compagnie était à Québec. L'un des employés ou commissaires envoyés au Détroit avant 1704 se nommait Desnoyer. L'autre commissaire, Vincelot, était cousin germain de Pinard, l'un des directeurs. Vincelot était frère d'Amyot. Ce groupe était en antagonisme avec Lamothe-Cadillac, et celui-ci d'autre part luttait contre l'influence des jésuites qui, disait-il, secondaient ses adversaires. Il y avait aussi Radisson, Châtellereault et Demeulles, intéressés dans le parti de M. de Lotbinière, et qui tous paraissent avoir agi très activement dans les affaires du Détroit. Chatellereault et Demeulles étaient parents.

M. de Louvigny, major de Québec, beau-frère de M. Nolan, commandait un convoi parti de Québec pour se rendre au Détroit en 1703.

En 1700, M. de Callières avait conclu la paix avec toutes les tribus iroquoises. Depuis le commencement de la guerre, nous avions eu six cents personnes tuées ou prises. Les Iroquois avaient subi une perte égale de la part des Canadiens et des Français ; les Outaouais et autre sauvages leur avaient tué autant d'hommes ; en un mot, les Cinq-Cantons se voyaient réduits de moitié.

La guerre de la succession d'Espagne, commencée en 1702, fut bientôt connue des sauvages du Détroit qui allaient en traite chez les Anglais, et à leur retour ils devinrent menaçants sous prétexte que le fort avait été établi pour détruire leur indépendance. Ils tentèrent même d'y mettre le feu, mais on les repoussa avec vigueur et ils se tinrent tranquilles pour le moment. Une autre attaqúe eut lieu en 1706, sans autre résultat que de faire tuer quelques personnes.

Dans le Bas-Canada, les années 1707 et 1708 se ressentirent du succès des dernières campagnes ; la culture reprit son essor. Les MM. Raudot, père et fils, nouveaux intendants, consacrèrent tous leurs soins au commerce et à l'exportation des denrées du Canada. Pour inspirer, sans doute, plus de confiance, ils donnèrent une mascarade pompeuse qui émerveilla la colonie. Cependant, aux frontières la lutte se continuait. Subercasse, assiégé dans Port-Royal, s'y défendait (1707) et repoussait l'ennemi, grâce à soixante Canadiens accourus à son secours. Des renforts étaient arrivés dans la Nouvelle-Angleterre. Il y avait lieu de penser que la tranquillité ne durerait pas longtemps. Vers la fin de juillet 1708, Hertel de Rouville, Saint-Ours Deschaillons, Boucher de Laperrière se mirent à la tête de cent Canadiens choisis auxquels se joignirent des volontaires et, après une marche de plus de cent cinquante lieues, prirent d'assaut le fort de Haverhill qui renfermait une bonne garnison. Leur retraite fut inquiétée et dans ces divers combats il y eut dix-huit hommes de blessés et cinq tués parmi lesquels M. de Verchères et Hertel de Chambly, frère de Hertel de Rouville. A la mi-septembre, l'expédition était de retour à Montréal. C'est à la suite de cet exploit que les colonies anglaises prirent la résolution d'envahir le Canada et de l'écraser de tout le poids de leurs forces qui étaient incomparablement plus grandes que les nôtres.

Les Hurons qui, en aucun temps n'ont été nos amis solides, organisèrent une conspiration en 1708 dans laquelle entrèrent les Miamis et quelques Iroquois. Mises au courant de ces événements, les autorités françaises envoyèrent Clérembault d'Egremont s'enquérir des faits en question. Cet officier accuse Lamothe-Cadillac d'être la cause des troubles ; il va plus loin et conclut à la suppression du fort du Détroit. Cette même année, on constate qu'il y avait en ce lieu deux cent trois arpents de terre défrichées, dont cent cinquante-sept par Lamothe-Cadillac. Un moulin à blé, une maison et une grange existaient dans la campagne. Quelques demeures étaient placées en dehors des fortifications. Il y avait dix bêtes à cornes et un cheval. Il serait curieux de connaître comment ces animaux avaient été transportés si loin —

sans doute dans les bateaux [1] plats dont il est fait si souvent mention vers la fin du dix-septième siècle. Dix-neuf ménages s'appliquaient à la culture et récoltaient tout juste de quoi suffire à leur consommation. Si la conclusion du rapport de M. d'Egremont ne fut pas adoptée on n'en réduisit pas moins les dépenses au stricte nécessaire. Un seul capitaine, M. de la Forêt, avec sa compagnie, se trouva chargé du poste et du pouvoir de prélever sur les commerçants de fourrures ce qui était nécessaire pour nourrir ses soldats. Quant à Lamothe-Cadillac, descendu à Québec l'année 1709, il y fut encore arrêté et ne retourna plus au Détroit. On l'envoya gouverneur à la Louisiane. En 1710, on cite comme commandant du Détroit Guyon-Dubuisson dont la fille épousa Charles-Henri de Tonty. Les Guyon-Dubuisson étaient de la famille de Thérèse Guyon, femme de Cadillac. Cette année la garnison était de trente hommes. Les Outagamis ou Renards se rapprochaient en ce moment du fort pour exécuter un plan de massacre longuement conçu.

Le fort anglais de Saint-Jean de Terreneuve n'avait pas été pris. Il renfermait neuf cents hommes et quarante-huit pièces de canon. Dans la nuit du 1er janvier 1709 M. de Saint-Ovide l'attaqua et le força de capituler. C'était une conquête de toute importance. Parmi les Canadiens qui montèrent à l'assaut des remparts de Saint-Jean, on cite D'Ailleboust d'Argenteuil, D'Ailleboust, LaChesnaye, Duplessis et le baron de Joannès qu'on peut regarder comme Canadien. Il y aurait une longue liste à dresser des noms des officiers canadiens qui servirent dans l'armée, la milice et les corps volontaires, de 1680 à 1760. En lisant les historiens, presque tous ces officiers nous apparaissent comme Français, et l'erreur est d'autant plus fréquente que bien souvent il est difficile de distinguer entre ceux qui commandent les milices ou les troupes régulières. Une revue américaine a relevé les noms (bien connus parmi nous) des militaires qui ont ravagé les colonies anglaises et elle les donne pour des " Français de France " ; examen fait, tous sont Canadiens.

Les préparatifs que le général Nicholson faisait du côté du lac Champlain, décidèrent M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, à réunir une petite armée autour de Chambly, composée d'un bataillon des troupes sous les ordres de M. de la Chassagne, et de deux bataillons de milice, dont un commandé par M. de Lignery, et il prit lui-même la direction du tout. A la fin de juillet (1709) ces trois bataillons se mettaient en route pour aller surprendre le nouveau fort des Anglais, mais parvenu à la Pointe-à-la-Chevelure, lès Iroquois les découvrirent et donnèrent l'alarme. On s'avisa d'écrire une lettre et de la laisser sur le chemin en se retirant ; les éclaireurs anglais la ramassèrent et tout leur camp apprit avec terreur des nouvelles fausses concernant l'arrivée de secours de France, etc., si bien que l'invasion projettée par le lac Champlain fut regardée comme impossible. Jacques Testard de Montigny, Pierre-Thomas Tarieu de la Naudière (appelé La Pérade), Trottier des Ruisseaux et M. de Catalogne sont cités dans cette expédition.

[1] En 1696, lors de l'expédition contre les Onnontagués, M. de Frontenac montait un bourriquet et M. de Callières un cheval qu'il avaient amenés sur les bateaux.

Cependant, on craignait, à Québec, l'apparition de la flotte anglaise. M. de Ramesay eut ordre de decendre avec toutes ses troupes, et il mit pour commander à Montréal le baron de Longueuil. M. de Catalogne avait été laissé à Chambly avec des Canadiens ; le fort venait d'être restauré par eux lorsque arriva injonction de l'abandonner. Toutefois le gouverneur général changea d'idée et Paul d'Ailleboust de Périgny qui y commandait fut remplacé par M. des Bergères. " On envisagea les conséquences de fortifier Chambly ; messieurs les intendants ordonnèrent des fonds pour cette dépense et obligèrent tous les habitants du gouvernement de Montréal d'y donner chacun huit jours de corvée, et pour que l'année suivante on put commencer ces ouvrages et les mettre en état de défense, on m'ordonna de m'y transporter l'automne, pour y faire amasser des matériaux, et pendant tout l'hiver on tailla les pierres angulaires, portes et fenêtres. Dès le printemps (1710) on commença les fouilles, et l'automne toute l'enceinte fut élevée à douze pieds de hauteur. " Ces lignes sont de M. de Catalogne qui jugeait qu'il était plus important de fortifier Chambly que Montréal.

La flotte anglaise entra dans le Saint-Laurent, en 1711, et périt avant que d'être signalée à Québec. L'année suivante on apprit que les Outagamis avaient été défaits au Détroit, ce qui rétablissait le calme dans l'ouest. Dubuisson avait appelé à son aide six cents Hurons et autres sauvages qui le secondèrent valeureusement ; le siège du Détroit (1712) fut un événement remarquable, car pour écraser cette nation féroce il fallut employer la ruse et la force ouverte. Dans la poursuite de l'ennemi qui eu lieu après la levée du siège, le sieur Bissot de Vincennes rendit de signalés services. On a toujours attribué ce mouvement agressif des Outagamis à l'instigation des Anglais qui, se sentant victorieux dans la guerre d'Europe, et voyant s'écrouler la puissance de Louis XIV, tachaient d'en profiter pour s'emparer du commerce de l'ouest. Il paraîtrait, par le rapport de Debuisson, que les habitants français du Détroit possèdaient déjà un bon nombre de bestiaux. On ne dit pas quand Dubuisson fut remplacé, mais aussitôt après ces événements, le gouverneur-général envoya dans l'ouest M. de LaPorte de Louvigny, accompagné de plusieurs officiers de mérite, pour raffermir l'influence française dans ces quartiers. C'est probablement alors que M. de Laforêt reprit le commandement de Détroit ; nous voyons que, en 1714, il écrivit un mémoire demandant que le fort fut commis à la garde d'une petite troupe et converti en poste de traite, sous la conduite des militaires, en éloignant les colons qui, disait-il, étant trop exposés aux coups des Sauvages, ne pouvaient se suffire à eux-même. Son projet ne fut pas écouté.

INDEX GÉNÉRAL

D

T

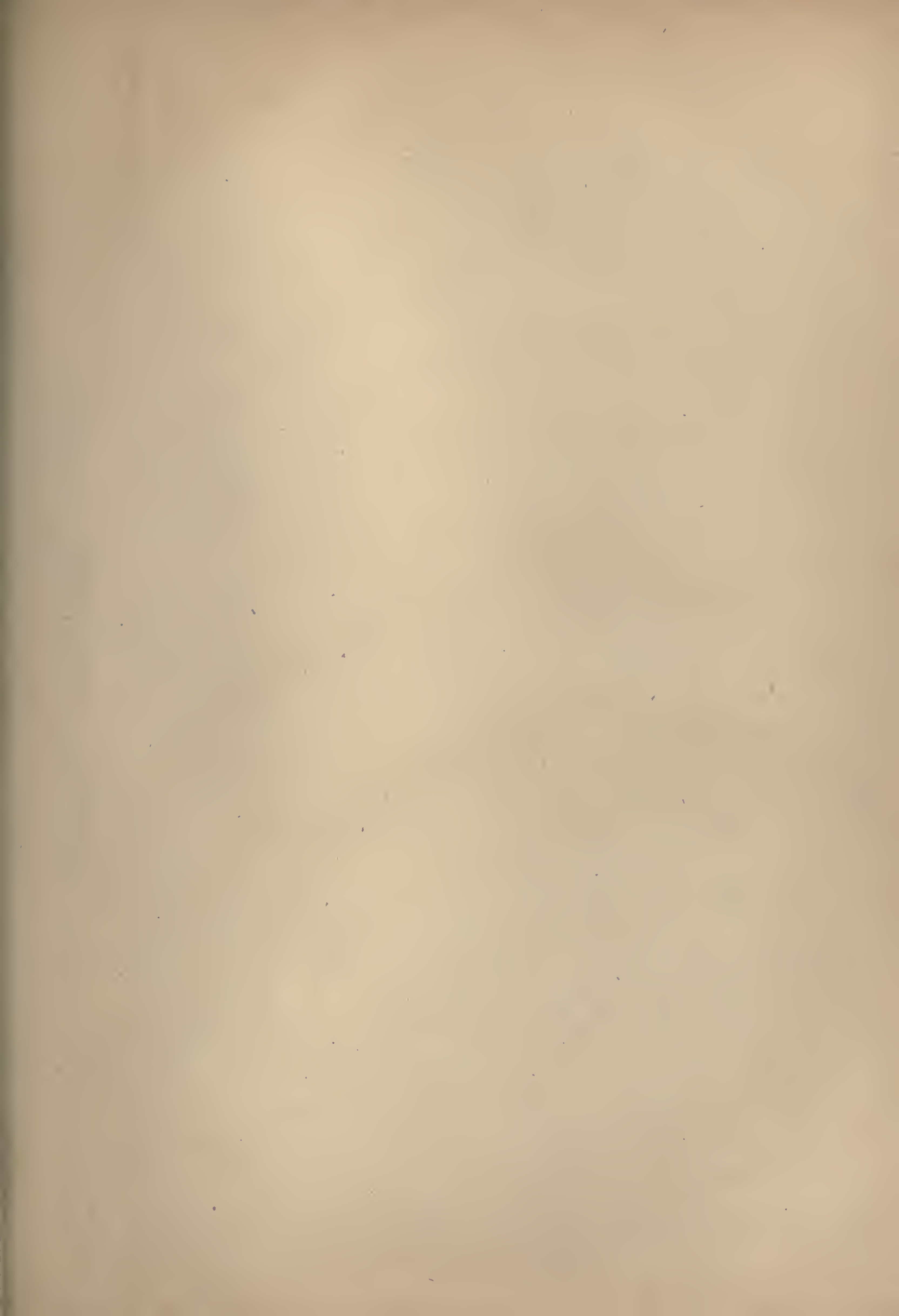
U

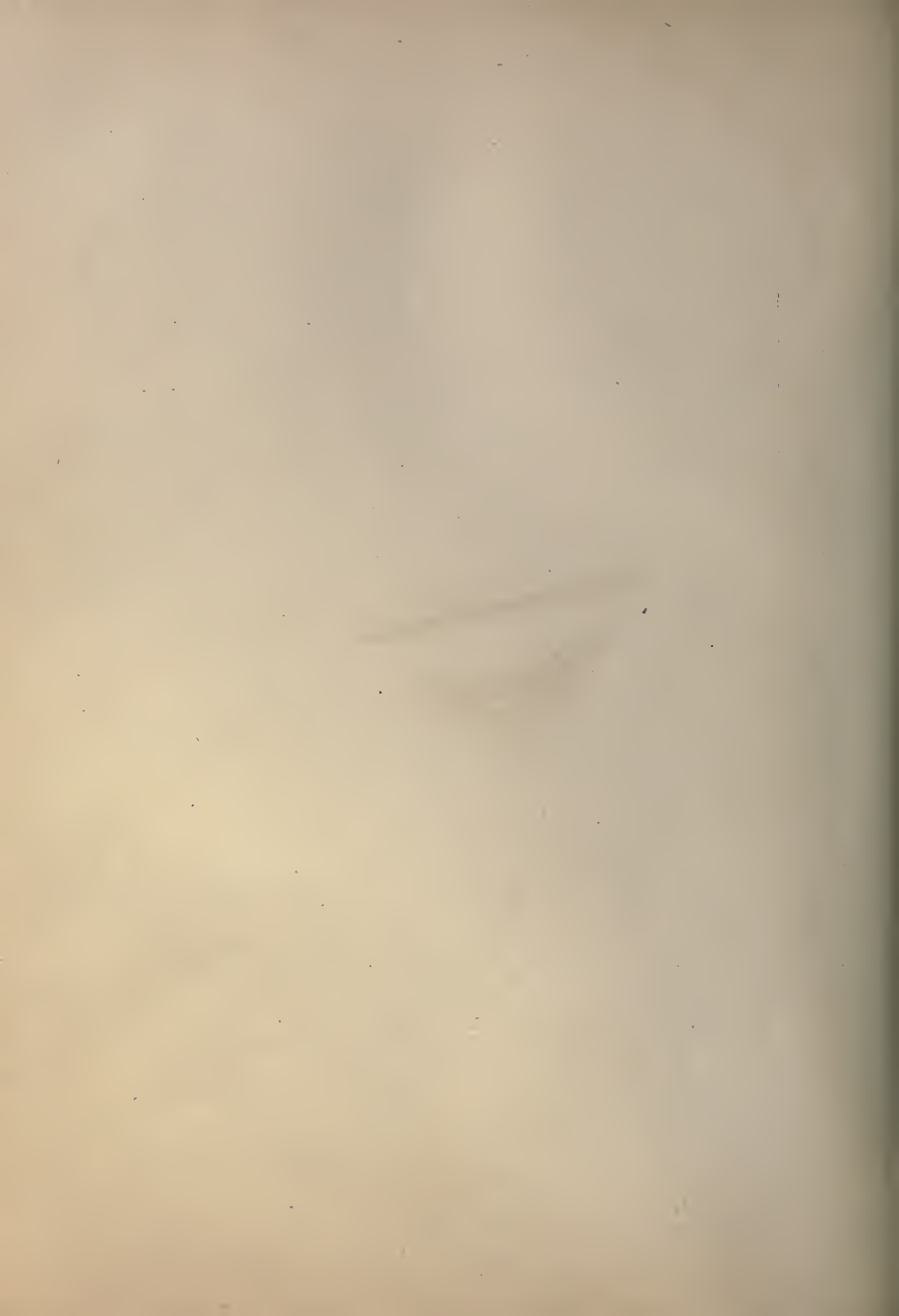
V

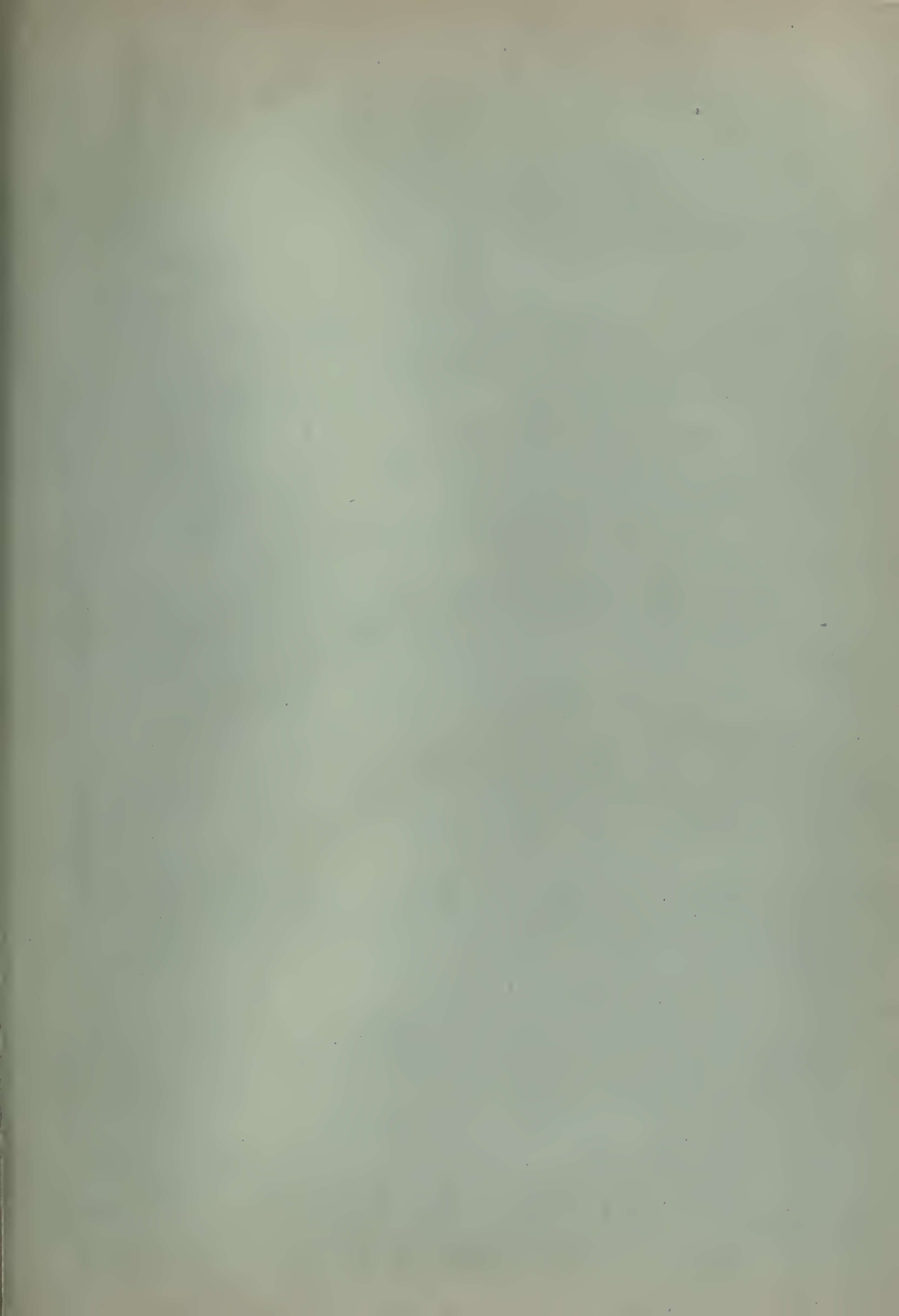
W

Y









GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608—1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale ; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles ; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres ; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

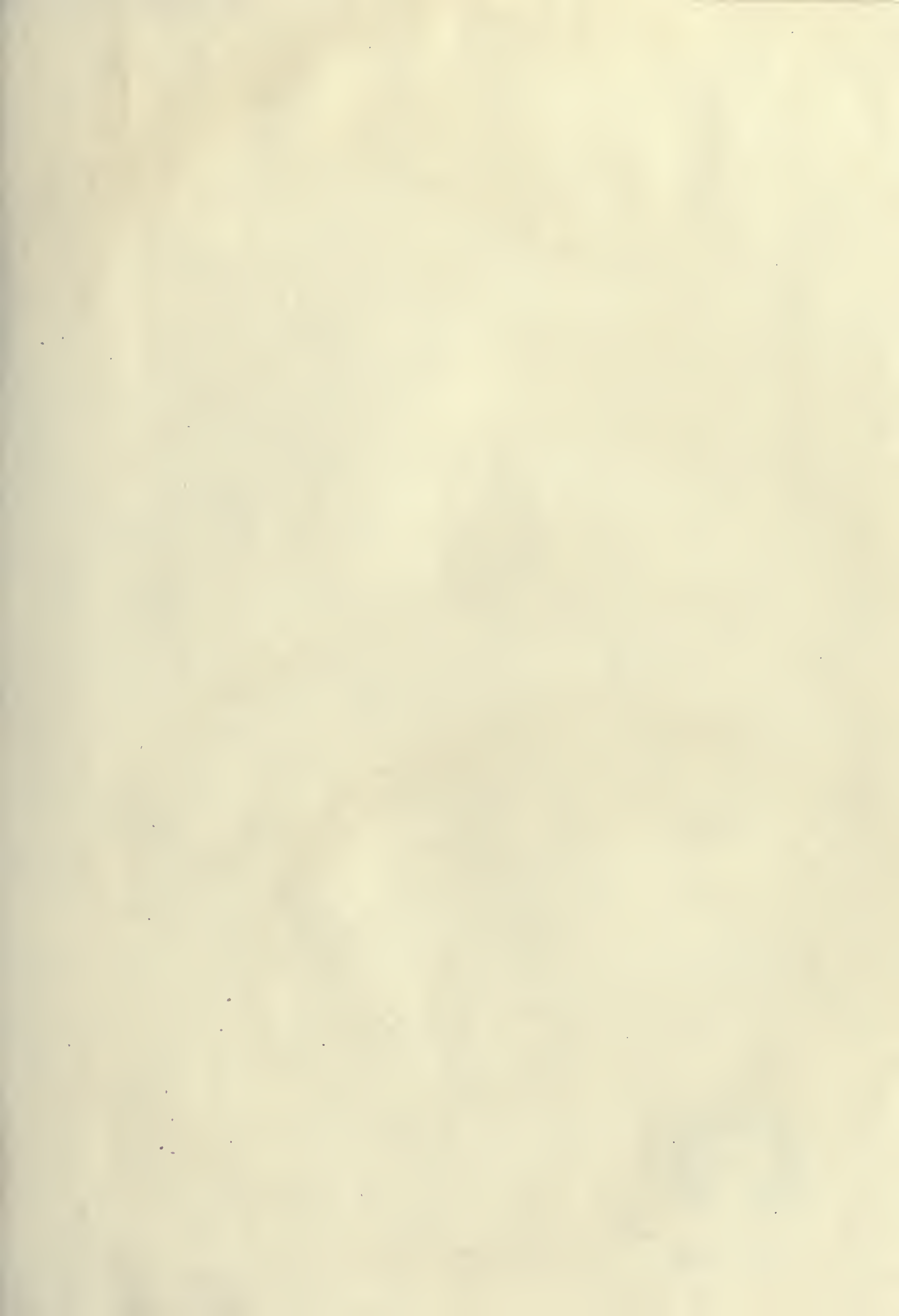
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.






UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

